



**HAL**  
open science

## Tourisme et patrimoines : un creuset pour les territoires ?

Christophe Gauchon

► **To cite this version:**

Christophe Gauchon. Tourisme et patrimoines : un creuset pour les territoires ?. Géographie. Université de Savoie, 2010. tel-00559370

**HAL Id: tel-00559370**

**<https://theses.hal.science/tel-00559370>**

Submitted on 25 Jan 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dossier présenté pour  
l'Habilitation à Diriger des Recherches

# Tourisme et patrimoines

## Un creuset pour les territoires ?

*Texte de synthèse*

Christophe GAUCHON

Décembre 2010





Dossier présenté pour  
l'Habilitation à Diriger des Recherches

**Tourisme et patrimoines**  
**Un creuset pour les territoires ?**

*Texte de synthèse*

Christophe GAUCHON

Décembre 2010



## *Texte de synthèse*

### - SOMMAIRE -

<b>Introduction générale</b> .....	<b>7</b>
<b>Partie I : Là où dialoguent tourisme et patrimoines</b> .....	<b>15</b>
Chapitre 1 : La notion de patrimoine au crible de la géographie.....	17
Chapitre 2 : L'expérience du monde souterrain et du patrimoine endokarstique .....	33
Chapitre 3 : Les limites de l'interaction tourisme/patrimoine .....	61
<b>Partie II : Les marqueurs spatiaux</b> .....	<b>73</b>
Introduction : Le col des Cylcotouristes.....	75
Chapitre 4. : Actualité des toponymes .....	81
Chapitre 5 : A propos de monuments.....	95
Chapitre 6 : Les paysages mémoriels .....	113
<b>Partie III : La fabrique des territoires</b> .....	<b>141</b>
Chapitre 7 : La ductilité des liens du patrimoine au territoire.....	143
Chapitre 8 : Tourisme, territoire et patrimoine en Pays de Savoie .....	159
Chapitre 9 : Territoires du patrimoine, territoires du tourisme.....	179
<b>Conclusion : Sur la ressource touristique</b> .....	<b>195</b>
Prolongements .....	209



# **Introduction générale**



## INTRODUCTION

Le mémoire soutenu en vue de l'Habilitation à diriger des recherches se veut un essai, construit sur la base de l'expérience et des prolongements que l'on entend lui donner. Rétrospectif et prospectif à la fois, l'exercice tiendrait alors du numéro d'équilibriste et exposerait celui qui s'y essaye à un strabisme inconfortable, surtout s'il a eu tendance à partir un peu dans toutes les directions !

Le creuset n'est-il pas justement le lieu où les expériences les plus diverses peuvent se fondre

en un alliage nouveau, en même temps qu'il est le réceptacle où l'on éprouvera la valeur d'une idée, d'une démarche ?...

Le présent mémoire tente donc de faire le point sur la géographie du tourisme et des patrimoines, sur les concepts qu'elle interroge et sur la façon dont elle conditionne l'étude des territoires. Préparé au sein du laboratoire EDYTEM, il en porte assurément les marques que l'on peut espérer fécondes.

## I. LES EXPÉRIENCES

Ces réflexions se sont nourries, au cours de ces années, des enseignements, des encadrements d'étudiants, des nombreuses excursions de terrain et voyages d'études... mais aussi de la participation à la vie du laboratoire et des échanges incessants qui l'animent : **avec les collègues de géographie humaine, sur des objets différents mais avec des approches comparables ; avec les collègues de géographie physique, sur les mêmes objets mais avec des questionnements différents !** Les campagnes de terrain, l'organisation de séminaires, la contribution à la rédaction des projets quadriennaux ou les travaux conduits pour le compte de la DIREN (dossiers de classement de sites) ont été autant d'occasions enrichissantes de côtoyer des collègues et des étudiants, et d'apprendre à leur contact.

Dans les instances de conseil et/ou d'expertise où j'ai la chance de siéger depuis 2005, auprès des ministères de l'Ecologie (Conseil National pour la Protection de la Nature) et de la Culture (Commission Nationale des Monuments Historiques, section Grottes ornées), il n'y a pas de géographes (il en va un peu différemment au Comité National du Patrimoine Souterrain), ce qui amène à réfléchir à ce que peut être l'apport de la géographie, et sa spécificité, dans ces démarches centrées sur les patrimoines : qu'est-ce que l'on attend d'un géographe lorsqu'il se saisit de ces objets ? Comment peut-il articuler les attentes sociales, le rapport avec les autres disciplines et ses propres apports ? Et indirectement, qu'est-ce que ça peut nous apprendre sur le statut de la géographie ?

A ces questions, des réponses faciles viennent d'abord : on pense à l'éclairage décalé apporté par le candide sur des sujets pointus au milieu des spécialistes, lorsqu'il s'agit de la section des grottes ornées, mais dans ce cas l'apport est purement cosmétique, et la géographie n'est pas en cause. Une autre réponse ramène davantage à la géographie et à son très ancien statut de « science de synthèse » : le géographe, mieux que d'autres, serait à même de se hisser au-dessus des considérations étroites des spécialistes et pourrait alors faire entendre sa petite musique synthétique. Mais outre que ce statut épistémologique reste délicat à justifier, prétendre à la synthèse supposerait déjà une compétence assurée sur chacun des sujets abordés, ce qui est peu probable. Il faut donc aller au-delà de ces réponses toutes faites.

Au CNPN, l'essentiel du travail consiste en l'analyse des chartes des Parcs naturels régionaux en vue de leur validation. Or le code de l'Environnement formalise le lien entre patrimoine et territoire dans la définition même des PNR : « Le territoire est délimité de façon cohérente et pertinente au regard du patrimoine » (article R333-4). Dans les faits, l'application de ce principe s'avère délicate et plusieurs PNR ne remplissent que de très loin ce critère. Mais surtout, au sein de la commission, la grande majorité des avis exprimés porte sur les aspects relatifs aux patrimoines naturels (faune, flore), à l'usage raisonné des ressources (eau, espace bâti), mais interroge rarement cette pertinence territoriale. Or, l'esprit sinon la lettre de la loi invite à se préoccuper du territoire dans laquelle se déploie la ressource, au moins autant que de la ressource elle-même. Les géographes, plus que les naturalistes, sont également sensibles à la dimension des jeux d'acteurs, à l'acceptation des mesures de protection, par exemple récemment dans la discussion sur la Stratégie de Création d'Aires Protégées. La réflexion sur les ressources patrimoniales en général permet aussi de tenir à distance une tentation fétichiste qui existe chez les spécialistes, quels qu'ils soient, en relativisant et en mettant dans la balance les différents objets susceptibles d'être patrimonialisés. Face aux évolutions des discours justifiant les créations de

PNR ou les candidatures au Patrimoine mondial de l'Humanité, le géographe peut-il être celui qui cherche à tenir la balance entre le tout-naturaliste et le tout-culturel ? L'investissement dans ces instances a certainement infléchi la façon dont j'ai pu aborder ces problèmes, et ont aussi ancré davantage ma démarche de recherche sur ces questions des patrimoines et des territoires.

Durant ces années, nous avons également privilégié les démarches empiriques sur des terrains de montagne ou karstiques. Non pas qu'il y ait la moindre exclusive : le fait d'être nommé rapporteur pour le PNR de Camargue a constitué une expérience formatrice ! Cette dimension empirique m'a toujours semblé nécessaire dans l'approche des territoires touristiques qui font l'objet d'évolutions constantes, de ré-articulations, de renégociations des activités et des représentations associées. Sur ces dix dernières années seulement, le tourisme de sports d'hiver a enregistré des changements notables, bien au-delà de la montée du *free-ride*, des nouvelles modes vestimentaires et de l'arrivée des clientèles russes. Les excursions avec les étudiants ou à l'occasion de colloques (« Transports et tourisme » en 2006, « Espaces protégés » en 2009) obligent à être attentif aux formes prises par les nouvelles urbanisations en stations, à l'enneigement artificiel jusqu'au-delà de 3.000 mètres d'altitude ou à l'interconnexion systématique des domaines skiables. De la même façon, les conflits environnementaux autour des patrimoines naturels sont extrêmement évolutifs et doivent aussi être suivis sur le terrain pour essayer d'en saisir la complexité et les multiples enjeux. Le recueil d'articles rend compte des différentes études conduites.

Nous sommes donc parti dans des directions assez différentes, du fait d'une curiosité à laquelle nous avons généreusement lâché la bride et du fait des diverses sollicitations liées à un cadre stimulant, à la fois universitaire et extra-universitaire. Cette curiosité décloisonnée, aussi délicate soit-elle, oblige de loin en loin à se recentrer sur quelques fondamentaux. Ce mémoire d'HDR exige, après avoir laissé **la place aux expériences**, de convoquer **le temps de la synthèse**.

Il s'agit ici de resserrer les thématiques autour de ce qui pouvait constituer un noyau dur, ce qui supposait de l'avoir identifié ! De ce point de vue, le tourisme, les patrimoines et les territoires ont pour eux une certaine continuité dans les recherches menées et dans la diversité des terrains traités au fil des années. La convergence avec les thèmes du Laboratoire EDYTEM et surtout avec ceux de l'équipe III, « Territoires de montagne », et le fait que les thèses codirigées, soutenues ou en cours, avaient fourni autant d'éclairages de ces questions sous des jours

nouveaux, nous conduisaient aussi dans cette direction.

Ce qui signifie aussi qu'il convenait d'écarter des travaux que l'on pouvait tenir pour périphériques, ceux par exemple qui abordent la karstologie à travers le prisme de l'histoire des sciences. Même si cette question continuera à m'intéresser au-delà de cette étape, elle n'avait de toute évidence pas sa place ici, sauf à distordre et à subvertir toute logique.

## **II. TOURISME, PATRIMOINES ETC.**

Depuis que nous avons commencé nos recherches, nous nous sommes intéressé aux deux questions du tourisme et des patrimoines. Le tourisme était présent lors des premiers travaux d'étudiants et s'est retrouvé en fil rouge depuis lors. Paradoxalement, les quatre années passées à Montpellier (1993-97) ont assez peu nourri cet intérêt, le projet que nous avions eu avec J.-M. Miossec de proposer un cours de géographie du tourisme dans le cursus de DEUG-licence n'ayant pas abouti (aussi bizarre que cela puisse paraître, il n'y en avait pas à l'Université de Montpellier). Le patrimoine est venu lors des longues discussions que nous avons eues en 1991-1992 avec Michel Chardon pour définir ce que serait mon sujet de thèse : c'est sur la suggestion de M. Chardon que nous avons introduit la dimension patrimoniale dans l'étude du monde souterrain. Ce volet patrimonial allait prendre beaucoup d'importance avec mon arrivée à l'Université de Savoie.

Ce cheminement parallèle avec les notions de tourisme et de patrimoine m'a conduit vers une troisième notion que je découvris en arrivant à

Chambéry : la vulnérabilité. Même si le travail sur les friches touristiques aurait pu me mettre bien avant sur cette voie, la vulnérabilité m'a semblé éclairer d'un jour nouveau et pertinent la relation entre tourisme et patrimoine. Les trois ensemble, tourisme, patrimoine et vulnérabilité, nous rapprochaient fort de la notion de durabilité que Vincent Biot a étudiée dans sa thèse sur le tourisme souterrain (2003). Dans le présent mémoire, les problèmes ne sont pas directement posés en termes de durabilité (cf. sur ce point **C.35**), mais je me suis attaché à la question des temporalités qui me semblent décisives, tant la mise en tourisme et la patrimonialisation ont à faire avec le temps. Les moments, les rythmes, les durées, les accélérations et les cassures sont au cœur de ces processus, tant sur le plan des phénomènes que de leurs perceptions.

Or le temps du tourisme n'est pas nécessairement celui des patrimoines, et leur arrangement avec le temps des territoires offre une quasi-infinité combinaisons : le temps du tourisme est de plus en plus celui qu'impose la sphère marchande car il s'agit avant tout de vendre des

destinations et, pour ce faire, d'épouser au mieux les attentes (ou présumées telles) des clientèles. Le temps des territoires n'est pas figé, mais il fonctionne sur un rythme beaucoup plus lent qui met en jeu un double mouvement d'appropriation et d'appartenance. Le creuset a l'inconvénient d'évoquer l'alchimie qui renvoie à une démarche préscientifique ; mais il a le mérite de faire la place à toute la gamme des dosages, des nuances, des situations et des mutations.

Le creuset évoque aussi une démarche expérimentale dont l'application aux sciences humaines et sociales m'a toujours fasciné : que se passe-t-il quand une station de sports d'hiver cesse subitement et définitivement son activité ? Et quand elle se remet à fonctionner deux ans plus tard ? Quels sont les effets territoriaux d'une remontée mécanique qui relie deux grands domaines skiables qui jusque là fonctionnaient séparément ? Et ceux d'une découverte majeure de l'art pariétal au sein d'une région touristique fortement structurée sur d'autres ressources ?

Bien sûr, tourisme et patrimoines ensemble ne constituent pas le seul creuset dans lequel cristallisent les territoires. Les découpages administratifs et politiques, les activités productives, les affinités sociales et culturelles ont également été d'efficaces creusets et le sont souvent restés. Mais l'hypothèse sur laquelle repose ce mémoire peut être ainsi formulée :

La puissance et l'omniprésence des images touristiques, la recherche de spécificités fortes sur lesquelles asseoir l'identité touristique mobilisent abondamment les ressources patrimoniales et contribuent ainsi à la (re)définition des territoires.

Ce qui suppose aussi que l'on ait fait nôtre la notion de « territoire touristique », ou du moins que l'on ait dépassé les réticences qu'elle a pu susciter pour en proposer la définition suivante : « Un territoire touristique suppose la conjonction de deux plans : d'une part, sur un espace touristique plus ou moins aménagé (par la présence d'infrastructures spécifiques) l'existence d'un système socio-économique fonctionnel associé à cet espace ; et d'autre part, une possibilité d'identification des populations

concernées (locales et touristiques) à cet espace et leur inscription dans ce système socio-économique » (article **III.28**, p. 295). De fait, les régions anciennement mises en tourisme ont intégré cette fonction au même titre que des activités réputées plus traditionnelles. Elles négocient et renégocient sans cesse la place du tourisme dans l'image qu'elles cherchent à projeter vers l'extérieur ou à faire vivre en interne.

Dans l'ensemble, les liens entre tourisme, patrimoine et territoire tendent à se renforcer, mais ils restent très évolutifs et peuvent aussi marquer des reculs. Traditionnellement, les ressources patrimoniales se sont définies par la région dans laquelle elles se situaient : les châteaux de la Loire, les calvaires de Bretagne, les beffrois du Nord... Mais de plus en plus, les collectivités territoriales nouvellement créées définissent en retour leur territoire par rapport à des éléments du patrimoine brandis comme autant d'étendards : « Pays des bastides » entre Bergerac et Sarlat, « Pays des abbayes » sur le versant lorrain des Vosges, ou « Pays des moulins de Flandre » en arrière du littoral de la Mer du Nord... On est donc tenté de parler d'une identification croisée du pays et de la ressource, à travers des slogans réversibles qui signeraient l'incorporation de la ressource patrimoniale au territoire.

Car le patrimoine est souvent associé à un héritage, ce qui est étymologiquement cohérent. Mais cette association, lorsqu'elle est systématique, sous-estime la propension de nos sociétés à produire des liens patrimoniaux à travers toutes sortes de marqueurs qui contribuent à leur tour à figer du temps présent dans l'espace. On a été attentif, dans la deuxième partie de ce travail, à cette production sémiotique de jalons et de balises que les acteurs valorisent dans leur rapport au territoire. Les territoires intègrent de nombreux invariants mais ils se redéfinissent sans cesse par petites touches ou par des à-coups plus marqués : toujours changeants et toujours semblables à eux-mêmes.

### III. LE PLAN DU MÉMOIRE

La construction du mémoire doit beaucoup aux nombreuses discussions que nous avons eues avec Mélanie Duval, pendant sa thèse et depuis lors, tant il est vrai que son exploration des territoires touristiques et des patrimoines fut féconde et nous fit progresser dans notre réflexion.

**La première partie** revient sur la question des rapports entre tourisme et patrimoines, en réservant au monde souterrain la place éminente qui lui revient. Au-delà de la grille de lecture réductrice compatibilité/incompatibilité, nous aborderons les interactions et les influences croisées que l'on peut identifier. Ces interactions viendront à leur tour concourir au façonnement des territoires.

**La deuxième partie** envisage la question par l'intermédiaire des marqueurs spatiaux considérés à la fois comme des éléments patrimoniaux hérités et comme des ferments actifs de la territorialisation, surtout s'ils entrent en synergie avec l'activité touristique. Il me semblait qu'il y avait là une occasion de revenir sur les toponymes, sur les monuments et sur les paysages mémoriels, autant d'objets dont le statut géographique ne me paraissait pas suffisamment assuré. La notion

de paysages mémoriels à elle seule appellerait de bien plus amples développements, mais nous avons préféré la replacer ici dans cette famille des marqueurs spatiaux. Quitte à y revenir spécifiquement plus tard...

**La troisième partie** enfin ramasse ces différentes réflexions et les met à l'épreuve des territoires. Le patrimoine, au sens moderne du terme, apparaît comme le plus ductile des héritages et se prête à une infinité de tris, de reformulations et parfois de travestissements propres à donner aux territoires légitimité, prestige et bonne renommée. Les Pays de Savoie en offriront un bon exemple.

Le présent mémoire est construit en miroir avec le recueil d'articles, sans excès de rigidité, mais avec un souci de cohérence, d'où des renvois croisés entre les deux volumes. Chaque chapitre s'ouvre sur le rappel des travaux menés et réunis dans le recueil. A la fin de chaque chapitre, on a tenté de formuler un certain nombre de pistes de travail. Beaucoup de questions sont exprimées au fil de ce mémoire auxquelles les années à venir devront tenter d'apporter des réponses à travers les programmes à mener et les thèses à encadrer.



## **Partie I**

# **Là où dialoguent tourisme et patrimoines**

Chapitre 1 : La notion de patrimoine au crible de la géographie.....	17
Chapitre 2 : L'expérience du monde souterrain et du patrimoine endokarstique .....	33
Chapitre 3 : Les limites de l'interaction tourisme/patrimoine .....	61



## CHAPITRE 1

### LA NOTION DE PATRIMOINE AU CRIBLE DE LA GÉOGRAPHIE

La question de la construction patrimoniale a été depuis l'origine au cœur des thématiques que nous nous sommes proposé d'étudier dans l'équipe « territoires de montagne » du laboratoire EDYTEM. Depuis plusieurs années, nous avons animé des séminaires de recherche et de formation doctorale (Université de Savoie) sur cette notion, insistant en particulier sur les modalités de la sélection patrimoniale, sur les questions de l'évaluation, de la protection et de la valorisation. Nous verrons que la majeure partie de cette activité s'est concentrée plus spécialement sur le monde souterrain, et qu'elle s'est appuyée sur la participation à différentes instances consultatives.

En 2002, « Les montagnes » furent au programme des concours. Eric Bordessoule me demanda, pour l'ouvrage qu'il préparait aux éditions du Temps, une contribution qui pût éclairer les rapports entre le tourisme et la protection de l'environnement dans les Alpes. Cela amena à préciser les conditions dans lesquelles avaient été créés les espaces protégés alpins (texte I.2). À la même période s'installait à Chambéry le siège du Réseau alpin des Espaces protégés, devenu depuis Alparc, dont le directeur, Guido Plassmann était membre associé du laboratoire. Cette conjonction orienta nos travaux dans cette direction.

Par la suite, les missions successives en Slovénie dans le cadre des programmes Proteus et pour le suivi de la thèse de Mélanie Duval permirent d'approfondir l'étude du seul Parc national slovène, le Parc du Triglav dans les Alpes slovènes. Le Triglav, en tant que sommet, avait souvent été décrit pour sa valeur symbolique (par exemple Debarbieux, 1995, page 12), mais le Parc national présentait aussi un grand intérêt

en termes de construction de l'espace patrimonialisé, de fixation des limites, de coexistence des activités (texte I.9)...

Le colloque de juin 2009 sur les géomorphosites fournit l'occasion de nous pencher sur un fait géographique d'actualité : la découverte des arches rocheuses de la Chartreuse, et leur implication patrimoniale (article I.13). Cette approche géographique des patrimoines peut sembler inépuisable, tant les colloques, les numéros spéciaux des revues et les publications se sont multipliées depuis une vingtaine, et plus encore depuis une dizaine d'années. Elle fait écho à une croyance répandue selon laquelle nous vivrions une époque d'omni-patrimonialisation et qui est alimentée par des annonces à jet continu où le cassoulet et le tango rivalisent pour entrer sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité...

Mais on ne peut pas s'en tenir à cette rumeur patrimoniale, et c'est pourquoi il nous faut tout d'abord examiner les conditions et les critères de la patrimonialisation... Dans le chapitre qui suit, le patrimoine sera compris comme l'ensemble des ressources disponibles dont la gestion est réglée par le double souci d'en conserver l'usufruit et d'en assurer la transmission (définition proposée dans I.10).

#### I. Une expérience marseillaise : les limites de l'omni-patrimonialisation

Au printemps 2008, nous avons conduit une excursion de cinq jours à Marseille et dans sa région, dans le cadre des enseignements de licence. Ces voyages d'étude essayent de balayer

la plus grande diversité de thèmes, tant en géographie humaine qu'en géographie physique. En lien avec un cours sur la géographie des patrimoines, ces voyages donnent l'occasion de sensibiliser les étudiants aux sujets qu'ils auront à travailler l'année suivante. C'est pourquoi, lors de la préparation de ce voyage, nous avons porté une attention spéciale à quelques sites qui permettaient d'aborder ce sujet.

L'itinéraire a donc été conçu de façon à visiter, entre autres, cinq sites qui constituaient un échantillon varié propre à apprécier la largeur du spectre patrimonial et la diversité des situations :

- . les glaciers de la Sainte-Baume, à Mazaugues (Var) ;
- . l'hôpital Caroline au Frioul ;
- . l'immeuble Le Corbusier ;
- . la calanque de Port-Miou ;
- . les moulins de Barbegal, à Fontvieille.

Pour évaluer, au cours d'une visite relativement rapide, le degré de patrimonialisation, nous avons choisi de privilégier trois indicateurs simples, en partant de l'idée que le processus de patrimonialisation s'effectuait à travers un triple changement :

- changement d'usage ;
- changement de regard ;
- changement de statut.

Un des trois changements au moins doit être avéré et initier le processus de patrimonialisation, entraînant à sa suite un ou deux autres changements. Il n'est pas nécessaire que les trois soient *a priori* réunis pour que s'amorce le processus de patrimonialisation. La succession et la hiérarchie entre eux varient selon de multiples combinaisons. Dès lors qu'un changement est établi, il entraîne, au moins en partie, un nouvel usage, un nouveau regard... soit directement, soit après une période de latence plus ou moins longue. Une rupture s'est donc établie, mais elle incorpore nécessairement une composante de continuité. Nous nous proposons ici de revisiter rapidement ces différents sites.

L'ubac et la crête de la Sainte-Baume recèlent

une trentaine de glaciers, réparties en deux groupes : celles de l'ouest de la chaîne, qui servaient à l'approvisionnement en glace de Marseille, celles de l'est, qui étaient tournées vers le marché toulonnais (A. Acovitsioti-Hameau, 1984, p. 15-34). Certaines d'entre elles ont fonctionné jusqu'à la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, parfois au-delà. C'est suite à une longue période d'abandon qu'une association très active pour la sauvegarde du patrimoine dans le Centre-Var (ASER) s'en préoccupe dans les années 1980. L'usage avait donc disparu, mais le souvenir s'était conservé dans la tradition locale et dans les archives. Les travaux de l'ASER ont redonné de la chair à cette aventure des glaciers, en reconstituant une collection de documents et d'outils, et sont arrivés à intéresser le conseil général à leur entreprise. C'est à travers le filtre de la connaissance savante que les habitants et les acteurs locaux se sont réappropriés les glaciers, jusqu'à l'ouverture d'un musée de la glace à Mazaugues et la restauration de la glacière de Pivaut. Dans ce cas, la patrimonialisation réinvestit un ouvrage, une économie défonctionnalisée depuis longtemps. Elle trouve ici une reconnaissance institutionnelle en 1993 avec l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques de cette glacière témoin avec l'ensemble des installations : bâtiment, bassins de congélation, conduite d'évacuation des eaux... La glacière peut être visitée lors des Journées du Patrimoine et lors de la fête de la Glace organisée chaque hiver.

L'hôpital Caroline quant à lui est installé à la pointe est de l'île Ratonneau, face à la rade de Marseille. Il faisait partie des installations du lazaret qui devait écarter du port le danger des épidémies. La ville de Marseille racheta les îles du Frioul à l'armée en 1971 dans le but de les lotir. Or, dans les années qui suivirent, dès que les premiers habitants s'installèrent dans les nouveaux quartiers du Frioul, une association se créa pour la sauvegarde du patrimoine des îles en général et de l'hôpital en particulier. Cette association obtint bientôt l'appui de la municipalité pour lancer un chantier de restauration au long cours qui se poursuit encore aujourd'hui. Là aussi, cette initiative associative

put s'appuyer sur l'inscription de bâtiments, très ruinés, à l'inventaire des Monuments historiques en 1980. La patrimonialisation a ici été vécue comme la condition nécessaire pour légitimer un nouveau cadre de vie par ailleurs assez austère et malcommode ; elle s'accompagnait d'un projet de remise en valeur, et elle illustre d'une certaine façon la valeur sociale de la ressource patrimoniale. Depuis plus d'un quart de siècle, le chantier se poursuit vaillamment, sans attirer sur lui la même attention que le château d'If voisin, haut lieu du patrimoine marseillais, classé Monument historique depuis 1926 et dont les enjeux touristiques et les potentiels d'identification ne sont pas les mêmes !

L'immeuble du Corbusier du boulevard Michelet, ou « Unité d'habitation de la Cité radieuse », a été construite entre 1947 et 1952. Il a conservé son aspect initial et la pluralité des usages pour lesquels l'avait conçu l'architecte-urbaniste : activités de service (école), activités marchandes (y compris une librairie spécialisée dans les ouvrages d'architecture), activité touristique (hôtel, restaurant et visites) et fonction résidentielle. Ici, c'est surtout et d'abord le regard qui a initié le processus de patrimonialisation. L'aura du Corbusier qui n'a cessé de grandir, l'originalité du projet urbanistique qui sous-tendait cette réalisation, et peut-être aussi le fait que ce modèle n'a jamais réussi à s'imposer, en ont fait très tôt un monument à part : l'immeuble fut inscrit à l'inventaire des Monuments historiques dès le 26 octobre 1964, Le Corbusier étant encore vivant et A. Malraux ayant réuni cette année-là une commission pour établir une liste de monuments du *xx<sup>e</sup>* siècle à classer (Bercé, 2000, ch. 3). Cette première inscription fut complétée par deux classements partiels aux Monuments historiques en 1986 et 1995 concernant les façades, le toit-terrasse, des espaces collectifs et l'appartement n° 50 « en totalité y compris l'ensemble des éléments conçus pour la cuisine » ! Enfin, depuis 2006, l'immeuble fait partie d'une série d'œuvres architecturales de Le Corbusier inscrites par la France sur la liste indicative du Patrimoine mondial de l'Humanité. Cette consécration

patrimoniale s'est donc avérée compatible avec le maintien d'activités quotidiennes dans l'immeuble et à l'entour.

La calanque de Port-Miou se présente de façon tout à fait différente et la patrimonialisation y est moins évidente. Première calanque en venant de Cassis, elle est aménagée en port de plaisance et le paysage est surtout marqué par un imposant front de carrière qui longe toute la rive nord-ouest. Plusieurs friches héritées de l'exploitation de cette carrière en jonchent encore le carreau et signalent d'une manière inattendue l'entrée de cette zone de haute naturalité que sont les calanques ! Alors que le site est classé depuis août 1975 et qu'un Parc national est censé voir le jour d'ici la fin 2010, ce paysage n'a été ni requalifié en effaçant les stigmates de l'activité passée, ni valorisé en les assumant pour ce qu'ils sont. Car cette carrière présente une épaisseur historique qui mériterait d'être mise en avant à double titre : d'une part parce que furent tirés d'ici des blocs de calcaire qui furent employés dans de multiples et prestigieux monuments de la région et d'au-delà des mers ; d'autre part parce que la protestation contre l'ouverture de la carrière fut un moment fondateur pour la prise de conscience de la valeur paysagère de l'ensemble des calanques : le 13 mars 1910, 1800 personnes se rassemblèrent pour protéger ces paysages, sous la conduite des Excursionnistes marseillais, des Félibres, de la Société nautique de Marseille et de 50 associations (Hiely, 2005)... Mais ni ces aspects, ni la présence de la rivière souterraine de Port-Miou, ni les photographies de la calanque avant la carrière ne sont mobilisés pour produire un discours à l'attention des promeneurs qui traversent au plus vite le carreau pour s'en aller rejoindre les calanques de Port-Pin et d'En-Vau.

Dernier de ces cinq éléments patrimoniaux, les moulins de Barbegal se situent sur le revers sud des Alpilles, au contact de la Crau. Historiquement, ces moulins sont liés à la cité antique d'Arles. Les archéologues les présentent comme un ensemble de meunerie unique dans le monde romain, avec ses 14 moulins étagés de part et d'autre d'un canal central. L'ensemble est classé Monument historique depuis 1886

pour le canal et depuis 1937 pour les moulins. Situé sur la commune voisine de Fontvieille, cet ensemble n'a pas été retenu dans le périmètre des monuments antiques d'Arles inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité. Le lien historique, économique et fonctionnel, a donc été rompu par la procédure de patrimonialisation. Sur place, on n'observe aucune signalétique, aucune structure d'interprétation sinon un panneau directionnel « aqueduc romain » sur le bord de la route. Il s'agit pourtant d'un site très spectaculaire, facile d'accès et par ailleurs indiqué dans les guides touristiques et bien documenté sur le plan scientifique. La patrimonialisation s'est accommodée ici d'une forme

de dissociation entre d'une part la connaissance objective du monument sur laquelle est fondé le classement ; et d'autre part la valorisation touristique qui se focalise sur les sites urbains d'Arles et l'abbaye de Montmajour toute proche.

Si l'on récapitule (cf. tableau ci-dessous), voilà donc cinq sites qui tous font l'objet d'une reconnaissance institutionnelle de leur valeur patrimoniale : inscrits, classés, impliqués dans des procédures Unesco ou Parc national, tous sont dûment estampillés « patrimoines ». Cependant, on relève la grande diversité de leurs situations : l'apparente omni-patrimonialisation ne rend pas compte des mêmes réalités de terrain, des mêmes modalités d'appropriation.

	<b>Glacière à Pivaut</b>	<b>Hôpital Caroline</b>	<b>Immeuble Le Corbusier</b>	<b>Calanque de Port-Miou</b>	<b>Moulins de Barbegal</b>
<b>Fonction</b>	Défonctionnalisée, abandonnée	Défonctionnalisé, abandonné	« Unité d'habitation » : fonction initiale maintenue	Arrêt de l'exploitation de la carrière en 1981	Défonctionnalisé, redécouvert par l'archéologie
<b>Acteurs de la patrimonialisation</b>	Universitaires, puis conseil général du Var	Nouveaux résidents des îles du Frioul	Architectes		Archéologues + initiative arlésienne
<b>Protection institutionnelle</b>	Inscr. MH 1993	Inscr. MH 5.8.1980	MH inscrit 1964 MH cl. partiel 20.6.1986 puis 12.10.1995	Multiple : S. Cl. 29.08.1975, Conservatoire du Littoral, Projet de P.N.	MH classé 12 juillet 1886 (aqueduc) + 20 octobre 1937 (moulins)
<b>Valorisation, pratiques</b>	Libre accès-interprétation + Visites guidées	Aucune : site encore en réhabilitation, entrée interdite.	Visites partielles	Port de plaisance, lieu de promenade	Aucune valorisation sur le site.
<b>Emprise spatiale, facteurs de tri</b>	Une glacière parmi une trentaine	Un monument parmi d'autres sur les îles	Monument unique	La plus proche de Cassis	Monument unique
<b>Potential d'identification</b>	A l'horizon communal ou Centre-Var	Quartier « atypique » de Marseille, patrimoine urbain hors de la ville	Image discutée : « maison du fada »	A l'échelle de l'ensemble Marseille-Cassis	?



*Grille d'observation des modalités de patrimonialisation de cinq sites de la région marseillaise.*

tion et de valorisation. Et à niveau de classement équivalent, les niveaux de protection effectifs varient aussi considérablement.

Ces cinq situations résultent de procédures de tri spatial très différentes. La restauration de la glacière de Pivaut répond à un processus de sélection, en termes d'accessibilité, de niveau de conservation, de structure foncière... parmi toutes les glacières du massif ; elle est un échantillon dûment valorisé dans un ensemble beaucoup plus vaste et dont les autres éléments sont soit à l'abandon, soit appropriés pour d'autres usages privés. De même, l'hôpital Caroline n'est qu'un des bâtiments reliques de l'archipel du Frioul et là aussi, le choix s'est fait sur des critères architecturaux, sur la capacité d'évocation de l'ancien lazaret... La calanque de Port-Miou n'est que l'extrémité d'un très vaste site classé qui s'étend sur plus de 5.400 hectares et dont tout un chacun comprend, compte tenu du peu d'efforts de valorisation observable, qu'elle n'en constitue pas la pièce maîtresse. A l'opposé, les moulins de Barbegal ou l'immeuble Le Corbusier sont des ensembles uniques dont la patrimonialisation repose sur leur caractère exceptionnel intrinsèque.

La fonction touristique de ces cinq sites est

également très diverse : la calanque de Port-Miou est un lieu très fréquenté même si les promeneurs ne s'y attardent pas, l'immeuble Le Corbusier est mentionné dans tous les guides touristiques sur Marseille et la visite en est systématiquement recommandée. A l'opposé, les glacières de la Sainte-Baume sont très méconnues et la glacière de Pivaut reste un lieu confidentiel dans le cadre d'un tourisme « de niche ». Quant à l'hôpital Caroline, l'entrée en était interdite aux visiteurs en 2008 puisque le chantier se poursuivait ! C'est dire que l'interaction patrimoine-tourisme peut prendre encore des formes bien diverses.

## II. Les conditions de la valorisation patrimoniale

(figure 1)

L'approche du patrimoine se fonde ici sur la notion de ressource, à savoir un bien qui préexiste ou qui est produit pour être valorisé dans un contexte économique, culturel et/ou technologique donné.

Au centre du schéma, le « sous-système socio-économique » s'applique aussi bien à la valorisation de n'importe quelle ressource : le pétrole, l'uranium ou la pomme de terre. La

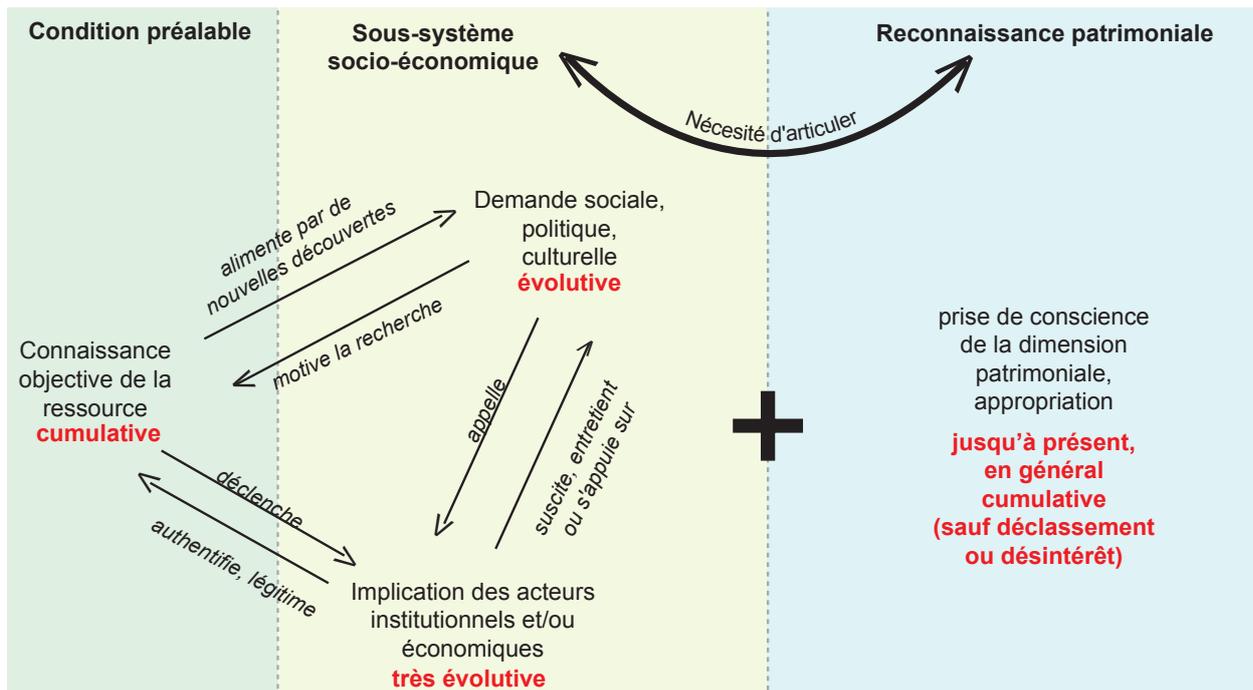


Figure 1: Les conditions de la valorisation patrimoniale.

découverte de la pomme de terre en Amérique et son importation en Europe permettent la « connaissance objective de la ressource » et constitue un préalable nécessaire mais non pas suffisant comme l'a montré l'histoire compliquée de l'adoption de ce tubercule. L'intervention de Parmentier, du moins en France, marque l'implication volontariste d'un acteur qui, par la force de la conviction, va susciter une adhésion croissante à ce nouvel aliment (ici « demande sociale »).

À ce stade, rien encore de patrimonial. **La prise de conscience de la dimension patrimoniale d'une ressource** (partie droite du schéma) se traduit par la compréhension, par l'acceptation du fait que son utilisation ne peut en aucun cas être consomptive, ne doit pas amener sa destruction, ni sa dégradation. Au cœur de cette prise de conscience se trouve l'injonction de transmission du bien, qui constitue le fondement même de toute notion de patrimoine. Le statut patrimonial s'attache donc tout à la fois à la ressource elle-même et à l'usage qui en est fait. Cette reconnaissance patrimoniale possède sa propre logique, sa propre dynamique et va se fixer sur tel ou tel objet indépendamment de la demande sociale et de l'implication des acteurs économiques ; mais elle fonctionnera « à vide » si elle ne trouve aucun écho dans le corps social et si elle demeure affaire de spécialistes, auquel cas la reconnaissance patrimoniale ne débouche sur aucune valorisation ; c'est-à-dire si l'articulation entre le sous-système économique et la reconnaissance patrimoniale n'est pas réellement activée.

La reconnaissance patrimoniale tient à la notion d'appropriation qui est décisive. Le processus de patrimonialisation a été maintes fois décrit comme un glissement historique du patrimoine privé, familial, transmis du père aux fils vers le patrimoine collectif, de la nation d'abord, de l'Humanité ensuite depuis l'adoption de la charte de l'Unesco en 1972. Cette « collectivisation » du patrimoine s'est accompagnée de la multiplication des acteurs s'impliquant dans sa gestion et sa valorisation : associations, collectivités locales et territoriales,

entreprises dans le cadre du mécénat... Sur le plan légal, elle se traduit par une certaine limitation des droits attachés à la propriété privée, et c'est là tout l'objet des lois sur le classement des monuments historiques (1913) et des sites naturels (1930). Ces lois jumelles, qui succédaient aux lois de 1887 et de 1906, ont en effet amputé le droit de propriété de sa modalité dite d'abus par les juristes : le propriétaire continue à jouir de son bien (*usus*), il peut en tirer profit normalement (*fructus*), mais ne peut plus lui faire subir dommages ou destruction (*abusus*), ce qui est partie constituante du droit de propriété. Or il faut noter que ce sont des gouvernements bourgeois de la III<sup>ème</sup> République, très respectueux du droit de propriété cité à deux reprises dans la déclaration des Droits de l'Homme parmi les « droits naturels et imprescriptibles » (art. 3) et à nouveau comme « un droit inviolable et sacré » (art. 17 et dernier), qui ont promulgué ces lois. La protection du patrimoine, même inscrite dans la loi, revêt ainsi un caractère essentiellement dérogatoire. *A posteriori*, on peut identifier dans ce souci une intention qui anticipe sur les principes actuels de la gestion durable.

La reconnaissance patrimoniale implique donc un **changement de statut de l'objet patrimonialisé**, de son statut légal sans doute, mais aussi sur le plan de la perception : la sauvegarde d'un monument ou d'un site n'est plus seulement l'affaire de leur(s) propriétaire(s) mais c'est toute la communauté, quelle qu'elle soit, qui se retrouve investie de cette responsabilité. Car l'appropriation n'est plus tributaire des seuls registres légaux de la propriété, et l'on sera amené à plusieurs reprises à envisager les problématiques de l'appropriation par l'usage, par le regard... Il y a là une autre différence capitale avec la valorisation des autres ressources qui restent majoritairement liée à l'appropriation légale dûment établie. Le corrélat de cette appropriation tient dans la valeur du patrimoine comme support de lien social, en plus des valeurs esthétiques et économiques souvent reconnues.

La reconnaissance et l'appropriation patrimoniales ne supposent pas *a priori* qu'il y ait

consensus... Au contraire, le processus de patrimonialisation est souvent conflictuel, et c'est autour de cette conflictualité que se nouent les représentations. Il se peut que la conflictualité soit parfois l'une des conditions mêmes de la prise de conscience patrimoniale (voir sur ce point C.37). Le rapport au patrimoine est tout sauf un rapport distancié, il se nourrit de représentations qui incorporent une dimension d'identification forte, il s'accompagne d'un discours sur l'espace qui suscitera des adhésions et des rejets dans des proportions variables, mais d'une véhémence potentiellement équivalente. Tout classement, toute création de réserve ou de parc naturel fait ainsi l'objet de débats houleux au cours desquels, à travers de multiples arbitrages, se structure la représentation du patrimoine et se précisent les modalités de sa gestion à venir.

La prise de conscience de la nature particulière de la ressource patrimoniale, des impératifs qui s'attachent à son utilisation, et de son statut en termes d'appropriation forment donc les composantes ce que l'on appelle ici la « reconnaissance patrimoniale », autrement dit le second volet du diptyque sur lequel se fonde la valorisation de toute ressource patrimoniale. **Les deux sous-systèmes socio-économiques et patrimoniaux doivent donc s'engrener pour permettre la valorisation proprement patrimoniale.** L'engrenage peut d'ailleurs s'amorcer dans un sens ou dans l'autre. Dans certains cas, la prise de conscience patrimoniale précède la mise en place du jeu des acteurs qui permettra la valorisation, par exemple lors de la découverte d'une grotte préhistorique classée d'emblée, étudiée ensuite, puis parfois aménagée. Dans d'autres cas, au contraire, la ressource fait d'abord l'objet d'une valorisation, et ça n'est que dans un second temps que la reconnaissance de son caractère patrimonial vient interférer et redéfinir les conditions de son exploitation ; ainsi en va-t-il de nombreuses réalisations architecturales du XX<sup>ème</sup> siècle dont la dimension patrimoniale est venue se recombinaisonner avec les fonctions utilitaires remplies par ces bâtiments.

Mais cet engrenage lui-même ne peut

fonctionner que si une condition préalable est remplie : **la connaissance objective de la ressource** (à gauche du schéma). Cette condition est rarement énoncée tant on la tient, à tort, pour évidente. Pour un gisement minéral, pour une molécule à usage pharmaceutique, cela ne fera guère de doute pour personne, alors que cette condition est moins facilement perçue pour les ressources patrimoniales. Ainsi, il a souvent été répété, dans les débats sur la biodiversité qui se sont multipliés ces dernières années, que nous ne savons encore rien de quantité d'insectes ou de végétaux, qu'à ce stade nous ne pouvons rien inférer de leurs qualités, de leur rareté, ni de leurs usages possibles dans la pharmacopée ou autres, et qu'il est donc pour le moins prématuré de disserter des mesures de protection qui s'imposeraient...

Or les patrimoines que recèle le monde souterrain, sur lesquels nous reviendrons ensuite, ne se découvrent que petit à petit, et on ne peut faire l'impasse sur ce moment décisif où de *nouvelles* peintures pariétales ou de *nouvelles* galeries richement concrétionnées sont portées à la connaissance des « experts » puis du grand public. Chaque nouvelle découverte confirme ce que l'on croyait savoir, ou oblige au contraire à reconsidérer l'acquis antérieur, et surtout, pour notre propos, modifie qualitativement ou quantitativement le patrimoine dont peut se prévaloir un site, une ville ou une région touristique. A l'échelle globale du patrimoine français, par exemple, et à un pas de temps annuel ou pluriannuel, cela peut paraître dérisoire, mais qu'il suffise de se rappeler qu'il y a à peine plus d'un siècle, aucun vestige d'art pariétal préhistorique n'avait encore été identifié et reconnu comme tel !

En 2000, lors des journées de géographie du tourisme à La Rochelle consacrées à la mise en tourisme des lieux, nous avons évoqué la notion de « stock » à propos des grottes susceptibles d'être mises en tourisme et nous nous étions alors attiré de nombreuses critiques, sans doute parce que nous nous étions mal faits comprendre. Chaque année, les explorations menées par les spéléologues révèlent plusieurs

dizaines de *nouvelles* cavités, nouvelles au sens où elles n'étaient pas connues auparavant. Si la plupart sont assez quelconques sur les plans esthétiques, scientifiques..., certaines peuvent sortir du lot et retenir l'attention d'acteurs qui chercheront à valoriser ces découvertes. Cette dimension objective ne peut être déniée, et ne s'applique pas seulement aux cavités naturelles : une toile ignorée d'un grand maître, un manuscrit retrouvé, la crypte découverte à l'occasion de travaux sous le pavage d'une église participent de la même logique. De même, la découverte en mai 2005 dans le massif de la Chartreuse d'arches rocheuses restées jusque là inconnues a prouvé que le travail d'inventaire des sites naturels d'intérêt patrimonial restait à compléter, y compris dans des régions dont on pensait avoir une connaissance exhaustive (article **I.13**).

S'il est vrai que c'est le discours et le regard qui font le patrimoine, il n'en est pas moins vrai que ce discours et ce regard doivent porter sur un objet, fût-il mythique ou fantasmé. Il est possible que, dans ce domaine, l'idée trop largement partagée soit celle d'un monde fini dans lequel il n'y ait plus place pour de nouvelles découvertes, et que cette idée occulte cette modalité d'une redéfinition permanente du champ patrimonial. Car si stock il y a, il va de soi qu'il est évolutif, qu'il a en général tendance à s'enrichir mais qu'il est aussi susceptible de s'amoinrir à l'occasion de destruction, de dégradation ou d'oubli. Rien de déterministe là-dedans, ce sont les conditions sociales, économiques, réglementaires ainsi que les conditions d'accessibilité et les perceptions que l'on a de ces objets qui président à leur valorisation ou à leur non-valorisation.

En 2005, lors d'un colloque sur l'habitat troglodytique au moyen-âge, j'ai souhaité présenter un état de lieux des cavernes aménagées et habitées dans les Pays de Savoie. Je me suis alors rendu compte qu'il n'existait pas d'inventaire de ces cavernes. Contrairement à ce que j'avais observé en Franche-Comté, la mémoire collective n'avait pas gardé le souvenir de ces cavernes et de leurs phases d'occupation. A ce stade, il ne pouvait être question de valorisation

touristique ou patrimoniale, simplement parce que ces anciens habitats troglodytiques n'étaient plus connus ni par la population locale, ni par les acteurs susceptibles de les promouvoir. Dans une optique de valorisation, la connaissance objective ne se résume pas au seul repérage, à la seule identification du bien. Le travail de recensement ne suffit pas à créer les conditions de la valorisation patrimoniale, encore faut-il pouvoir produire un discours sur lequel appuyer cette valorisation. Cette limite est perceptible dans le cas de patrimoines rupestres repérés sur le terrain mais difficiles à documenter et à dater, et auxquels il est délicat d'assigner un statut historique : « un contenu de réalité est historique lorsque nous le savons attaché à une place déterminée à l'intérieur de notre système temporel, cette détermination pouvant présenter des degrés de précision divers » (G. Simmel, 1916, p. 21). Sans doute la modalité historique n'est pas la seule dans laquelle s'inscrit le patrimoine, mais elle reste centrale dans le rapport à de nombreux éléments patrimoniaux. Que dire de l'habitat troglodytique des Baux-de-Provence qui, dans l'état actuel des connaissances archéologiques, est rapporté à une période comprise entre l'Âge du Fer et l'époque contemporaine (O. Maufras, 2006, p. 174) ?

Et les questions s'enchaînent alors : de quand ça date ? Mais aussi : à quoi ça servait ? Comment ça s'est formé ? Qui a construit ça ? Lorsque l'on est dans l'impossibilité de répondre à aucune de ces questions, comme cela arrive assez souvent, il est difficile d'amorcer et de développer un quelconque processus de patrimonialisation. C'est un des problèmes auxquels nous avons été confrontés pour le site de la « Voie sarde » aux Echelles (massif de la Chartreuse). Nous y avons relevé de nombreuses formes pariétales, vestiges d'aménagement, encoches... mais sans pour autant réunir les éléments d'information qui permettraient de leur donner du sens dans un discours intelligible.

La construction d'une ressource patrimoniale suppose donc une phase d'études et de recherches qui peut s'avérer longue. Elle a pour fonction d'assigner à cette ressource un sens

recevable, audible par les différents acteurs susceptibles d'être concernés. On peut admettre que, dans le cas de certains sites ou monuments spectaculaires et capables de parler fortement à l'imagination, la reconnaissance patrimoniale puisse s'affranchir de cette phase aboutie de connaissance objective. Je pense ici aux mégalithes, que ce soit les menhirs de Carnac ou les statues géantes de l'île de Pâques, dont le mystère même a pu fonder la reconnaissance patrimoniale bien avant que les travaux des archéologues nous aient éclairés sur les conditions et la chronologie de leur mise en place. Mais en l'absence d'un caractère aussi exceptionnel, la mise en patrimoine suppose **une mise en discours de la ressource**.

Malgré l'extraordinaire expansion actuelle du champ patrimonial, il demeure nécessaire que les conditions énoncées soient réunies pour que le processus de valorisation patrimoniale puisse être activé, et qu'elles le restent pour qu'il perdure. Or cette conjonction marque un moment précis qu'il n'est pas toujours facile d'identifier, sinon *a posteriori*. Lorsque, dans le cas d'un bâtiment industriel ou religieux par exemple, la valeur d'usage a disparu, des initiatives de patrimonialisation trop hâtives peuvent être mal perçues par les anciens acteurs ou usagers qui les perçoivent comme une sorte de confiscation, de dépossession, ou autrement dit qu'on les pousse un peu trop rapidement dans une vitrine de musée. À l'opposé, si un temps trop long a passé depuis la disparition de la valeur d'usage, on constate que le bien lui-même a pu se dégrader, que l'appropriation s'est peu à peu diluée, que la mémoire des lieux a beaucoup perdu en précision, et que le processus de valorisation est plus difficile à amorcer. Nous reviendrons sur le rôle de la mémoire dans ces processus de patrimonialisation. Mais tous les acteurs n'ont, semble-t-il, pas toujours conscience de l'importance de ce moment-clé qu'il est impératif de saisir.

Cette articulation ne doit pas seulement se réaliser à un moment donné, de façon ponctuelle, mais il faut au contraire qu'elle perdure, sans quoi la ressource patrimoniale n'est plus valorisée comme telle. Or, **les quatre variables de la valorisation patrimoniale n'entretiennent pas**

**les mêmes rapports au temps**. *A priori*, on peut partir du postulat que la connaissance objective est cumulative, sauf oubli collectif, ce qui n'est théoriquement pas impossible lorsque certains savoirs ne sont pas cultivés ; il suffit de penser aux efforts faits dans certaines associations pour retrouver des variétés rustiques de fruits, de légumes, de céréales... proprement oubliées, ou pour réactiver des savoir-faire sur des machines de la fin du XIX<sup>ème</sup> ou de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, et pour recréer par là même de la ressource patrimoniale. Mais admettons que ce n'est pas là le cas le plus fréquent.

La reconnaissance patrimoniale est le plus souvent cumulative, du moins dans la société actuelle, en attendant peut-être un trop-plein patrimonial. Des cas de déclassement attestent pourtant que ce statut patrimonial peut être renégocié : des sites archéologiques jadis classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire ont été déclassés lorsqu'ils avaient fait l'objet de pillages et ne présentaient plus d'intérêt scientifique... De même, l'appropriation collective de la ressource patrimoniale n'est pas définitive, elle s'avère réversible lorsque l'intérêt s'émousse et finit par se porter sur d'autres objets, ou lorsque le statut foncier est renégocié. Parmi les sites naturels classés entre 1909 et 1914 dans les trois départements des Alpes du Nord, quelques uns ont été purement et simplement oubliés (cf. article I.1). Trois générations ont eu raison d'une appropriation collective qui s'est retrouvée de plus en plus en décalage avec les représentations dominantes du paysage montagnard. Les sites sont restés classés, mais l'arrêté du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ne renvoie plus qu'à lui-même.

Car la demande sociale au contraire est éminemment variable, au gré des évolutions culturelles, économiques, techniques : les représentations et les pratiques se transforment, se succèdent les unes aux autres. Des sites naguères prisés apparaissent bientôt désuets, obsolètes. Ou bien ce sont les conditions de l'accès qui, à un moment, peuvent décourager le public de s'y rendre. Il en va à peu près de même de l'implication des acteurs : sur le plan économique, le retour sur investissement et le profit attendu

conditionnent le degré d'implication ou de désengagement, d'où les sites qui ne trouvent pas de repreneurs lorsque les exploitants souhaitent passer la main. Cette variabilité se retrouve aussi sur le plan institutionnel car dans les administrations en charge des patrimoines (DRAC, DIREN), les doctrines évoluent, les personnels changent. Dans une Direction régionale de l'Environnement, tel chargé de mission s'intéressera plus particulièrement aux plantes messicoles, et diligentera des inventaires des places, suscitera des arrêtés de protection de biotope..., mais il sera un jour remplacé par un spécialiste des amphibiens qui s'attachera d'autant plus à protéger les salamandres et leurs habitats qu'il considérera qu'un retard a été pris en la matière. La construction patrimoniale incorpore une dimension éminemment subjective, à la fois individuelle et collective, et l'on sait que les gestionnaires d'espaces protégés, par leur travail contribuent à faire émerger des espèces emblématiques.

Il s'agit là d'une équation à variables multiples, le temps jouant, plus ou moins, sur chacune d'entre elles. La valorisation patrimoniale suppose donc quelque chose de comparable à une conjonction au sens astronomique du terme. Si l'époque actuelle donne l'impression que les alignements de variables se multiplient dans ce domaine, il faut bien garder à l'esprit qu'il s'agit là d'un moment particulier de l'histoire des sensibilités. Plusieurs analystes ont expliqué ce moment d'omni-patrimonialisation par l'incertitude des temps, par le besoin ressenti de trouver de solides ancrages dans l'environnement historique ou paysager, mais probablement ce mouvement s'épuisera-t-il d'une façon ou d'une autre, se transformera-t-il... Toute étude sur les patrimoines, sur les processus de patrimonialisation est donc elle-même un discours sur l'état présent (ou passé si l'on veut retracer la genèse de ce moment) du monde et de nos sociétés, et ne prétend en aucune façon parler d'objets intangibles et intemporels, bien au contraire. C'est pourquoi le temps est nécessairement au cœur de cette réflexion sur les patrimoines ; c'est pourquoi chaque patrimoine se présente comme le résultat d'autant de

rencontres qui ne sont rien moins qu'éternelles. C'est ce qui fait toute l'intensité de la tension temporelle qui se noue autour de la notion de patrimoine qui prétend figer toute évolution dans une volonté de conservation, mais en feignant d'ignorer que cette volonté elle-même s'inscrit dans un contexte évolutif. Ces questions et ces limites pourraient de même s'appliquer à la notion de durabilité.

### **III. Les critères de la patrimonialisation**

L'une des questions les plus épineuses à propos des patrimoines tient à leur nature : qu'est-ce qui définit la ressource patrimoniale ? Le regard, le statut, on l'a dit, plus que le bien lui-même sans doute, et c'est pourquoi la sphère patrimoniale s'est à ce point dilatée ces dernières décennies. Il n'est pas possible de tracer un limite nette à l'intérieur de laquelle, et seulement à l'intérieur, seraient rassemblés les objets patrimoniaux. Est-ce à dire que le processus de patrimonialisation tel que nous venons de le décrire peut s'appliquer à n'importe quel objet, à n'importe quel bien matériel ou immatériel ?

Mais comme la patrimonialisation est avant tout une construction, ou le résultat d'une construction socio-culturelle, elle s'appuie sur un certain nombre de critères plus ou moins codifiés. Les textes législatifs ou conventionnels définissent les critères de la patrimonialisation. Par exemple, pour les sites naturels classés en France, la loi de 1930 stipulent qu'ils doivent présenter « un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » (art. 4 de la loi de 1930). Cette suite de cinq adjectifs fonde donc le principe de la patrimonialisation, même s'ils dessinent un champ très large qui a permis d'adopter en souplesse les évolutions de la sensibilité depuis maintenant 80 ans. Pour l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité, l'UNESCO a publié une liste de 10 critères, qui a d'ailleurs évolué à plusieurs reprises depuis 1972, et qui, dans sa version actuelle, fait la part aux patrimoines culturels (pour les critères i à v), aux

## Critères de sélection adoptés en 2005 par le centre du Patrimoine mondial

- i. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- ii. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- iii. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- iv. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- v. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- vi. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
- vii. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- viii. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- ix. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- x. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

patrimoines immatériels (critère vi) et aux patrimoines naturels (critères vii à x).

Parmi les critères avancés figurent la rareté, l'exemplarité, l'intégrité du bien susceptible d'être patrimonialisé, et aussi sa capacité à transmettre une information sur le plan artistique, historique, paléo-environnemental, climatique... Ces critères peuvent valoir autant pour une église romane ou pour un géomorphosite.

Or ils entretiennent entre eux des rapports complexes qu'il convient au moins d'évoquer : la rareté et la représentativité apparaissent antagoniques et participent de logiques inverses. En effet, chercher à patrimonialiser les biens les plus rares, uniques ou exceptionnels, suppose que l'on a d'abord identifié ce bien, que l'on en a acquis une connaissance assez précise pour mettre en évidence ce qui en fait la rareté et que l'on va le promouvoir sur la base de ce caractère exceptionnel. Le mouvement est ascendant : un bien très particulier est hissé au rang d'exception, sans équivalent, qu'il s'agisse d'un ensemble naturel (Ayers Rock, chutes du Niagara) ou d'une réalisation humaine (Machu Picchu). Dans le langage de l'UNESCO, il s'agit de la valeur universelle exceptionnelle ; si le dossier parvient à établir cette V.U.E., alors l'inscription sur la liste du patrimoine mondial peut être envisagée avec optimisme.

À l'opposé, la notion de **représentativité** correspond à un mouvement descendant : un type de paysages, de villes, de monuments... a été défini, né de multiples observations et d'une réflexion sur les caractéristiques qui le définissent, et ce type a été suffisamment étudié pour en dégager l'intérêt scientifique, esthétique... Le souci de préserver la valeur de témoignage amène à définir un site, un bien, un édifice, où les caractéristiques de ce type se retrouvent de façon particulièrement nette : le glacier d'Aletsch représente ainsi la haute montagne alpine englacée, la cathédrale de Chartres un des joyaux du blanc manteau qui couvrit jadis l'Occident... Ce critère de représentativité est aujourd'hui employé pour l'inscription de biens sériels (beffrois du Nord, citadelles de Vauban...), lorsque le type paraît

trop complexe ou trop riche pour être utilement représenté par un seul spécimen.

Les critères de l'UNESCO pour l'inscription d'un bien naturel ou culturel sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, envisagent aussi bien la représentativité (« exemple éminent d'un type de construction illustrant une période significative de l'histoire humaine », « exemple représentatif des grands stades de l'histoire de la terre ») que la rareté (« chef-d'œuvre du génie créateur humain », « témoignage unique ou du moins exceptionnel », « phénomènes naturels d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle »). Dans les faits et en toute logique, les promoteurs de la patrimonialisation devraient choisir de s'appuyer sur l'une ou l'autre famille de critères, et l'on comprendrait mal que l'on cherche à se réclamer à la fois de l'une et de l'autre.

Il arrive pourtant qu'**exceptionnalité** et **représentativité** se combinent en activant des registres différents : pour nous en tenir à deux exemples de biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, le canal du Midi satisfait à la fois au critère iv (« offrir un **exemple éminent** d'un type de construction... ») et au critère vi (« être directement ou matériellement associé à des événements (...) ayant une signification **exceptionnelle** universelle ») ; ou alors, pour un bien naturel, les « pitons, cirques et rempart de l'île de la Réunion » sont inscrits au nom des critères vii (« représenter des phénomènes naturels (...) d'une importance esthétique **exceptionnelle** ») et x (« contenir les habitats naturels les plus **représentatifs**... »).

Au-delà des critères, se pose donc le problème de l'argumentation sur laquelle se construit le processus de patrimonialisation, et de la façon dont s'articulent critères et argumentation. C. Audet avait déjà noté (1997, p. 68-69) que les experts devaient trouver « entre la remarquabilité et la représentativité » le discours qui leur permette d'asseoir au mieux « l'authenticité dynamique » du bien. Se livre ici un jeu assez roué entre argumentation scientifique et argumentation politique, ce

qui biaise forcément la rationalité du discours patrimonial, surtout lorsque le processus de patrimonialisation suppose toute une série de réglementations, engendre des contraintes et suscite des oppositions. Le critère de représentativité pose ainsi bien des problèmes car il est facile pour les opposants de récuser une représentativité subie. Pourquoi ne pas protéger la vallée d'à côté ? Pourquoi ne pas classer plutôt le massif d'en face ? Il est toujours étonnant de s'apercevoir que le syndrome NIMBY si souvent décrit lorsqu'il s'agit d'implanter des infrastructures dommageables à l'environnement ou au cadre de vie fonctionne aussi bien à l'encontre de mesures de protection lorsque leur nécessité n'est pas perçue (voir aussi sur ce point III.33). Face à ce discours, les promoteurs du processus de patrimonialisation tendent à gauchir leur argumentation et à glisser du critère de représentativité vers le critère de rareté en s'efforçant de mettre en exergue des micro-faits qui ne sont pas nécessairement les plus significatifs : une singularité géologique, la présence d'une variété faunistique ou floristique...

La ressource patrimoniale peut ainsi se retrouver réduite à sa plus petite portée, à sa compréhension la plus étroite par des spécialistes, ce qui ne facilite pas son appropriation par le plus grand nombre dont on a vu qu'elle était une condition de la patrimonialisation. K.-M. Gauss (2003) a souligné cette survalorisation de micro-détails ethnologiques très fragmentés dans des processus de construction ou de pérennisation d'identités locales ou régionales. Nous y reviendrons dans la troisième partie. De même, sur le plan des écosystèmes, lorsqu'il s'agit de contrer des grands travaux considérés comme intempestifs, il est courant de mettre en avant la présence d'une graminée rare ou d'un insecte plus ou moins endémique parce que la loi lui accorde un statut de protection entant qu'espèce menacée. Mais sur ce seul élément, parfois efficace, ne démarrera jamais aucun véritable processus d'appropriation nécessaire à la construction patrimoniale : la ressource est ici purement instrumentalisée à défaut.

Il en va à peu près de même du **critère d'intégrité** : d'un point de vue théorique, il est

assez facile de comprendre à quoi correspond ce critère. Mais là encore, dans les faits, les acteurs de la patrimonialisation sont souvent amenés à composer avec le principe. Lorsqu'un site, ou un ensemble paysager ou monumental est identifié et qu'il apparaît en très bon état, c'est-à-dire lorsqu'il satisfait au critère d'intégrité, sa valeur d'information est considérée comme très bonne, et il est donc important de lui garantir de bonnes conditions de conservations. Mais il est alors beaucoup plus difficile de faire admettre des contraintes réglementaires car on se heurte à l'argument de la bonne gestion empirique dont le bon état actuel du bien constitue la preuve irréfutable. Le critère d'intégrité postule une démarche de patrimonialisation préventive difficile à faire admettre car perçue comme une marque de défiance envers les populations locales et les usages vernaculaires qu'elles en font. A l'opposé, il est plus facile, dans le cadre d'une patrimonialisation réactive, de convaincre de la valeur d'un patrimoine dont l'intégrité est gravement menacée. Mais la *fenêtre de tir* est plutôt étroite : tant que le niveau d'intégrité est très élevé, le bien satisfait au critère mais il n'est pas perçu comme menacé, d'où une moindre acceptation locale des obligations liées à la patrimonialisation. A l'opposé, si l'intégrité du bien est déjà mise à mal, les mesures de conservation sont trop tardives et perdent tout intérêt ; certes, elles peuvent être alors mieux acceptées, mais la rationalité des critères s'effacerait de fait devant la situation d'urgence.

En France par exemple, « peut être classé parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé » (art. R 333-1 du code de l'Environnement). Par exemple, lorsqu'un projet de Parc naturel régional de la côte picarde a été soumis au Conseil National de la Protection de la Nature en janvier 2006, le dossier a été rejeté parce que les paysages étaient déjà très dégradés, parce que les sols étaient très pollués par les activités industrielles (région du Vimeu) et parce le PNR n'est pas conçu comme un outil de remédiation environnementale. Toute la difficulté tient dans la juxtaposition des deux adjectifs « riche et menacé », et dans les calen-

driers souvent différents de la menace, qui peut être imminente, et des mesures de conservation qui ne se mettent en place que lentement.

De façon générale, on voit que ce qui pose problème, c'est l'adéquation entre des critères objectifs d'évaluation patrimoniale et la façon dont ils sont perçus, acceptés et mis en œuvre. C'est autour de la reconnaissance patrimoniale que se résorbe ou s'exacerbe cette adéquation/inadéquation. D'autant plus que s'ajoutent toute une série de critères moins rationnels mais présents dans de nombreuses discussions sur ces questions. Dans un travail sur l'évaluation patrimoniale, J. Amsallem et L. Calvet (2006, p. 136) soulevaient un problème intéressant autour du Parc naturel régional du Livradois-Forez où avait été identifié un certain nombre d'« espèces emblématiques ». Parmi elles, un papillon appelé l'Apollon du Forez – *Parnassius apollo francisi*. Or ce papillon a disparu depuis une dizaine d'années ! Quel serait le statut d'une ressource patrimoniale qui n'existe plus ? Comment peut-elle être qualifiée d'emblématique ? Faut-il alors imaginer que le Parc naturel régional, dont la protection de l'environnement constitue le cœur de métier (selon les termes de l'inspection générale de l'environnement), s'est choisi pour emblème, parmi d'autres, le souvenir d'une espèce plus que l'espèce elle-même ? Dans sa dernière charte, le PNR du Livradois-Forez prévoyait la réintroduction de l'*Apollon*, ce qui paraît problématique puisque le papillon disparu était répertorié comme endémique ! D'où des séances de prospection menées depuis 1999 sur le terrain pour essayer de retrouver quelques spécimens à partir desquels il serait possible de « repeupler » le territoire du Parc.

De l'emblématique, on n'est jamais très loin du spectaculaire, du prestigieux. Les équipes de certains Parcs reconnaissent elles mêmes que le territoire qu'elles gèrent ne possèdent pas toujours un patrimoine très riche. Elles vont parfois jusqu'à omettre de mentionner les ressources patrimoniales, y compris dans leur charte ce qui est pour le moins surprenant. On est donc ici bien loin des critères objectifs et rationnels de l'évaluation patrimoniale. L'approche tient alors davantage d'une sorte de

marketing qui postule les attentes des visiteurs, qui anticipe sur ce qui peut les intéresser, au risque de faire l'impasse sur l'étape nécessaire qui consiste à établir l'existence objective de la ressource patrimoniale.

### **Valeur d'usage, valeur patrimoniale**

Une autre question a souvent été discutée par les auteurs qui se sont penchés sur le patrimoine : celle de savoir si la patrimonialisation est nécessairement précédée ou non de la défonctionnalisation du bien. Dans les exemples circum-marseillais que nous avons développés *supra*, nous avons vu que la glacière de Pivaut avait été abandonnée et que la patrimonialisation aboutissait à lui redonner une nouvelle fonction, alors qu'il n'en allait pas de même pour l'immeuble le Corbusier dont la dimension patrimoniale était venue s'ajouter à la dimension fonctionnelle. Dans un petit traité souvent cité et qui a certainement renouvelé la réflexion sur les patrimoines à un moment où cette thématique prenait une envergure nouvelle, J.-P. Babelon et A. Chastel ont ainsi proposé (1980) de dissocier nettement les fonctions utilitaires et la dimension patrimoniale, introduisant pour ce faire la notion de sacré : « Dans toute société (...), le sens du sacré intervient en invitant à traiter certains objets, certains lieux, certains biens matériels comme échappant à la loi de l'utilité immédiate ». Quelques années plus tard, A. Chastel précisa ses vues : « L'objet visuel désaffecté prend une valeur de signe attachant, d'indicateur de l'existence laborieuse, de révélateur humain : la ferme, l'atelier, la boutique d'autrefois deviennent maintenant ce qu'avaient été pour les générations antérieures l'église, le site, le château » (« La notion de patrimoine », in Nora, 1986, p. 405-450). On ne saurait être plus clair : la construction patrimoniale serait l'expression d'une désaffectation de l'objet, devenu obsolète du fait de l'évolution des techniques, des goûts, des modes de vie... Dans cette optique, la patrimonialisation apparaît comme un moyen de renouer avec la valeur d'un bien qui a été

perdue de vue et qui se trouve reformulée dans un contexte nouveau.

Dans les faits, la patrimonialisation a souvent été précédée d'une phase de désaffectation, et l'on en vient à s'étonner de la proximité entre friche et patrimoine. L'état de friche est éminemment transitoire : soit la ruine va faire son œuvre, plus ou moins vite, ou bien des raisons de sécurité ou autre vont amener à l'accélération de sa destruction ; soit une initiative va aboutir à la requalification du bâtiment, souvent à travers la patrimonialisation. Et il suffit parfois de peu pour passer de la friche au patrimoine : le retournement du regard, la greffe d'un nouveau discours, la redécouverte d'une valeur oubliée, une opération de revalorisation... Combien d'objets aujourd'hui patrimoniaux sont passés à deux doigts de la démolition ? Parfois, dans un même ensemble, certains éléments sont patrimonialisés et font l'objet d'une restauration alors que d'autres sont laissés à l'abandon, souvent par manque de moyens. Ainsi en va-t-il des différents forts qui forment la barrière de l'Esseillon, en haute-Maurienne ; au gré des crédits disponibles pour la réhabilitation, les éléments jugés les plus intéressants ont fait l'objet de travaux, les autres ont été laissés à l'abandon : en patrimonialisant, on a aussi fait la part de la friche !

Mais la défonctionnalisation n'est pas une condition préalable nécessaire au processus de patrimonialisation : Notre-Dame de Paris, dont les services du tourisme disent qu'elle accueille 10 millions de visiteurs par an, n'en continue pas moins à être un lieu de culte. Les palais de la République rencontrent à l'occasion des « journées du Patrimoine » un succès qui ne se dément pas avec les années et qui s'explique justement parce qu'ils sont toujours les lieux du pouvoir, et non pas des coquilles vides muséographiées.

Sur cette question, A. Riegl avait bien compris que la valeur patrimoniale des monuments pouvaient entrer en concurrence avec leur valeur d'usage : « Un édifice ancien, qui continue d'être utilisé, doit pouvoir abriter ses occupants sans mettre en danger leur vie ou

leur santé » (1903, p. 89). Antériorité, contemporanéité huilée ou conflictuelle, succession immédiate ou entrecoupée d'une longue vacance, les valeurs d'usage et de patrimoine entretiennent des liens complexes.

## Conclusion et pistes de travail

L'extension de la sphère patrimoniale, accélérée depuis un demi-siècle, ne fait guère de doute et de multiples exemples l'attestent. Elle repose sur d'évidents progrès de la connaissance dans toute une série de registres, dont bien sûr l'archéologie, mais surtout sur une prise de conscience de plus en plus large du caractère patrimonial de multiples biens. De nombreux relais médiatiques, institutionnels, associatifs... alimentent et entretiennent ce changement de regard.

Pour autant, parler d'omni-patrimonialisation serait, on l'a vu, tout à fait abusif. La demande sociale est souvent au rendez-vous, comme le montrent année après année les « Journées du Patrimoine », même si ces manifestations fonctionnent sur la base d'une acception très large du patrimoine et participent de l'animation culturelle.

Mais c'est l'implication des acteurs qui marque le plus souvent les limites de ce mouvement d'extension : les moyens disponibles, les personnels compétents, la concurrence entre les différents types de biens potentiellement patrimoniaux sont autant de bornes ou de freins à l'expansion patrimoniale. Comme l'avaient justement remarqué en leur temps J.-P. Babelon et A. Chastel, « le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices. C'est la loi de toute sacralité » (1980, p. 101). Et même si l'on comprend le terme de sacrifice au sens le plus prosaïque, cela explique que toute patrimonialisation doit être longuement mûrie car la sacralisation de notre environnement dans toutes ses composantes poserait sans doute autant de problèmes qu'elle présenterait d'avantages.

Cette question demande certainement à être approfondie : elle se pose par exemple lorsque l'on observe la multiplication des PNR existant ou projetés dans certaines régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier. Quelle sera la signification des Parcs naturels régionaux lorsqu'ils s'aligneront en une bande continue

de la vallée du Rhône jusqu'à la frontière italienne ? Les notions de « continuité écologique » ou de « trame verte et bleue » vont dans ce sens, mais elles obligent à repenser l'idée même d'espace protégé. Et les géographes ne pourront échapper à ces questions.

## CHAPITRE 2

### L'EXPÉRIENCE DU MONDE SOUTERRAIN ET DU PATRIMOINE ENDOKARSTIQUE

La question des patrimoines et du tourisme souterrain est certainement celle pour laquelle la filiation avec le travail de thèse est la plus évidente. Si certains pouvaient croire que tout avait été dit sur un sujet aussi ténu et aussi anecdotique, ils ont dû déchanter ! La chance a été de se retrouver au sein du laboratoire de Géographie de l'Université de Savoie puis du laboratoire EDYTEM dans un environnement où nous étions plusieurs convaincus de la richesse de ces thématiques, et nos interlocuteurs à l'extérieur de l'Université (DIREN, PNR, acteurs du tourisme, associations de défense de l'environnement...) étaient en demande d'une expertise sur ces points. A ce titre, l'article que Jean Nicod a fait paraître dans les Annales de Géographie en 1998 a constitué un grand encouragement à poursuivre dans cette voie, même si par ailleurs il était également nécessaire de diversifier les objets d'étude.

Car nous restons convaincus que les cavernes donnent à voir, peut-être mieux que tout autre type de paysages, la complexité des rapports entre préservation des patrimoines et mise en valeur touristique ; ou tout du moins que ces rapports y apparaissent de façon très démonstrative, et qu'il est plus facile qu'ailleurs d'isoler les facteurs autour desquels vont s'organiser les impératifs de la conservation et les règles de la valorisation. Ces rapports sont en effet aussi anciens que le tourisme souterrain lui-même, c'est-à-dire que le problème de la protection des cavernes est posé depuis plusieurs siècles déjà, même si la prise de conscience est plus aiguë depuis le début des années 1970.

Le recueil de publications fait donc la part belle aux articles concernant le karst envisagé sous l'angle des patrimoines et du tourisme, et ce pan du travail a aussi fait l'objet de trois thèses co-dirigées entre 2003 et 2007 (cf. synthèse *infra*). Ces études portent pour l'essentiel sur les principaux sites-ateliers investis par le laboratoire EDYTEM dans les Préalpes du Nord et en Ardèche : les grottes de Choranche (I.3) et l'aven d'Orgnac (I.5), sites sur lesquels nous n'avons pas été seulement en position d'observateurs mais impliqués aussi dans les dynamiques à l'œuvre. Dans la plupart des cas, nous avons essayé de comprendre l'évolution actuelle du tourisme souterrain (I.4) et les problématiques liées à la conservation des patrimoines de l'endokarst (I.8, I.11). Mais le recours aux sources historiques permet également de préciser la façon dont les cavernes se sont constitués en ressource patrimoniale à travers des conflits d'usage qui pourraient paraître anecdotiques (I.10).

#### I. Le tourisme souterrain

A l'aune des grands flux du tourisme mondial, le tourisme souterrain peut sembler assez anecdotique. Encore que certains sites majeurs amèneraient à nuancer cette première impression... Mais les grottes touristiques recèlent surtout un fort potentiel euristique pour qui s'intéresse à la géographie du tourisme. Elles se présentent d'ordinaire comme des lieux relativement simples : une entrée, un flux contrôlé par une billetterie, des interactions nombreuses avec l'environnement mais facilement identifiables... Les grottes touristiques

peuvent être décodées à la fois en termes de ressource, de lieux, de trajectoires, d'interaction avec le territoire environnant et la protection du patrimoine, et elles peuvent contribuer utilement à quelques discussions relatives à la géographie du tourisme, notamment en ce qui concerne la capacité d'accueil. La thèse conduite par Vincent Biot (2006) a beaucoup éclairé cette question sur laquelle nous allons revenir ici, en insistant surtout sur les rapports entre tourisme et patrimoine.

Le tourisme souterrain oblige d'abord à éclairer la question des motivations, tant la visite de cavernes humides et obscures paraît aux antipodes des aménités et des images en général véhiculées par le tourisme. Or, d'un point de vue chronologique, le tourisme souterrain a préexisté à la codification de ces représentations dominantes ; son histoire est ancienne et elle a joué sur des ressorts spécifiques qui ont évolué au fil des améliorations techniques et des changements quantitatifs.

### **Quelques précurseurs du tourisme souterrain**

Commençons par suivre deux visites de grottes des Pyrénées occidentales dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle : George Sand n'a que 21 ans lorsqu'en compagnie de son mari et de « deux autres jeunes gens avec qui nous nous étions liés à Cauterets », elle se rend à Lourdes au cours de l'été 1825 et y visite les grottes du Loup. Dans la lettre qu'elle écrit à sa mère dès le lendemain, elle raconte que, refusant de se satisfaire des sentiers battus, les visiteurs ont souhaité aller là où leur « guide ne se souciait guère de [les] conduire. Nous le forçâmes de nous mener à ce second étage ». Et les voilà lancés dans une périlleuse escalade : « je riais, mais j'avoue que j'avais peur », et son mari doit l'assurer en lui « attachant deux ou trois foulards autour du corps » (cité in Karénine, 1899, p. 263-268). Ce tourisme-là est bien proche de l'exploration, les dangers affrontés donnent à l'excursion tout son sel, et la description d'une « salle magnifique » ne retient guère la plume ; ce n'est que près de trente ans

après, dans « L'histoire de ma vie », que George Sand ajouta les détails descriptifs qui feront du « monde souterrain un enchantement véritable » et les allusions littéraires aux « abîmes qui nous rappelaient l'enfer de Dante », qui rendront un tableau plus stéréotypé que le récit vivant laissé par la jeune baronne Dudevant (Sand, 1854-55, p. 1157).

Une vingtaine d'années plus tard, Frédéric Soutras, le 17 octobre 1849, un journaliste bagnérais, entreprend une visite de la grotte de Bétharram ; accompagné d'un médecin, d'un avocat, d'un avoué et d'un négociant, ils trouvent sur place un guide, ce qui marque un certain degré d'organisation de l'activité touristique... Le long récit publié dans la *Petite Gazette* (Soutras, 1864), dans une revue publiée donc à l'attention des curistes de Bagnères, montre que les excursionnistes s'intéressent à la possibilité d'affiner des Roquefort dans la caverne, à la façon dont la grotte a pu être creusée par les eaux, à l'escalade qui livre accès à une salle richement ornée... et aux « notables améliorations [qui pourraient être apportées] dans sa viabilité souterraine ». Soutras apprécie les paysages souterrains, et décrit longuement les plafonds les formes contournées des lapiaz de voûte que les guides continuent aujourd'hui à faire apprécier aux visiteurs. Leur curiosité s'exerce donc dans toutes les directions, ces différents aspects se combinent pour donner toujours plus d'intérêt à la caverne.

Mais Soutras se mêle aussi à plusieurs reprises de la nécessité de parfaire l'aménagement touristique : « Le chemin qui mène à l'entrée de la crypte profonde est rude et fort escarpé. On pourrait à peu de frais le rendre praticable, même aux chevaux. Avis à MM. les édiles de la commune d'Asson (...) il y aura profit pour tout le monde ». Et plus loin, trouvant que le portillon censé fermer la grotte n'est muni d'aucun cadenas : « Avis encore à la commune d'Asson : nous lui signalons cette porte honoraire, qui exerce là une véritable sinécure ». Par prudence, la petite caravane fait passer devant le compagnon le plus corpulent, qui peut franchir tous les obstacles, si bien que la visite ne saurait poser de problème à personne. Soutras

signale la facilité de parcours dans la grotte, et « du reste, nous pouvons garantir pour la saison prochaine, aux futurs visiteurs de la grotte, de notables améliorations dans sa viabilité souterraine ; M. J\*\*\*, notre aimable cicérone, nous a promis de s'en occuper sérieusement »

Après quatre heures de pérégrinations souterraines pendant lesquelles Soutras pense avoir parcouru plus de deux kilomètres, les visiteurs ont encore le projet de tirer « un feu d'artifice dans une grotte ! Cela devait être fabuleux, inouï, étourdissant ! C'était une idée neuve et brillante, par ce temps de choses restaurées et rhabillées où l'on remet à neuf toutes les vieilleries du passé », mais la fumée des torches de paille allait gâcher le spectacle. Cette notation est précieuse, car elle indique qu'il y a plus d'un siècle et demi, la visite des grottes pouvait déjà être tenue pour une attraction vieillotte, et qu'il convenait de trouver les moyens de la renouveler !

Plusieurs autres auteurs le suggèrent d'ailleurs : dès 1807, Aubin-Louis Millin, voyageant en Bourgogne, s'épargnait le détour jusqu'aux grottes d'Arcy : « Comme il y a en France plusieurs grottes semblables, et que le jour finissait, nous ne crûmes pas pour les observer, devoir risquer de gagner une fluxion de poitrine » (Millin, 1807, t. I, p. 177-178). Il se peut d'ailleurs que Millin, grand savant et grand voyageur, n'ait pas eu grand goût pour les grottes. Passant lui aussi par la vallée de l'Adour, il n'est guère plus indulgent pour la grotte de Campan : « Cette grotte, tapissée de stalactites d'albâtre calcaire, ressemble à toutes celles du même genre et n'a rien de particulier » (Millin, 1811, t. IV, p. 498).

Ces quelques épisodes caractéristiques du proto-tourisme souterrain nous renseignent sur ses liens étroits avec la fréquentation des stations thermales, sur la bonne extraction sociale des visiteurs, sur leur goût pour des visites aventurées et pour tout ce qui peut les sortir de la routine. Des exemples comparables pourraient être pris dans le Vivarais (figure 2), dans le Jura ou dans le Dauphiné. L'activité connaît une réelle diffusion spatiale, même si la fréquentation reste quantitativement limitée tout au long des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Nous rencontrons

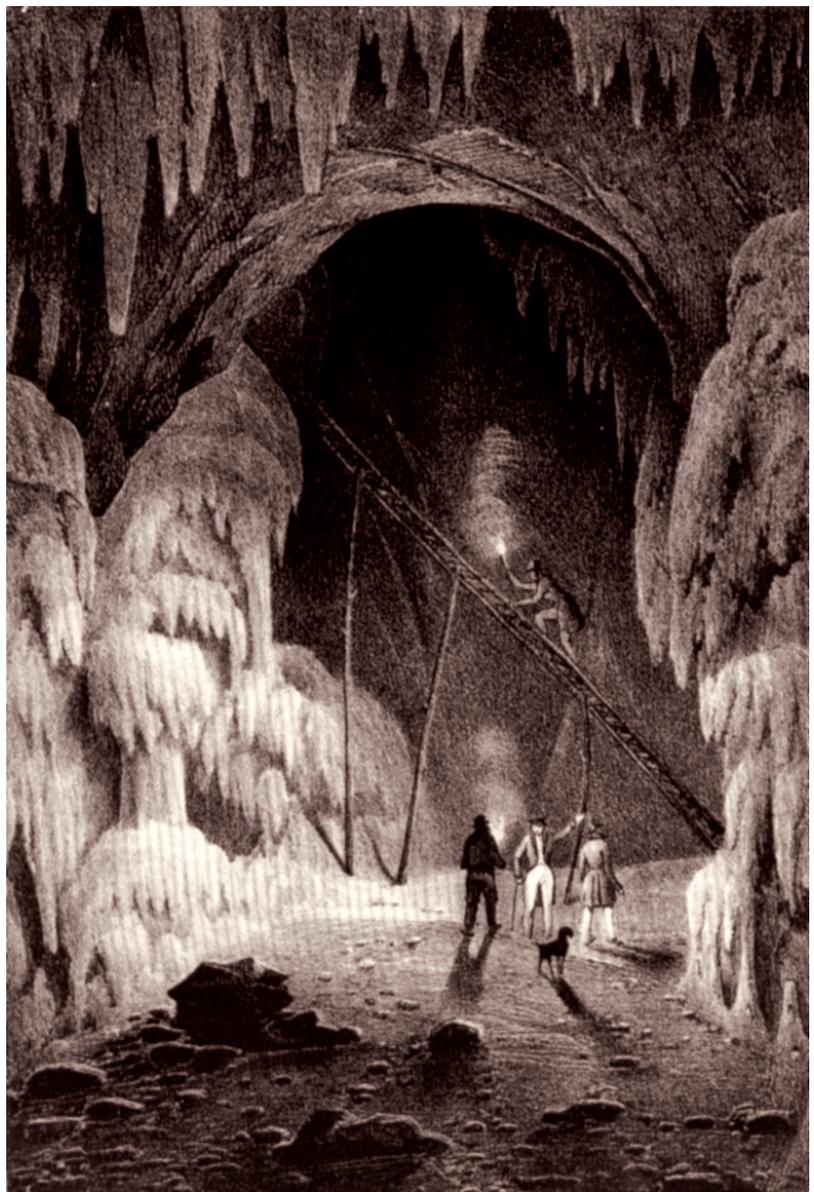


Figure 2 : Découverte en 1838, la grotte de Saint-Marcel (Ardèche) fut immédiatement proposée à la visite et concurrença les grottes de Vallon Pont d'Arc. L'aménagement paraît certes rudimentaire, il n'en témoigne pas moins d'un proto-tourisme dûment organisé (gravure V. Cassien).

dans ces prémices du tourisme souterrain le caractère protéiforme de la ressource touristique selon les sites et selon les attentes des visiteurs. Le goût pour les visites de grottes a souvent été discuté, les paysages souterrains semblent en effet répétitifs et à plusieurs époques on les a tenus pour démodés. Le marasme actuel de l'activité n'est donc pas une absolue nouveauté et le tourisme souterrain a déjà connu plusieurs phases de déclin et de renouveau.

C'est dire qu'il aura fallu de puissants ressorts pour rénover cette ressource touristique à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour redorer le blason des paysages souterrains et pour finalement attirer les visiteurs sous terre par centaines de milliers. Ce rebond historique peut nous en apprendre long sur les cycles de vie des produits touristiques.

### **Un âge d'or du tourisme souterrain ?**

Trois séries d'événements vont, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, donner au tourisme souterrain une nouvelle dimension qui préfigurait les principaux traits qu'il a gardés jusqu'à présent :

1) L'exploration spéléologique renouvela tout d'abord la géographie de l'activité en faisant émerger de nouveaux sites touristiques : le gouffre de Padirac (Lot), l'aven Armand (Lozère), un peu plus tard l'aven d'Orgnac (Ardèche)... E.-A. Martel puis R. de Joly eurent conscience de la portée de leurs explorations dans la perception du monde souterrain et des perspectives qu'ouvrait sa valorisation au moyen d'aménagements spécifiques ? Ils surent orchestrer l'écho donné à leurs découvertes et créer une nouvelle dynamique en tablant sur la découverte de cavités inconnues jusque là et en inventant simultanément leur fonction touristique. La ressource touristique s'est donc renouvelée d'abord par la connaissance de nouvelles cavités que des explorateurs ont jugé opportun de livrer à la curiosité du public.

2) L'irruption de la photographie a permis la diffusion d'une iconographie très abondante, vecteur majeur de la popularisation des grottes touristiques auprès d'un grand public qui n'en avait pas toujours une idée très précise. Il

est significatif sur ce point qu'E.-A. Martel, pionnier de la spéléologie et promoteur du tourisme souterrain, fut aussi l'auteur d'un ouvrage sur « la photographie souterraine ». Dès les années 1890, on édita d'inépuisables séries de cartes postales des grottes de Bétharram ou de La Balme (Isère), aujourd'hui recherchées par les collectionneurs... Cette iconographie connut de nombreuses déclinaisons à travers un arsenal de cartes routières (Michelin 1953), de guides touristiques spécialisés ou de grandes affiches placardées dans les gares par les compagnies ferroviaires. La photographie constitua un vecteur décisif dans la réclame faite autour des grottes touristiques, d'autant plus que les cartes postales mettaient souvent en scène des groupes de visiteurs et pouvaient rassurer les postulants tout en entretenant leur motivation.

3) Enfin, la dimension préhistorique enrichit subitement les motivations des visiteurs. L'art pariétal a été un puissant vecteur de ce courant d'intérêt lorsque les grottes des Combarelles et de Font-de-Gaume, découvertes en 1901, furent classées Monuments historiques l'année suivante. Il s'ensuivit une réorganisation durable de l'activité dans le Périgord, dans le Quercy et dans les Pyrénées, y compris dans des grottes qui étaient déjà connues et qui connaissaient une fréquentation proto-touristique avant même que les vestiges d'art préhistorique y soient découverts. Tel était le cas à Niaux (Ariège) où les peintures du Salon noir ne furent publiées qu'en 1906 alors qu'elles avaient été observées depuis plusieurs siècles, mais sans que personne n'ait pris conscience de leur très grande ancienneté.

En une vingtaine d'années, c'est donc ce triple renouvellement des sites, des vecteurs de publicité et des centres d'intérêt qui bouleversa la perception du monde souterrain, et qui inaugura un âge d'or du tourisme souterrain. Les guides touristiques de l'époque montrent bien qu'on eut alors conscience de ce rajeunissement spectaculaire. Par la suite, entre 1945 et 1975, une quarantaine de sites nouveaux furent encore ouverts au tourisme (Biot, 2006, p. 26-28), avec une adaptation au tourisme automobile qui conforta la diffusion des flux touristiques.

Dans les années 1980, on comptait ainsi une centaine de grottes touristiques en France, qui accueilleraient entre 5 ou 7 millions de visiteurs par an. La massification des flux a rendu les rites de visites de plus en plus codifiés. Ayant acquitté un droit d'entrée, le visiteur suit le guide pendant une heure environ et écoute ses commentaires sur la grotte, les concrétions et les ressemblances que l'on ne manquera pas de lui faire remarquer avec tel animal ou tel personnage. La visite de grottes est ainsi tout à la fois une leçon de sciences naturelles *in situ*, un divertissement et un moment de dépaysement sur le registre d'un exotisme de proximité que les exploitants savent faire prospérer. La curiosité en est l'un des grands ressorts, mais aussi le goût de paysages souterrains que l'on reconnaît d'une grotte à l'autre, au risque d'une certaine usure... Depuis le milieu des années 1990, cette dynamique paraît grippée, et les chiffres d'entrée se sont érodés.

### Faire renaître le désir des cavernes...

Si le tourisme dessine une géographie du désir, alors un certain désamour ne s'est-il pas installé (ou réinstallé) entre les grottes et leur public ? Avec des paysages inchangés et largement intemporels, et des visites ayant peu évolué depuis les années 1930 ou 1960, le tourisme souterrain est demeuré en marge des évolutions générales du secteur et des pratiques des visiteurs. Les normes de sécurité, les groupes parfois surdimensionnés, les circuits raccourcis pour améliorer la rotation des groupes ont conduit à un produit édulcoré,

voire aseptisé, d'où toute dimension d'aventure a disparu. Plus encore, l'effacement dans le grand public d'un imaginaire lié à la spéléologie d'exploration (Maire, 2005) prive la visite de grotte d'une partie de sa raison d'être. Dans la majeure partie des grottes touristiques, la teneur des commentaires s'est sans cesse appauvrie et la visite se réduit souvent à un bon moment passé au frais ou à l'abri, selon la météo extérieure, pendant lequel le guide fait surtout office d'animateur pour mériter son pourboire. De façon générale, le produit « tourisme souterrain » a plutôt mal vieilli, et l'on ne peut pas reprocher aux visiteurs de s'en être aperçus !

Mais ce n'est pas la première fois, on l'a vu, que l'on pourrait diagnostiquer une forme d'obsolescence du tourisme souterrain. Combien une ressource touristique a-t-elle de vies ? Le modèle des cycles de vie proposé par R. W. Butler (1980 ; figure 3) est certainement trop mécaniste, mais il est fécond dès lors que l'on pose la question de la pérennité et de la caducité des pratiques et des sites touristiques. A la courbe d'envol univoque succède chez Butler une pluralité de voies qui s'échelonnent entre le déclin et la disparition d'un côté, et le rajeunissement (*rejuvenation*) de l'autre. La disparition pure et simple est une éventualité qui soldera par l'apparition de friches touristiques, à moins que les installations soient démontées, ce qui est rarement le cas. Mais le rajeunissement est-il juste un cas de figure théorique, auquel il semble que Butler lui-même ne croyait pas réellement (« *Many of the most attractive and interesting areas in the world are doomed to become tourist relics* », 1980, p. 12), ou bien est-il avéré ? Et si oui, à quelles conditions ? La mutation-régénération de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle s'est appuyée sur une conjonction de facteurs

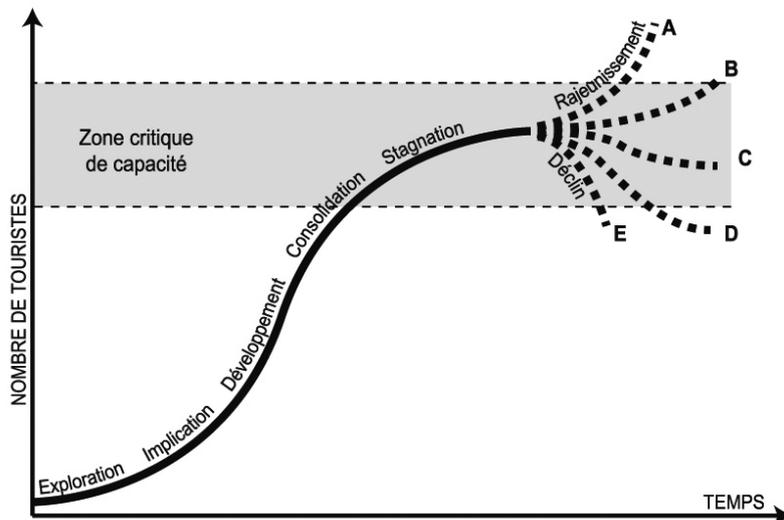


Figure 3 : La notion des cycle de vie d'un produit touristique, selon Butler, 1980.

techniques, culturels, sociaux et sur des fortes personnalités qui ont porté cette mutation.

Alors, comment ré-enchanter aujourd'hui les cavernes ? Les exploitants les plus imaginatifs s'y efforcent. Ceux d'Ornac ont joué sur la qualité de l'aménagement qui leur a valu en 2004 le label « Grand Site de France » renouvelé en 2010 ; ceux de Lombrives (Ariège) s'efforcent de diversifier leur offre en proposant différents types de visites plus ou moins longues et en organisant des « événements » à l'occasion des fêtes. Dans le même temps, les grottes de Choranche (Isère) (figure 4) ont fait appel à un bureau spécialisé dans l'éclairage et la scénographie pour inventer de nouvelles formes de visite scénarisée et renouveler radicalement la clientèle... Il arrive aussi, mais de plus en plus rarement, que de nouvelles cavernes soient aménagées pour la visite, les deux dernières en date se situant dans un département déjà largement pourvu, la Dordogne : la grotte de Maxange, découverte en 2000 et ouverte au public trois ans plus tard, et la grotte de Tourtoirac ouverte à la visite depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Parallèlement à cette évolution, l'intérêt du public pour les grottes préhistoriques reste entier, et la qualité des visites est souvent bien meilleure, mais l'activité est de plus en plus contrée par les impératifs de la protection. Les protocoles de visite mis en place à Niaux ou à Pech-Merle réduisent le nombre et l'effectif des visites, mais ils ont le mérite de recréer de la rareté en soumettant les visiteurs à un *numerus clausus* et en les obligeant à réserver leur place.

Le futur n'est-il pas, ici aussi, dans la virtualité et dans l'artificialisation (Dewailly, 1997) ? Les structures artificielles présentent en effet de multiples avantages : mobiles, ludiques, plus ou moins modulables et sans impact sur l'environnement souterrain, elles sont déjà utilisées dans des manifestations festives et n'ont pas encore trouvé leur déclinaison touristique, sauf pour les reproductions de grottes préhistoriques. En 1986 ouvrait le fac-similé de Lascaux, et en 2008, Lascaux II a reçu 287 000 visiteurs, ce qui en fait la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> « grotte » touristique la plus visitée de France. Et depuis plusieurs

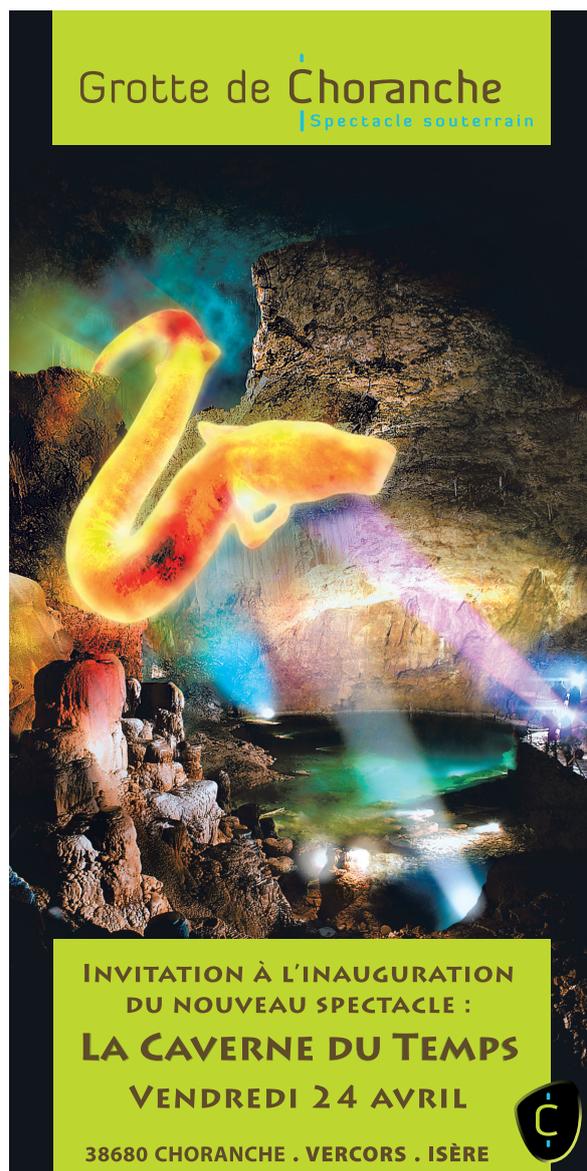


Figure 4 : Invitation à l'inauguration au printemps 2009 du nouveau spectacle « sons et lumières » développé dans les grottes de Choranche. Le visuel en dit long sur l'effet recherché : le protée surgit en pleine lumière de la paroi et occupe tout l'espace au-dessus du lac de la Cathédrale. Sa présence, dans un ballet de couleurs saturées, doit subjuguier le visiteur, au risque de le détourner du paysage souterrain qui passe au second plan.

années, on planche sur le futur Espace de restitution de la grotte Chauvet dont les promoteurs espèrent qu'il recevra entre 300 000 et 400 000 visiteurs par an (cf. *infra*) ! A l'issue du symposium de février 2009 sur Lascaux, il faut avoir entendu le président du Conseil général de la Dordogne tonner : « Le temps des marchands



Figure 5, ci-dessus : Cette carte postale date des premières années du XX<sup>ème</sup> siècle ; elle montre l'importance déjà acquise à cette époque par le tourisme souterrain autour de quelques sites phares, comme la grotte de Bramabiau. La file de voiture est arrêtée en bordure du causse de Camprieu, devant le panneau « Guide pour Bramabiau » (coll. part. Gérard Kalliatakis).

Figure 6, ci-contre : Etonnante collision entre la préhistoire et le tourisme souterrain : l'exposition de la houille blanche, tenue à Grenoble en 1925, mettait en avant les deux piliers de l'économie des Alpes du Nord : l'industrie et le tourisme. Cette carte postale paraît en décalage avec les réalités de la région, mais s'appuie plutôt sur des représentations en vogue depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle (coll. part. Gérard Kalliatakis).

du Temple dans les vraies grottes est terminé », le temps est venu des fac-similés ! Cette imprécation tournait-elle la page de deux siècles de tourisme souterrain ?

Entre des « grottes à peintures » dont l'accès sera de plus en plus limité, voire interdit, et des « grottes à stalactites » qui peinent à attirer les visiteurs, comment résoudre une contradiction génératrice de frustrations ? Souvent pionnières dans l'histoire du tourisme, les grottes le seront-elles encore à l'âge du virtuel ?

## **II. L'identification de la ressource patrimoniale**

En avril 2007, la ministre de l'Environnement installait officiellement un Comité National du Patrimoine Souterrain qui s'est réuni huit fois depuis lors. Dans son discours, elle affirmait d'emblée que « le patrimoine souterrain, par sa richesse et par sa diversité, fait partie du patrimoine commun de la nation ». Cette affirmation de principe confirmait un certain nombre de dispositions qui pouvaient exister depuis longtemps, mais elle s'inscrivait aussi dans le grand mouvement séculaire d'extension de la sphère patrimoniale. Elle précisait en outre que ce Comité aurait « vocation à être saisi de toute question intéressant le patrimoine souterrain », ce qui dénotait une certaine ambition même si, dans les faits sa compétence ne s'élargissait pas aux grottes classées Monuments historiques qui continuent à relever du ministère de la Culture et de la 6<sup>ème</sup> section de la Commission nationale des Monuments historiques...

Cette pluralité d'instances compétentes illustre la polysémie patrimoniale du monde souterrain, et donne un avant-goût des discussions qui allaient animer la vie de ce Comité. Après trois ans de fonctionnement, le CNPS a peu avancé sur la définition de ce patrimoine souterrain (on peut d'ailleurs penser que le pluriel serait plus approprié que ce singulier), mais les débats qui s'y sont développés ont permis de pointer un certain nombre de limites et de divergences de vue qui continuent à faire de cette question un objet sensible.

A titre d'illustration, le CNPS a été chargé de poursuivre la réflexion sur la candidature d'un ou de plusieurs biens karstiques au Patrimoine mondiale de l'Humanité. Il faut rappeler qu'à deux reprises, en 2002 et en 2005, la France a porté un dossier de candidature pour l'inscription d'un bien sériel portant sur des grottes concrétionnées, et qu'à deux reprises les experts de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) ont donné des avis défavorables sur ces dossiers. Ces candidatures malheureuses illustrent les divergences d'appréciation quant à la substance même du ou des patrimoines souterrains : d'un côté, des dossiers émanant du ministère de l'Environnement puis de l'Ecologie pointaient un élément particulier de l'environnement souterrain, à savoir les cristallisations développées dans l'endokarst, avec toute la diversité de formes, de couleurs et d'arrangements cristallographiques qui justifiaient la présentation d'un bien sériel, de façon à ce que la « collection » des grottes candidates couvrent le spectre le plus large possible. De l'autre côté, des avis très fermes des experts internationaux pour qui « le bien sériel proposé ne tient compte que d'une partie des valeurs naturelles générales des systèmes karstiques [de telle sorte que] la motivation de cette proposition est trop étroite pour justifier une valeur universelle exceptionnelle » (rapport d'évaluation de l'UICN, mai 2007).

Après cet avis défavorable qui mit un terme à cette candidature, cette différence de points de vue continua à se manifester dans les travaux du CNPS. A partir de 2008, reprenant la réflexion à zéro, le CNPS se proposa d'inventorier les biens karstiques susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle candidature. Les membres firent remonter une quinzaine de fiches visant des objets très différents les uns des autres : cavités remarquables, massifs karstiques, phénomènes hydrogéologiques liés au karst... Un seul exemple permettra de comprendre comment la notion même de patrimoine souterrain prête à discussion et reste loin de faire consensus, ne serait-ce qu'en termes de formulation : à la séance du 25 novembre 2008, je fis remonter

un certain nombre de fiches, dont une concernait les phosphatières du Quercy (cf. fiche phosphatières, page suivante) site paléontologique qui me semblait satisfaire à la notion de valeur universelle exceptionnelle : trois critères au moins de l'UNESCO pouvaient être activés (ii, viii et x) et la pluralité d'intérêts en faisaient un ensemble dont la valeur patrimoniale valait par la combinaison des éléments naturels et historiques. La révélation de ces gisements fut en effet liée à une phase d'exploitation minière à la fois destructrice et créatrice de la ressource telle qu'elle apparaît aujourd'hui dans ses dimensions paysagères. Bref, le CNPS retint l'idée que les phosphatières du Quercy pouvaient être retenues dans cette phase de pré-inventaire.

Le 3 février 2010, les services du ministère de l'Ecologie ayant retravaillé les fiches en diffusèrent une nouvelle mouture. La fiche « ministère » concernant les phosphatières gagne à être comparée à la première version (cf. fiche phosphatières, page suivante) : des trois critères UNESCO, on est passé à un seul, c'est-à-dire que sont gommées à la fois la dimension historique et la biodiversité pour ne garder que le volet paléontologique. L'argumentaire proposé ne comporte que des considérations d'ordre géologique. Et le paragraphe sur l'intégrité du bien n'évoque en aucun cas la phase d'exploitation industrielle des gisements !

Nous sommes assez mal placés pour juger du bien fondé et de l'adéquation de l'une et l'autre fiches aux critères en vigueur. Mais leur comparaison est édifiante quant à l'idée même que l'on se fait d'une ressource patrimoniale, de sa définition et de la façon dont on peut la formuler. L'une des différences tient aussi à la dimension de l'appropriation potentielle du bien selon la façon dont il est présenté.

Que ce soit pour les concrétions ou pour les phosphatières, à quoi tient alors la richesse d'un patrimoine ? À chacun de ses éléments pris individuellement ou bien à l'ensemble du système tout entier ? La question, bien évidemment, ne vaut pas seulement pour le patrimoine souterrain, mais par exemple, pour la biodiversité ? En d'autres termes, est-ce que cela peut avoir un sens de détacher d'un système un élément

particulier pour l'instituer en patrimoine ? De la réponse dépendent aussi les solutions à adopter en termes de protection, puisqu'il s'agirait alors d'assurer la transmission de cet élément indépendamment du devenir du reste du système. L'impression prévaut que poser la question, c'est déjà y répondre...

Dans le même ordre d'idées, l'un des écueils auxquels se heurte le CNPS, notamment dans la réflexion en cours sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la création d'Aires Protégées (SCAP) voulue par le ministère, tient à l'idée même de « patrimoine souterrain », tant il est vrai que les systèmes karstiques associent fondamentalement la dimension de surface et la dimension souterraine. Les dissocier constitue forcément un contre-sens. Il est arrivé qu'en 1974 par exemple, les réseaux profonds de l'aven d'Orgnac soient classés au titre des sites naturels, alors que les parcelles correspondant en surface étaient seulement inscrites (voir **II.19**), mais les services de l'Environnement sont heureusement revenus de ces errements et en 2008 un nouveau classement a élargi le périmètre et réassocie la surface et les tréfonds (figure 7). Dans bien des cas, le CNPS aurait beaucoup gagné à s'appeler Comité National des Patrimoines Karstiques pour mieux prendre en compte la globalité des géosystèmes, même si cela aurait aussi réduit son périmètre de compétences, par exemple du côté des patrimoines miniers.

Ces différents problèmes sont apparus en pleine lumière lorsque nous avons eu à préparer le dossier en vue du classement **des grottes de Choranche (I.3)**. Dans le massif du Vercors, le réseau des grottes de Choranche illustre assez bien la situation du patrimoine karstique en France : explorées et aménagées pour le tourisme depuis plus d'un siècle, décrites dans tous les guides touristiques, les grottes de Choranche jouissent d'une assez grande notoriété. Les plafonds ornés de milliers de fistuleuses se reflétant dans les eaux vertes du lac de Coufin sont reproduits sur des dizaines de cartes postales. L'extrême fragilité de ses concrétions a dû être prise en compte dès le tout début de l'activité touristique, comme en témoigne ce témoignage de 1902 : « La propriétaire [de la grotte de Coufin], Madame

Description d'un bien karstique, en vue de son inscription au patrimoine mondial de l'Humanité

## Le paléokarst des phosphatières du Quercy

### Quelques mots sur la spécificité absolue du bien

. Intérêt historique et économique : C'est en 1865 que Jean-André Poumarède découvre dans le Quercy le premier gisement de phosphorite et qu'il en comprend l'intérêt agronomique. Entre 1870 et 1886, plus de 160 carrières de phosphates ont été ouvertes et exploitées à la surface du Causse, suscitant une grande activité économique et bouleversant par endroit l'aspect du paysage.

. Intérêt scientifique : Dans les années 1930, Bernard Gèze entreprend l'étude géologique des phosphorites et en révèle la très grande richesse paléontologique : les gisements renferment les restes d'une très abondante faune de l'ère tertiaire, allant de l'Eocène moyen au Miocène inférieur (de - 49 à - 19 millions d'années).

. Intérêt floristique : le milieu très particulier des anciennes phosphatières a permis le développement d'une flore spécifique adaptée aux conditions d'ombre et d'humidité, très différente de celle que l'on observe à la surface du causse.

. Intérêt muséographique : Depuis les années 1980-90, un travail de mise en valeur des phosphatières a été entrepris par des acteurs locaux. La phosphatière du Cloup d'Aural, à Bach (Lot), est devenue le principal centre d'interprétation du paysage issu de la phase d'exploitation.

### Examen au regard des critères UNESCO

ii : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages.

viii : être un exemple éminemment représentatif des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres et aquatiques.

x : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

### Aspects descriptif

A la surface du causse, les phosphatières témoignent d'une longue histoire géologique. C'est pendant l'ère tertiaire que de grandes poches karstiques ont été comblées d'argile kaoliniques et de phosphates. Ces poches sont ensuite scellées au Miocène par les séries marno-calcaires qui recouvrent les marges du bassin aquitain. A u Pliocène, cette couverture est en partie décapée, ramenant les phosphorites à l'affleurement.

Les phosphatières se présentent donc comme de grands gouffres aux contours sinueux, vidés de leur remplissage durant la phase d'exploitation. Les parois sont verticales, les excavations ont entre 20 et 40 mètres de profondeur.

### Extension du bien

Les gisements de phosphorites se répartissent selon une grande bande orientée nord-sud à travers le Causse de Limogne, depuis Limogne au nord jusqu'à Bruniquel au sud, soit au total un rectangle d'environ 17 kilomètres par 5. Plus au nord, sur le Causse de Saint-Chels, entre Lot et Célé, les sites d'exploitation sont plus éparés.

### Intégrité du bien

L'un des principaux problèmes est lié à l'utilisation de nombreuses phosphatières comme décharges sauvages. De nombreuses autres sont largement abandonnées et reconquises par la végétation.

### Son statut en terme de protection

La majeure partie de la zone des phosphatières se développe sur le territoire du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

### Orientation bibliographique

A. Daubrée, 1871, « Gisement dans lequel la chaux phosphatée a été récemment découverte dans les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot », *Compte rendu de l'Académie des Sciences*, 73, p. 1028-1036.

B. Gèze, 1938, « Contribution à la connaissance des phosphorites du Quercy », *Bulletin de la Société Géologique de France* (5), 8, p. 123-146.

Th. Péliissié et al., 1999, « Les phosphatières du Quercy », *Spelunca*, n° 73, p. 23-38.

M. Vianney-Liaud, 1980, « La paléontologie du Quercy : les phosphorites », *Quercy-Recherche*, n° 34, p. 24-42.

rédaction : C. Gauchon

*Fiche sur les phosphatières du Quercy présentée au CNPS  
lors de la séance du 25 novembre 2008, par Christopher Gauchon.*

## 12 - Phosphatières du Quercy

### PROJET

#### 1) valeur universelle exceptionnelle

Dans les sédiments continentaux, les conditions sont peu favorables à la fossilisation et l'érosion y exerce une activité destructrice importante ; il est relativement rare d'y récolter des restes fossiles et exceptionnel d'y trouver des séries fossilifères riches et continues sur de longues périodes. Or les phosphatières du Quercy permettent, sur une superficie réduite (env. 900 km<sup>2</sup>), d'étudier l'évolution des vertébrés terrestres, de façon continue, durant plus de 35 millions d'années (Eocène inférieur au début du Miocène inférieur).

Ce sont des circonstances géologiques exceptionnelles qui ont permis à ces gisements de piéger, de conserver et de ramener à nous pour leur exploitation industrielle, puis scientifiques, des vestiges paléontologique exceptionnels par leur concentration. De plus, le paléokarst quercinois est loin d'avoir livré tous ses secrets: potentiellement il peut intéresser la période allant de -70Ma à nos jours et, chaque année, le corpus des espèces fossiles découvertes dans cette région s'enrichit (actuellement plus de 400 espèces de mammifères, 15 d'amphibiens, 81 de reptiles, une de poissons et au moins six familles d'oiseaux).

#### 2) critères UNESCO

*viii : être un exemple éminemment représentatif des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres et aquatiques.*

Les phosphatières du Quercy illustrent de manière éminente l'évolution des vertébrés fossiles, permettent d'affiner les échelles de datation bio-chronologique, les connaissances paléo-biogéographiques et paléoclimatologiques ainsi que paléo-écologiques et paléo-environnementales ; elles renseignent également sur le paléomagnétisme et sur la bio-géochimie isotopique.

#### 3) éléments d'analyse comparative

Parmi les quatre régions du monde intéressantes du point de vue de l'étendue chronologique des séries observables, c'est dans le Quercy que l'intervalle temporel d'ores et déjà identifié s'avère le plus important (30 millions d'années dans le Wyoming (USA), 25 à Riversleigh (Australie), 20 en Espagne centrale).

Les découvertes quercinoises ont permis de mieux cadrer des formes fossiles rares extraites d'autres gisements européens et des taxons décrits par ailleurs ont été exhumés des phosphatières du Quercy. Ces dernières ont ainsi permis un équilibrage des faunes mammaliennes européennes. Cinq des anciennes phosphatières ont été sélectionnées depuis l'International Symposium on Mammalian Biostratigraphy and Paleocology of the European Paleogene (Mayence, 1987) pour servir de niveaux-répères européens de la période paléocène (5 sur 30).

#### 4) aspect descriptif (localisation, surface...)

La fin du Crétacé, il y a 70 millions d'années, marque le début de la karstification des calcaires jurassiques des causses du Quercy. Des sédiments (argiles rouges, sables, graviers, pisolithes de fer etc.), issus des sols qui se développent en surface sous le climat tropical de cette époque, viennent par la suite combler les grottes, avens et gouffres qui se sont développés. Ces sédiments entraînent avec eux de nombreux restes d'animaux durant une période de 30 millions d'années. Ce sont ces cadavres d'animaux qui font la renommée des phosphatières du Quercy. Le phosphate provient pour l'essentiel de l'altération et de la concentration de la couverture crétacée.

Puis les grands lacs situés à l'ouest du Quercy débordent sur la partie occidentale des causses et les sédiments lacustres meubles (boues, vases...) se déposent sur leurs fonds. Ces sédiments, transformés en calcaires, scellent l'ouverte des poches à phosphates. Ce n'est qu'à la fin de l'ère tertiaire que l'érosion décape la surface qui protégeait les sédiments permettant leur mise à jour.

#### 5) périmètre

Le périmètre des phosphatières est concentré sur une petite surface à la limite des départements du Tarn-et-Garonne (XX communes) et du Lot (23 communes concernées), avec quelques sites dans le Tarn et l'Aveyron. Il faut s'attendre à la découverte de nouveaux sites dans les années à venir à l'intérieur de ce périmètre.

#### 6) intégrité, authenticité

L'inventaire des phosphatières a été réalisé de 1990 à 1993 par l'association ASPROGEO (université de Montpellier) et complété en 2007-2008 lors de la mise en place de l'inventaire national du patrimoine géologique. L'inventaire du patrimoine géologique du Lot a été validé par le CSRPN le 5 mars 2008, celui du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron le 3 mars 2009.

Certaines phosphatières ont servi de décharges sauvages et parfois de décharges communales. Aujourd'hui la loi les protège de tout rejet. Il faut toutefois indiquer que les remblais ou déchets divers, bien qu'ils puissent polluer la nappe, constituent une protection contre le pillage. D'importantes opérations de réhabilitation et de mise en valeur ont eu lieu depuis une dizaine d'année, principalement sur la commune de Bach.

### 7) protections, conditions d'accueil

Une réserve naturelle nationale à vocation géologique est en cours de création dans le département du Lot. Elle inclut les phosphatières du Quercy, avec l'ensemble des sites déjà reconnus. Ultérieurement, la création d'un périmètre de protection devrait permettre de couvrir l'ensemble de la zone lotoise concernée sur 23 communes (*superficie en cours de calcul*). Une autre partie importante de ces gisements se trouve située dans le camp militaire de Caylus (convention est en cours de signature). Les autres phosphatières seront prises en compte ultérieurement sur le département du Tarn-et-Garonne (plus de 200 sites au total).

La phosphatières du Cloup d'Aural à Bach accueille un important public (plus de 10.000 personnes en 2009). Elle joue un rôle essentiel d'information et de sensibilisation à la prise en compte du patrimoine quercinois, mais aussi national. Un autre site en cours d'aménagement, « la plage aux ptérosaures » à Crayssac, lui aussi situé dans le projet de réserve naturelle nationale, assurera l'information du public sur cette caractéristique du patrimoine géologique lotois. 30.000 visiteurs y sont attendus par an. Les deux sites seront mis en synergie pour assurer une large diffusion concernant l'intérêt et la valeur de ce patrimoine exceptionnel.

Ont participé à la rédaction : C. Bergeal, P. Cabrol, Ph. Démeron, C. Gauchon, A. Mangin.

*Fiche sur les phosphatières du Quercy présentée par le MEEDDM en 2010.*

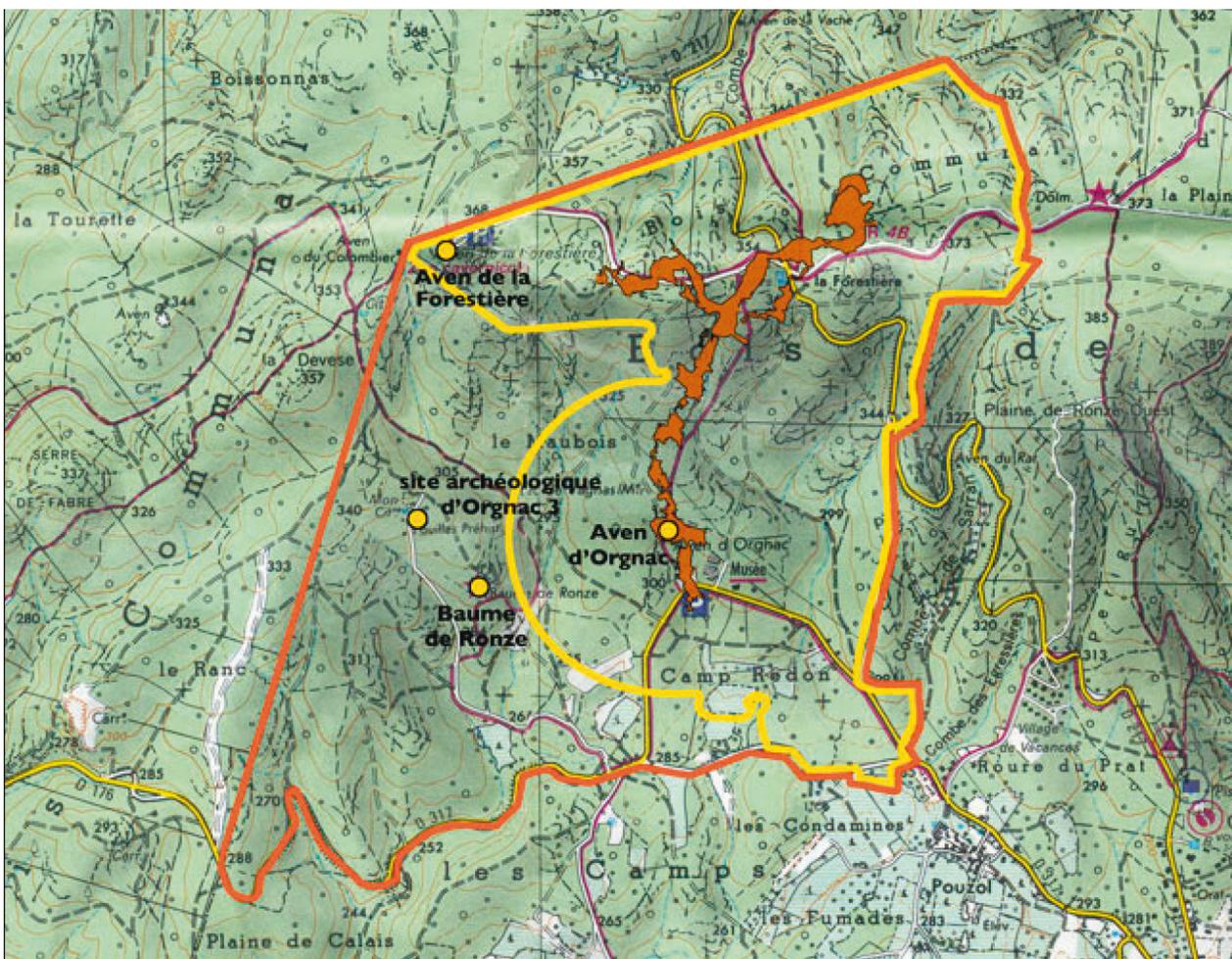


Figure 7 : Extension du périmètre de classement au titre des sites. En orange, les réseaux de l'aven d'Orgnac classés en 1974. Liseré jaune : périmètre inscrit en surface en 1974. Liseré orange : périmètre classé en 2008, surface et tréfonds (source DIREN Rhône-Alpes).

Allard, à Pont-en-Royans, a décidé de faire quelques travaux d'aménagement et de fermer la grotte, afin de conserver intactes les curieuses stalactites qui restent » (Décombaz, 1902, p. 3). De même, l'aménagement moderne réalisé en 1967 et poursuivi depuis lors a toujours été très soucieux de minimiser les impacts sur le milieu.

Et pourtant, ce site ne bénéficiait jusque là d'aucune protection réglementaire. En août 2005, le ministère de l'Écologie, par l'intermédiaire de la Direction régionale de l'Environnement de Rhône-Alpes, lança un appel d'offres en vue de la constitution d'un dossier de classement pour « les grottes de Choranche, surface et tréfonds ». Cette demande s'inscrivait dans le projet de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui supposait que les sites proposés soient dûment protégés par l'Etat porteur du projet. Cette procédure ne répondait donc pas à une menace précise et immédiate sur ce système karstique, mais il correspondait plutôt à une mise à niveau de la protection du site. Compte tenu de la teneur du dossier de candidature UNESCO (cf. *supra*), les grottes de Choranche avaient été retenues par les services du ministère surtout pour le riche concrétionnement de la partie touristique de la grotte de Coufin. Or il nous semblait que le réseau des grottes de Choranche, si l'on voulait le qualifier sur le plan patrimonial, ne pouvait se résumer à ce seul aspect : il s'agit en effet d'un réseau souterrain présentant plus de 40 kilomètres de galeries explorées, en deux réseaux principaux et parallèles (Coufin-Chevaline et Gournier), parcourus par 3 rivières souterraines. En surface, le plateau des Coulmes présente tout un cortège de formes qui devaient être prises en compte dans le dossier de classement.

Entre 2005 et 2007, nous avons donc réalisé en équipe cette étude de classement et proposé un périmètre que nous savions ambitieux mais qui nous paraissait cohérent par rapport aux enjeux du site. En effet, en France, très peu de réseaux karstiques sont classés dans leur intégralité, et il n'existe pas de doctrine sur ce qu'il convient de classer ou non. Dans la plupart des cas, l'intérêt pittoresque prévaut, et seule la parcelle sur laquelle s'ouvre la cavité est classée,

ce qui n'est bien sûr pas satisfaisant. Car, outre les concrétions, les ressources patrimoniales identifiées étaient multiples : les paysages souterrains, les formes de surface, les circulations hydrogéologiques, les gisements paléontologiques et archéologiques, les vestiges historiques, et tous ces éléments faisaient sens ensemble. Mais cette conception globale du patrimoine karstique se heurta à de vigoureuses oppositions locales, et comme elle n'avait pas l'heur non plus d'aller dans le sens initialement souhaité par les services du ministère, le dossier une fois remis à la DIREN en décembre 2007 s'en alla rejoindre les sombres profondeurs non pas d'une caverne mais d'un placard d'où il n'est pas sorti à ce jour. Comme nous avons décrit ailleurs les difficultés auxquelles ce dossier s'est heurté (I.3), nous ne les détaillerons pas à nouveau ici.

Mais cette expérience s'est avérée très riche, et a au moins prouvé que nous avions surestimé le niveau d'appropriation collective des patrimoines karstiques dans un massif comme le Vercors qui nous y semblait plutôt propice : les communes qui se sont dressées contre le projet de classement étaient membres d'un Parc Naturel Régional depuis plus de 35 ans, l'image touristique du Vercors repose sur une moyenne montagne préservée et les chercheurs ont livré depuis plus de 20 ans un grand travail de vulgarisation sur les réseaux souterrains, et pourtant les élus locaux et une partie de la population ont eu le plus grand mal à admettre que les paysages du karst devaient bénéficier d'une protection active. Le discours présentant les différents éléments du système karstique comme les parties constitutives d'un ensemble cohérent et fragile semble compris sur le plan théorique ; mais dès que l'on essaie d'en tirer les conséquences en termes de gestion de l'espace, les intérêts particuliers s'élèvent contre cette conception. Ces réactions ne sont d'ailleurs pas l'apanage des patrimoines karstiques (III.33).

La loi de 1930 avait été rédigée de façon volontairement très imprécise et elle a ainsi permis de classer des biens auxquels on n'aurait pas pensé à l'époque ; mais elle reste fondée sur une approche cadastrale des sites qui sont définis par la liste des parcelles sur lesquelles

porte le classement. La notion de « monuments naturels » est très liée à une double filiation avec les curiosités naturelles et avec la contemplation des paysages, mais elle n'envisage absolument pas la notion de ressource. Si les lois édictées depuis lors ont pu introduire la compréhension des écosystèmes, le fonctionnement des géosystèmes reste tout à fait absent du code de l'environnement et des procédures de classement.

Un autre enseignement de cette étude tient à la difficulté particulière à mener à bien une protection préventive ; nous nous sommes souvent demandé quelle aurait été la réaction de la population si un projet de décharge avait concerné leur commune, et si, dans ce cas, ils n'auraient pas accueilli à bras ouverts une procédure de classement qui aurait garanti l'intégrité de leur cadre de vie. Pour autant, peut-on soutenir qu'une protection au coup par coup, au gré des menaces qui pèsent sur l'environnement, constitue l'approche la plus rationnelle des questions d'environnement ?

Enfin, on retrouve ici la problématique de la connaissance de l'objet susceptible d'être patrimonialisé : la réflexion sur Choranche s'appuyait sur le niveau de connaissance acquis après plus d'un siècle d'explorations et d'investigations scientifiques mais de nouvelles cavités ou de nouveaux prolongements peuvent à tout instant être découverts, recelant de nouveaux éléments de ressource. La topographie actuelle des réseaux ne peut être tenue pour décisive. Il est donc indispensable non seulement de prendre en considération le niveau actuel de connaissance mais aussi d'anticiper, dans la mesure du possible, sur les extensions à venir. Or cette précaution raisonnable, qui a des conséquences concrètes sur le périmètre de classement, n'est pas facile à faire admettre ! C'est pourquoi, dans le travail de conviction, des arguments recevables sur le plan scientifique, ne sont guère audibles par les acteurs : le discours tendra à insister au contraire sur des arguments esthétiques qui ne sont pas forcément déterminants sur le fond mais peuvent s'avérer plus décisifs dans le débat.

Cette question d'argumentation autour de la ressource patrimoniale s'est aussi posée en

termes d'exceptionnalité *vs.* représentativité. Dans un premier temps, nous avons insisté sur le fait que les grottes de Choranche étaient très représentatives des systèmes karstiques des Préalpes, de la moyenne montagne forestière... Nous pouvions nous appuyer sur un certain nombre de bons auteurs qui avant nous avaient souligné que « le Plateau de Presles ou Massif des Coulmes, partie du Vercors, en reproduit en petit les caractéristiques générales » (Bourgin, 1950, p. 16) et les arguments ne manquaient pas pour étayer cette vision. Mais cette perception focalisa rapidement les oppositions, et l'on nous renvoya à d'autres secteurs du Vercors ou de la Chartreuse qui, dans ce cas, feraient aussi bien l'affaire. La notion de représentativité est difficile à défendre dans un contexte hostile et nous avons vite changé notre fusil d'épaule, mettant plutôt en avant le caractère exceptionnel du massif, de ses paysages et de ses systèmes karstiques, ce qui était exact.

Au total, lorsqu'il s'agit d'arrêter les limites d'un site à classer, les acteurs de la protection du patrimoine karstique se retrouvent face à un dilemme dont la résolution intègre tous les facteurs scientifiques, institutionnels, économiques et sociaux. Plus le périmètre proposé au classement est vaste, plus la protection est efficace et cohérente par rapport au fonctionnement du géosystème ; mais plus le discours est complexe et insiste sur les interactions, et plus les difficultés sont grandes dans la négociation avec les acteurs locaux, au risque de faire échouer la procédure si le contentieux est trop lourd. Au contraire, plus le périmètre proposé est réduit, plus le discours se focalisera sur un petit nombre d'éléments quitte à les dissocier de leur environnement proche, et plus on peut espérer que le travail de conviction sera facilité ; et autant, dans ce cas, on peut craindre que la protection perdra de son efficacité, mais au moins aura-t-elle eu le mérite d'exister !

Le conflit autour des grottes de Choranche a permis d'éclairer d'un jour nouveau les relations entre tourisme et patrimoine. Dans de nombreux conflits environnementaux, l'activité touristique semble s'opposer à l'exigence patrimoniale ; les aménageurs s'opposent aux

environnementalistes, les acteurs économiques qui se présentent comme des locaux qui vivent de l'activité s'opposent aux associations ou aux services de l'État souvent perçus comme extérieurs à la société locale (sur ce point, **III.33**). Or dans ce cas particulier et atypique, l'exploitant-proprétaire des grottes était favorable au classement, de telle sorte que l'activité touristique et l'initiative de classement ont été conjointement rejetées par les opposants : la patrimonialisation a été rejetée en même temps que le tourisme, dont le territoire profiterait peu.

### **III. Les interactions tourisme/patrimoine**

Autour du monde souterrain se sont nouées des relations précoces et complexes entre l'activité touristique et la protection du patrimoine. Ces relations ont souvent été assez vertueuses, même si dans les faits les cas de figure sont très variés (article **I.4**). Les grottes aménagées pour la visite ont été, historiquement, les premiers sites pour lesquels est attesté le souci de la préservation du capital paysager sur lequel était fondée l'activité. On sait que, dès 1807, la mairie de La Balme, dans l'Isère avait pris un arrêté pour interdire tout bris ou dégradation dans les grottes. Que l'on se souvienne du portillon installé à l'entrée des grottes de Bétharram (cf. *supra*) : s'il avait fermé correctement, il aurait servi tout à la fois à garantir l'activité du guide et à protéger la grotte elle-même. Par rapport à tous les autres sites naturels, les grottes sont ceux qui se prêtent le mieux à un contrôle efficace de l'accès, et cette caractéristique a permis d'organiser précocement l'activité touristique et la protection des cavernes dans cet objectif précis.

De fait, cette parenté entre tourisme et patrimoine s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui dans une interaction assez originale. Car paradoxalement, en France du moins, aucun texte réglementaire n'organise le tourisme souterrain, ni même l'aménagement des cavités qui doivent juste satisfaire aux obligations générales de sécurité des lieux recevant du public. Le droit de propriété s'exerce à part entière, sans aucune restriction si la grotte ne bénéficie pas d'une

protection légale (monument historique, site classé, APB...) et aucune autorisation préalable n'est requise ni pour les travaux d'aménagement ni pour l'exploitation elle-même.

La seule exception à cet état de fait est liée à l'arrêté préfectoral du Lot du 28 avril 1999 qui encadre l'aménagement touristique des cavernes indépendamment de leur statut patrimonial légal. Son objet est, en effet, « de fixer les dispositions destinés à assurer la sécurité des personnes (...) tout en s'assurant de la protection des sites contre les dégradations » (article 1). L'arrêté crée en particulier une « sous-commission départementale de sécurité des cavités naturelles aménagées pour recevoir du public » dont l'article 5 stipule qu'elle doit être systématiquement consultée « afin d'éviter que les aménagements de toute nature ne portent atteinte à l'environnement souterrain, par leur impact physique et esthétique, ou en modifiant ses caractéristiques conservatoires ». Commente expliquer l'existence de ce texte atypique ? Tout d'abord, le Lot ne comptait alors pas moins de neuf cavités touristiques, dont des hauts sites de l'art pariétal comme Pech Merle. Le préfet de l'époque, Michel Sapin, était très sensibilisé aux questions de sécurité civile ; et la rédaction de ce texte fit l'objet de concertation entre les pouvoirs publics et la profession des exploitants de cavernes, d'où la précision des préconisations. Mais à ce jour, ces dispositions sont restées cantonnées au seul département du Lot. Les autres régions karstiques demeurent régies par le *statu quo ante*.

#### **Le cas du gouffre d'Esparros**

A cet égard, le gouffre d'Esparros dans les Hautes-Pyrénées constitue un cas intéressant : ce gouffre fut découvert et exploré en 1938 par Norbert Casteret et ses co-équipiers qui sont émerveillés par la profusion du concrétionnement des réseaux profonds. Plusieurs ouvrages de Casteret, dont « Paysages souterrains » (1943) illustrés par les élégantes photographies de Germain Gattet, conférèrent au gouffre une certaine notoriété, même si les difficultés techniques et les dissensions locales ne permirent

pas d'aménager la cavité (figure 8). En 1987, le gouffre d'Esparros fut classé au titre des sites. Il s'en suivit toute une série d'études pour déterminer les conditions dans lesquelles la cavité pouvait être aménagée et ouverte à la visite. Les collectivités locales, au premier rang desquelles la communauté de communes Neste-Baronnies, s'investirent dans les projets d'aménagement, si bien que le gouffre fut enfin ouvert au public en 1997. Un tel délai entre la découverte et la mise en tourisme est inhabituel, car soixante années suppose que deux générations ont passé et que la mémoire de cette découverte et de son intérêt se soit bien transmise pour que des acteurs fassent aboutir ce projet.

Les études d'impact préalables n'avaient jusqu'alors concerné que des cavernes présentant des vestiges d'art pariétal. Mais le fait que la cavité était classée au titre des sites permettait à l'administration de l'Environnement d'exiger une telle étude. Prenant en compte les variables atmosphériques, elles eurent pour résultat l'établissement d'un protocole de visite ; les préconisations fixaient d'abord à 160 visiteurs par jour la charge maximale que le gouffre pouvait supporter. De façon empirique, et pour ne pas trop brider l'activité, ce chiffre fut ensuite porté à 300, ce qui reste modeste sur le touristique.

L'histoire de l'aménagement touristique d'Esparros est donc atypique. Le choix de surseoir à l'aménagement touristique du site, dont on aura d'abord garanti l'intégrité par le jeu du classement, est peu banal. En général, s'ils ont le choix, les promoteurs préfèrent aménager d'abord, en s'exonérant de toute contrainte, puis aller ensuite chercher un classement qu'ils pourront utiliser comme un label. Ce fut le cas par exemple à la grotte de Dargilan (Lozère), aménagée dès 1890 fut classée en 1941, ou la grotte des Demoiselles dont l'aménagement moderne date de 1930, fut inscrite au titre des sites en 1933 et son classement n'est intervenu qu'en septembre 2010 ! Comme le classement venu *a posteriori* ne comporte pas de prescriptions rétroactives, il apparaît comme assez peu contraignant. Quant aux grottes de Choranche, on a vu qu'elles ne bénéficient à ce jour d'aucun

statut de protection légale et l'activité touristique vaut protection de fait.

A Esparros, le statut de site classé a permis de dégager les moyens d'une mise en tourisme raisonnée ; en retour, l'activité touristique qui rencontre depuis plus de 10 ans un certain succès justifie les efforts de patrimonialisation. Dans ce cas, effectivement, comme le souligne O. Lazzarotti, « le tourisme légitime le patrimoine » (2003, p. 96-99) mais la relation n'est pas univoque car le processus de valorisation confère aussi à la visite une valeur touristique très visible sur les documents publicitaires ou dans les commentaires des guides. On lit ainsi sur les prospectus les mentions : « Un site classé et préservé unique ! », « Une visite privilège », « le gouffre d'Esparros a bénéficié d'un éco-aménagement unique », « Visiter le gouffre d'Esparros est un privilège »..., ce qui va bien au-delà de



Figure 8 : Norbert Casteret pose derrière la grille fixée dans le gouffre d'Esparros (photo G. Gattet, in « Paysages souterrains »).

l'argumentaire publicitaire habituel. Au cours de la visite, le guide ne manque pas de rappeler les quotas de visiteurs, ni de montrer, derrière le « pont de singes », le départ de la galerie des aragonites. Certes le visiteur n'en voit que la grille et en conçoit une légitime frustration, mais c'est pour le bien commun car il importe de préserver plus encore cette portion du réseau !

La nécessité pour le visiteur de réserver sa place, au moins en pleine saison, complète le dispositif qui vise à créer de la rareté ; la dimension patrimoniale n'est pas seulement ici une catégorie de la valorisation, elle est intégrée au site lui-même auquel l'« éco-aménagement » tant vanté confère une valeur supplémentaire en propre. La rareté s'accompagne d'une dose de frustration « pour la bonne cause » puisque personne ne pourra voir la galerie gardée sous clé, mais elle procure aussi la satisfaction de faire partie des *happy few* qui ont accès à ce joyau rendu accessible après des décennies d'hésitations et d'études préalables.

C'est pourquoi la proposition citée ci-dessus peut aussi être retournée et s'énoncer en la formule inverse « le patrimoine légitime le tourisme » : la certification maintes fois répétées de la valeur patrimoniale du site lui donne un vernis capable de le prémunir de tout regard dépréciatif susceptible d'être porté sur toute visite touristique. L'expression « une visite à réserver » - on note au passage la polysémie du verbe - exprime bien le processus de distinction que d'aucuns ont identifié au cœur de toute l'histoire du développement touristique. Le protocole de visite, même lorsqu'il est objectivement justifié, vient servir cette aspiration à la distinction.

En Esparros se rejoignent donc une forme d'exigence patrimoniale et un nouveau discours promotionnel autour d'une conception plus qualitative du tourisme. L'isolement relatif de la petite région des Baronnies et la stagnation actuelle du tourisme souterrain auraient rendu peu vraisemblables des objectifs quantitatifs plus élevés. Exemple vertueux d'une nouvelle donne ? De fait, on peut énumérer quelques réseaux non aménagés susceptibles d'être ouverts

au public selon des modalités analogues, mais il n'est pas évident que le cas d'Esparros soit reproductible ailleurs : le très long temps écoulé entre sa découverte et son aménagement a permis une prise de conscience patrimoniale, favorisée par la flatteuse réputation que les ouvrages de Casteret avaient construite autour des concrétions d'une blancheur exubérante. Après ces interminables tergiversations, le classement puis l'aménagement sont intervenus à un moment où la sensibilité à l'environnement souterrain, les moyens techniques d'instrumentation et le cadre réglementaire ont permis de faire aboutir cet aménagement.

Le cas du gouffre d'Esparros illustre la question très controversée de la capacité d'accueil d'un site touristique. Le protocole est fondé sur des critères objectifs, mais pour autant ces critères ne sont pas immuables. Ils évoluent en fonction des règlements et de leur application, en fonction de l'état des connaissances sur les conditions optimales de conservation, en fonction aussi des attentes des visiteurs. Ce caractère évolutif a parfois laissé croire que les préconisations en matière de capacité de charge étaient surtout subjectives et ne fournissaient qu'une justification à des options malthusiennes de gestion. Le tourisme souterrain permet, plus facilement qu'ailleurs, d'isoler un certain nombre de variables relativement objectives susceptibles de définir cette capacité de charge, et dès lors de définir un protocole de visite. La démarche a d'abord été initiée dans des grottes où il s'agissait de préserver des témoignages de l'art pariétal (Niaux, Pech-Merle, Lascaux dans les années 1980-90...). Sous l'égide des DIREN, elle s'est étendue à quelques cavernes classées au titre des Sites naturels : Esparros, on l'a vu, et aussi l'aven d'Orgnac en Ardèche où le suivi instrumental de l'atmosphère souterraine a contribué à la réorganisation du site touristique.

L'aven d'Orgnac constitue un cas d'école où la capacité d'accueil a été commandée, entre autres, par la teneur en CO<sub>2</sub> qui évolue en fonction des aménagements, du climat et de la fréquentation. L'expérience prouve qu'il y a une véritable limite objective qui peut empêcher certains modes de visite (figure 9).

Lorsque le gouffre fut ouvert au public, les visiteurs s'arrêtaient au bas de la salle de Joly, et devaient donc remonter depuis une profondeur de 60 mètres. En 1955, le circuit de visite est étendu aux salles Rouges, qui se situent à 124 mètres de profondeur. Cette extension renouvelle l'attractivité touristique du site : dans les dix ans qui suivent, la fréquentation passe de 50 000 à 80 000 visiteurs par an. Mais elle amène les visiteurs dans des parties du réseau moins ventilées où les teneurs en CO<sub>2</sub> sont naturellement plus élevées ; de ce fait, elle allonge la remontée et accroît l'effort demandé aux visiteurs. Ces évolutions conduisent le site à un seuil que seul un nouvel aménagement permettra de franchir. En 1965 est construit un premier ascenseur pour remonter de - 40 mètres à la surface et écourter ainsi la remontée. Entre 1965 et 1990, dans cette configuration, la fréquentation passe à 140.000 visiteurs par an.

La remontée des salles Rouges jusqu'à l'ascenseur est souvent laborieuse. Elle est agrémentée de quelques bancs et heureusement interrompue par l'arrêt au studio photographique souterrain où les groupes de visiteurs posent le temps de retrouver un deuxième souffle. Mais l'augmentation du nombre de visiteurs oblige aussi à assurer un certain débit. Dans ces conditions, aux jours d'été les plus chauds et les plus chargés, la teneur en CO<sub>2</sub> induit un certain nombre de malaises (pas de chiffres sur cette question sensible). Autour de 1993, un puits d'aération est creusé pour pulser de l'air frais dans la cavité et pousser le CO<sub>2</sub> au fond du réseau, au-delà des salles Rouges. La solution est plus empirique que réellement instrumentée.

Le lancement de l'Opération Grand Site en 1999 va apporter une double réponse à ce problème. D'abord une réponse sur le milieu lui-même avec une démarche de remédiation appuyée sur les mesures atmosphériques. La mesure la plus spectaculaire est passée par le démantèlement des parkings asphaltés en surface, à l'aplomb de la caverne, dont il avait été montré qu'ils bloquaient les échanges avec l'atmosphère extérieure. La deuxième partie de la réponse porte sur l'organisation de la visite

avec le percement de nouveaux ascenseurs depuis les salles Rouges qui évitent définitivement la remontée à pied, sauf les jours de panne.

On voit que la notion de capacité de charge ne débouche pas ici pas une limitation du nombre de visiteurs. Les gestionnaires du site sont surtout intéressés par le développement de l'attractivité touristique, qui passe par le rétablissement de conditions de visite optimales.

La capacité de charge a été construite sur des critères objectifs de confort de visite au regard des caractéristiques physiques du milieu. La contrainte liée au CO<sub>2</sub> s'est avérée un vecteur d'innovation pour les visites classiques et pour les visites sportives, même si à terme elle peut aussi faire peser une menace sur le devenir même du site touristique.

La structuration du tourisme souterrain et son faible encadrement réglementaire font que les expériences d'Esparros et d'Ornac restent à ce jour isolées. Elles jettent pourtant les bases d'une réflexion et d'une méthode qui pourraient s'appliquer à bien d'autres grottes touristiques. Le confinement, la simplicité des flux, la possibilité de caractériser les principales variables permettent sous terre, mieux qu'ailleurs et avec plus de rigueur, d'appréhender la notion de capacité de charge et, à terme, de faire progresser l'ingénierie touristique.

### **Patrimoine naturel/patrimoine culturel**

En France, environ 270 cavernes naturelles sont classées ou inscrites au titre des sites naturels ou des monuments naturels. Parmi elles, 12 le sont à la fois pour les deux motifs (I.11). Le monde souterrain n'a pas l'exclusivité de ces doubles classements qui valent aussi pour des ensembles bâtis (le monastère de la Grande-Chartreuse par exemple, classée en tant que Monument historique depuis 1912 puis comme Site naturel en 1985).

Du fait de l'antériorité de la loi sur les Monuments historiques (1887) par rapport à celle sur les Sites naturels (1906), les premières grottes classées l'ont été au titre des Monuments : Combarelles I et Font de Gaume

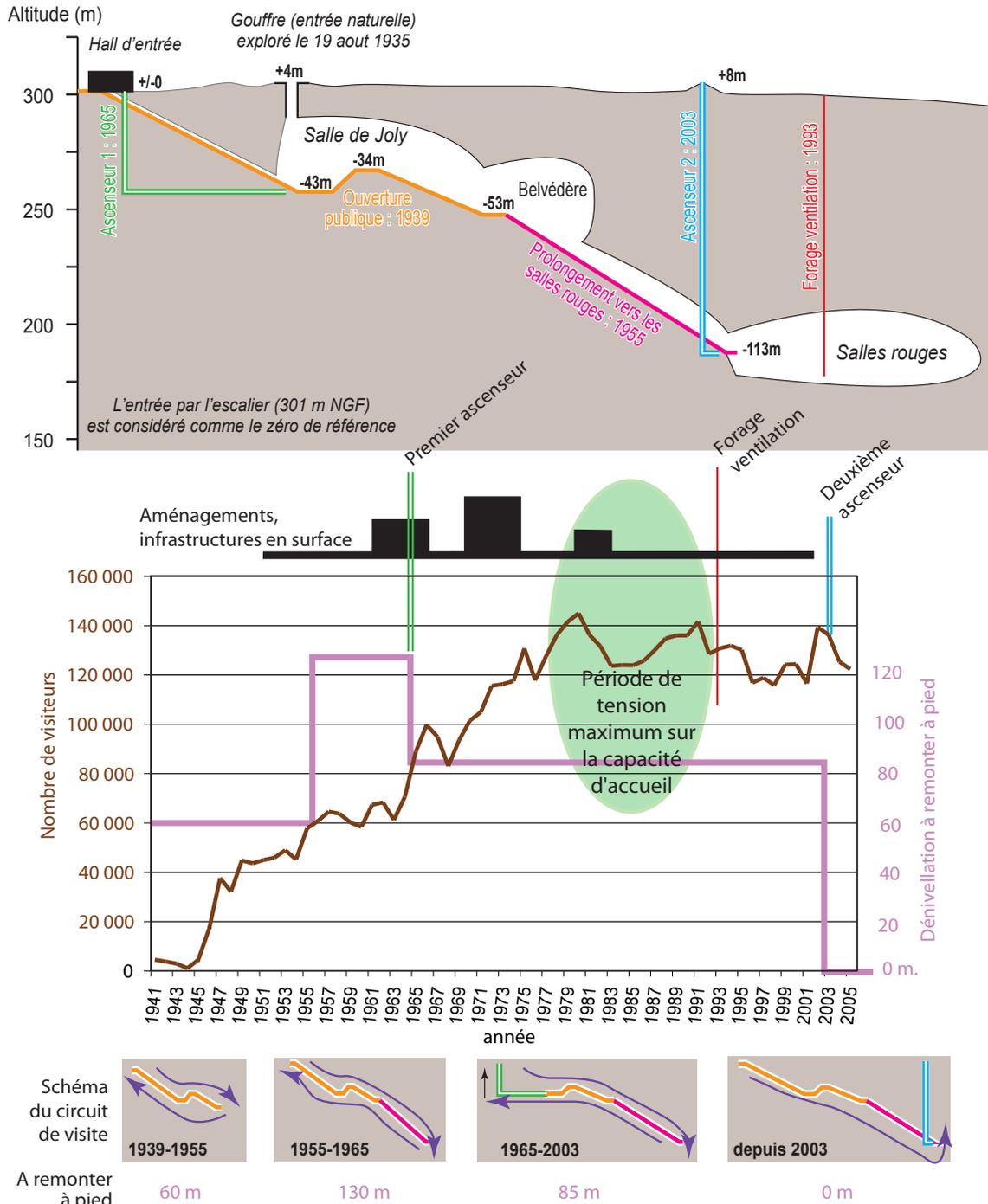


Figure S. Jaillet et C. Gauchon

Figure 9 : Evolution des conditions de visite touristique des réseaux aménagés de l'aven d'Ornac (1941 - 2005). Les composantes de la capacité d'accueil. Ce cas de figure est strictement rétrospectif. Il ne s'agit pas d'une situation expérimentale dans laquelle il serait possible de définir quel serait aujourd'hui, compte tenu des nouveaux aménagements, le seuil de confort, dans la mesure où le niveau de fréquentation de 1980-90 (antérieur aux réaménagements) n'a plus été atteint ni dépassé depuis lors. Mais dans le même temps, la modification des conditions climatiques aboutit à une augmentation tendancielle des teneurs en  $CO_2$  dans les réseaux, de telle sorte que les seuils d'inconfort peuvent être atteints à des niveaux de fréquentation ou d'efforts demandés bien moins élevés. Il n'a pas été mis en évidence d'augmentation des teneurs en  $CO_2$  en fonction de l'augmentation du nombre de visiteurs ; en revanche, des journées à 3.000 visiteurs en pointe retentissent sur les conditions de visite, les rythmes imposés pour la bonne rotation des groupes et se traduisent par une dégradation en termes de confort, à composition atmosphérique constante.

(Dordogne) en 1902, Chabot (Gard) en 1903 et Bernifal (Dordogne) en 1904. Ces premiers classements, bientôt suivis de Gargas en 1910 et de Niaux en 1911, sont liés à la découverte et à la reconnaissance de l'art pariétal en caverne. Dès cette époque, les grottes préhistoriques bénéficient d'un statut patrimonial tout à fait particulier.

Aujourd'hui encore, les grottes préhistoriques, ornées ou non, restent en effet les seules cavités naturelles qui soient classées au titre des Monuments historiques (à quelques rares exceptions près : la grotte de Saint-Valbert en Haute-Saône, classée MH en 1914, la grotte du Château des Anglais à Brengues dans le Lot, inscrite en 1925 et le trou du Calel dans le Tarn, classé MH en 1977). Toutes les autres grottes qui abritent des souvenirs datés des temps historiques sont protégés au titre des sites naturels, comme les grottes fortifiées de la Jobernie (Ardèche) inscrites en 1933, ou la grotte de la Luire, haut lieu de la Résistance en Vercors, classée en 1946. Sur ce plan, l'art rupestre n'est réellement pris en compte que s'il est préhistorique : ni les peintures de Cayre-Cret (Ardèche) qui sont pourtant des témoignages précieux attribués à l'époque des guerres de religion, ni les sculptures de la Baume à Varrod (Jura) ne sont mentionnées dans les inventaires d'art pariétal. Le travail de Jean Colin sur les signes gravés dans les cavernes du Jura est resté confiné aux cercles spéléologiques ; et les gravures proto-historiques, dans le Vercors par exemple, n'ont intéressé que quelques érudits locaux, ou les amateurs de questions ésotériques. Cette distinction se retrouve lorsque la même grotte présente des vestiges préhistoriques et historiques ; ce sont alors les premiers qui valent à la grotte du Mas d'Azil d'être classée Monument historique, et la base de données du ministère de la Culture indique « Site archéologique ; grotte ornée », sans référence à la dimension bâtie.

De cette patrimonialisation sélective, ressortent les enseignements suivants : d'abord, c'est bien la valeur d'ancienneté qui prévaut comme critère de patrimonialisation et qui confère aux manifestations de l'art préhistorique ce statut particulier. On retrouvera cette

notion *infra* lorsque nous nous intéresserons aux monuments. Cette ancienneté est apparue tout à fait extraordinaire aux premiers archéologues-anthropologues qui en prirent conscience au début du XX<sup>ème</sup> siècle et qui parvinrent ainsi à forcer les portes verrouillées par les sévères gardiens du temple qu'étaient les inspecteurs des beaux-arts qui ne juraient que par les canons de l'architecture antique, médiévale ou classique. L'art pariétal était très éloigné de ces canons, mais la preuve de son ancienneté, apportée par les savants, bouscula les critères esthétiques établis. Les grottes ornées répondaient *a posteriori* à la très vieille question de l'ancienneté de l'homme et de son caractère antédiluvien ; elles avaient leur place dans une trame historique avant même d'être reconnues et authentifiées, ce qui favorisa leur reconnaissance, une fois passées la phase initiale d'incrédulité et les polémiques associées...

Cette valeur d'ancienneté a gardé aujourd'hui encore une grande actualité. Les commentaires abondants qui ont suivi les datations des peintures de la grotte Chauvet ont montré que, dans un sens, nous ne nous sommes pas encore « habitués » à l'ancienneté de l'art préhistorique (même lorsque nous n'avons pas une connaissance fine de la chronologie préhistorique), et cette stupéfaction qui perdure fonde la valeur patrimoniale de ces œuvres.

Cette patrimonialisation prioritaire des grottes préhistoriques s'est aussi inscrite dans une conception générale de l'histoire qui veut que les hommes se seraient détournés des grottes à partir du Néolithique où ils n'y installaient plus que leurs sépultures, puis aux temps historiques où seules les activités les plus marginales y auraient trouvé place. J'avais essayé, dans ma thèse de doctorat, de faire un sort à cette croyance, en montrant la multiplicité et la diversité des usages et des occasions de contact avec le monde souterrain qui s'était maintenue à toutes les époques de l'histoire. Les grottes ornées préhistoriques rentrent dans ce modèle évolutif « rassurant », dans lequel les hommes de la Préhistoire fréquentent les cavernes puis finissent par en sortir pour prouver qu'ils sont sur la bonne voie de l'évolution et qu'ils ont eu

le bon goût de se conformer à ce modèle. Dès lors, les vestiges liés aux fréquentations historiques ont plus de mal à trouver leur place...

Quoiqu'il en soit, il est remarquable que l'engouement pour le monde souterrain n'ait pas faibli depuis plus d'un siècle. S'il a évolué dans ses attendus, les mécanismes de sa patrimonialisation sont restés inchangés. L'intervalle de temps entre la découverte de la grotte Chauvet et son classement comme Monument historique en 1994-1995 a été le même que pour la grotte de Lascaux en 1940 (trois mois et demi). Même conscience d'une révélation et d'une fragilité extrême, même réception immédiate par le grand public d'autant moins blasé qu'il peut en voir de moins en moins. Une dimension au moins de la patrimonialisation passe aussi

par la rareté du bien, lorsque l'appropriation ne peut fonctionner sur un mode de contact direct. « Grand public » n'est pas forcément synonyme de « touristes » au sens strict. L'afflux de visiteurs à la grotte de Lascaux dès septembre 1940 (1.500 par semaine selon D. Lacanette et *al.*, 2007, p. 22), relève de pratiques qui ne sont pas touristiques à proprement parler mais démontre plutôt la curiosité des habitants des environs, ou des réfugiés du nord de la France alors installés en Dordogne, et qu'il est difficile de dénommer « touristes ».

## CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

Cet engouement explique que les ressorts de la patrimonialisation du monde souterrain soient restés très particuliers par rapport à d'autres objets du patrimoine naturel ou historique. Deux différences principales soulignent la singularité de cette trajectoire :

1. Les conditions mêmes de la révélation : l'idée difficile à admettre que de tels trésors aient pu rester ignorés jusqu'à nous, heurte l'impression diffuse de vivre dans un monde qui a depuis longtemps livré tous ses secrets ;
2. L'existence d'un patrimoine historique et/ou artistique qu'aucun groupe humain en particulier ne peut revendiquer. Autrement dit, l'appropriation nous concerne tous au même titre et nous y reviendrons dans la troisième partie. Depuis sa découverte, l'art pariétal a toujours été associé aux origines de l'Humanité, et plus ces témoignages sont anciens, plus cet universalisme s'impose,

du fait de leur antériorité par rapport à la différenciation des groupes humains.

Les critères de patrimonialisation se repercutent sur les conditions de la mise en tourisme et des pratiques touristiques. A l'exception d'Esparros (cf. *supra*), la différence entre « grottes à concrétions » et « grottes à peintures » intervient ici : les premières sont aménagées avant d'être éventuellement inscrites ou classées, les secondes bénéficient d'abord d'une protection réglementaire avant d'être éventuellement aménagées pour la visite. La comparaison montre aussi que les grottes préhistoriques font l'objet d'une attention et de procédures plus rigoureuses. Par exemple, la 6<sup>ème</sup> section de la Commission nationale des Monuments historiques se prononce systématiquement sur toute demande de travaux dans les grottes classées Monuments historiques, alors que le Comité national du Patrimoine souterrain n'a pas les prérogatives équivalentes pour les grottes protégées au titre des sites naturels ; il n'est pas exclus que, dans les

années à venir, le CNPS se fixe comme objectif d'aligner les procédures sur celles en vigueur à la CNMH. De même, le recrutement des personnels, l'agrément des guides ou le contenu des visites montrent aussi un différentiel d'exigence qui tend à aller croissant. Les grottes préhistoriques participent pleinement d'un tourisme culturel rehaussé par la rareté, les autres grottes touristiques refusent en général d'assumer cette posture dont elles craignent qu'elle ne détourne les visiteurs et dérivent vers des contenus de plus en plus indigents. Les réflexions menées depuis quelques années sur une labellisation un peu plus exigeantes n'ont pas encore abouti à ce jour.

C'est ainsi que dérivent de plus en plus deux familles d'objets touristiques et patrimoniaux dont la genèse était très proche, même si les temporalités ont différé : du fait même que la loi de 1930 sur les sites naturels était un quasi-décalque de la loi de 1913 sur les monuments historiques, les obligations liées à l'inscription ou au classement étaient les mêmes. Par ailleurs, les modalités de mise en tourisme étaient comparables. Mais la réception de ces patrimoines, la conscience de leur fragilité les a fait progressivement diverger, non seulement en termes de gestion par les acteurs mais aussi d'acceptation par le public. Certainement le traumatisme profond lié à la fermeture de Lascaux en 1963 a constitué un moment décisif dans cette bifurcation.

Avec un lot certain de frustrations, tout un chacun a compris et plus ou moins admis que l'on ne visiterait jamais la grotte Chauvet (même si ce n'est pas tout à fait exact, mais

qu'elle ne serait jamais un site touristique comme les autres) et pourtant cela n'empêche pas l'appropriation patrimoniale rapide, durable et largement partagée du site et de ses peintures. A l'opposé, des grottes à concrétions classées comme réserves naturelles (par exemple grotte TM 71 dans l'Aude) ou comme sites naturels (réseau Lachambre dans les Pyrénées-Orientales) sont soumises à des limitations d'accès aussi drastiques sinon plus, sans qu'il y ait aucune appropriation patrimoniale, sinon par des groupes très restreints d'individus impliqués dans leur découverte ou dans leur gestion.

**Rareté et fragilité sont les deux clés** d'une serrure ouvragée autour des représentations :

- rareté des grottes à peintures et limitation d'accès nécessaire à leur bonne conservation *versus* tourisme de masse et groupes compacts et pressés des innombrables grottes à concrétions ;
- fragilité avérée des peintures sans cesse rappelée par la grande presse *versus* gestion pas toujours rigoureuse des grottes à concrétions et surtout des plus petites, ternes et pas toujours bien entretenues. On a vu comment les gestionnaires d'Esparros ont tenté de retourner cette opposition, mais dans les faits le fossé tend plutôt à se creuser et illustre ainsi la pluralité et la complexité des trajectoires touristiques et patrimoniales.

C'est pourquoi, après plus de vingt ans de recherches sur ces objets, nous avons la faiblesse de penser que l'observation du monde souterrain peut continuer à nous livrer d'utiles informations sur l'évolution des sites touristiques et de la sensibilité aux patrimoines en général.

## Trois codirections de thèses

### sur le tourisme souterrain et les patrimoines karstiques

Vincent Biot, *Etude géographique d'une forme ancienne de durabilité : le tourisme souterrain en France*, soutenue au Bourget-du-Lac le 18 décembre 2003, 317 p. (co-direction Claude Meyzenc). Cette thèse a fait l'objet d'une publication en 2006 dans la collection karstologia-mémoires, n° 15, sous le titre « Le tourisme souterrain en France », 236 p.

Laudy Doumit, *La valorisation du patrimoine endokarstique libanais*, soutenue à Beyrouth le 17 décembre 2007, 359 p. (co-direction Jocelyne Adjizian-Gérard et Jean-Jacques Delannoy).

Mélanie Duval, *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène*, soutenue au Bourget-du-Lac le 26 octobre 2007, 514 p. (co-direction Andrej Kranjc et Jean-Jacques Delannoy).

Les trois thèses dirigées et soutenues entre 2003 et 2007 ont eu pour objet central et commun les patrimoines karstiques et leur valorisation touristique. A ce titre, elles entraient pleinement dans les thèmes de recherche et dans les objectifs de l'équipe III du Laboratoire EDYTEM au sein duquel elles ont été préparées : identification et valorisation des ressources patrimoniales, activités touristiques, espaces protégés sont en effet trois thèmes autour desquels se structurent ces trois travaux doctoraux. Ces thèses ont aussi participé à la dimension internationale du laboratoire puisque la thèse de Mélanie Duval a été préparée en co-direction avec l'Ecole Polytechnique de Nova Gorica (Slovénie) et la thèse de Laudy Doumit a fait l'objet d'une co-tutelle avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban).



Ces trois thèses peuvent être lues dans un ordre de complexité croissante :

**La première, celle de Vincent Biot**, fait un état des lieux précis du tourisme souterrain en France, considéré sous l'angle de la durabilité de la ressource touristique. La réflexion porte sur les composantes de la durabilité et fait apparaître des trajectoires différentes selon les régions karstiques françaises. La thématique du tourisme durable ne peut en effet se satisfaire de slogans ou d'imprécations, et ne peut avoir d'intérêt que si la durabilité elle-même est précisément définie. C'est pourquoi V. Biot a été amené à distinguer :

. *La durabilité temporelle*, c'est-à-dire simplement la capacité à s'installer durablement dans le temps. Plusieurs grottes font ainsi l'objet d'une exploitation touristique ininterrompue depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, quand ce n'est pas plus ancien. Les unes sont des sites majeurs du tourisme souterrain (Padirac, Bétharram), les autres sont restées plus modestes mais jouent un rôle non négligeable dans l'offre touristique à l'échelle locale ou régionale (Cuves de Sassenage, grotte de la Balme). D'autres gouffres et grottes sont venus se rajouter tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, et certains se sont durablement installés dans le paysage touristique. Pour certaines d'entre elles, on peut établir que leur attractivité actuelle tient, au moins en partie, à l'ancienneté même de l'inscription dans l'offre touristique de la région. Elles sont incorporées, du fait même de leur antériorité par rapport à beaucoup d'autres sites, comme un élément essentiel de l'activité. L'ancienneté n'est pas une redondance par rapport à la durabilité mais, dans ce cas au moins, elle en est une composante et une condition. Mais il ne faut pas non plus omettre le fait que de nombreuses cavernes touristiques ont été amenées à fermer au public pour de multiples raisons. Par ailleurs, on ne peut pas non plus ignorer le poids très fort de la nouveauté comme argument de l'attractivité touristique qui s'oppose dans les faits à cette durabilité temporelle, ce qui amène à considérer les autres composantes de la durabilité.

. *La durabilité environnementale*, c'est-à-dire la capacité à conserver au site, aussi longtemps que possible, une qualité compatible avec les attentes de la clientèle et les exigences d'une bonne gestion patrimoniale. Cette question est cruciale, elle est loin toutefois d'être définitivement réglée, car elle pose aussi le problème des modalités de l'activité touristique et de sa compatibilité avec le souci de maintenir l'intégrité de la ressource. Sans doute, la question du tourisme durable ne peut-elle se réduire à cette seule dimension, même si c'est la plus souvent mise en avant et celle qui fait l'objet des débats les plus vifs. Les cavités naturelles, du fait de leur sensibilité et de leur relatif confinement, sont toutefois d'excellents observatoires de cette « durabilité environnementale » dont les gérants se sont souciés bien avant que ces termes soient mis à la mode et s'installent dans le débat public : les éclairages

mal réglés peuvent favoriser la prolifération d'algues, des portes mal fermées induisent un assèchement des parois et rendent rapidement les concrétions plus ternes, une grotte mal entretenue apparaît bientôt négligée... Cette question de la durabilité environnementale se pose différemment selon le contexte réglementaire : la moitié environ des grottes touristiques sont actuellement protégées au titre des monuments historiques ou des sites naturels, tout aménagement est alors soumis à l'approbation des Architectes des Monuments de France, voire à la Commission Supérieure des Monuments Historiques pour les grottes ornées. L'autre moitié fonctionne dans un vide juridique absolu, la grotte touristique étant juste assimilée à un « lieu recevant du public » : la conservation du milieu est alors laissée à la responsabilité de l'exploitant. Dans les faits, les aménagements sont souvent plus respectueux que dans le passé, mais aussi plus intrusifs compte tenu de certaines exigences économiques.

. La *durabilité fonctionnelle* ramène en effet à un registre plus purement économique : la grotte touristique, comme n'importe quel autre site doit conserver à la fois une forte attractivité vis-à-vis du public et des aménagements propres à rendre les services qu'on attend d'eux. Or, dans les grottes, les matériels vieillissent vite, surtout du fait de l'humidité, et l'activité micro-capitalistique ne permet pas toujours de renouveler les équipements aussi souvent qu'il le faudrait. Un nombre minimum de visiteurs est donc nécessaire pour assurer un certain ré-investissement, au moins de loin en loin, sans quoi la marginalisation du site peut être rapide. Plusieurs grottes touristiques apparaissent ainsi comme de véritables reliques dont on se demande combien de temps elles peuvent encore se maintenir. La durabilité intègre aussi cette dimension du vieillissement, et rejoint la notion de « cycle de vie des produits touristiques » : à quel moment le site touristique doit-il se faire une nouvelle jeunesse pour espérer durer en tant que tel ? Les aménagements doivent être modernisés pour s'aligner sur les standards en vigueur, mais jusqu'à quel point peuvent-ils se banaliser ou s'aseptiser sans perdre leur attractivité ?

Cette thèse pose clairement la question de la ressource touristique, et montre la diversité des réponses selon les régions et selon les époques de mise en tourisme. Les grottes sont souvent tenues pour des sites touristiques peu flexibles, dont l'évolution et l'adaptation sont difficiles et limitées. Mais toutes les cavités aménagées pour le tourisme ne jouent pas sur les mêmes ressorts ; à cet égard, l'étude comparée du Périgord et du Vercors (chapitre 4) montre bien que l'appellation générique « tourisme souterrain » recèle des histoires, des formes et des centres d'intérêt bien différents. L'activité n'est d'ailleurs pas organisée de la même façon selon qu'il s'agit de grottes présentant des vestiges préhistoriques ou de grottes à concrétions, le jeu des acteurs se déploie différemment et les publics ne sont pas nécessairement les mêmes.

Cette approche permet de revisiter la théorie des cycles de vie des lieux touristiques (cf. *supra*) mais aussi la question de la vulnérabilité de l'activité touristique au niveau d'un secteur et à l'échelle des sites. En effet, comment ces trois formes de durabilité se combinent et se recombinent-elles ? La conjonction des trois est-elle nécessaire, ou bien une ou deux seulement peuvent-elles assurer pendant un certain temps le bon fonctionnement d'un site ? Différents scénarios peuvent ainsi être mis en évidence sur la base des trajectoires observées, les unes se caractérisant par la pérennité des sites, les autres mettant en évidence leur caractère plus éphémère.

La thèse de Vincet Biot a fait l'objet en 2006 d'une publication dans la collection *Karstologia-Mémoires*, n° 15, 236 p.



**La seconde thèse, celle de Laudy Doumit**, croise la notion de potentiel touristique, réalisé ou non, avec la perception que les populations ont du patrimoine karstique. Dans ce but, une enquête ambitieuse (1.000 personnes interrogées dans toutes les régions du Liban) a été diligentée, qui a montré la difficulté à cerner précisément la valeur patrimoniale du monde souterrain. Cette enquête fait écho à la difficulté classique à caractériser les paysages karstiques qui se laissent mal enfermer dans les grandes catégories de ressources patrimoniales et les chevauchent toutes (c'est d'ailleurs aussi ce qui en fait la richesse dès lors qu'on s'efforce de les étudier comme telles). Les résultats de l'enquête montrent ainsi que les grottes sont facilement identifiées comme des sites touristiques, et une majorité de personnes interrogées en ont, de fait, déjà visitées... Dans le cas du Liban cette perception est fortement marquée par la présence de la grotte de Jeïta qui constitue un site touristique phare, qui incarne à elle seule toute la catégorie des « grottes touristiques » et dont la notoriété s'est appuyée sur de multiples vecteurs (timbres postaux, billets de banque...), même s'il y a plusieurs autres grottes aménagées pour la visite dans le pays (Qadisha, Kfarim...).

Mais, pour autant, l'enquête montre que le monde souterrain n'est guère perçu comme faisant partie des biens patrimoniaux qui restent avant tout les sites historiques et archéologiques, les sites religieux, les bâtiments urbains et le patrimoine immatériel (coutumes...). « Sur cette terre du Liban riche en temps mais pauvre en espace » (Ph. K. Hitti, 1957), les témoignages historiques apparaissent plus volontiers comme des éléments constitutifs du patrimoine national que les paysages naturels dont le statut est moins nettement caractérisé.

Si bien que la valorisation touristique des grottes peut être envisagée, mais il est difficile d'imposer l'idée d'une gestion patrimoniale. Le contexte spécifique libanais n'enlève pas à cette réflexion une portée générale d'autant plus qu'à notre connaissance, aucune enquête équivalente n'a jamais été menée ailleurs. Il faut ajouter que les résultats de l'enquête rejoignent d'autres conceptions plus « savantes » du patrimoine qui ne laissent pas plus de place au « patrimoine naturel » : ainsi, dans la deuxième partie de l'article de Georges Zouain « Du patrimoine dans

l'état moderne – Réflexions et éléments d'une politique », octobre 1999, intitulée « Eléments pour une politique du patrimoine au Liban » il n'est fait aucune mention de ce que l'on peut appeler, pour faire vite, le patrimoine naturel, comme si celui-ci ne pouvait jouer absolument aucun rôle dans une « stratégie nationale du patrimoine ».

Logiquement, les résultats de cette enquête amènent à une réflexion approfondie sur la notion de « valeur » et sur l'implication de cette notion dans la gestion patrimoniale de ces biens. Pour ce faire, il a fallu aller chercher chez les économistes des distinctions entre différents sens du terme de « valeur » et voir dans quelle mesure ils s'appliquaient aux ressources patrimoniales.

La « valeur d'option » paraît particulièrement intéressante et bien adaptée, qui consiste à différer la valorisation d'une ressource, en espérant qu'une exploitation ultérieure pourra être plus respectueuse de la ressource, ou en tirant un meilleur parti qui n'en altère pas l'intégrité. C'est d'ailleurs ce que font les archéologues lorsqu'ils inventorient des sites susceptibles d'être fouillés mais qu'ils préfèrent surseoir aux fouilles, à la fois parce qu'ils n'ont pas les moyens de fouiller partout, et aussi parce qu'ils escomptent qu'en différant les fouilles de plusieurs décennies, les progrès intervenus entre temps permettront de tirer un meilleur profit. Cette logique fonctionne surtout lorsque l'exploitation est réputée destructrice (c'est le cas lors de fouilles archéologiques, la stratification ne pouvant être reconstituée ensuite) ou lorsque la ressource est considérée comme consommable.

La valeur d'option trouve une autre application lorsque le site touristique a perdu de son attractivité ; la cessation d'activité peut alors être gérée de façon judicieuse en préservant le site pour une éventuelle « deuxième vie » touristique ultérieure, ce qui nécessite que cette crise a pu être anticipée.

La concrétisation de cette valeur d'option ne prend sens que dans un contexte d'encadrement de la ressource patrimoniale : par exemple, dans le cas des sites archéologiques en France, l'ordonnance de 1941 rend cette valeur d'option viable. Mais lorsque la propriété privée s'applique pleinement, sans limitation, cette valeur d'option apparaît plus théorique, car l'interférence de deux pas de temps qui recouvrent des réalités économiques différentes ne sera pas forcément arbitrée au profit de la ressource patrimoniale. Dans le cas du Liban, l'absence d'une législation environnementale réellement contraignante ne favorise pas non plus la prise de conscience quant aux patrimoines naturels, qui reste portée par des milieux associatifs très actifs mais somme toute assez minoritaires.



**La troisième thèse, celle de Mélanie Duval**, en s'appuyant sur un travail de terrain mené dans le sud de l'Ardèche et dans le Karst slovène, interroge la capacité du tourisme et du patrimoine à créer (ou à participer à la création) du territoire en mobilisant les différents acteurs autour des formes karstiques remarquables, tant en surface qu'en profondeur (gorges, cavités naturelles, phénomènes hydrogéologiques).

Dans ce but, l'entrée par les espaces protégés a permis de caractériser le statut patrimonial de sites karstiques tels que l'aven d'Ornac, les gorges de l'Ardèche ou les grottes de Škocjan : sites classés, réserves naturelles ou parcs régionaux participent tous de processus d'élection qui attirent l'intérêt des touristes en même temps qu'ils légitiment la mise en place de modalités de gestion adaptées.

Mais la dialectique désormais classique entre tourisme et patrimoine, trop souvent décrite comme purement négative, s'enrichit utilement d'une dimension territoriale susceptible de la transformer en une tension féconde. L'activité touristique et les exigences de la gestion patrimoniale mobilisent les différents acteurs soucieux d'ancrer la spécificité de leur région.

Ces interactions apparaissent lorsque l'on observe, à l'intérieur des espaces protégés, les enjeux et les pratiques des différents acteurs : en l'espèce, M. Duval a réalisé au cours de l'été 2004 une enquête auprès de 120 touristes séjournant dans les gorges de l'Ardèche et à proximité de la Réserve, de façon à faire apparaître les grands axes façonnant l'image de cet espace, et la façon dont les touristes s'en approprient (ou non) la dimension patrimoniale. Tourisme et patrimoine interviennent aussi dans des projets de territoire dont les promoteurs attendent une inflexion de la trajectoire territoriale. Soit qu'il s'agisse de la création de nouveaux espaces protégés, soit que l'on envisage d'amorcer une procédure d'aménagement et d'animation (pays, programme Phare ou programme Leader par exemple) ou de labellisation (inscription au patrimoine mondial de l'Humanité des grottes de Škocjan, inscription sur la liste indicative pour le karst slovène ou pour la grotte Chauvet et le Pont d'Arc), soit que l'on projette un équipement structurant (par exemple : Espace de restitution de la grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc), on voit comment tourisme et patrimoine sont sollicités pour promouvoir une redéfinition, partielle plutôt que totale, du territoire conforme aux vœux des décideurs et/ou des populations. Ces réflexions amènent aussi à préciser la notion souvent discutée de territoire touristique.



A elles trois, ces trois thèses construisent donc une pensée complexe en introduisant à chaque fois une composante nouvelle dans un système tourisme (V. Biot) / patrimoine (L. Doumit) / territoire (M. Duval), chacune reprenant la construction précédente en l'enrichissant d'une dimension nouvelle.

Dans les trois cas, ces réflexions ne peuvent se concevoir sans une référence forte au temps, tant la structuration de tels territoires nécessite un ancrage sur la longue durée pour que les ressources patrimoniales puissent être perçues

comme parties prenantes de la personnalité des territoires : comment les cavités naturelles ont-elles acquis une fonction touristique ? Comment l'ont-elles conservée ? Comment ont-elles été peu à peu considérées comme des biens constitutifs du patrimoine, de telle sorte qu'elles ont pu bénéficier de protections légales et/ou réglementaires ? Et comment des régions plus ou moins vastes se sont-elles organisées, au moins sur le plan touristique, autour de sites devenus emblématiques comme la grotte de Postojna ou le gouffre de Padirac ?

Mais cette référence au temps incorpore nécessairement plusieurs ordres de temporalité, comme on l'aura compris : les trois modalités de la durabilité, telles qu'étudiées par Vincent Biot, ne se déploient pas sur les mêmes pas de temps, ne sont pas exposées aux mêmes rythmes de changement. Les équipements ne vieillissent pas à la même vitesse que les arguments commerciaux dont l'obsolescence peut être très rapide en fonction de l'offre concurrente. De même, la distinction entre valeur d'usage et valeur d'option, reprise par Laudy Doumit ne se comprend pas dans la même référence au temps, l'une fonctionnant dans l'immédiateté, l'autre nécessitant de surseoir à l'exploitation économique. Ce que Mélanie Duval reprend et développe en posant que le tourisme constitue une forme de transmission dans le présent (dimension horizontale entre les groupes sociaux à un moment donné) alors que le patrimoine inscrit l'obligation de transmission dans l'avenir (dimension verticale liée à la succession des générations). Le territoire serait alors le lieu où ces deux dimensions pourraient entrer en synergie.

A chaque fois, quels ont été les acteurs qui ont porté ces changements de regard ? Si l'on considère la patrimonialisation à la fois comme un processus et comme le résultat de ce processus, alors il faut bien en saisir les étapes, non pas dans une optique finaliste qui postulerait une prédétermination de la ressource patrimoniale, mais au contraire en insistant aussi sur les occasions manquées, sur les tentatives avortées, sur les biens qui n'ont jamais accédé à aucun statut patrimonial, et en cherchant à expliquer comment la sélection s'est opérée. Sur le plan méthodologique, de telles études en géographie du tourisme et des ressources patrimoniales font une large et nécessaire place aux approches diachroniques, de façon à comprendre comment pratiques et représentations s'ancrent dans un certain nombre d'héritages en même temps qu'elles se transforment sous nos yeux. C'est pourquoi les enquêtes de terrain constituent une assise nécessaire pour comprendre la façon dont les acteurs s'approprient la notion de ressource patrimoniale.

Dans les trois cas, ces recherches ont été menées sur plusieurs terrains identifiés comme significatifs quant aux problématiques retenues, de telle sorte que les comparaisons permettent d'apporter des réponses plus nuancées et de dégager les facteurs les plus pertinents : Vincent Biot a ainsi travaillé préférentiellement sur trois régions (Lot, Dordogne et Vercors), Laudy Doumit avait identifié lors de son D.E.A. quatre grottes libanaises qui paraissaient pertinentes (Jeita, Nabaa el-Chataoui, Nabaa al-Mghara et Er-Roueiss), Mélanie Duval a construit sa démarche sur une comparaison Ardèche/Karst slovène.



**La place du karst :** Pour terminer, ces trois travaux doctoraux ont eu pour point commun factuel de partir de l'analyse des paysages karstiques (endokarstiques et exokarstiques) en tant que ressources touristiques et patrimoniales. Ce « karstotropisme » propre au laboratoire laboratoire Edytem n'a pas été sans nous interroger : était-il pertinent de fonder ces réflexions sur des supports que d'aucuns pourraient considérer comme plutôt anecdotiques ? Etions-nous aveuglés au point de penser que les milieux karstiques peuvent fonctionner comme une métonymie du monde ? Nous avons souvent réfléchi au fait que d'autres milieux se prêtaient sans doute à des travaux analogues à la fois assez caractérisés sur le plan physique, assez profondément et anciennement anthropisés, assez divers, tels que certaines îles, certaines forêts...

Mais il nous a semblé que de tels travaux devaient d'abord s'ancrent dans une bonne connaissance du milieu concerné, de ses caractéristiques, de ses « atouts et faiblesses » comme disent avec un brin de déterminisme les tenants du diagnostic AFOM. Des travaux de géographie sur le tourisme et le patrimoine ne pouvaient pas se plaquer a priori sur un milieu dont nous n'avions pas une connaissance assez précise : c'est pourquoi, avant leur thèse, Vincent Biot avait déjà travaillé sur les modalités d'aménagement des cavités naturelles et leurs impacts sur le milieu souterrain (maîtrise et DEA) ; et Laudy Doumit avait analysé l'inventaire des cavités naturelles du Liban et les avait arpentées de façon quasi-exhaustive avec le concours de l'Association Libanaise d'Explorations Spéléologiques pour échantillonner les quatre cavernes qui lui semblaient les plus pertinentes.

C'est un principe fort que la patrimonialisation, quels que soient les acteurs concernés et cela vaut aussi pour les chercheurs, n'a de sens que si la connaissance factuelle de l'objet patrimonialisé est assurée, sans quoi la patrimonialisation n'est qu'une forme moderne de fétichisme. C'est pourquoi ces travaux avaient une légitimité à porter prioritairement sur des objets karstiques, même si les représentations, les pratiques, les jeux d'acteurs et les enjeux étaient au cœur des réflexions bien plus que les cavernes elles-mêmes. Cela ne signifie pas que ces problématiques ne puissent être envisagées qu'autour d'objets karstiques à preuves la thèse récemment soutenue de Dominique Baud sur les archives cadastrales et leur utilisation dans la caractérisation des paysages patrimoniaux, ou la thèse en cours de Justine Pasquier sur la place des patrimoines religieux dans les espaces protégés.

Cela ne signifie pas non plus que V. Biot, L. Doumit et M. Duval aient acquis une compétence restreinte aux seuls milieux karstiques puisque leurs travaux actuels et à venir portent respectivement sur les jardins ouverts au public,

sur les îles classée en Réserve naturelle au large de Tripoli au Liban et sur les sites d'art rupestre du Drakensberg en Afrique du Sud.



**Que sont-ils devenus ?**

Depuis 2005, Vincent Biot est chargé de mission auprès de la région Rhône-Alpes, il dirige la filière « Séquence Nature », association fédérant une vingtaine de sites de découverte de la nature dans la région Rhône-Alpes (grottes, jardins...).

Laudy Doumit enseigne aujourd'hui la géographie et le tourisme à l'Université libanaise à Beyrouth.

Mélanie Duval a été recrutée au printemps 2008 comme Chargée de Recherches au CNRS, elle est intégrée depuis lors au laboratoire EDYTEM et effectue en 2010 une année de recherche sur les patrimoines rupestres en Afrique du Sud, dans le cadre du GDRI-Rockart.





## CHAPITRE 3

### LES LIMITES DE L'INTERACTION TOURISME/PATRIMOINE

Les Alpes du Nord présentent, à l'échelle du territoire français, une densité très élevée à la fois d'infrastructures touristiques liées principalement aux sports d'hiver et d'espaces protégés dont on trouve peu d'équivalents ailleurs : deux parcs nationaux, trois parcs naturels régionaux, de nombreuses réserves naturelles (9 dans le seul département de la Haute-Savoie) et de vastes sites naturels classés. La région constitue de ce fait un terrain d'observation privilégié pour l'étude des interactions entre tourisme et patrimoine, et ce au-delà des seuls sites karstiques.

Un premier travail, réalisé en 2000, avait pris pour objets les sites naturels classés entre 1906 et 1930 et leurs trajectoires touristiques et patrimoniales en un peu moins d'un siècle (I.1). L'objectif était de mettre au cœur de cette analyse les temporalités comparées du tourisme et des patrimoines. Par la suite, un article co-écrit avec Mélanie Duval, avait fait le point sur les Opérations Grands Sites qui se positionnent très exactement sur cette charnière entre tourisme et patrimoine et qui s'affichent comme des outils de remédiation visant à trouver le meilleur équilibre possible (I.6). L'étude de cas menée dans le cadre d'un ouvrage collectif sur Pralognan-la-Vanoise faisait aussi une large place aux modalités de développement du tourisme de montagne dans la proximité immédiate, et imposée, d'une zone centrale de Parc national : comment le tourisme de sports d'hiver a-t-il essayé de composer avec cette forte contrainte spatiale et fonctionnelle sans affaiblir la force d'attractivité du label dont l'économie

locale profitait aussi (I.7) ?

Ces questions sont aujourd'hui classiques en géographie du tourisme et en géographie du patrimoine. Elles ont déjà fait couler beaucoup d'encre, avec deux façons successives et opposées d'envisager cette interaction :

1. Il a d'abord été beaucoup insisté sur l'opposition de nature, indépassable qu'il y aurait entre le tourisme, forcément de masse et destructeur, et le patrimoine, toujours fragile parce que perçu comme un héritage fossilisé et non pas comme un héritage susceptible d'évoluer, de s'adapter dans ses formes ou dans ses modalités de mise en valeur. Bien sûr, ces deux a priori sur le tourisme et le patrimoine appellent bien des nuances et des correctifs.

Ce discours de l'incompatibilité est toujours instruit dans le même sens : c'est toujours le tourisme qui nuit au patrimoine. Sous-jacent, il y a donc une hiérarchisation entre le patrimoine qui est noble et légitime, et le tourisme qui est acceptable sous certaines conditions. Il n'y a que les hôteliers, les entrepreneurs du tourisme qui peuvent penser le contraire, mais encore osent-ils rarement le dire ouvertement. Ce discours est encore très présent dans la presse ou dans les guides touristiques, sur le mode : « ça n'a plus rien à voir avec ce que c'était avant que le tourisme dénature le site, le village, le pays... ».

On remarquera juste que les deux biens qui ont été rayés ces dernières années de la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité ne l'ont

pas été pour des questions d'incompatibilité avec la fréquentation touristique, mais l'un en Oman en 2007, à cause de la poursuite du braconnage de l'oryx, l'autre à Dresde en 2009, en raison d'un projet de pont sur l'Elbe susceptible d'altérer les qualités du site.

2. Depuis les années 1990, un discours contraire s'est fait jour, porté entre autres par des géographes qui ont mûri une réflexion qui va bien au-delà de ces pseudo-oppositions, et ont montré comment, dans de nombreux cas, tourisme et patrimoine s'épaulent mutuellement, surtout dès que l'on quitte une posture prétendument morale pour considérer les aspects économiques de l'activité. L'entretien du patrimoine bâti est extrêmement coûteux ; à chaque époque, des tris sont opérés, des choix ou des non-choix ont laissé des monuments à l'abandon, quand ils ne servaient pas de carrières pour de nouvelles constructions (anticipation judicieuse du développement durable à travers la gestion raisonnée de la ressource en pierre). Notre époque a de plus en plus de mal à assumer de tels choix, même si la tentation existe, illustré par le roman « le mobilier national » de Laurence Cossé (Gallimard, 2001, 200 p.). Le coût de ces non-choix est très élevé, et l'activité touristique associée est la seule à pouvoir engendrer un retour sur investissement.

M. Duval (2007) fait remarquer que tourisme et patrimoine sont tous les deux fondés sur une logique de transmission, le tourisme à court terme et le patrimoine à long terme, de telle sorte que la différence entre les deux n'est plus tellement de nature mais seulement de degré, ce qui change la donne sans résoudre automatiquement tous les problèmes qui sont dès lors posés en termes de temporalités.

On notera encore que la première position postulant l'incompatibilité a précédé la seconde position, mais que pour autant cette dernière ne s'est pas imposée de façon unanime. Les deux postures coexistent, chacune ayant ses propres relais, sa propre audience... Il serait assez vain, et absurde, de chercher à faire une synthèse de ces deux positions antinomiques. On peut

toutefois vouloir les nuancer l'une et l'autre, en introduisant quelques critères d'appréciation en termes d'échelles et de temporalités.

## **I. Les rapports de filiation complexes entre tourisme et patrimoine**

De façon très classique, on a toujours postulé la préexistence de la ressource patrimoniale dont, à un moment, se saisit le tourisme. Si la cohabitation a été décrite comme domageable au patrimoine, c'est bien aussi par rapport à cette préexistence, censée lui conférer un supplément de légitimité. Dans les faits, c'est beaucoup moins simple.

Les acteurs du tourisme produisent eux-mêmes du patrimoine, infléchissent le processus de patrimonialisation, pèsent sur les conditions et les critères que nous avons présentés dans le premier chapitre, et cherchent à concilier la valeur patrimoniale et la bonne santé de l'activité touristique. Dans certains cas, la filiation entre tourisme et patrimoine ne peut-elle pas être inversée ? Le tourisme a un tel besoin du patrimoine qu'il peut être tenté d'en susciter.

**L'association des « plus beaux villages de France »** illustre bien cette problématique à travers son fonctionnement et la place qu'elle a acquise sur la carte touristique.

La dimension patrimoniale préexiste puisque chaque village souhaitant adhérer à l'association créée en 1982 doit posséder au moins deux Monuments historiques classés. Cette reconnaissance institutionnelle de la valeur patrimoniale constitue un point de départ minimal. Dans les faits, tous les villages membres de l'association ne remplissent pas exactement le cahier des charges : Lods, par exemple, dans les gorges de la Loue (Doubs), n'a qu'un seul monument historique inscrit. Mais quels que soient les monuments en question, qu'ils aient ou non un intérêt touristique, ils sont là pour certifier et leur valeur va pouvoir s'étendre à tout le village.

La notion de « village » introduit une dimension qualitative (même si elle repose sur une base statistique) avec une part affective, qui parle à l'imaginaire collectif par-delà les acceptations récentes traditionnelles ou touristiques du terme. « Village » connote ici la tradition, la ruralité, des formes de sociabilité, et ces aspects ne sont pas strictement liés à la réalité patrimoniale mais, associés au patrimoine, ils renvoient à un faisceau de représentations très favorables. Le « village » incorpore ici des structures d'accueil, des commerces, des activités artisanales au degré d'authenticité variable.

Le seuil des 2000 habitants est très strict, même si l'on comprend aisément qu'il n'a qu'un sens très relatif. La valeur ajoutée, c'est ici la beauté dont on ne peut négliger la portée en géographie du tourisme et qui joue un rôle central dans le choix des destinations et la définition de la ressource. Le patrimoine, dans la mesure où il peut avoir une valeur touristique et surtout dans le cadre du tourisme culturel, associe du beau et du sens (ici, c'est le « village » qui donne le sens). La beauté des villages renvoie à une certaine unité de style et de matériaux, à une adéquation avec le cadre paysager ; certaines de ces villages sont d'ailleurs classés au titre des sites naturels, même si le règlement de l'association ne prend pas en compte ce critère. La beauté tient aussi à l'adéquation entre le cadre bâti et l'idée que l'on se fait de ce que doit être un village : réseaux enfouis, police des enseignes commerciales, mobilier urbain... Ce caractère est souvent le résultat d'un embellissement respectueux du caractère du village. Il tient de l'héritage autant que de la façon dont cet héritage est géré et a été entretenu.

Sur la base de ces critères, les « plus beaux villages » forment une association et fonctionnent par cooptation, avec un souci de répartition géographique harmonieuse à travers les régions de façon à dessiner une carte fantasmée du tourisme rural perçu à travers « ces lieux de beauté et d'émotion (...) miraculeusement intacts » (Guide officiel de l'association, éd. 2001, p. 4 et 158). Ce n'est donc pas un classement à proprement parler, au sens où l'adhé-

sion ne dépend pas d'une autorité extérieure aux objets labellisés, ce qui n'empêche pas que certains de ces villages soient aussi concernés par une ZZPPAUP (Yvoire en Haute-Savoie par exemple) et qu'il y ait convergence d'outils et de reconnaissances.

C'est ainsi que des villages deviennent des lieux du patrimoine estampillés, qu'ils s'auto-nomisent en tant que lieux du patrimoine et du tourisme, selon des scénarios d'ailleurs assez différents. Les uns se sont découverts « plus beaux villages » à l'ombre d'un grand monument (Saint-Bertrand de Comminges en Haute-Garonne, ou Sixt-Fer-à-Cheval en Haute-Savoie par exemple) et ont ainsi conforté une activité touristique préexistante, alors que d'autres ont construits toute leur attractivité autour de cette image de « plus beaux villages » (comme Olargues dans l'Hérault). Dans tous les cas l'affichage de l'appartenance à l'association modifie la nature de leur attractivité : Bonneval-sur-Arc n'est plus seulement une étape sur la route de l'Iseran, Saint-Antoine-l'Abbaye n'est plus réduit au rôle d'écrin qui entoure le grand monument.

Cette initiative associative constitue donc un puissant ferment de prise de conscience patrimoniale ; elle est très directement liée à l'activité touristique du village auquel elle donne une visibilité nouvelle. L'adhésion d'une commune à cette association infléchit sa trajectoire touristique et patrimoniale. Bien sûr, dans un sens, la ressource patrimoniale préexiste à l'adhésion. Mais que signifie le potentiel patrimonial s'il n'est pas valorisé ? Si l'on admet que le patrimoine est le résultat d'une construction sociale et culturelle, la démarche de reconnaissance et d'adhésion participe de ce processus de construction patrimoniale, fût-elle à forte coloration touristique. A preuve l'« élection » en 2009 de Bonneval-sur-Arc comme plus beau site de la Savoie (cf. infra chapitre III.B) : est-ce un hasard si Bonneval est le seul « plus beau village » dans le département ?

En étendant cette question de la filiation au-delà des seuls « plus beaux villages », on peut aussi discerner une évolution dans les

dynamiques de patrimonialisation, qui va dans le sens d'une meilleure articulation des valeurs patrimoniales et de l'attractivité touristique. De ce point de vue, trois âges de la patrimonialisation pourraient être distingués (figure 10) :

1. Dans un premier temps, caractéristique de l'évolution jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, le patrimoine s'identifie avant tout aux grands monuments de l'histoire, de l'architecture ou des paysages naturels. Ces chefs d'œuvre sont remarquables, spectaculaires, et depuis longtemps ils ont constitué des sites touristiques majeurs, parfois à l'origine de l'activité dans certaines parties du monde. Mais dans la plupart des cas, il s'agit de monuments froids, qui nous intéressent et nous impressionnent mais ne nous concernent souvent qu'indirectement. Ils n'offrent pas de réel horizon d'identification. La valeur sociale de ces objets patrimoniaux est donc limitée, inversement proportionnelle à leur valeur touristique.

2. A partir des années 1950 et 1960, lorsque sont créés les premiers écomusées, l'intérêt se déplace vers les objets du patrimoine vernaculaire, de même qu'il le fera par la suite vers la « nature ordinaire ». Chapelles, fours et fontaines constituent la sainte trinité de ce petit patrimoine, auxquels s'ajoutent selon les cas moulins ou lavoirs. La valeur sociale du patrimoine est alors sollicitée à plein, et ces objets remplissent

bien leur fonction, surtout lorsqu'il s'agit de « recréer du lien social » en remettant en route le four à pain éteint depuis des décennies ou en célébrant un office annuel dans une chapelle excentrée et délaissée. Pour autant, la valeur touristique de ces objets est forcément limitée, d'abord parce qu'il s'agit pour l'essentiel d'une ressource générique reproduite à de nombreux exemplaires, ensuite parce que le processus même de patrimonialisation s'adresse aux populations locales plus qu'aux touristes.

3. Depuis une vingtaine d'années, une tendance s'est faite jour qui cherche à concilier les bénéfices des deux premières démarches. On peut faire remonter cette nouvelle période à 1992-93, lorsque le centre mondial du Patrimoine fait rentrer dans les codes de l'UNESCO la notion de « paysages culturels ». Au sens propre, il s'agit d'une sorte de tautologie, mais peu importe. Les biens qui vont entrer dans cette catégorie associent justement l'attractivité touristique et un potentiel d'identification gratifiant pour les populations locales ou régionales. A la fois spectaculaire et fortement appropriés, les vignobles de Saint-Emilion ou des Açores, les chemins de fer rhétiques dans les grisons ou les Cinque Terre sur la Riviera ligure ont ceci en commun qu'ils visent à rendre compatibles les visées propres à la gestion patrimoniale et celles de la valorisation touristique. Définis comme le résultat d'une interaction entre le milieu naturel

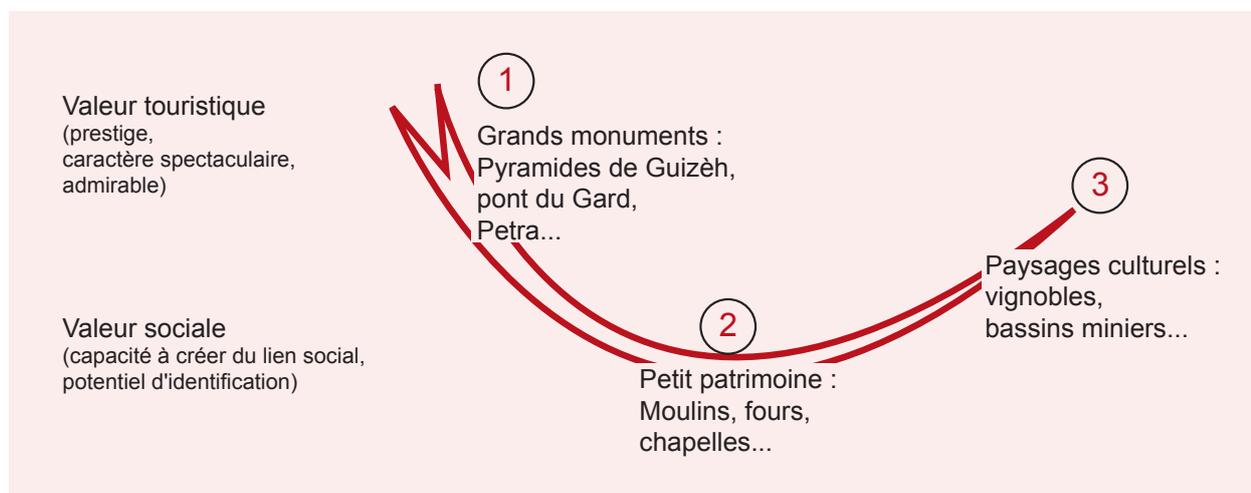


Figure 10 : Les trois âges du patrimoine.

et l'action des sociétés humaines, ces paysages culturels sont en même temps le résultat de l'interaction souvent réussie entre ces préoccupations patrimoniales et touristiques.

Cette évolution travaille nettement les notions de spécificité et de transversalité des ressources ; dans le troisième âge de ce processus, elle tend à unifier des logiques longtemps perçues comme antinomiques, mais en coproduisant des objets à la fois touristiques et patrimoniaux, sans qu'il y ait prééminence ou préexistante des uns par rapport aux autres.

## **II. Les lieux et les temps, l'articulation des échelles et des temporalités**

Les travaux en géographie du tourisme se sont intéressés à la pluralité des échelles : sites-stations-villes-régions, et les caractéristiques propres à chacune d'entre elles (Knafou et *al.*, 1997). Mais si certains sites sont emblématiques des grandes destinations touristiques, l'attention des chercheurs semble avoir été davantage retenue par les stations qui traduisent des formes spécifiques d'aménagement de l'espace et des systèmes économiques locaux qui concentrent le maximum d'enjeux en termes d'emplois et de recettes.

Les travaux sur les différentes générations de stations, les comparaisons entre *corporate* et *communities*, les typologies sur le plus ou moins grand degré d'ouverture des lieux du tourisme sur leur environnement ont beaucoup apporté à la compréhension des espaces touristiques. Mais ils ont aussi eu comme inconvénient indirect de n'accorder qu'intérêt relatif aux sites qui sont en général plus modestes, qui ne proposent pas d'hébergement et dont on a pu penser qu'ils participaient surtout de l'iconographie du tourisme, en un mot qu'ils étaient peut-être plus l'affaire des acteurs locaux, des touristes et des éditeurs de guides touristiques que des chercheurs.

Le géographe doit-il apprécier l'importance touristique d'un site à son poids macro-économique ? Les classements des sites les plus

fréquentés sont intéressants pour en saisir la répartition et l'importance à l'échelle d'un grand pays, mais ils ne rendent pas compte du rôle joué par les sites touristiques à l'échelle des territoires, pour lesquels des sites relativement modestes revêtent une grande importance. La signification d'un lieu, son potentiel d'identification pour les populations locales et touristiques ne sont pas proportionnels au nombre d'entrées. On ne peut pas laisser l'effet de masse masquer les enjeux locaux ni les jeux d'acteurs, qui sont déterminants. Certains sites majeurs ont véritablement structuré l'activité touristique à l'échelle régionale ou micro-régionale, souvent dans la phase pionnière de la mise en tourisme, alors que de nombreux autres sont venus plutôt compléter, densifier l'offre touristique et il est vrai que chacun d'entre eux, pris séparément, ne pèse pas très lourd.

Les sites ont souvent été sous-estimés au motif qu'ils donnaient lieu à un tourisme de passage, ce qui est souvent exact mais dépend énormément de l'échelle à laquelle le problème est posé. Si les sites sont visités au cours d'une excursion touristique, c'est souvent au cours d'un séjour dans la région, à proximité immédiate ou un peu plus loin, ce qui indique bien qu'il existe une complémentarité consubstantielle entre les différentes échelles et les modalités de l'activité touristique. Les stations thermales fournissent la meilleure illustration de cette articulation car les stations ont souvent engendré les sites dont elles avaient besoin et sur lesquels elles ont fondé leur attractivité, même si leurs trajectoires ont pu diverger : la rétractation de la carte thermique (environ 600 stations thermales en 1900, une centaine au début du XXI<sup>ème</sup> siècle) a pu laisser des sites vivre leurs vies propres, sans le support de la clientèle curiste, s'ils avaient pu acquérir une certaine solidité. Dans d'autres cas, l'activité touristique a pu s'interrompre à la fermeture de la station, puis redémarrer ultérieurement sur de nouvelles bases autonomes, comme nous le montrent les exemples autour de Choranche, dans le Vercors.

La station touristique et le patrimoine ne sont certes pas des entités antinomiques, surtout

lorsque les stations ont acquis une certaine patine et que l'on se met à classer villas ou palaces. Mais à La Baule ou à Etretat, si cette invention d'un nouveau patrimoine peut donner à la station des lettres de noblesse supplémentaires, elle ne modifie pas fondamentalement les conditions de l'attractivité touristique. Le site au contraire, quelque soit le type auquel il se rattache, entretient des liens beaucoup plus forts avec la dimension patrimoniale : **monuments historiques ou monuments naturels, selon l'ancienne terminologie, ont été les lieux de la prise de conscience patrimoniale en même temps que les lieux sur lesquels s'est cristallisée l'attractivité touristique.** Par la suite, la structuration croissante de l'activité touristique a fait émerger des stations et des régions organisées autour de cette attractivité. Et les outils de conservation patrimoniale se sont appliqués à des espaces plus vastes : une ville, une région... dont la singularité propre fait qu'elles sont plus que la somme des éléments qui les composent mais qui ne peuvent faire l'impasse sur chacun des sites qui les constituent.

Les sites touristiques donnent aussi à voir l'évolution actuelle du tourisme. Certains guides touristiques ont beaucoup fait pour la promotion des sites, et surtout les guides qui s'adressent en priorité aux automobilistes. On pense aux guides Michelin, pour qui l'espace touristique se présente habituellement comme une collection de sites connectés entre eux par des circuits routiers, alors que les guides du Routard présentent plutôt un espace touristique organisé autour des villes. Dans les faits bien souvent, la notoriété et l'attractivité des régions et des sites touristiques s'alimentent réciproquement : parfois des sites jouissent d'une grande notoriété, sans que l'on sache toujours les localiser très précisément (Chenonceau, Padirac, Oradour) ; dans d'autres cas, de grandes régions touristiques sont très connues sans que l'on soit capable de citer un ou deux sites majeurs. Les sites phares éclairent parfois de leur notoriété des régions entières, et un tourisme plus diffus se développe dans leur sillage (figure 11)

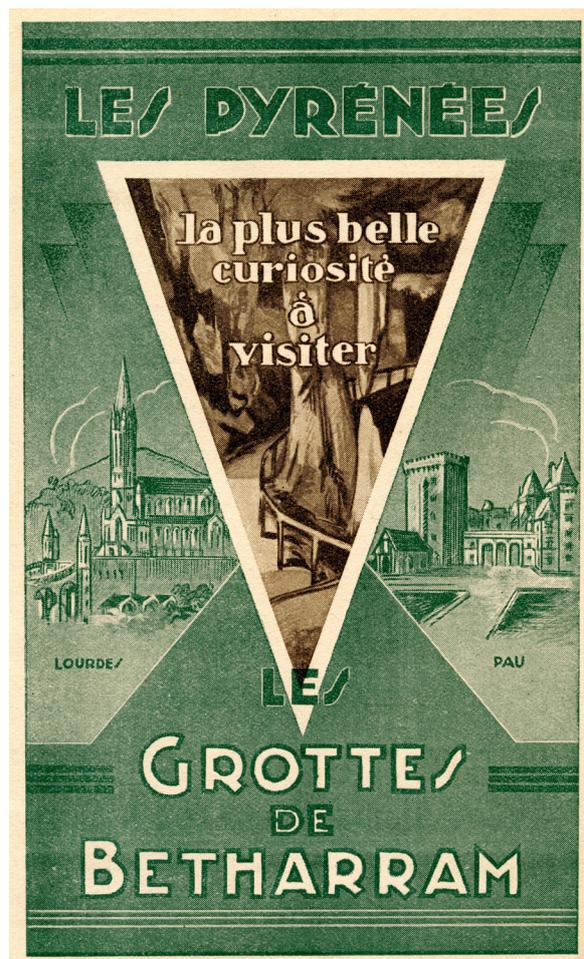


Figure 11 : Quand un haut lieu du tourisme souterrain enfonce un coin entre Bigorre et Béarn, ou l'illustration d'une localisation opportuniste à mi-chemin entre Lourdes et Pau. Malgré la mention des Pyrénées en bandeau, la montagne n'apparaît qu'à l'arrière-plan : la grotte de Betharram peut-elle ainsi éclipser Gavarnie ou le Pic du Midi ? (prospectus des années 1950).

Or certains de ces grands sites, qui ont souvent une certaine antériorité et qui ont façonné leur région touristique, connaissent aujourd'hui une désaffection marquée qui se vérifie dans des catégories bien différentes. Pour notre part, nous l'avons identifiée depuis une quinzaine d'années pour les grottes touristiques, et nous avons pensé pouvoir l'attribuer à des spécificités du tourisme souterrain (article III.26). Mais sur les dix dernières années, on observe aussi des baisses de fréquentation notable de certains

grands sites des Alpes du Nord : entre 2001 et 2009, le train du Montanvers a vu son nombre de passagers baisser de plus de 16 % alors qu'au téléphérique de l'Aiguille du Midi, la baisse a été limitée à 2 % (P. Chapet, 2010, p. 42-43). Cette baisse paraît bien plus qu'anecdotique, car ces sites sont exceptionnels et valent à la vallée de Chamonix une fréquentation internationale dont on ne trouve pas l'équivalent ailleurs dans les Alpes. L'attractivité de la vallée repose en partie sur ces sites phares.

Il en va de même pour les gorges du Verdon par exemple dont on s'aperçoit, une fois lancée l'OGS, que la fréquentation est plutôt déclinante, ou pour certains châteaux de la Loire aussi renommés que Chenonceau dont les chiffres tenus secrets laissent apparaître une baisse d'environ 950 000 visiteurs au milieu des années 1990 à 850 000 aujourd'hui. Au Cirque du fer à Cheval (Haute-Savoie), on ne sait pas s'il faut attribuer la baisse du nombre de visiteurs à des estimations initiales trop généreuses démenties par des comptages plus précis ou à une réelle désaffection. Ces grands sites hérités peinent à renouveler leur attractivité et à gagner de nouvelles clientèles en proportion des anciennes. Le discours sur le tourisme de masse devra tenir compte de ces effets de saturation ponctuels, qui ne remettent pas forcément en cause l'activité touristique globale mais qui signent un mouvement de redistribution des flux.

De multiples raisons conjoncturelles peuvent expliquer cette relative désaffection, au premier rang desquelles la multiplication des sites ouverts au public et la dilution de la fréquentation sur une offre qui est allée en s'étoffant. On n'est pas sûr que cela suffise, et qu'il n'y ait pas aussi une mutation plus profonde des usages touristiques. Les explications à trouver sont assurément transversales, de nature à valoir pour Chenonceau autant que pour l'Aiguille du Midi : le coût de ces visites, les codes culturels qui sont souvent restés assez figés, et donc le vieillissement de pratiques inchangées parfois depuis un siècle, ou demeurées en tout cas sur des ressorts restés immuables.

Le tourisme est à la fois un secteur économique extraordinairement inventif sur certains modes de commercialisation, sur la mise en œuvre de certaines techniques, mais il est aussi extraordinairement conservateur : sur les trente sites touristiques dits « culturels » (par l'ONT, mémento du tourisme 2009) à entrée payante les plus visités en France, vingt-trois existaient déjà il y a 50 ans, et avaient déjà une fonction touristique semblable, dans les grandes lignes, à leur fonction actuelle. Le renouvellement est plus important du côté des sites dits « non-culturels », mais le corpus fourni par l'ONT est si hétéroclite qu'il décourage toute tentative d'analyse.

En même temps que des sites nouvellement apparus peuvent capter une partie de la clientèle des sites préexistants, une partie de l'activité touristique glisse aussi vers d'autres catégories de lieux touristiques et surtout vers des lieux qui relèveraient plutôt du comptoir touristique : les parcs de loisirs ou d'attractions, les *Center Parks* sont des lieux clos qui se prêtent à l'intégration économique maximale et à l'*all inclusive*. Ces comptoirs sont beaucoup plus susceptibles d'évolution au gré du marché, alors que les sites touristiques classiques ont un côté beaucoup plus immuable, même s'ils peuvent faire l'objet d'améliorations fonctionnelles.

Aujourd'hui, peut-être est-ce la visite de site elle-même qui apparaît comme une pratique obsolète, quels que soient les artifices mis en œuvre pour tenter de la renouveler. Sans doute ne faut-il pas aller trop vite en besogne. Mais on ne peut s'empêcher d'y voir une forme de confirmation des observations jadis proposés par J.-M. Dewailly sur la progression du tourisme virtuel (1997), non pas *a priori* comme une conséquence de la concurrence d'un cyber-tourisme encore balbutiant, mais comme le résultat d'une désaffection progressive pour les formes classiques de visite, qui facilite les mutations observées dans ce domaine.

Mais si le tourisme fonctionne sur la base d'une transmission pour le temps présent et le patrimoine pour le temps futur, comment ces

temporalités se combinent-elles ? La gestion patrimoniale postule, par définition une exigence consciente de transmission aux générations futures, sans qu'à ma connaissance le terme de cette transmission soit jamais fixé. Chacun fait comme si patrimonialisation valait pour l'éternité, et il y a certainement là le cœur d'une fiction patrimoniale implicite et consensuelle : comment pourrait-on admettre de classer un monument historique ou une réserve naturelle pour 5 ou pour 10 ans ?

Or le schéma sur le processus de patrimonialisation (cf. supra in I.A) introduit la variable *cumulatif / non cumulatif*. La construction patrimoniale ne vaut qu'aussi longtemps que les différentes conditions sont réunies et le restent. Or, si la connaissance objective du bien est relativement assurée sur le long terme et si la prise de conscience patrimoniale est, dans le contexte actuel, en renforcement constant, il en va tout autrement de la demande sociale et de

l'implication des acteurs qui sont l'une et l'autre éminemment variables.

Autrement dit, quelles seraient, au-delà de la boutade, les conditions d'un « patrimoine durable » ? La question n'est pas de pure forme.

Le travail effectué sur les Sites naturels classés dans les premières années du 20<sup>ème</sup> siècle et sur leur statut patrimonial observé à un siècle de distance a bien montré l'extrême variabilité des trajectoires (figure 12) : certains de ces sites sont restés des hauts lieux du patrimoine et leur statut s'est parfois renforcé en utilisant des outils de conservation nouveaux. Mais d'autres sites révèlent aussi un échec à long terme de la démarche patrimoniale : le déficit d'appropriation s'est traduit par un oubli pur et simple, les acteurs se sont désengagés non seulement parce qu'ils ne se sentent plus concernés par l'exigence de transmission mais en plus parce qu'ils se sont considérés, à tort, comme dégagés de toute obligation : des arbres classés ont été coupés alors

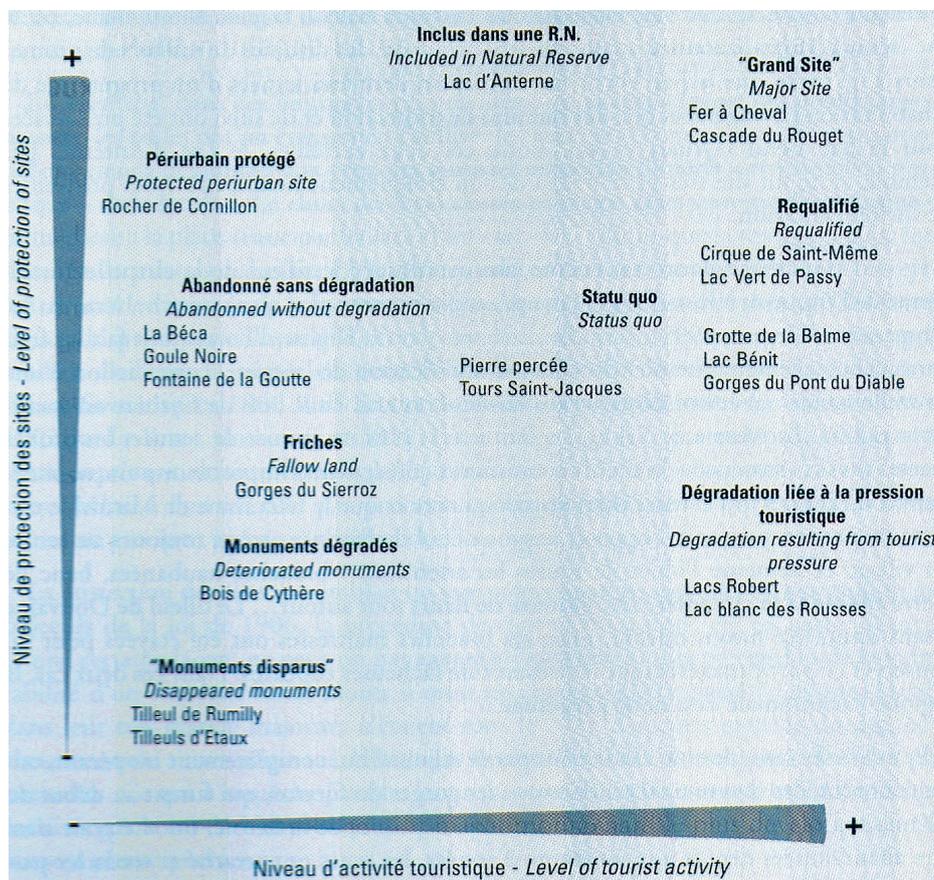


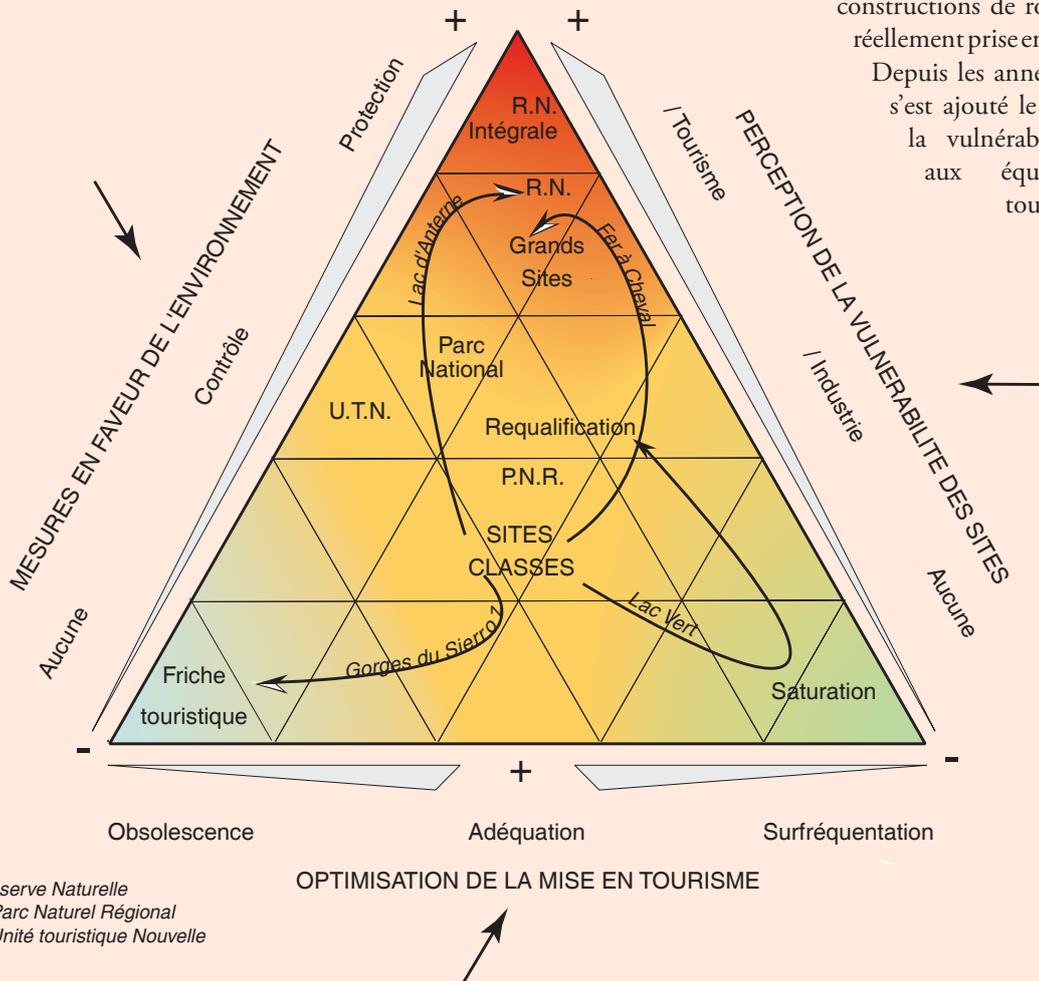
Figure 12 : Situations actuelles des sites classés entre 1906 et 1930 (in article I. 1.).

**Enjeux touristiques et environnementaux, outils de protection et « itinéraires de patrimonialisation »**

Ce diagramme a été réalisé sur la base des 41 sites classés dans les Alpes du Nord entre 1906 et 1930 (au titre de la première loi française sur les « sites et monuments naturels »), et de leur évolution jusqu'à la situation actuelle. Cette construction graphique repose sur le principe que le classement participe autant d'une politique de valorisation touristique que d'une volonté de protection des paysages ; ces deux préoccupations se combinent dans des proportions variables selon les lieux et les époques.

Le côté gauche du triangle exprime la graduation des mesures prises en faveur de l'environnement, depuis leur absence totale jusqu'aux formes de gestion rigoureuse (Réserves Naturelles) en passant par des outils de contrôle plus passifs (Classement des sites).

Le côté droit du triangle a pour but d'apprécier les prises de conscience de la vulnérabilité des sites. Cette évaluation repose sur l'analyse des réactions : à l'époque où ces sites ont été classés, seule la vulnérabilité face aux activités industrielles (hydro-électricité surtout) et aux constructions de route était réellement prise en compte. Depuis les années 1970, s'est ajouté le souci de la vulnérabilité liée aux équipements touristiques.



La base du triangle est fondée sur la notion de « cycle de vie » des produits et lieux touristiques : la phase de maturité correspond à l'adéquation optimale entre le lieu, les pratiques et les représentations. Les limites de cette adéquation sont l'obsolescence et la surfréquentation ; dans les deux cas, le lieu ne répond plus aux attentes et peut voir sa fonction touristique disparaître, sauf itinéraire de requalification (exemple du Lac Vert).

Le but de cette représentation est de faire apparaître, en fonction de ces trois critères, des « itinéraires de patrimonialisation » qui se substituent à la traditionnelle « flèche du temps » unique . Les 4 sites choisis illustrent la diversité des évolutions et des situations actuelles, à partir d'une même procédure de classement, et relativisent du même coup la notion de « construction patrimoniale ».

qu'officiellement, ils ont toujours leur fiche dans la base de données de la DREAL (ex-DIREN). Mais ces Sites classés ne sont plus alors que des tigres de papier !

Dans l'idéal, il aurait fallu pouvoir préciser la trajectoire de « dépatrimonialisation » de ces sites pour mieux comprendre à partir de quel moment et à quel rythme la dimension patrimoniale s'est estompée. Quoiqu'il en soit, il est illusoire de penser que la patrimonialisation vaudrait sans limite dans le temps. Le temps du patrimoine n'est certes pas le temps du tourisme, mais les deux paraissent liés, au moins en partie. Pour les sites alignés sur la diagonale dans le tableau, la trajectoire patrimoniale est allée de pair avec la fortune touristique. Un site comme le Lac vert, face au Mont-Blanc est resté un lieu d'excursion prisé des vacanciers de Passy et il a été à plusieurs requalifié pour que cette fréquentation ne s'accompagne pas d'une dégradation et de telle sorte que l'attention patrimoniale portée au site soutienne son attractivité touristique. Il en va de même pour tous les sites en haut à droite du tableau, alors qu'à l'opposé les gorges du Sierroz, au-dessus d'Aix-les-Bains, se présentent à la fois comme une friche touristique et comme un lieu « dépatrimonialisé ». Sur l'échantillon de sites étudiés, seuls le Lac blanc au-dessus de l'Alpe d'Huez et les lacs Robert au-dessus de Chamrousse témoignent d'une réelle incompatibilité entre les aménagements touristiques aux impacts lourds et la conservation des paysages qui avaient été jugés remarquables.

L'articulation des échelles touristiques et patrimoniales doit aussi composer avec les notions d'héritages et d'innovation touristiques (cf. *supra*). L'ancienneté de la mise en tourisme dessine des invariants dans la singularité d'une destination. Ces invariants peuvent dès lors contribuer à en pérenniser l'attractivité par le truchement de la patrimonialisation. La patrimonialisation repose sur la croyance implicite que nous prenons ainsi un gage sur un avenir dont nous n'imaginons pas qu'il soit borné. La patrimonialisation conforte une aspiration à l'éternité, à côté de quoi la durabilité n'est qu'un faible palliatif...

### **III. Au pays des purs esprits, quelles places pour des considérations plus prosaïques ?**

L'interaction entre tourisme et patrimoine est complexe, et ne peut être réellement comprise en faisant abstraction des facteurs économiques.

Si de nombreux auteurs ont montré que le tourisme avait une forte composante inflationniste, cela paraît encore plus vrai quand le tourisme se combine avec la dimension patrimoniale qui signale, en général, la recherche d'une montée en gamme. Même si elle s'accompagne d'un certain nombre de contraintes, la mise en avant du caractère patrimonial d'une station ou d'une région touristique offre de solides garanties en matière d'environnement et de cadre de vie surtout lorsque ces garanties s'appuient sur des mesures contractuelles (parc naturel régional) ou réglementaires (Site classé) ou sur des acquisitions foncières (Conservatoire du Littoral). Il semble bien que plus la destination touristique est huppée, plus ceux qui la fréquentent s'accommodent des contraintes et apprécient ces garanties, ce que M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot (2007) ont mis en évidence dans la façon dont les catégories les plus favorisées savaient utiliser les outils de la protection de l'environnement pour assurer durablement la qualité du cadre de leurs résidences principales et de vacances. Il est ainsi habituel de voir les prix du foncier augmenter dans les années qui suivent la création d'un Parc naturel régional, par simple effet de la rareté de la terre à bâtir dès lors que les collectivités locales contractantes se sont engagées à limiter (un peu) la consommation d'espace.

Les relations entre tourisme et patrimoine sont fréquemment arbitrées par les enjeux économiques : l'avant-projet de charte du parc national des Ecrins déposé en juin 2010 est éloquent sur ce point. D'un côté, l'établissement public donne un complet quitus aux stations de sports d'hiver eu égard à leur poids socio-économique. Les emplois et l'enjeu sur les communes voisines inclinent à une certaine

indulgence jusqu'à observer « une convergence d'intérêts entre gestionnaires d'activités touristiques et acteurs de la préservation des ressources » (mesure 4.3.2). Le vert blanc-seing est complet lorsque le Parc signale benoîtement que « les stations s'adaptent en créant de la neige artificielle » (p. 22) sans préciser qu'elles accentuent ainsi leur pression sur les ressources et sur les milieux. Ce qui est en jeu derrière ces déclarations, ce n'est rien moins que l'adhésion de ces mêmes communes à la charte 2012-2024 !

De l'autre côté, les Activités Physiques de Pleine nature sont montrées du doigt avec insistance pour les dérangements de faune qu'elles peuvent occasionner, au point que l'on imagine de les réglementer y compris dans l'ancienne zone périphérique devenue zone optimale

d'adhésion. De fait, les retombées économiques sont beaucoup plus diffuses et profitent en partie à des acteurs extérieurs au territoire. Il apparaît ainsi que dans les Parcs nationaux, surtout tels qu'ils ont été redéfinis par la loi de 2006, les effets environnementaux des activités peuvent être relégués au énième plan lorsque prime le souci de produire avant tout de l'acceptation politique sur le territoire. En effet, on est passé d'une protection réglementaire imposée (théorique et non efficiente dans l'ancienne zone périphérique) dans le cadre de la loi de 1960, à la mise en place d'une protection contractuelle voulue par la loi de 2006 : dès lors l'acceptation sociopolitique se trouve au cœur du dispositif avec tous les avantages et les faiblesses afférentes.

## CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

La formule tant de fois répétée : « Trop de tourisme tue le tourisme » est en général une ineptie non avérée, même s'il est vrai que « beaucoup de tourisme transforme le tourisme ». Mais les destinations ont été plus nombreuses à disparaître par manque d'intérêt de la part des clientèles que par trop-plein. Une activité de masse est même plutôt une garantie non pas éternelle, comme l'on dit de certaines banques qu'elles sont « trop grosses pour mourir », mais une forte incitation à trouver des solutions en cas de crise. « Trop de tourisme » permet surtout de continuer l'activité, quel qu'en soit le prix. Jusqu'à une date récente, le « désarmement » des stations de sports d'hiver a surtout été envisagé lorsqu'il s'agissait de stades de neige, c'est-à-dire lorsque les enjeux socio-économiques étaient limités ; dès lors que des commerces, de l'hôtellerie étaient en jeu, les collectivités territoriales ont trouvé des solutions pour pérenniser l'activité, des investisseurs semi-publics sont venus à la rescousse, ou les communes ont suppléé à la défaillance des acteurs privés et ont repris l'activité en régie directe.

Mais ce qui est de plus en plus criant, c'est la contradiction entre l'éco-blanchiment sans cesse proclamé par les acteurs du tourisme et la

pression croissante exercée par les espaces touristiques sur les ressources (eau, énergie..., cf. sur ce point **C.35**). Le tourisme de montagne donne particulièrement à voir cette évolution, et l'on se demande jusqu'à quel point cette contradiction sera tenable. Sous couvert de tourisme durable, les acteurs confondent ou font mine de confondre, réduction des impacts, embellissement et protection de l'environnement.

Dans les années à venir, il conviendra au moins de suivre et d'observer attentivement les trajectoires de ces lieux touristiques confrontés à des difficultés propres à remettre en cause leur viabilité. Comment les ressources patrimoniales peuvent-elles être mobilisées pour infléchir le positionnement de ces lieux ? Quels peuvent être les points d'inflexion à partir desquels le fonctionnement des lieux touristiques et leur rapport au patrimoine doivent être radicalement repensés ? Plusieurs lieux du tourisme ont déjà connu de ces bifurcations majeures qui les ont amenés à reformuler les bases mêmes de leur attractivité. Quelle sera la première grande station de sports d'hiver qui osera se proclamer « sans neige artificielle » et qui construira sa communication sur l'économie raisonnée des ressources ?

## Sources citées dans la première partie

- A. ACOVITSIOTI-HAMEAU, 1984, L'artisanat de la glace en Méditerranée occidentale, Supplément n° 1 au cahier de l'ASER, 74 p.
- J. AMSALLEM et L. CALVET, 2006, Comment évaluer l'effet sur le patrimoine naturel du classement d'un territoire en Parc naturel régional ?, Mémoire de Master 2 Espace et milieux, Université Paris VII, 179 p. + ann.
- C. AUDET, 1997, « Le classement des « paysages culturels » en patrimoine mondial », in J.-L. LAURENT (dir.), Sciences sociales et espaces protégés, Actes du séminaire d'Aussois, 154 p.
- J.-P. BABELON et A. CHASTEL, 1980, La notion de patrimoine, *Revue de l'art* n° 49, p. 5-32 (rééd. Liana Lévi, 1994, 142 p. + 29 docs).
- F. BERCE, 2000, Des monuments historiques au Patrimoine du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, Flammarion, 226 p.
- V. BIOT, 2006, Le Tourisme souterrain en France, *Karstologia Mémoires* n° 15, 236 p.
- A. BOURGIN, 1950, Rivières de la nuit, Arthaud, 26 p. + 52 planches.
- R.W. BUTLER, 1980, "The concept of a tourist area cycle of evolution: implications for management of resources", The Canadian Geographer, XXIV-1, p. 5-12
- N. CASTERET, 1943, Paysages souterrains, Arthaud, 78 p.
- P. CHAPET, 2010, Transports et sites touristiques, l'exemple de la vallée de Chamonix, Mém. Master, U. Savoie, 98 p.
- B. DEBARBIEUX, 1995, Tourisme et montagne, Economica, 107 p.
- O. DÉCOMBAZ, 1902, Recherches spéléologiques dans le Vercors, Spelunca, Mémoires de la Société de Spéléologie, n° 31, 22 p.
- J.-M. DEWAILLY, 1997, « L'espace récréatif : du réel au virtuel ? », *L'espace géographique*, n° 3, p. 205-213.
- M. DUVAL, 2007, Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène, th. Géographie, U. de Savoie, 514 p.
- K.-M. GAUSS, 2003, Voyages au bout de l'Europe, L'esprit des péninsules, 252 p.
- Ph. HIELY, 2005, Les calanques du soleil, éd. Crès, 243 p.
- W. KARÉNINE, 1899, George Sand - sa vie et ses œuvres, t. I, 450 p.
- R. KNAFOU, M. BRUSTON, F. DEPREST, Ph. DUHAMEL, J.-C. GAY et I. SACAREAU, 1997, « Une approche géographique du tourisme », in *L'espace géographique*, n° 3, p. 193 à 204.
- D. LACANETTE, Ph. MALAURENT, J.-P. CALTAGIRONE et J. BRUNET, 2007, « Étude des transferts de masse et de chaleur dans la grotte de Lascaux : le suivi climatique et le simulateur », *Karstologia* n° 50, p. 19-30.
- O. LAZZAROTTI, 2003, « Tourisme et patrimoine : *ad augusta per angustia* », *Annales de Géographie*, n° 629, janvier-février, p. 91-110.
- R. MAIRE, 2005, « Spéléologie, alpinisme et expédition : motivations et phénomène de société », in *Spéléologie et société*, Spelunca Mémoires n° 29, p. 238-246.
- O. MAUFRAS, 2006, « Vestiges de l'habitat troglodytique aux Baux : problèmes de l'analyse d'un site pluriséculaire en élévation », *Actes du 1<sup>er</sup> colloque de Saint-Martin-le-Vieil « De la spelunca à la roca, les habitats troglodytes au Moyen-âge »*, Carcassonne, p. 165-176.
- A.-L. MILLIN, 1807-1811, Voyages dans les départements du midi de la France, Imprimerie Impériale, 4 vol.
- J. NICOD, 1998, « Les grottes : rétrospective historique et insertion des grottes aménagées dans l'espace géographique », *Annales de Géographie*, n° 603, p. 508-530.
- P. NORA (Dir.), 1984-92, Les lieux de mémoire, Gallimard, 7 volumes.
- M. PINÇON et M. PINÇON-CHARLOT, 2007, Les ghettos du Gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces, le Seuil, 301 p.
- A. RIEGL, 1903, Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse, trad. fr. D. Wiczorek, Le Seuil 1984, 125 p.
- G. SAND, 1854-55, Histoire de ma vie, éd. Gallimard Quarto, 2004, 1671 p.
- G. SIMMEL, 1916, Le problème du temps historique, Le Promeneur, 2004, 169 p.
- Fr. SOUTRAS, 1864, « Un voyage souterrain », *Petite Gazette, journal de Bagnères-de-Bigorre*, n° 55, 56, 59, 64, 69 et 70.

## Partie II

# Les marqueurs spatiaux

Introduction : Le col des Cylcotouristes.....	75
Chapitre 4. : Actualité des toponymes .....	81
Chapitre 5 : A propos de monuments.....	95
Chapitre 6 : Les paysages mémoriels .....	113

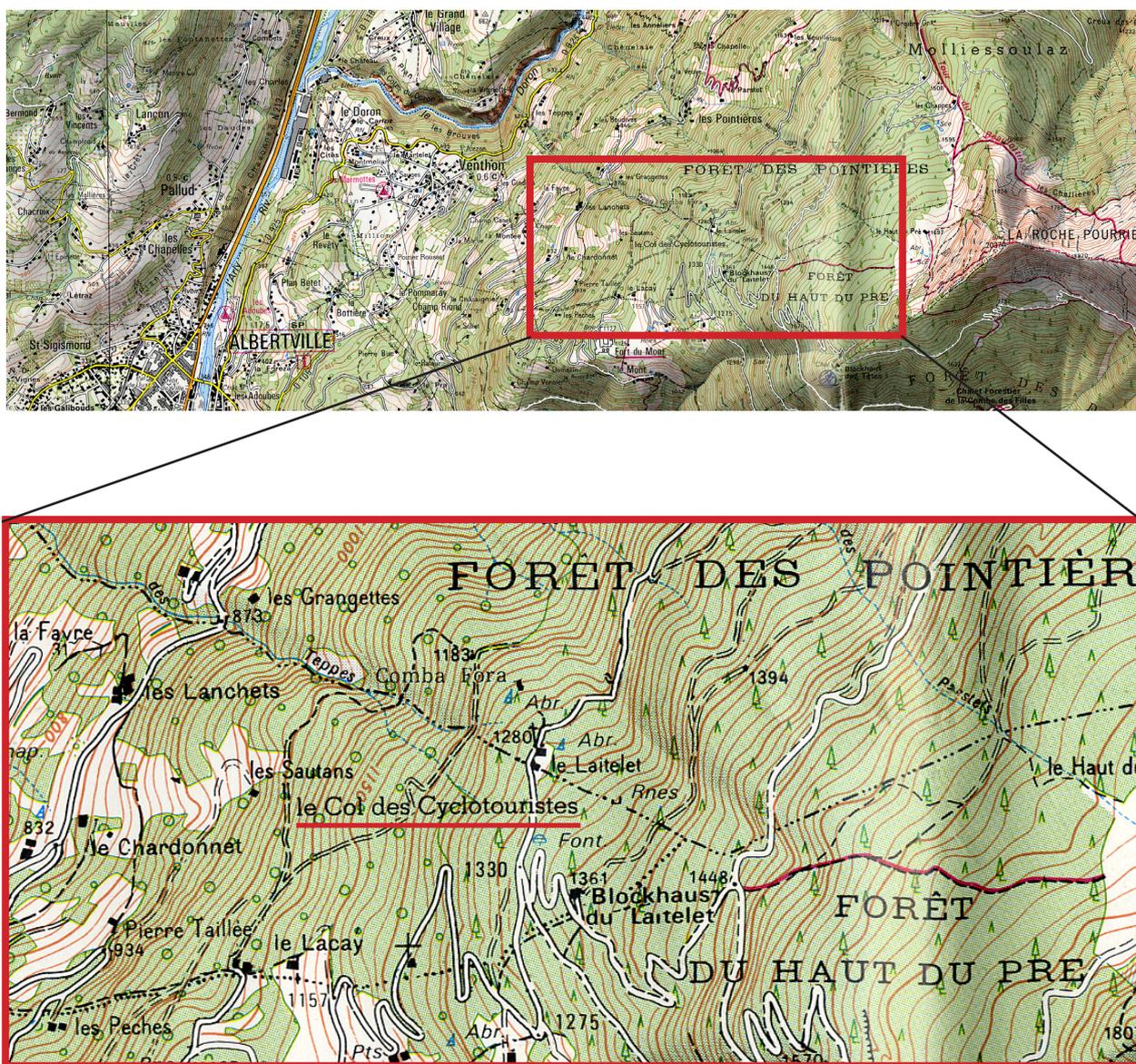


Figure 13 : Extrait de la carte IGN 1/25.000 Albertville authentifiant le toponyme « col des Cyclotouristes ».

## INTRODUCTION

### LE COL DES CYCLOTOURISTES (1030 MÈTRES, VENTHON, SAVOIE)

Sur la carte au 1/25.000 de l'IGN, feuille d'Albertville, on repère à mi-pente du versant qui monte jusqu'à la Roche pourrie, sur la commune de Venthon, un lieu-dit « le Col des Cyclotouristes » (figure 13). Cette seule mention devrait suffire à attirer notre attention, d'abord parce que la typographie diffère de celle qui est utilisée sur la même feuille pour le col de Tamié ou le col du Petit Cucheron ; ensuite parce que du simple point de vue topographique, la carte ne laisse pas supposer qu'il y ait le moindre col à cet endroit, mais au contraire un long versant descendant d'un seul trait de 2037 à 346 mètres d'altitude. On est d'ailleurs bien en peine de connaître l'altitude de ce col, dont le nom s'étend en disposition entre les courbes de niveau 1080 et 1330 mètres.

Quel est donc ce lieu dont l'IGN a jugé utile de mentionner le nom ? Quelques documents glanés sur place et à Albertville permettent de reconstituer les modalités de ce marquage. C'est en 1966 que les deux routes forestières tracées depuis Molliessoulaz au nord et le Fort du Mont au sud-ouest se rejoignirent en ce point. Dès 1967, on commença à parler de « col » pour désigner ce point haut et les cyclotouristes se mirent à en escalader les pentes. En 1969 apparut le premier panneau « sauvage » qui signalait le lieu, mais il fut plusieurs fois retiré (par l'ONF ? par la DDE ?). Petit à petit, le « col des cyclotouristes » gagne toutefois en notoriété : un article paraît dans la revue « le Cycle » en 1983, et en 1992, le toponyme est mentionné pour la première fois sur la carte IGN.

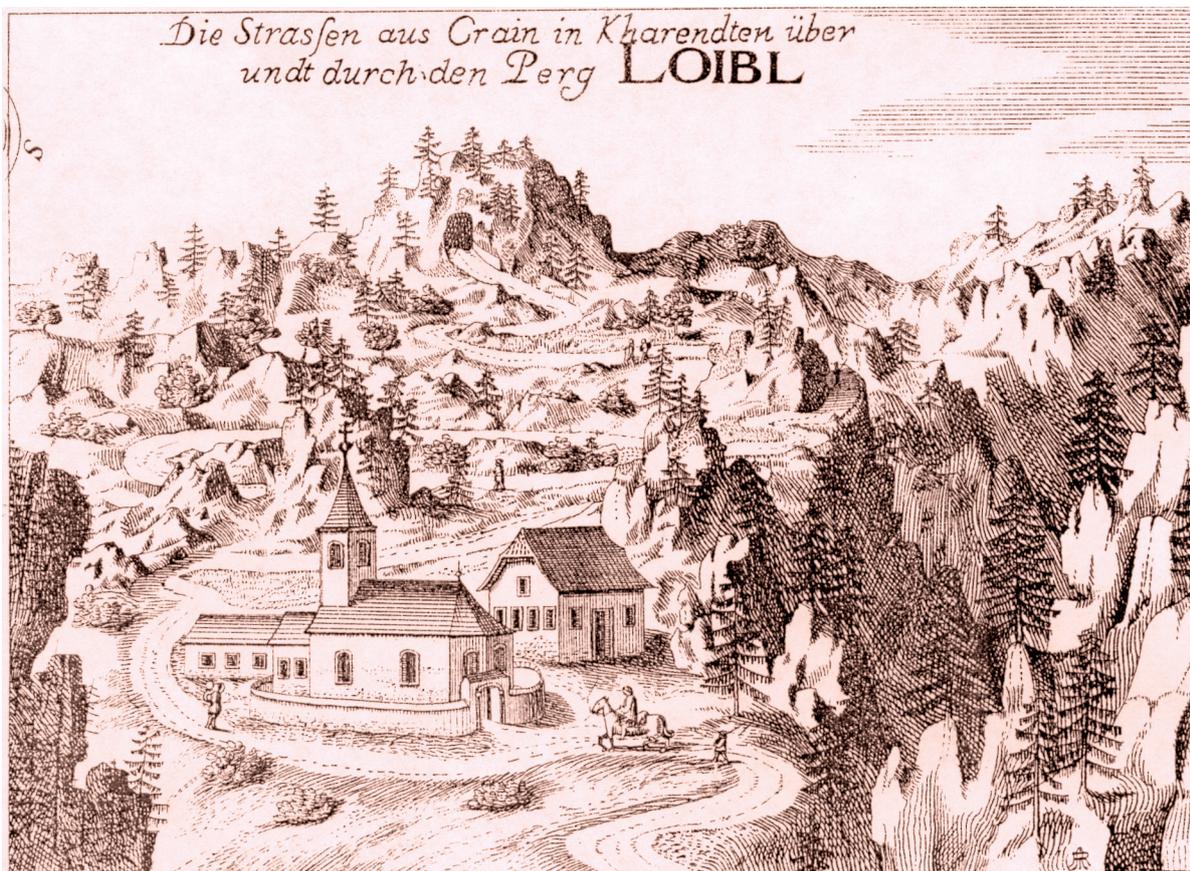
La production d'un lieu spécifique ne s'arrête pas là. Les cyclotouristes sont conscients que le point haut de cet itinéraire ne constitue pas à proprement parler un col. Dans ce cas précis, l'innovation toponymique porte autant sur le toponyme générique (*col*) que sur le toponyme spécifique (*des Cyclotouristes*), car la notion même de col est rien moins qu'évidente. Ils avisent donc une minuscule contrepente à l'aval de ce point : « Nous sourions en pensant qu'il suffirait de baptiser le petit monticule qui borde la route... Cime des trois bouleaux, 1333 mètres, pour que le col des Cyclotouristes devienne un véritable col de flanc ». Un deuxième toponyme est donc promu, qui justifiera le premier.

Aujourd'hui, on observe donc, sur un lieu en apparence insignifiant, un marquage spécifique : un panneau routier normalisé de l'Équipement, et juste en face, sur ledit monticule, un petit monument à la mémoire de l'inventeur de ce col (figure 14). Le toponyme « col des Cyclotouristes » a tiré ce lieu de l'anonymat, comme l'avait souligné Xavier Bernier à propos des cols en général : « Il semble bien en fait qu'un col soit d'abord fondé dans son existence par la toponymie et qu'il peut être recensé seulement lorsqu'il est nommé comme tel » (Bernier, 2004, p. 92). Nous avons rencontré un dispositif analogue à la frontière austro-slovène avec le col du Ljubelj, où le percement d'un tunnel en 1575 a permis le franchissement des Karawanken et a abouti à la dénomination spécifique du lieu (**texte II.15**) (figure 15).



Figure 14 ci-contre : Le monument érigé au niveau du « col des Cyclotouristes ». La stèle évoque le souvenir de « Jean, en inventant ce col, tu as gravé dans nos mémoires une trace indélébile ». Le vocabulaire du marquage est d'autant plus fort que c'est bien le col qui a été inventé ! La « Roche Poncet » désigne le même point que « la Cime des trois bouleaux ». D'où une densité toponymique record, avec trois toponymes sur moins d'un are ! L'accumulation toponymique participe aussi du marquage de l'espace, comme on le constatera ensuite avec l'accumulation monumentale (photo 1<sup>er</sup> novembre 2008).

Figure 15 ci-dessous : Un exemple de glissement toponymique. Le tunnel creusé en 1575 sous la crête des Karawanken (Alpes orientales) passe über undt durch, au sommet et à travers la montagne de Loibl, comme il est indiqué sur cette gravure de J.-W. Valvasor. L'ouvrage est bientôt connu comme le « tunnel du Loibl ». Puis, lorsque la voûte du tunnel fut foudroyée, le lieu s'appela « col du Loibl », qui restera un lieu de passage jusqu'au milieu des années 1960.



Quels enseignements tirer ici de cet exemple ? Autrement dit, en quoi le marquage permet-il au lieu d'exister ? Le col des Cyclotouristes est instructif en ce sens qu'il permet d'identifier les différentes étapes d'un processus de marquage et d'appropriation :

- . Que des acteurs se mobilisent pour le faire exister et le porter sur les fonts baptismaux...
- . Qu'il soit nommé ;
- . Qu'il soit signalisé comme tel sur le terrain ;
- . Que la carte topographique le mentionne et le nomme ;
- . Qu'un monument, fût-il modeste, lui donne sens et le pérennise dans son existence, dans sa genèse... Le monument raconte ici la légende de la création du lieu, avec son héros, et ses continuateurs...

Cette histoire, sur un exemple assez anecdotique, livre des enseignements. D'abord, elle souligne l'importance des pratiques de loisirs qui sont aujourd'hui les principaux vecteurs d'appropriation de l'espace, et en conséquence de marquage. Les pratiquants inventent les lieux en fonction de leurs pratiques. Cela vaut pour la quasi-totalité des activités physiques de pleine nature. Elle permet de mettre en évidence l'enchaînement des étapes qui conduisent à la légitimation d'un site créé de toutes pièces : le toponyme installe le lieu, la carte installe le toponyme, le monument conduit la carte à pérenniser l'appellation.

La reconnaissance officielle du néo-toponyme peut ainsi aboutir à sa banalisation et à la perte de filiation avec le groupe qui l'a promu. D'où une certaine surenchère dans le marquage, avec l'édification d'un petit monument au vocabulaire très typé et très ancré : stèle avec inscription, bloc de pierre orné d'un soleil que forment un pignon et des rayons. Et si cela ne suffit pas, plusieurs coupures de presse sont affichées dans un abri voisin, qui racontent la geste de ce petit haut lieu et insistent sur l'adversité à laquelle se sont heurtés les promoteurs du « col des Cyclotouristes ».

Ainsi le marquage de l'espace compose-t-il avec deux objectifs contraires, puisqu'il s'agit à la fois de perpétuer une forme d'appropriation-filiation et d'obtenir une reconnaissance au-delà du groupe à l'initiative de l'émergence de ce lieu. Le succès du toponyme contient en effet le risque de voir disparaître le message initial signifiant son origine ; le toponyme doit être redoublé et complété pour conserver sa portée. Le dispositif déployé, dans sa relative complexité qui nous semble démesurée par rapport aux enjeux, tend à rendre compatible des deux objectifs, même si le col des Cyclotouristes reste à l'écart des grands itinéraires et ne fait l'objet que d'une fréquentation très locale. Le cas est d'autant plus instructif que le lieu est insignifiant ! (figure 16).



Figure 16 : Dans le Loiret, autre marquage de l'espace par les pratiquants du cyclotourisme, mais sans innovation toponymique ni appropriation explicite par le toponyme. La route entre Cernoy-en-Berry et Beaulieu-sur-Loire passe à 270 mètres d'altitude, point culminant du département, ce qui explique que ce point soit tenu pour remarquable par les cyclos.

Sur la base de cet exemple, les marqueurs spatiaux peuvent être définis comme des artefacts, ou des ensembles d'artefacts, matériels ou immatériels, assignant un sens à un lieu ; ce sens constitue tout à la fois une signification, une appropriation et une valeur, intelligibles pour un groupe restreint ou pour une population plus large.

Ce sens est-il univoque ou équivoque ? C'est là tout le problème de la maîtrise du message, de la façon dont il est émis et dont il est compris : le puech et les ruines de Monségur peuvent être regardés comme un monument de l'hérésie, ce qui fut le cas dans le passé, mais la vision aujourd'hui dominante le présente plutôt comme un lieu d'hommage aux victimes de l'intolérance, quand ce n'est pas comme un haut lieu de la communion avec les énergies telluriques (il existe sur ce plan une littérature surabondante). Dans un temps pas si lointain où le filtre patrimonial ne s'était pas autant imposé qu'aujourd'hui, H.-P. Eydoux présentait ainsi le site : « Son histoire tragique suscite la pitié et le sacrifice des martyrs qui y périrent impose le respect. C'est vraiment un site maudit » (Eydoux, 1959, p. 113). Les ouvrages actuels n'usent plus d'un tel vocabulaire, et cela pose le problème classique de l'identification du signe au sens dans une relation métonymique du marqueur à l'espace, et de l'évolution dans le temps de la réception du message.

Les marqueurs spatiaux constituent l'une des bases de toute approche en géographie culturelle. Paul Claval écrivait ainsi dans un article intitulé « Les géographes et les réalités culturelles » : « L'espace n'est pas seulement une des bases de l'identification collective ; il constitue un des moyens donnés aux hommes pour montrer leurs appartenances ; il leur suffit de le marquer » (Claval, 1981, p. 247). « Il leur suffit », certes, mais d'une certaine manière il leur est aussi nécessaire d'inscrire ces marquages ; et au-delà du postulat, il convient évidemment d'en éclairer les modalités et leurs évolutions. Car le marquage n'est jamais intemporel, il évolue dans ses formes, dans ses fonctions et dans ses significations.

Assurément les toponymes assurent cette fonction de marquage, mais aussi, comme nous l'a montré l'exemple du col des cyclotouristes, les monuments. Dans un contexte tout autre que celui dans lequel nous travaillons, Béatrice Collignon a montré, par son enquête toponymique dans l'Arctique canadien, la richesse des liens entre les lieux, leurs noms, les populations

qui les fréquentent et leurs pratiques (Collignon, 1996).

La multiplicité de ces liens explique le caractère nécessairement évolutif des toponymes. Les changements toponymiques ou la production de néo-toponymes accompagnent l'évolution du sens donné à l'espace, la mutation des limites séparantes ou unifiantes, et le remodelage des territoires où les dynamiques apparaissent et s'estompent. Ils les accompagnent, mais ils les fixent aussi, parfois les accélèrent ou les légitiment, selon les cas. Les toponymes s'inscrivent ainsi dans un faisceau complexe de temporalités. Leurs fonctionnalités, leur représentation, leur adéquation à la perception dominante évoluent, se remplacent les unes les autres, ou plus souvent elles se superposent. Les plus anciennes s'effacent à jamais... ou réapparaissent inopinément. Le cas de la Septimanie, ressuscitée en 2004 par le nouveau président de la région Languedoc-Roussillon, est caricatural, mais éloquent : il s'agissait de substituer une appellation présentée comme endogène à un nom technocratique supposé parisien et de trouver une appellation unifiante qui se substitue au binôme Languedoc-Roussillon, quitte à aller rechercher pour ce faire le nom d'une ancienne province wisigothique oubliée de tous. Or les réactions les plus virulentes ne sont pas venues de la Lozère, qui n'avait jamais été septimanie, mais des Pyrénées-Orientales, non par attachement au terme de Roussillon, (terme d'ailleurs tenu lui-même pour réducteur), mais parce que la Septimanie gommait la spécificité catalane au sein de la région.

Rapportés aux espaces touristiques, les labels de toutes sortes jouent aussi ce rôle, en introduisant une dimension distinctive susceptible de les démarquer des espaces concurrents ou analogues. Le marquage est plus ou moins institutionnel, puis se décline sur l'espace et participe à créer puis à renforcer un territoire, là aussi au sens où il produit de la cohésion interne et de la distinction vis-à-vis de l'extérieur.

De ce point de vue, les objets patrimonialisés, à partir du moment où ils sont localisables et localisés, participent à ce marquage de l'espace,

concourent à reformuler les significations, les appartenances, les pratiques. es panneaux le long des routes, les dépliants édités pour les journées du patrimoine, les festivals dans les églises ou dans les cours des châteaux accompagnent ce changement du système des représentations.

Ce sont ces modalités du marquage de l'espace que nous envisagerons dans cette deuxième partie, d'abord à travers les toponymes, ensuite à travers les monuments pour enfin déboucher sur la notion de paysage mémoriel.



## CHAPITRE 4

### ACTUALITÉ DES TOPONYMES

Les études toponymiques ont classiquement privilégié une approche historique et linguistique, mettant en évidence la superposition de strates et accordant une place importante au questionnement étymologique... Le *Que Sais-Je ?* sur les noms de lieux en offre une bonne illustration au premier degré, distinguant « les bases pré-indo-européennes », « les couches pré-celtiques », « la couche gauloise »... et ainsi de suite jusqu'aux « formes modernes » (Rostaing, 1980).

Les toponymes, envisagés prioritairement comme les héritages de périodes révolues plus ou moins lointaines, ont pu à ce titre être considérés comme des biens patrimoniaux qui témoignaient de liens entre une société et son territoire et dont il convenait de préserver l'intégrité. C'est ainsi, au nom de la réactivation d'un patrimoine endogène, que certaines grandes villes indiennes ont renoué dans les années 1990 avec leurs appellations « originelles », en tout cas précoloniales : Mumbai pour Bombay, Varanasi pour Benares... (R. Breton, in Wydmusch, p. 15-31), et qu'en 1997 Châlons-sur-Marne a obtenu de redevenir Châlons-en-Champagne.

Mais cette approche stratigraphique a aussi été critiquée pour ce qu'elle présupposait une vision trop statique et trop systématiquement synchrone du peuplement et de la dénomination des lieux (Zadora-Rio, 2001). Cette approche sous-estime la fluidité des formes : lorsqu'un lieu porte un nom réputé médiéval par exemple, peut-on automatiquement conclure qu'il s'agit d'une création médiévale ? Les géographes, ruralistes surtout, ont souvent attaché de l'importance à ces considérations qui supposent un savoir linguistique que je ne possède pas.

Cette vision avant tout historicisante présente aussi l'inconvénient de ne pas rendre compte des dynamiques actuelles, et c'est pourquoi les études toponymiques semblent si souvent participer d'une pure érudition. En résumé, le lien du lieu au toponyme est perçu comme essentiellement déterministe, sans prendre en compte la complexité des interactions qui se nouent et se reformulent sans cesse au sein des territoires.

Autrement dit, les toponymes ont trop souvent fait l'objet d'un intérêt rétrospectif. En déplaçant l'éclairage, ils peuvent aussi être regardés comme des marqueurs spatiaux qui témoignent de l'actualité d'un rapport au territoire à un moment donné, avec des logiques d'appropriation et de projection qui interfèrent sur des registres différents : toponymie officielle, officieuse, revendiquée, oubliée, revendicative, commerciale... Le propre du toponyme comme marqueur spatial, c'est qu'il fonctionne à toutes les échelles spatiales et combine de multiples temporalités.

Ce marquage toponymique concerne en effet aussi bien les noms des pays et des régions, les noms des communes et des villages et les noms des quartiers et des rues (odonymie), mais aussi à une échelle encore plus micro les noms des bâtiments publics et des infrastructures. C'est dire qu'à toutes les échelles, les toponymes peuvent être des supports d'une appropriation, d'un attachement d'ordre territorial et/ou identitaire, mais aussi de mutations instantanées ou progressives.

Il est souvent admis que le toponyme se caractérise par une grande inertie, qui en fait la valeur de marquage historique et linguistique à

travers l'approche stratigraphique classique. Paul Claval définissait ainsi la toponymie comme « un trait de culture et un héritage culturel, souvent marqué d'un grand conservatisme » (1995, p. 165). Pendant longtemps, on continue même à utiliser un toponyme lorsque la réalité qu'il désignait n'existe plus. Par exemple, dans de nombreux usages, *ex-Yougoslavie* est devenu un toponyme à part entière, qui sert parfois à cacher l'imprécision des connaissances... À l'inverse, et dans le même temps, on a cessé de parler de République Fédérale d'Allemagne dès lors que la réunification allemande a été opérée, alors qu'il s'agit bien là du nom officiel du pays aujourd'hui encore : mais dans l'usage, le terme RFA prenait son sens dans le face-à-face avec la RDA, et perdait toute raison d'être lorsque son vis-à-vis de la guerre froide cessa d'exister. Il était plus simple d'en revenir alors à l'Allemagne tout simplement. On voit par là qu'un jeu subtil s'installe entre la production toponymique proprement dite et les usages toponymiques.

On sait aussi que les mutations toponymiques autoritaires ont eu souvent du mal à s'enraciner : la plupart des communes françaises ont retrouvé leur nom d'avant la Révolution, à quelques exceptions près souvent citées, comme *Saint-Gengoux-le-National* en Saône-et-Loire qui n'a pas repris son ancien nom de *Saint-Gengoux-le-Royal* (sauf entre 1815 et 1848) mais n'a pas non plus gardé son nom révolutionnaire de *Jouvence*. De même, dans les anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale, la plupart des villes ont retrouvé leurs noms d'avant 1917 ou d'avant 1945 et le fait même de renouer avec l'ancienne toponymie est une façon symbolique de tourner la page et de revenir à un ordre spatial antérieur. On notera toutefois qu'en Slovénie par exemple, certains odonymes de l'époque yougoslave ont été conservés, surtout dans les villes du sud-ouest qui avaient été annexés à l'Italie dans l'entre-deux-guerres. Ainsi nos collègues de l'Institut du Karst à Postojna sont-ils toujours domiciliés au 2 de la place Tito (*Titov trg*).

Mais nonobstant ces quelques mutations toponymiques, on a souvent négligé la dynamique de production toponymique contemporaine. Certes, et l'on retrouve ici la

notion d'inertie toponymique, il est souvent difficile de changer le nom d'une rue, pour des raisons d'attachement autant que de commodités qui expliquent les réticences des riverains. Mais la production toponymique est rendue possible par la création de nouveaux lieux qu'il convient de nommer : quartiers, mutations urbaines, lotissements, nouveaux bâtiments, stations de tourisme... Les grandes opérations de rénovation urbaine, lorsqu'elles font table rase de la trame viaire préexistante, produisent des ensembles toponymiques marqués par un fort synchronisme et une forte homogénéité thématique qui ne favorise pas toujours la mémorisation ; à Paris, au sud-est de la Bibliothèque Nationale de France, l'ensemble délimité par la rue de Tolbiac et la rue Watt en offre un des exemples les plus frappants avec une rue Olivier Massiaen, rue Françoise Dolto, rue Thomas Mann, rue Pau Casals, rue Primo Lévi, rue René Goscinny ou esplanade Pierre Vidal-Naquet... Les lotissements suburbains en proposent des versions plus rustiques, plus aseptisées et plus typiquement pavillonnaires avec des rues des laboureurs, rues des chasseurs, rues des vigneron et *tutti quanti*, plusieurs champs lexicaux du même type pouvant être mobilisés (noms de fleurs, d'arbres...).

## **I. Pluri-toponymes, exonymes, néo-toponymes**

L'approche stratigraphique présente un inconvénient : elle n'envisage que la superposition, et elle néglige la juxtaposition. Or de nombreuses situations soulignent la coexistence de plusieurs toponymes pour désigner un même lieu. C'est dans ce sens que nous parlerons de pluri-toponymes. L'usage que chacun fait de l'un ou de l'autre témoigne d'une certaine vision de ce lieu, du choix délibéré ou inconscient de tel ou tel marquage qui rattache lieu à un ensemble culturel, historique, linguistique ou politique.

La Slovénie en offre de multiples exemples, où il est souvent possible d'identifier dénominations différentes pour le même lieu, slave, germanique et italienne, auxquelles les érudits ajoutent parfois un nom latin, ou à l'extrémité est

du pays, un nom hongrois : *Caporetto* est entré dans l'histoire pour la bataille qui s'y déroula en octobre 1917, mais les Autrichiens alors l'appelaient *Karfreit* et les Slovènes ne connaissent aujourd'hui que *Kobarid*. Cette pluri-toponymie peut revêtir un caractère officiel lorsque l'existence du bilinguisme est reconnue : tel est le cas dans les villages à population slovène de la province de Trieste, et dans les villages du littoral slovène à population italienne.

Ces situations de pluri-toponymie sont particulièrement sensibles dès lors qu'elles s'inscrivent dans un contexte conflictuel, où l'appropriation symbolique de l'espace peut constituer un grand avantage. Hélène Serren a ainsi signalé que, lorsqu'il s'agit de parler de la Palestine, l'usage tend à privilégier la toponymie israélienne et à ignorer la toponymie palestinienne ; parfois, elle force un peu trop le trait pour emporter complètement l'adhésion, par exemple lorsqu'elle écrit « Al-Quds s'est transformée en Yerushalaym » (in Di Méo et Buléon, 2005, p. 143), alors que dans les faits nous utilisons surtout le vocable de *Jérusalem*, antérieur au conflit géopolitique qui caractérise cette région du monde. Dans ce cas précis, l'usage de l'exonyme français évite de se positionner dans une querelle de légitimité, ou du moins dans sa dimension toponymique. De fait, *Al-Quds* et *Yerushalaym* restent cantonnés à des cercles très impliqués et très militants. Les guides touristiques parus ces dernières années mettent en évidence la difficulté croissante à nommer les lieux dans cette région. La maison Hachette a publié en 2000 un Guide bleu intitulé « Israël, Cisjordanie, Gaza, Golan », le premier mot apparaissant sur la première ligne en caractères plus gros et les trois mots suivants, en dessous, l'essentiel étant d'éviter le terme de Palestine (guide épuisé et non renouvelé en 2010). La collection Lonely Planet commercialise en 2009 un guide « Israël et les Territoires palestiniens », qui comporte un chapitre sur Petra et un autre sur le Sinaï ! Sur le site internet de l'éditeur, mais pas dans le guide lui-même, une mise en garde mérite d'être citée : « Aucune appellation désignant cet endroit du monde ne fait l'unanimité. Nous avons choisi « Israël et les Territoires palestiniens ». Lorsque nous écrivons

seulement « Israël », pour des raisons d'espace, nous entendons donc l'État d'Israël et les territoires contestés de Cisjordanie, du Golan et de la bande de Gaza ». Quant aux éditions Gallimard, elles ont trouvé une parade habile et prudente, en publiant depuis 1995 des guides sous le titre « Terre sainte », de façon à ne pas utiliser d'appellation à connotation géopolitique trop sensible. Car le tourisme révèle les usages toponymiques et leurs évolutions, en particulier dans les choix qui sont présentés aux lecteurs-voyageurs.

Il est possible de définir l'exonyme comme **un terme qui se rapporte aux noms propres d'une langue déterminée désignant les lieux situés dans une région où cette langue n'est pas parlée, lieux possédant par ailleurs un autre nom dans la langue locale** (adapté d'après M. Chevalier, 1997, p. 101). A ce titre, l'exonyme est bien une manifestation d'une domination politique, culturelle ou symbolique.

M. Chevalier avait noté dans le guide Michelin « Belgique-Luxembourg » (éd. française, 1993) l'usage systématique des toponymes flamands *Antwerpen, Gent, Ieper, Kortrijk* (dans cet ordre alphabétique, différent d'*Anvers, Courtrai, Gand* et *Ypres*) : « Tous ces toponymes sont à peu près ignorés du Français moyen ; mais leur omission, ou même leur subordination au nom français aurait risqué de provoquer de redoutables réactions flamigantes... » (1997, p. 125) ; on peut penser que ce choix s'expliquait aussi par des raisons de commodité, pour un guide qui s'adresse surtout aux touristes automobiles confrontés à la signalétique routière. Certes, l'édition 2008 du même guide est revenue aux exonymes français pour les villes flamandes. Mais de façon générale, le tourisme contribue au déclin des exonymes à la fois pour des raisons pratiques et du fait que les touristes se familiarisent davantage avec les codes des pays qu'ils visitent. L'exonyme était la marque d'une vision imposée de l'extérieur, qui n'avait pas à se confronter aux réalités du pays ; le tourisme tend à accélérer l'abandon de ces appellations exogènes, surtout lorsqu'elles diffèrent beaucoup pour des appellations locales et qu'elles sont sources d'incompréhensions.

Dans le cadre libanais, K. Benaffla décrit le conflit qui s'est développé depuis 1998 autour d'Anjar et du site archéologique inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité, entre la population arménienne installée dans ce village de colonisation en 1939 et certaines autorités musulmanes de la Békaa. Les Arméniens ont été amenés à renforcer le marquage de l'espace pour asseoir leur légitimité, en érigeant des bustes, en apposant des stèles, en donnant des noms aux rues et aux places : « les six quartiers qui découpent Anjar reprennent les noms des villages abandonnés dans le sandjak » (2009, p. 99), à savoir la région d'Alexandrette d'où étaient venus les réfugiés arméniens. Dans cet exemple l'importation toponymique tardive, plus d'un demi-siècle après la construction de la ville, s'inscrit dans un projet visant à créer un paysage monumental et mémoriel (cf. *infra*).

Les exonymes, comme les néo-toponymes, interviennent rarement seuls mais plutôt comme des éléments d'une stratégie plus générale de marquage de l'espace. Ainsi, la politique menée par le régime mussolinien dans la vallée d'Aoste s'est traduite par l'italianisation systématique des toponymes et des anthroponymes, hommes et lieux se retrouvant à même enseigne. Les noms locaux français, ou franco-provençaux, ont été restitués après-guerre. En revanche, dans le haut Val de Suse, les noms franco-provençaux ont été progressivement italianisés après 1713 et *Bardonèche* apparaît aujourd'hui comme un exonyme désuet ou d'un affreux pédantisme, alors que de fait, c'est plutôt *Bardonecchia* qui en serait un...

De façon générale M. Chevalier considèrerait que les exonymes français ont eu tendance à régresser tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle, du fait de la décolonisation, puis de la mondialisation, et que de plus en plus, nous utilisons des formes plus proches des toponymes locaux. Parfois, le nom usité change à l'occasion d'un changement politique majeur : depuis la dissolution de l'URSS, le nom de *Biélorussie* a quasiment disparu de nos usages, et celui de *Belarus* s'est imposé. Les vieux exonymes français pour les villes allemandes (*Spire* pour *Speier*, *Ratisbonne* pour *Regensburg*) ou néerlandaises (*Bois-le-*

*Duc* pour *s'-Hertogenbosch*) n'apparaissent plus forcément aux index des atlas. Il est vrai que l'entreprise de normalisation menée par l'ONU peut éviter des sources de confusion gênante, par exemple lorsque les Italiens disent *Monaco* (dans le meilleur des cas *Monaco di Bavaria*) pour désigner *Munich*. Mais M. Chevalier soulignait aussi que la suppression radicale des exonymes aboutit à des formulations incompréhensibles pour les non-spécialistes : qui reconnaît *Casablanca* sous *Ad-Dar al Bayda* ?

Alors que l'on observe un recul des exonymes hérités, d'autres apparaissent et prospèrent. L'âge d'or du tourisme alpin a valu une grande diffusion du nom anglicisé de *Savoy* donné à de multiples hôtels à travers l'Europe. La production toponymique actuelle passe aussi par l'apparition de nouveaux exonymes. La France en donne à voir un certain nombre, par exemple lorsque le conseil général d'Ille-et-Vilaine affecte un nom breton à des communes du pays gallo qui n'ont jamais été bretonnantes comme le montre l'atlas de la langue française (Rossillon, 1995, p. 23). De fait, il s'agit bien d'exonymes, de même que l'on peut considérer comme des exonymes les noms français de villages alsaciens (*Labaroche* pour *Zell*, ou *Lapoutroie* pour *Schnierlach*, exemples cités par B. Weis, in Wydmusch, 1998, p. 86-87). On conçoit combien les renégociations toponymiques peuvent être sensibles dans ces cas. Et l'on voit que si les exemples alsaciens constituent des héritages du 17<sup>ème</sup> siècle, la production de toponymes bretonnants est quant à elle tout à fait contemporaine. La question des exonymes et des pluri-toponymes rejoint par là celle des néo-toponymes.

**Le néo-toponyme désigne une création toponymique sans antériorité.** Il s'applique parfois à des lieux qui étaient déjà nommés, mais plus souvent à de nouveaux lieux qui émergent à un moment donné. Ils témoignent de mutations fonctionnelles de l'espace, et à nouveau lieu, nouveau nom.

La région Rhône-Alpes offre plusieurs exemples de cette production néo-toponymique en rapport avec les évolutions spatiales

actuelle. Nouveaux noms pour *Rovaltain*, *Inovallée* et l'aéroport de *Lyon-Saint-Exupéry*, et trois modalités différentes de l'innovation toponymique. *Rovaltain* désigne à la fois un syndicat mixte créé dès 1994 (Etablissement Public à Caractère Administratif) et un parc d'activités de 162 hectares, né autour de la gare TGV de Valence ouverte en 2001 et qui apparut bientôt comme un pôle d'activités majeur dans le sud de Rhône-Alpes. Selon un procédé de mot-valise, *Rovaltain* renvoie à un triangle Romans-Valence-Tain l'Ermitage d'environ 15 kilomètres de côté, dont *Rovaltain* occupe à peu près le centre. Bien sûr, le triangle délimité par les trois villes est beaucoup plus vaste que la zone d'activités ainsi dénommée. Le nom choisi témoigne donc d'une certaine ambition de polarité, faisant valoir l'existence d'un lieu nouveau qui ne soit pas rattaché explicitement à l'un des trois sommets.



Figure 17 : Le logo adopté pour la zone d'activités de Rovaltain : les fines césures verticales gardent le témoignage de l'assemblage des trois éléments. Le choix de ne pas recourir aux majuscules, pas même pour l'initiale, évite d'introduire une hiérarchie et de bacher le néo-toponyme par un V ou un T intempestifs.

Dans la banlieue grenobloise, *Inovallée*, terre d'innovation, ou plus couramment *Inovallée* a remplacé depuis 2005 la ZIRST (Zone d'Innovations et de Réalisations Scientifiques et Technologiques) créée en 1971-72 ; cette substitution toponymique a accompagné une extension de la zone d'activités, initialement cantonnée à la commune de Meylan et qui s'étend aujourd'hui sur la commune voisine de Montbonnot pour regrouper 310 entreprises. En 2008, l'association *Inovallée* a décidé de « s'ouvrir aux entreprises technologiques de la Vallée du Grésivaudan », ce qui concernera à terme la rive droite de l'Isère jusqu'à Crolles, à une dizaine de kilomètres du site initial.

La promotion du nom *Inovallée* correspond aussi à un changement dans les normes de la production toponymique : la ZIRST sent trop son zonage technocratique des années 1970, sans compter que l'appellation n'en est pas très euphonique et que personne n'était jamais très sûr de la signification exacte de l'acronyme qui admettait plusieurs déclinaisons. *Inovallée* répond mieux aux canons défendus, entre autres par M. Botton et J.-J. Cegarra (1990), et valorise la désinence « vallée » employée dans une filiation explicitement revendiquée avec la « Silicon Valley ». Les documents promotionnels évoquent ainsi la perspective d'une « Vallée de l'innovation » en cours de constitution : « Le passage du concept de zone (ZIRST) à la notion de vallée (inovallée) marque le début d'une nouvelle dynamique territoriale centrée sur l'ouverture et la collaboration ». On ne peut donc pas ignorer que, pour ces différentes raisons et par leur nature même, les néo-toponymes s'ancrent moins durablement dans la nomenclature et peuvent être plus souvent amenés à changer en fonction des évolutions spatiales (extensions progressives) et des modes en vigueur dans le marketing.

Les marques *Inovallée* et *Rovaltain* ont été déposées en 2005 et en 2008 à l'Institut National de la Propriété Industrielle, respectivement par l'association et par le syndicat mixte des mêmes noms. Leur utilisation s'en trouve protégée dans une très longue liste d'activités (7 classes de l'INPI chacune, couvrant quasiment tout le champ du secteur tertiaire). Dans les deux cas, il y a donc identité de nom entre la structure porteuse et l'espace désigné, ce qui participe d'une certaine privatisation de la toponymie.

Quant à l'aéroport de l'agglomération lyonnaise, c'est en juin 2000, pour le centième anniversaire de la naissance de l'écrivain-aviateur, que l'anthoponyme « Saint-Exupéry » s'est substitué au toponyme « Satolas » qui avait été choisi en 1975. Bizarrement, ce nom était attaché au petit village isérois de Satolas-et-Bonce alors que l'aéroport ne se trouve pas sur le territoire de cette commune, mais sur la commune rhodanienne de Colombier-Saugnieu (le choix du nom de Satolas avait d'ailleurs suscité une

polémique dans les années 1970). En 2000, le changement de nom se concrétise très rapidement par le remplacement très soudain de la signalétique routière. Antoine de Saint-Exupéry étant né à Lyon, son nom, évocateur des grands espaces ouverts par l'aviation et connu au-delà des frontières, a donc été préféré à un toponyme qui confinait l'infrastructure dans un horizon trop étroitement local.

Les mutations récentes de la carte politique et administrative apportent leur lot de production toponymique, avec les EPCI et les Pays qu'il convient de nommer pour les distinguer des EPCI et des Pays voisins. **A priori, nommer pour distinguer est une des fonctions premières du toponyme**, mais les appellations données sont si souvent redondantes et peu imaginatives qu'il n'est pas sûr qu'elles remplissent réellement leur office (voir par exemple les EPCI du Sud Ardèche : *communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche* ; *communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, terre des Hommes, de la Pierre et de l'Eau* ; et *communauté de communes des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche*, in Duval, 2007, figure IV.25, p. 365). Dans ce cas précis, cette proximité toponymique, si elle est source de bien des confusions, pourra faciliter à terme la fusion des EPCI car le redéploiement progressif des EPCI les amène à changer de noms, ce qui ne favorise pas un marquage durable de l'espace.

Des exemples analogues pourraient être identifiés dans toutes les régions : noms de gares TGV, noms d'aéroport, de grands stades, d'universités, où les logiques géographiques et biographiques s'entremêlent dans des proportions valables. Dans tous les cas, il s'agit de trouver à l'établissement un nom à la fois valorisant, aisément mémorisable, aussi spécifique que possible.

Dans une version modeste, le lieu pourra tirer avantage du toponyme auquel il arrime sa stratégie de notoriété. Par exemple, en 1984, après de longues années de procédure, la commune de *Lalande-de-Libourne* en Gironde a obtenu de s'appeler officiellement *Lalande-de-Pomerol*, d'où une plus-value toponymique

pour les viticulteurs. Avec un peu plus d'ambition, le néo-toponyme sera amené à s'imposer parfois au-delà du lieu même qu'il désigne ; les néo-toponymes touristiques nous en fournissent plusieurs exemples.

## II. Le tourisme, moteur de la production toponymique

Le propre du tourisme est de fonctionner soit sur la promotion de lieux qui lui préexistent mais qui se parent de nouvelles fonctions, soit sur la création de nouveaux lieux. Dans un article important paru dans « l'espace géographique », Rémy Knafou et *al.* avaient évoqué cette « invention de la toponymie de lieux, jusque-là non distingués », mais sans donner d'exemple précis et sans insister davantage (1997, p. 196). Or cette invention toponymique s'applique à toutes sortes d'objets, à toutes les échelles (région, station, élément fonctionnel...), et empruntent à toutes les voies de l'onomastique (cf. tableau in II.17, p. 74-75), y compris les appellations analogiques : par exemple, les *Dolomites françaises* pour désigner le rebord oriental du Vercors au-dessus du Trièves, au risque d'une confusion ou d'une comparaison pas aussi flatteuse qu'on l'avait cru !

Deux romans de la mise en tourisme ont mis en exergue ces liens entre tourisme et production toponymique : Guy de Maupassant, dans « Mont-Oriol » (1886) met en scène le financier Andermatt qui a eu la bonne fortune d'assister à la découverte d'une nouvelle source thermale en Auvergne. Et aussitôt, il l'a affirmé haut et fort : « je veux lancer une ville d'eaux ! » (p. 84). Dans sa stratégie globale qu'il élabore alors, il n'oublie pas le volet toponymique et il forge le nom de *Mont-Oriol*, à la fois pour flatter les Oriol père et fils qui sont les propriétaires du terrain où a jailli la source et pour se conformer à un modèle toponymique alors en vogue qui servira à la réclame de la nouvelle station : « On dira le Mont-Oriol comme on dit le Mont-Dore » (p. 185). Ce procédé analogique s'est retrouvé dans les années 1970, lorsque l'on a inventé les noms de *Val-Thorens* ou *Valfréjus* en écho à Val d'Isère qui avait

l'antériorité. Concernant *Valfréjus*, il est à noter que le télésiège du Charmaix inauguré en 1969 au-dessus de Modane équipait un site appelé alors *Aronnaz* ; mais lorsque la station fut véritablement lancée, on lui substitua le nom de *Valfréjus*, forgé de toutes pièces.

Dans « Édenberg », paru en 1967, Samivel narre en détail la genèse d'une station intégrée qui pourrait tout aussi bien être La Plagne ou les Arcs... Tous les acteurs tiennent leur rôle, et jusqu'au promoteur qui s'avise un jour que le village s'appelle Saint-Béat, « un nom impossible pour une station ». Comme pour *Mont-Oriol*, la motivation est strictement commerciale, mais ici on ne se donna pas la peine de trouver au néo-toponyme un quelconque ancrage local. Par glissements successifs, on accolera à Saint-Béat le nom d'*Édenberg* qui finira par supplanter l'ancien toponyme. Cette substitution toponymique traduit sur le plan symbolique la subversion de la société montagnarde dépossédée de l'espace dans lequel se déployaient ses activités.

Les toponymes liés aux activités touristiques, et en particulier en montagne, ont déjà retenu l'attention des géographes. B. Debarbieux et H. Gumuchian s'étaient intéressés par exemple aux toponymes des pistes de ski et de l'alpinisme, éclairant les mécanismes socio-culturels de leur production et les champs lexicaux sollicités (1987 a et b).

Depuis 2001, nous avons consacré trois études à la question de la toponymie touristique (articles **II.14**, **II.17** et **II.24**). Les deux premiers s'attachaient aux noms des communes des Alpes du Nord et aux changements observés depuis la mi-19<sup>ème</sup> ainsi qu'aux noms donnés aux grands domaines skiables nés de la connexion entre différents domaines skiables élémentaires. Une certaine tendance à la privatisation de la toponymie apparaissait, avec des noms déposés aux registres de la propriété industrielle et protégés, ce qui témoigne aussi du changement des valeurs d'usage et d'appropriation. Le troisième, d'une certaine façon, prenait le contre-pied des deux premiers, et montrait, à propos des sommets du massif du Mont-Blanc,

que de nombreux toponymes de la haute-montagne avaient précédé l'apparition des premiers touristes et ne pouvaient donc pas être mis sur le compte d'une subversion des liens vernaculaires. Les relations entre développement touristique et production toponymique n'avaient pas été aussi univoques qu'on l'a parfois cru.

S'il faut bien se garder de systématiser, il convient aussi de distinguer parmi les toponymes : dans la haute-montagne alpine ou pyrénéenne, les archives cartographiques, cadastrales et autres nous apprennent que les sommets majeurs étaient désignés par une appellation spécifique, car la haute montagne pouvait être fréquentée bien avant l'arrivée des premiers voyageurs. On sait ainsi que dans le massif du Mont Blanc, le col du géant ou col Majeur (3365 m.) était fréquenté pour passer de la vallée de Chamonix à Courmayeur, au moins avant le Petit Âge Glaciaire. Pouvaient également être dénommés des sommets qui offraient des repères dans l'espace-temps des travaux du quotidien (le rocher d'Onze Heures au-dessus de Pralognan, la pointe de Tierce au-dessus de Bessans...). Mais cette toponymie vernaculaire ne s'appliquait pas à individualiser chacune des aiguilles, des gendarmes et des antécimes, et que le plus souvent c'est bien leur première ascension qui a abouti à leur dénomination, d'où la floraison d'anthroponymes souvent exogènes pour les désigner. La densité des pratiques s'est accompagnée d'une densification parallèle de la toponymie, et il en va de même pour les voies d'escalade sur une paroi ou pour les pistes de ski dans un domaine skiable.

Il importe de distinguer la néo-toponymie selon qu'elle s'applique à un lieu qui préexistait ou a un lieu créé par le tourisme. Dans le cas d'*Aronnaz/Valfréjus*, ou de *Saint-Béat/Édenberg*, la néo-toponymie fonctionne sur le registre de la substitution, de même que la station s'est substituée au village préexistant. Au contraire, certains noms de grands domaines skiables comme *Paradiski* ou *les Sybelles* ont été créés pour désigner des espaces fonctionnels nés de la connexion entre les domaines skiables élémentaires. Ces innovations toponymiques témoignent ici du rôle joué par de nouveaux

acteurs du territoire : la connexion des domaines skiables des Arcs et de la Plagne était envisagée depuis bien longtemps, et dans sa thèse sur les stations intégrées, R. Knafou y faisait déjà allusion (1978, p. 101). Mais elle a été rendue possible en 2003, et nécessaire dans une logique strictement commerciale. La Compagnie des Alpes ayant réuni les deux domaines skiables

dans son escarcelle, elle a souhaité les associer par une nouvelle infrastructure et dès lors doter d'un néo-toponyme le grand domaine ainsi créé : *Paradiski* (figure 18). L'irruption de ces nouveaux acteurs favorise le processus de privatisation de la néo-toponymie : les toponymes sont dès lors difficiles à distinguer de l'activité qui se déploie sur tel ou tel lieu (figure 19).

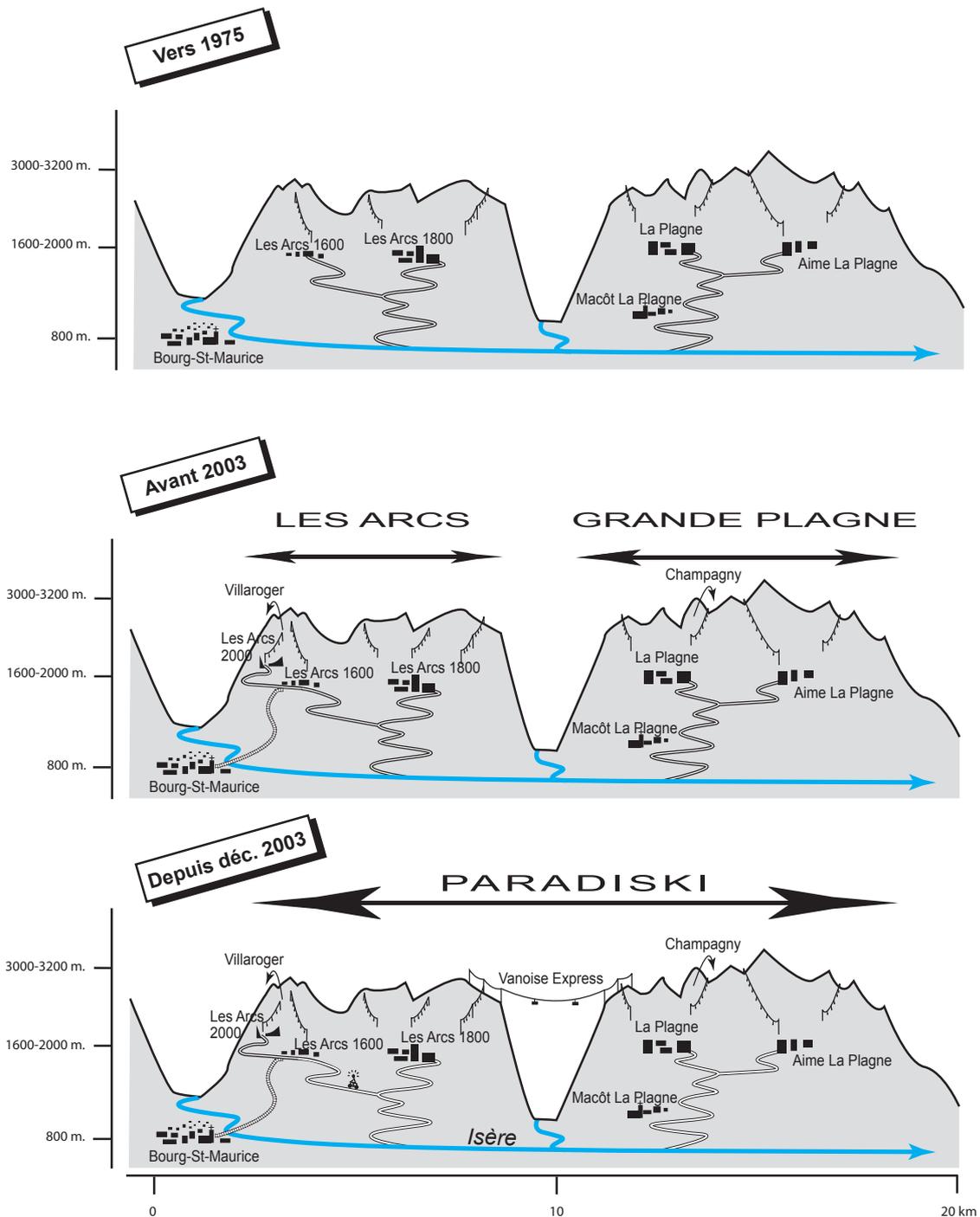


Figure 18 : *Paradiski*, avènement d'un néo-toponyme en surimposition à la toponymie touristique. Au fur et à mesure que l'espace touristique se structure, la création toponymique enregistre les mutations successives. Les grandes stations de Tarentaise offrent un bon observatoire de ces néo-toponymes touristiques.

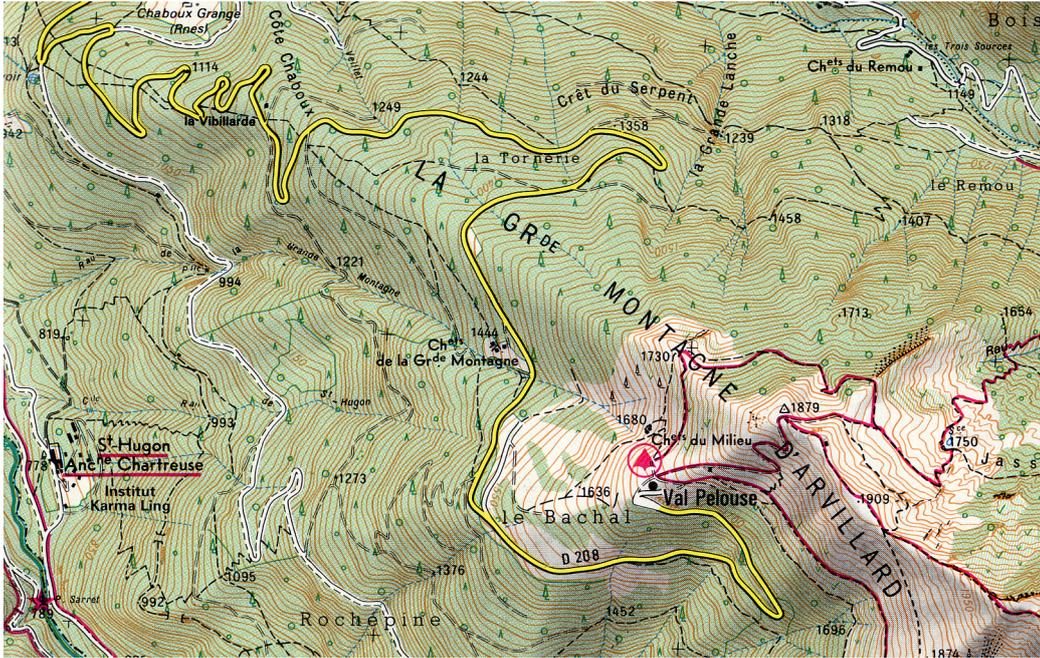


Figure 19 : En 1976 fut créé au-dessus de la Rochette (Savoie) le stade de neige de Val Pelouse ; il s'agissait là d'un néo-toponyme tout à fait déterritorialisé. La station fonctionna dix ans, puis, chroniquement déficitaire, dut cesser son activité en 1986. Le nom de Val Pelouse figure encore sur l'édition 2003 de la carte IGN mais que désigne-t-il ? Le terminus d'une route ? Un parking ? Les installations ayant toutes été démontées, il s'agit d'un fossile toponymique d'autant moins compréhensible que la crête elle-même est désignée comme « la grde montagne d'Arvillard ». Quel est le « vrai » toponyme ?

Dans le cas particulier des noms donnés aux grands domaines skiables (II.17), la toponymie qui en résulte apparaît la fois cloisonnée sur le plan spatial et saisonnalisée, selon et les usages, avec un emboîtement des échelles, des temporalités et des toponymes. En saison hivernale, c'est le nom du grand domaine qui est mis en avant puisqu'il correspond à l'échelle de fonctionnalité et de commercialisation des sports d'hiver (par exemple : *Espace Killy*) ; en été au contraire, les stations se réapproprient leurs noms particuliers dans leur communication et leur programme d'animation (dans le même exemple : *Tignes* et *Val d'Isère*). D'où, à travers cette toponymie complexe, la construction de liens pluriels et sans cesse renégociés au territoire.

Dans le cas classique de la *Côte d'Azur*, nom lancé en 1888 par Stephen Liégeard, cette appellation promotionnelle désigne une entité propre qui, en tant que telle, n'a pas d'antériorité

pré-touristique. Elle donne une visibilité à une région touristique émergente, et confère une certaine unité au littoral des Alpes-Maritimes qui, 30 ans plus tôt, se partageait entre une côte varoise française et le Comté de Nice sarde. L'innovation toponymique rend donc compte à la fois d'une dynamique économique et d'un changement géopolitique. Depuis lors, la *Côte d'Azur*, s'est durablement installée dans la nomenclature géographique, appropriée à la fois par les touristes et par les locaux, même si elle est parfois concurrencée par l'appellation plus générique de *Riviera*, ou de *French Riviera*.

Nommer est une chose, changer un toponyme en est une autre. Au fur et à mesure que s'est développé le tourisme, certaines communes ou régions touristiques ont souhaité changer de nom et y sont parfois arrivées. Dans les trois départements des Alpes du Nord, une centaine de communes ont changé de

nom depuis la mi-19<sup>ème</sup>, et des textes officiels attestent que le toponyme a pu être envisagé comme un argument d'attractivité touristique. Ainsi, en 1947, lorsque trois communes de l'Isère demandent à accoler le terme *en-Vercors* à leur nom initial, le commissaire auprès du Conseil d'Etat leur donne raison : « Il ressort avec évidence de la demande [de la commune de Corrençon] que le but de l'adjonction du nom était de favoriser le développement économique de la localité, par le rappel de la région naturelle dont elle fait partie et qui avait été illustrée par les combats de la Résistance. Est-il contraire à l'intérêt public de tenir compte des exigences du développement économique d'une commune ? Nous ne le croyons pas » (cité in **II. 14**, p. 52).

Depuis lors, les autorités préfectorales sont devenues moins compréhensives, et subordonnent les changements de noms de communes à deux conditions : soit que le requérant peut apporter la preuve que l'appellation demandée est attestée dans le passé, soit que le nom actuel pose un problème d'homonymie avec une autre commune. Les autres demandes sont écartées, mais cette sévérité ne décourage pas forcément les maires. Les noms de communes ayant un statut de « toponymes officiels », ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'aval des autorités administratives, mais cela n'empêche pas certaines communes d'afficher un nom d'usage plus conforme à leurs souhaits. Ainsi les courriers de la mairie de Saint-Bon-Tarentaise partent-ils sous l'en-tête plus flatteur et plus identifiable de *Saint-Bon-Courchevel* !

A une autre échelle, la région Rhône-Alpes (direction régionale de l'INSEE et Observatoire régional du Tourisme) a créé en 1990 quarante-deux « zones touristiques ». Chaque département étant subdivisé en trois à huit zones (l'échelle départementale était respectée par égards pour les comités départementaux du tourisme). Les quarante-deux noms proposés empruntaient à des registres très différents : les uns reprenaient des appellations historiques bien identifiées sur le plan touristique (*Tarentaise, Oisans, Dombes...*), d'autres proposaient d'officialiser des noms qui étaient déjà apparus depuis quelques années et que les acteurs du tourisme utilisaient pour

pallier un déficit de notoriété (*Drôme des collines, Drôme provençale...*). Il est significatif que dans la Loire, département le moins identifié comme touristique de la région, trois zones sur quatre portaient le nom des villes principales qui les organisent (*Roanne, Montbrison, Saint-Etienne*). Alors que les anciennes provinces de Savoie donnaient leur nom à des zones touristiques, seul le Faucigny s'effaçait devant deux appellations plus strictement touristiques, à savoir *Pays du Mont-Blanc* au sud et *Giffre, Grand Massif* au nord, c'est-à-dire que le grand domaine skiable organisé autour de Flaine finissait par donner son nom à l'équivalent de trois cantons. Dans ce cas, la production toponymique accompagne la création d'un nouveau découpage fonctionnel de l'espace régional (figure 20).

Cet appareil toponymique était donc très hétérogène, et la fortune de ces toponymes a été variable en fonction de leur ancrage et de leur aptitude à rendre compte de la réalité touristique. Dès 1999, la région apporta quelques aménagements dans ce découpage et promut trente-huit « nouvelles zones touristiques » au lieu de quarante-deux (figure 21). Sur une base conservée pour l'essentiel, le *Bas-Dauphiné* laissait sa place au *Viennois* d'un côté, au *Dauphiné de la plaine et des collines* de l'autre, l'adjectif bas étant banni de toute toponymie officielle depuis déjà longtemps (à la seule exception du Bas-Rhin). La périphrase *Dauphiné de la plaine et des collines* pour désigner tout l'espace compris entre les Préalpes et l'agglomération lyonnaise paraît bien contournée, et l'on imagine mal qu'elle puisse être un jour adoptée. Dans le même temps, le massif de la Chartreuse, pourtant bien identifié comme destination touristique, disparaissait de cette nomenclature, la partie savoyarde se retrouvant dans le secteur très composite *Chambéry-Région des Lacs-Bauges*, la partie iséroise dans l'ensemble *Moyenne Montagne*. Cette production toponymique associe donc des toponymes génériques et des toponymes spécifiques, ce qui n'en facilite pas forcément l'appropriation... Depuis 2003-2005, il semble d'ailleurs que l'Observatoire régional du tourisme n'utilise plus ce découpage en zones touristiques. Cette toponymie éphémère, changeante au gré des initiatives politiques

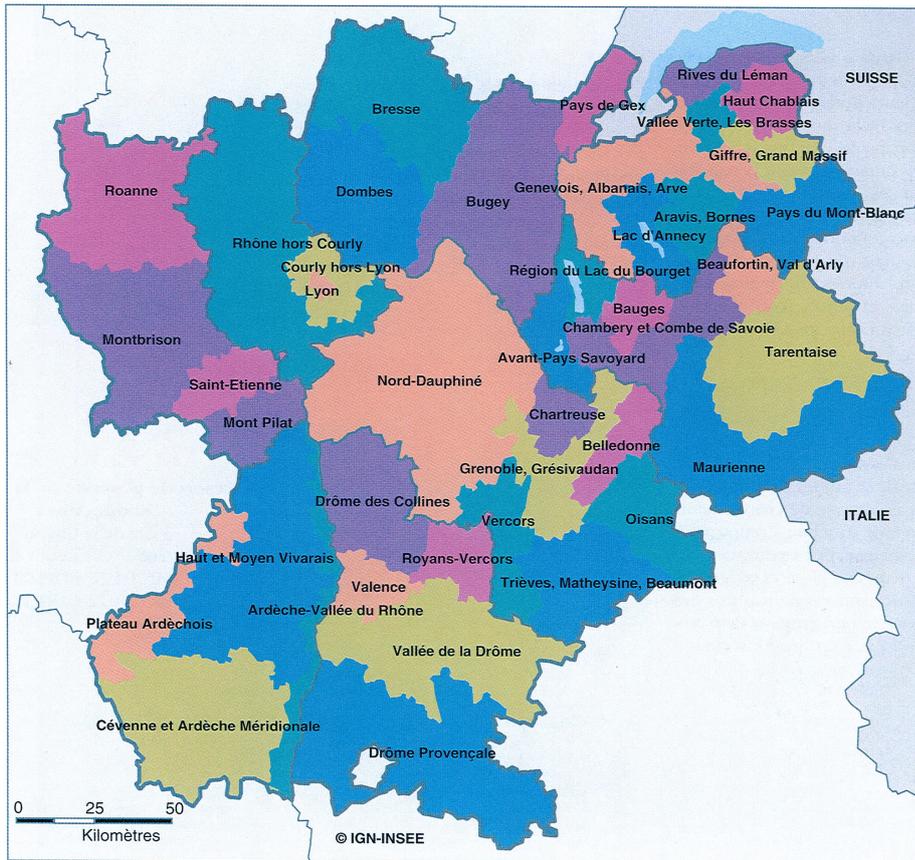


Figure 20 : Zones touristiques 1990.



Figure 21 : Zones touristiques 1999.

ou administratives et des redistributions de compétences entre collectivités territoriales est difficile à étudier. Si certaines appellations sont très fugaces, d'autres innovations tendent à s'installer plus durablement comme la *Drôme provençale* qui semble désormais bien ancrée, au mépris de toute réalité historique et géographique.

L'Assemblée des Pays de Savoie ayant mutualisé les compétences des deux conseils généraux en matière de tourisme, fait depuis 2008 la promotion d'une entité *Savoie-Mont Blanc* qui couvre les deux départements et qui ne correspond pas nécessairement à la perception du territoire ; en témoignent, en Tarentaise, les nombreux panneaux sur lesquels la mention *Mont Blanc* est recouverte de peinture sur les panneaux routiers, alors que de prime abord elle semblerait plutôt consensuelle. La signalétique routière, les indications données dans les guides peuvent en effet constituer des supports utiles pour apprécier cette dynamique toponymique et son niveau d'acceptation.

### III. Nommer les espaces protégés

Les espaces protégés fournissent aussi de bons observatoires de cette production toponymique, à la charnière du tourisme et du patrimoine, qu'il s'agisse, en France, des Parcs nationaux ou des Parcs naturels régionaux. La définition du Parc naturel régional, telle qu'elle figure dans le code de l'Environnement, vise « un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé » (art. R333-1-I), mais il importe que ce territoire soit dénommé. Le nom choisi doit, si possible, être cohérent avec le territoire retenu, mais aussi être suffisamment attractif et capable de retenir l'attention. Le PNR n'a-t-il pas pour objectif « de contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de la vie ; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public » ? (art. R333-1-II), ce qui n'est possible qu'avec une certaine visibilité à laquelle le nom du PNR contribuera.

Là aussi, comme pour les lieux du tourisme, le PNR peuvent mobiliser des toponymes préexistants (PNR *Vercors* ou *Morvan*) parfois en en modifiant l'assise spatiale (PNR *Grands Causses* s'étendant sur tout l'arrondissement de Millau, y compris le Lévézou, ou PNR du *Lubéron* escaladant gaillardement les Monts de Vaucluse), ou peuvent avoir recours à des créations toponymiques (PNR de la *Narbonnaise en Méditerranée* par exemple, ou PNR *Caps et Marais d'Opale*). Plusieurs de ces PNR affichent des appellations volontairement redondantes : « Boucles de la Seine normande », « Pyrénées ariégeoises », « Pyrénées catalanes », « massif des Bauges », « Millevaches en Limousin » ou « Ballons des Vosges », soit pour aller au devant de confusions toujours possibles (Bauges/Vosges/Mauges...), soit pour jouer sur des associations qui appellent à des réminiscences scolaires (ballons des Vosges), soit parce que des toponymes relativement connus comme « Millevaches » ne sont pas toujours bien localisés d'où la redondance « en Limousin ». On note au passage que le PNR des *Landes de Gascogne* créé en 1970 actualise et perpétue l'anachronisme du nom du département, puisque que de fait il n'y a plus guère de landes depuis la mi-19<sup>ème</sup> siècle.

Le Parc National des *Ecrins*, tel qu'il a été créé en 1973, englobe dans une dénomination globale des ensembles montagneux qui étaient souvent connus jusque là sous des noms différents : Oisans pour la partie iséroise, Pelvoux pour la partie tournée vers la vallée de la Durance ; et le terme d'*Ecrins* ne désignait d'abord que le point culminant du massif (Barre des Ecrins, 4102 m.), même si les alpinistes l'employaient déjà dans une acception plus globale. Lorsque le premier parc national fut créé à la Bérarde en 1913, on hésita longtemps sur son nom, et J.-P. Zuanon a recensé pas moins de douze appellations différentes usitées entre 1991 et 1930 (1995, p. 76) ! Dans les années 1960, le Club Alpin Français prit la tête d'une croisade pour la création d'un parc national du *Haut-Dauphiné*, même si l'espace concerné par le parc ne devait concerner qu'une petite partie de cette région. Mais sur la longue durée, c'est bel et bien le décret du 27 mars 1973 qui crée le Parc en même temps qu'il impose le toponyme *Ecrins* dans une nouvelle acception, sans antériorité. A la réduction toponymique qu'aurait supposée le choix de *Haut-Dauphiné*, on préféra l'extension des *Ecrins* ; entre deux synecdoques...

De la même façon, si le Parc national des *Calanques* vient à être créé dans les mois ou les années qui viennent, il est prévu qu'il s'étende de Marseille à La Ciotat, débordant ainsi à l'est de Cassis et des calanques proprement dites. De fait il en résultera une extension de l'espace même des calanques, bien au-delà des formes reconnues jusqu'ici comme telles.

Il en va à peu près de même du PNR de *Camargue* auquel les élus de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont souhaité adhérer (procédure en cours, juillet 2010) : si l'argumentaire est convaincant en terme de continuité des milieux, de la faune, de la flore et des enjeux liés à la biodiversité entre les rives gauche et droite du grand Rhône, de fait la rive gauche a jusqu'à présent plutôt été connue sous le nom de *Crau humide* que comme *Camargue* ; l'élargissement du périmètre du PNR, s'il est amené à s'installer durablement, modifierait la signification même du terme de *Camargue*, d'où les oppositions rencontrées à cette extension de la part de ceux

qui défendent une acception traditionnelle du nom.

Il est insuffisant d'invoquer ici de simples considérations de marketing territorial. Si elles existent sans nul doute, ces altérations du rapport entre le nom et l'espace qu'il désigne modifient de fait la nomenclature géographique, installent de nouvelles acceptions dans la façon dont l'espace est décrit. Il est aujourd'hui admis que le Lubéron couvre toute la moitié sud du département du Vaucluse. D'autres acteurs relaient et font vivre ces évolutions toponymiques, parmi lesquels les agents immobiliers qui font fructifier la plus-value toponymique. En termes de marquage, les PNR ne sont pas seulement des outils d'aménagement du territoire et de valorisation des patrimoines, mais ils apparaissent comme les moteurs de réaménagements toponymiques qui s'effectuent sous nos yeux. Lorsque deux PNR se jouxtent l'un l'autre, l'espace intermédiaire ainsi laminé perd toute visibilité au profit des pôles encadrement bien identifiés auxquels ils s'arriment : ainsi en va-t-il de la vallée de la Durance entre les PNR du *Lubéron* et du *Verdon*, ou de la cluse de Chambéry et du vignoble entre les PNR de la *Chartreuse* et du *massif des Bauges*. Dans la critique du fameux millefeuille français, tous les horizons administratifs et territoriaux ne sont pas également attractifs, et les appellations génériques ou spécifiques les plus flatteuses tendent à s'étendre sur des portions d'espace moins clairement identifiées.

L'interaction toponymie/espaces protégés/tourisme est facile à mettre en évidence lorsque les gestionnaires d'un Parc naturel régional, par exemple, prennent la décision d'en changer le nom : c'est qu'il advint lorsque le PNR de Brotonne, créé en 1974, devient PNR des *Boucles de la Seine normande* en 2001, à la fois parce que le périmètre du Parc s'était étendu entre temps, tant vers l'amont que vers l'aval, et qu'il est aujourd'hui moins centré sur la forêt de Brotonne, mais aussi parce que la nouvelle appellation paraît plus imagée, plus suggestive quant aux paysages, et mieux ancrée dans une réalité régionale. Le PNR d'*Oise – Pays de France* a été créé en 2004 après une longue gestation ;

pendant plus d'une décennie, le syndicat de préfiguration avait fait la promotion d'un PNR des *3 Forêts* (pour Chantilly, Halatte et Ermenonville), mais cette appellation pouvait sembler trop générique. Les appellatifs spécifiques conservent une grande valeur, même si tout un chacun ne met pas forcément une réalité géographique précise derrière le terme *Pays de France*.

Les appellations des PNR les plus récentes sont très intéressantes en la matière, car elles poussent très loin l'alliance des intérêts de l'identité et du marketing : le PNR des *Pyrénées catalanes*, créé en 2004 est aujourd'hui la seule mention, fût-elle indirecte, de la Catalogne dans la nomenclature officiellement reconnue par les pouvoirs publics. Le toponyme est ici le véhicule d'une revendication territoriale, linguistique et culturelle, qui gagne en visibilité, avec l'appui du conseil général des Pyrénées-Orientales qui fait une partie de la communication touristique en catalan et sur le thème de la catalanité (signalétique présente à la frontière franco-espagnole par exemple). De la même façon, le PNR *Loire-Anjou-Touraine* réintroduit dans la nomenclature les noms de deux anciennes provinces, disparus au moment de la création des départements et non mobilisés lors de la création des régions (contrairement à Poitou, Lorraine, Bretagne etc.). Le cas est d'autant plus significatif que le PNR chevauche deux régions dont les noms ont souvent été critiqués pour leur peu d'ancrage et leur imprécision géo-historique (Centre et Pays de la Loire), de telle sorte que le nom du PNR vient en quelque sorte compenser cette frustration toponymique. Le nom du PNR de la *Narbonnaise en Méditerranée* est plus délicat à décoder ; le terme *Méditerranée*, au-delà de sa fonction de sésame touristique universel, vient aussi préciser la localisation et arrimer les communes de l'arrière-pays à la dynamique littorale.

## Conclusion et pistes de travail

On a vu que la production toponymique s'accompagnait de plus en plus souvent d'un changement du statut même des toponymes.

Dans la toponymie traditionnelle, comme dans l'onomastique en général (anthroponymes...), il est dans la nature même du nom propre que le signifiant se détache du signifié et acquiert une autonomie de sens (Baylon et Fabre, 1982). La signification même du marquage évolue ; petit à petit, l'étymologie finit par ne plus parler qu'aux érudits, le toponyme est devenu consubstantiel du territoire et tous l'ont en partage. Car c'est une des caractéristiques de la toponymie que de constituer un bien commun, fût-il parfois disputé. Or, le dépôt d'appellations spécifiques aux registres de l'INPI modifie la nature même du toponyme, et obvie à sa banalisation dans le domaine commun et à son appropriation par le plus grand nombre. L'INPI n'admet pas le dépôt comme marques de toponymes préexistants (noms de communes, de régions...), d'où le recours à ces néo-toponymes forgés de toutes pièces, outils du marketing territorial mais qui ne remplissent que partiellement les fonctions toponymiques. Par exemple, les cartes IGN,

même les plus récentes, ne signalent ni *Rovaltain* ni *Inovallée*, alors que *Rovaltain* commence à apparaître dans la signalétique routière.

Si l'on considère comme établi le dynamisme actuel de la production toponymique, il conviendrait de prolonger ce travail par une interrogation posée aussi en termes de géographie sociale et de représentations. A l'échelle des lieux du tourisme, entre les noms des stations et les noms donnés aux équipements de pratiques (pistes de ski...), il y aurait matière à se pencher sur l'échelle intermédiaire des quartiers, des programmes immobiliers qui participent à la privatisation de la toponymie et qui, parfois, créent un espace social clivé de type urbain. Dès lors, il pourrait être intéressant d'étudier les liens entre cette néo-toponymie et la géographie sociale intra-station, alors que la station est toujours présentée comme un espace homogène, caractérisé en termes de clientèles et de pratiques (familiale, huppée, sportive...).

## CHAPITRE 5

### À PROPOS DE MONUMENTS

Nous avons déjà rencontré un monument, modeste sans doute, au col des Cyclotouristes, en composition avec la question des néo-toponymes. Car le monument, comme le toponyme mais avec des fonctions différentes, participe aussi du marquage de l'espace.

C'est en octobre 2002 qu'un colloque interdisciplinaire a été organisé à l'Université de Savoie sur le thème : « Traverser les montagnes ». Comme j'avais fait connaître mon intérêt, il me fut proposé de présenter une communication sur les « monuments du passage » (article II.16). La préparation demanda un travail de terrain très instructif sur quelques grands cols alpins (Petit et Grand Saint-Bernard, Mont-Cenis...) et je me rendis compte à cette occasion de la richesse de cet objet d'études.

Deux années auparavant, je m'étais intéressé aux plus anciens tunnels des Alpes, mais sans mettre en avant de façon explicite leur caractère monumental (article II.15). Or, même s'ils ne font pas l'objet d'une monumentalisation visible, à l'exception toutefois de l'ancien tunnel de Loibl sur la frontière austro-slovène, ces tunnels constituent de fait des monuments anciens, selon les définitions que nous développerons *infra*. En 2006, j'ai aussi eu l'occasion de diriger le TER de G. Matwijiw sur « La statuaire chambérienne : fonctions et usages des monuments dans l'espace public » qui m'a conforté dans l'idée que les monuments constituaient des objets géographiques dignes d'intérêt.

Par la suite, j'ai essayé de décrypter le paysage monumental de Trieste et de sa région, de part et d'autre de la frontière italo-slovène (article II.21), ce qui m'a amené à préciser quelques notions. Dans ce contexte de frontière longtemps disputée, le marquage monumental

se surimpose aux limites politiques et linguistiques, les duplique ou les transgresse ; les monuments se répondent les uns aux autres, et orientent la lecture du paysage urbain.

Dès lors, je me suis efforcé de comprendre quel avait pu être le statut des monuments dans la production géographique, et je me suis rendu compte que cet objet particulier avait jusque là peu retenu l'attention des géographes alors que les historiens ou les urbanistes avaient davantage travaillé le champ monumental et livré d'intéressantes contributions. Bien sûr s'imposent d'abord les travaux de Maurice Agulhon sur la statuaire républicaine (1978) ou d'Antoine Prost sur les monuments aux morts (in Nora, 1984, p. 195-225), travaux dont le questionnement géographique, s'il n'est pas toujours présenté comme tel, n'est pas négligeable. Le manuel de Gilbert Gardes sur le monument public (1994) ouvre également de nombreuses pistes à la fois sur le plan de l'inscription spatiale des monuments et de leur devenir dans le temps : « **Public parce que libre d'accès dans un espace collectif ou visible en permanence (...), permanent, éphémère ou consommable, le monument distribue la foi, l'eau, le temps, la lumière, l'espace, la mémoire** » (p. 3). Dans sa concision, cette définition du monument public illustre bien la multiplicité des formes et des fonctions, et en conséquence, des implications sur de multiples registres qui concernent le géographe au premier chef.

Le monument est un marqueur fort de l'espace, soit qu'il ait été conçu comme tel, soit qu'il ait acquis ce statut a posteriori. Il a aussi été, dès l'origine, au cœur de la notion de patrimoine, à travers les catégories des « monuments nationaux », des « monuments historiques » ou des « monuments naturels », même si cette

dernière expression est aujourd'hui moins usitée. Et bien sûr, les monuments sont très liés à l'activité touristique dont ils constituent des foyers incontournables dans la sphère sans cesse élargie du tourisme culturel. Les monuments se retrouvent ainsi occuper une place centrale dans notre réflexion.

## I. De la définition des monuments

La réflexion sur les monuments s'ancre dans un ouvrage qu'Aloïs Riegl (1858-1905) publia en 1903, qui a conservé une grande actualité et qui a beaucoup irrigué la pensée patrimoniale jusqu'à nos jours : « Le culte moderne des monuments » (première édition française en 1984). Le fait que Riegl ait été à la fois historien d'art, conservateur au musée de Vienne et inspirateur de la loi autrichienne sur les monuments historiques lui permit de saisir les évolutions qui étaient à l'œuvre dans ce domaine. Riegl distingue trois valeurs qui s'articulent et qui fondent ce culte des monuments. Il importe de citer ces quelques lignes décisives :

*« Les trois classes de monuments se distinguent donc facilement selon l'extension qu'elles attribuent respectivement à la valeur de remémoration. A la classe des monuments intentionnels ne ressortissent que les œuvres destinées, par la volonté de leurs créateurs, à commémorer un moment précis ou un événement complexe du passé. Dans la classe des monuments historiques, le cercle s'élargit à ceux qui renvoient encore à un moment particulier, mais dont le choix est déterminé par nos préférences subjectives. Dans la classe des monuments anciens entrent enfin toutes les créations de l'homme, indépendamment de leur signification ou de leur destination originelles, pourvu qu'elles témoignent à l'évidence avoir subi l'épreuve du temps. Les trois classes apparaissent ainsi comme trois stades successifs d'un processus de généralisation croissante du concept de monument », p. 46-47.*

Cette grille de lecture apparaît très utile dès que l'on réfléchit à la valeur patrimoniale des monuments et que l'on souhaite s'exonérer des classements par types, par époques,

par fonctions... Je l'avais utilisée pour les monuments du passage (II.16) où les trois classes étaient représentées. Elle avait été moins adaptée pour l'étude des monuments de la région de Trieste (II.21) où les monuments intentionnels étaient omniprésents et les autres classes fort discrètes.

Dans la pensée de Riegl, ces trois classes ne sont pas équivalentes ni juxtaposées. D'abord, elles ne sont pas apparues simultanément : les monuments intentionnels ont été conçus ainsi au moins depuis l'Antiquité classique. Cette dimension a traversé toute l'histoire, et aujourd'hui encore nous continuons à ériger des statues (moins toutefois qu'un siècle en arrière), à construire des mémoriaux, à apposer des stèles pour fixer le souvenir en un lieu. Les monuments historiques ont connu un regain d'intérêt à partir de la Renaissance, lorsque la culture européenne s'est inscrite dans un fort mouvement d'historicité. Mais le propre de l'apport de Riegl fut de montrer qu'à l'époque où il écrivait, les monuments étaient en train d'acquérir une nouvelle valeur, celle liée à leur ancienneté, indépendamment des souvenirs historiques qui pouvaient y être attachés. Bien qu'il n'y fasse pas explicitement référence, Riegl publie son ouvrage deux ans après la reconnaissance « officielle » de l'art rupestre préhistorique, et nous sommes bien obligés de rapprocher les deux événements : l'irruption de cette longue durée oblige à repenser le statut du monument, de même que l'ouvrage de Riegl donne un cadre esthétique cohérent à ces témoignages de temps très anciens et à leur perception par ses contemporains. Sur ce plan, l'école historique des Annales confortera cette mutation en accordant la préférence aux témoignages involontaires du passé qui semblaient moins ouvertement men songers (Bloch, 1949, ch. 2).

Ces trois classes sont également hiérarchisées, et Riegl accorde la primauté à la valeur d'ancienneté qui lui semble universelle et immédiatement accessible, sans l'intercession d'un discours savant (« Le paysan le plus borné sera capable de reconnaître une ancienne tour d'église d'un clocher neuf », p. 71 !). De plus cette valeur d'ancienneté étant inhérente au

monument lui-même, elle exclut toute intervention humaine qui viendrait perturber le « cycle nécessaire de la création et de la destruction », p. 67. Viennent ensuite, un rang en-dessous, la valeur historique dont la « conservation éternelle est tout simplement impossible », p. 83, puis « la valeur de remémoration intentionnelle », la plus vulnérable, qui ne peut se maintenir qu'au prix des restaurations répétées : « une colonne commémorative dont les inscriptions seraient effacées cesserait d'être un monument intentionnel », p. 85-86.

Enfin, ces trois classes se présentent pour Riegl de façon concentrique : « De même que les monuments intentionnels sont tous contenus dans la catégorie des monuments historiques non intentionnels, de même ceux-ci sont inclus dans la catégorie des monuments anciens », p. 46, qui englobe les deux autres. C'est pourquoi Riegl salue l'émergence de cette valeur d'ancienneté comme le parachèvement de la compréhension des monuments. Il faut encore ajouter que Riegl attribue aussi cette valeur d'ancienneté aux « monuments naturels », « jusqu'à intégrer des masses inorganiques dans l'ensemble des objets nécessitant une protection » (note p. 67), préfigurant par là ce que seront nos géomorphosites !

R. Debray s'est efforcée de prendre ses distances avec cette typologie de Riegl qu'il jugeait « un peu datée et pas très claire » (1999) ; mais lorsqu'il proposa de distinguer le « monument message », le « monument forme » et le « monument-trace », il ne fit guère que reformuler les catégories de Riegl sans les remettre en cause fondamentalement.

Pour comprendre combien la pensée de Riegl a pu renouveler l'approche du monument, il n'est pas inutile de revenir un peu en arrière et de voir comment le terme était compris auparavant. Dans **l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert** (tome X, 1765), le chevalier de Jaucourt rédigea en effet trois articles consacrés aux monuments. La définition du monument y était plus restrictive puisque seuls les ouvrages de l'homme peuvent être appelés monuments, et l'histoire des monuments est parallèle à celle de

l'architecture. Tout comme les villes, « quelque nombreux & quelque somptueux » qu'aient été les monuments, ils finissent toujours « par se convertir en ruines & en solitudes ». Un sens particulier du mot *monument* renvoie à cette vanité car le *monument* est aussi synonyme de *tombeau* si bien qu'il est consubstantiellement lié à la mort. Le monument est « ce qui rend présent l'esprit », et dans ce cas, il s'agit autant du tombeau *stricto sensu* que des inscriptions gravées dessus ; on est donc résolument dans l'ordre du monument intentionnel, seule dimension appréhendée ici. Le terme de monument semble s'être spécialisé autour de ce sens général et de ce sens particulier à la fin de l'Antiquité romaine (Le Goff, 1978, p. 38)

Puis, dans un article séparé intitulé « le Monument », Jaucourt développe un exemple, et un seul, celui du monument érigé à Londres après le Grand incendie de 1666. Bien que la description flotte un peu entre pyramide et colonne, Jaucourt note un point important : le monument est érigé « près de l'endroit où l'incendie commença », c'est-à-dire qu'il fonctionne sur un principe d'association spatiale maximum, et que si l'incendie a parcouru de nombreux quartiers (13.200 maisons détruites), la fonction du monument est de marquer le lieu d'origine du désastre. La ville a été reconstruite « sur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques », si bien que le tissu urbain a effacé la mémoire de la catastrophe et que le monument est seul à en perpétuer le souvenir. *A priori*, il y a là une contradiction. Mais les inscriptions sur le monument, en opposant la ville ravagée et « son rétablissement aussi prompt que merveilleux » ont surtout pour fonction de lever cette contradiction et de rendre présent à tout un chacun le mérite de la reconstruction dans cette période de Restauration des Stuart.

Ces articles synthétisent la vision la plus classique du monument, réduite à sa dimension de monument intentionnel. Ils témoignent aussi de la façon dont un seul monument peut donner son sens à tout un ensemble urbain, en maintenant le lien entre l'avant- et l'après-traumatisme, en entretenant le souvenir de l'incendie et de son dépassement. Le monument

apparaît comme l'objet par excellence au croisement de l'espace et du temps.

Or, aussi étonnant que cela puisse paraître, les géographes français se sont jusqu'à présent fort peu intéressés aux monuments, qui restent largement à explorer sur leur versant géographique.

Un sondage dans les dictionnaires de géographie est à cet égard instructif : aucun article à l'entrée « monument » dans les différentes éditions du dictionnaire de P. George (puis P. George et F. Verger, éd. 2004), ni dans le dictionnaire de D. Brand et M. Duroussier (1999), ni dans le plus récent, plus ambitieux et plus conceptuel dictionnaire de J. Lévy et M. Lussault (2003). Rien non plus, sur ce point, dans le dictionnaire d'Y. Lacoste (2003).

Un seul dictionnaire *critique* fait ici exception, il s'agit des « Mots de la Géographie » (R. Brunet *et al.*, 1992). La première phrase de l'article *monument* montre bien l'implication géographique du monument qui établit une liaison forte entre son inscription spatiale et sa fonction socio-politique : « **repère symbolique de l'espace, destiné à entretenir une mémoire et une certaine communication sociale, à marquer un pouvoir, à consacrer un haut lieu** » (p. 309). L'expression volontairement imprécise de « repère symbolique » a l'avantage de ne pas enfermer le monument dans une typologie par trop restrictive, si bien qu'il n'est jamais dit explicitement que le monument doit être œuvre humaine. C'est le sens donné au repère qui en assure la valeur monumentale, mais le Mont Ararat répondrait aussi bien à la définition que la Tour Eiffel. En revanche, le terme « destiné » renvoie de façon plus limitative aux seuls monuments intentionnels, sans intégrer ceux qui auraient pu acquérir *a posteriori* leur caractère de « repère symbolique », même si par la suite l'article envisage aussi ce que Riegl appelait « monuments historiques ». Programme riche toutefois, dont on pouvait penser qu'il solliciterait davantage la curiosité des géographes ! D'autant plus que la suite de la définition envisageait les multiples usages des monuments, leur style et leur destruction lors

de révolutions. La nuance entre « consacrer » et « entretenir » laissait aussi envisager d'intéressantes nuances sur le plan temporel, quant à la façon dont le monument initie le changement de sens du lieu, ou lui succède et l'entretient. C'étaient là des pistes fructueuses qui étaient proposées et dont il restait à se saisir.

Sur la base de ces différentes définitions et de ce qu'elles laissent entrevoir, on comprend que le monument constitue un marqueur spatial important : le souvenir en lui-même relève plutôt des ressources patrimoniales immatérielles, avec toute la fragilité que cela implique par rapport à l'impératif de transmission que contient la notion de patrimoine (cf. *supra*). Cette fragilité s'intensifie en même temps que la tradition orale seule a de plus en plus de mal à transmettre de tels patrimoines ; on retrouve là l'idée maîtresse de Pierre Nora (1984) pour qui les *lieux de mémoire* viennent suppléer la disparition des *milieux de mémoire*. Dans cette optique, le monument est un artefact qui offre au souvenir un support matériel mieux à même de remplir cette fonction de transmission, même si à terme le monument peut finir par se substituer au souvenir lui-même. Le monument ancre le souvenir dans une localisation donnée qui résulte elle-même d'un choix ; il organise un paysage autour de cette fonction mémorielle, disputée ou non ; et il accède ainsi à un statut géographique d'autant plus structurant que d'autres vecteurs mémoriels peuvent venir se greffer aux alentours.

A l'opposé, l'absence de monument entretient le risque de voir le souvenir s'effacer rapidement, ou sa localisation se diluer peu à peu. Par exemple, les spécialistes de l'histoire de l'alpinisme ne sont pas parvenus à établir l'itinéraire par lequel s'est faite la première ascension du Mont-Aiguille en 1492. Un acte notarié fut pourtant dûment établi, mais c'est là toute la différence, essentielle pour le géographe, entre le monument non spatialisé (médaille frappée à l'occasion d'un événement, tableau, ode... qui correspondent au sens le plus classique du monument) et le monument spatialisé localisé qui peut fixer le souvenir en un lieu précis.

Nous ferons donc l'hypothèse que **le monument oriente le message mémoriel, tend à lui donner une formulation stable, propose une sorte d'osmose entre le cadre qui l'accueille et le message qu'il porte, entre le contenant et le contenu, et qu'il est dès lors un élément-clé de la compréhension des paysages.** La haute croix de Lorraine qui écrase le paysage autour de Colombey-les-Deux-Eglises ne laisse pas le choix et impose une lecture unidimensionnelle de ce coin de Haute-Marne. Lorsqu'il sollicite des formes héritées de l'Antiquité (obélisque, colonne, pyramide...), le monument place le souvenir dans la lignée des personnages ou des grands faits mémorables ; lorsqu'au contraire il s'incarne dans des formes nouvelles, il perd le bénéfice de cette généalogie du mémorable mais pour mieux faire ressortir l'unicité de l'événement ainsi mis en mémoire. D'où tout une série de questions qui interrogent le géographe : où ériger le monument ? Quelle forme lui donner ? Comment l'inscrire dans le paysage ? Peut-on déplacer un monument sans heurter les critères qui avaient présidé au choix de son emplacement initial ? Et la démolition d'un monument est parfois aussi significative que la décision de l'ériger.

## II. Actualité et obsolescence des monuments

### Un monument devenu illisible ? La chapelle expiatoire de la rue des Mathurins (Paris IX<sup>ème</sup>)

Les 18 et 19 janvier 1815, les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent exhumés du cimetière de la Madeleine ; le 21, ils furent transférés en la basilique de Saint-Denis, et le même jour, le comte d'Artois posa la première pierre d'une chapelle expiatoire. La sépulture faisait ainsi l'objet d'une forme de dissociation spatiale : d'un côté, le souvenir d'une inhumation indigne que la Restauration estime devoir expier, de l'autre le transfert des dépouilles vers l'ancestrale et glorieuse nécropole des rois de France. A Saint-Denis, le cadre monumental est acquis, alors qu'à la Madeleine, la chapelle doit

demeurer, « destinée à demander pardon pour la France » comme le rappelle aujourd'hui encore un panneau à l'entrée du square !

Sur les plans de l'architecte Fontaine, la chapelle fut donc construite entre 1815 et 1826. Dès lors, la chapelle fut à la fois lieu de culte et lieu de mémoire, les deux fonctions étant étroitement liées. Mais elle s'avéra aussi une source de conflit et la II<sup>e</sup> République, la Commune, puis la III<sup>e</sup> République ont à plusieurs reprises envisagé de la détruire. La dernière messe y fut célébrée le 27 octobre 1883. Le 22 juillet 1914, la chapelle et deux statues qui s'y trouvent sont classées monuments historiques, comme exemples de l'architecture de la Restauration et de la statuaire des années 1830. Dans quelle mesure l'arrêt des messes a-t-il pu désamorcer en partie le conflit et amorcer le glissement vers une patrimonialisation fondée surtout sur l'architecture plus que sur la fonction intrinsèque du monument ? En tout cas, le classement comme monument historique a mis fin à toute discussion sur son éventuelle démolition. La patrimonialisation apparaît ici comme une façon de séculariser le monument, d'en modifier les modalités d'appropriation et d'en désamorcer le potentiel conflictuel.

Aujourd'hui, la chapelle est ouverte trois jours par semaine, et la fréquentation est estimée à environ 5.000 visiteurs par an. La conflictualité liée au monument apparaît très peu dans les documents mis à disposition des visiteurs, même si au fronton de la chapelle sont juxtaposées deux inscriptions : l'une rappelle les conditions de son édification, l'autre, non datée et à demi effacée, proclame encore « Liberté, égalité, fraternité ». Leur confrontation porte témoignage de l'affrontement passé entre monarchistes cléricaux et républicains anticléricaux.

La fonction même du monument a donc fortement évolué : monument intentionnel d'abord comme l'atteste sa genèse et l'apparat décoratoire, la chapelle est devenue monument historique sans perdre pour autant sa fonction première. La patrimonialisation s'est effectuée sur la base de critères artistiques et architec-

turaux plus consensuels, en même temps que s'atténuait la fonction religieuse. Les valeurs patrimoniales interagissent ainsi entre elles, sont réévaluées les unes par rapport aux autres en fonction de l'éloignement de l'événement, de la sensibilité du moment, de l'intelligibilité du message et du cadre dans lequel se trouve le monument.

La chapelle et le square restent présents dans le paysage urbain mais ce paysage lui-même a changé : lorsque la chapelle fut construite au sommet d'un tertre de plusieurs mètres de haut, elle dominait l'ancien cimetière de la Madeleine. Mais le lotissement des rues des Mathurins et d'Anjou et la construction d'immeubles de six ou sept étages l'ont inscrite dans un creux ; elle a de fait perdu beaucoup en visibilité, même si le square Louis XVI a été aménagé autour de la chapelle en 1865. Pour toutes ces raisons, le monument est aujourd'hui peu lisible quant au message initial qu'il était censé transmettre.

### **Les monuments de la guerre de 1870**

Au-delà du cas ponctuel de la chapelle de la rue des Mathurins, qu'en est-il d'un ensemble de monuments intentionnels dont le message se serait peu à peu affaibli au point que ne nous en parviendrait plus qu'un écho très lointain ? La guerre de 1870-71 a suscité un corpus monumental riche, bien réparti sur le territoire national. Mais l'éloignement temporel croissant qui nous sépare de l'événement, le fait qu'un siècle et demi d'histoire ait interposé plusieurs strates de monuments liés à d'autres événements ont largement désactivé ces monuments et le discours dont ils étaient porteurs. Comme il s'agit surtout de monuments intentionnels, ils nous donnent l'occasion de vérifier ce que disait Riegl de la faiblesse inhérente à cette classe de monuments lorsque se relâche l'effort pour actualiser le message transmis.

La guerre de 1870 elle-même, qui fut un traumatisme majeur, a été largement effacée des mémoires. Cette mémoire n'est plus active et n'engendre plus de flux touristique spécifique, à l'exception de quelques sites très ponctuels

en Alsace ou dans les Ardennes. Or la période qui suivit le conflit fut marquée par une grande vague de monumentalisation juxtaposant plusieurs types de monuments : les uns furent érigés sur les lieux des combats qui s'étendirent de l'Alsace jusqu'à la Normandie et jusqu'à la Loire. Les autres furent des monuments aux morts cantonaux ou départementaux, qui préfiguraient en partie ceux qui seront érigés dans les communes après la guerre de 1914-18. La plupart de ces monuments existent encore, même si on ne les voit plus vraiment... Ces monuments ne parlent plus d'eux-mêmes.

François Roth, dans son ouvrage sur la guerre de 1870 (1990, partie IV intitulée « Mémoires de la guerre »), explique comment s'est organisé le souvenir de la guerre et comment se sont succédé différentes phases de mise en mémoire, tant de la part des Allemands (pas moins de 51 monuments régimentaires érigés autour de Metz !) que des Français. Ces monuments affichaient une densité maximale de part et d'autre de la frontière née du traité de Francfort, et ils suscitaient une fréquentation intense. Les cérémonies annuelles organisées à Mars-la-Tour côté Meurthe-et-Moselle et à Gravelotte côté Moselle, les deux localités étant distantes de 11 kilomètres, étaient très courues et remplissaient des fonctions différentes : côté mosellan, elles visaient à légitimer la nouvelle frontière de l'Empire allemand, surtout lorsque le centenaire de Guillaume I<sup>er</sup> par exemple y était commémoré en 1897 ; du côté français, elles entretenaient le souvenir des provinces perdues : « Aller à Mars-la-Tour n'était pas seulement un pèlerinage du souvenir, c'était aussi une façon de nourrir l'espérance » (Roth, p. 693).

L'observation part du cas des monuments de **Villersexel**, chef-lieu de canton de la Haute-Saône. En janvier 1871, pendant la campagne de l'Est, les Prussiens de Manteuffel cherchèrent à couper Belfort des renforts qu'elle pourrait recevoir de l'armée de la Loire ou de l'armée de Bourbaki. Les combats qui ont lieu à Villersexel les 9 et 10 accrochèrent les Prussiens et ne furent pas réellement décisifs ; mais comme il s'agissait de l'un des rares succès militaires français de toute la guerre, ces combats eurent à l'époque

un certain retentissement. Aujourd'hui, deux monuments en témoignent encore : à 1 kilomètre environ du bourg, sur la rive droite de l'Ognon et à la lisière des bois, on retrouve un monument plutôt modeste, sous forme d'obélisque ; une stèle nous apprend que le monument a été « élevé en 1893 par l'Etat avec le concours du département et des anciens mobiles des Pyrénées-Orientales ». Vingt ans s'étaient donc écoulés depuis les faits. Lors de notre visite en décembre 2004, le monument était dans un état d'abandon relatif : aucun panneau n'en signalait l'existence, aucun macaron du *Souvenir français* n'y était apposé, mais la haie qui entourait le monument avait été taillée...

Au bourg même, dans le prolongement du pont sur l'Ognon, un deuxième monument est visible, beaucoup plus imposant et mieux entretenu : il s'agit d'un haut ensemble de marbre sombre présentant une colonne centrale portant l'inscription : « Villersexel – Armée de l'Est – A la mémoire des soldats français morts dans les combats des 9 et 10 janvier 1871 », surmontée d'une vieille plaque assez rouillée : « Société amicale des anciens combattants 1870-1871 ». Cette colonne est flanquée d'une aile gauche qui rend hommage aux morts de 1914-1918 et d'une aile droite aux morts de 1939-1945 (militaires et civils), d'Indochine et d'Algérie. De fait, il n'y a donc pas de monuments aux morts 1914-18 à Villersexel, ce qui est assez inhabituel, mais les noms des morts de 14-18 sont associés au souvenir des combats de 1871, qu'ils prolongent ainsi indirectement.

Le statut respectif de ces deux monuments est très significatif : le premier est consacré aux seuls combats de 1871, il partage l'oubli dans lequel est tombée cette guerre dans son ensemble, à la fois sur le plan national, et sans doute plus encore du point de vue du relais catalan qui avait été à l'initiative de ce monument. Le second a rattaché le souvenir de la guerre de 1870 à celui des deux guerres mondiales, lui assurant ainsi une certaine pérennité (ou un sursis) au prix d'une double distorsion :

- une relecture historiographique en proposant une filiation 1870-1914-1940

dans le droit fil de la vision gaulliste d'une « guerre de 100 ans » qui fonde aujourd'hui la doctrine et l'action de la mission Patrimoine du ministère de la Défense ;

- une distorsion monumentale en associant d'une part la mémoire d'une bataille qui s'est déroulée en ces lieux mais qui a surtout impliqué des volontaires venus d'autres régions, d'autre part la mémoire des habitants de Villersexel tombés sur tous les champs de bataille des guerres mondiales et coloniales. Ce monument incorpore donc deux rapports tout à fait différents aux lieux : ce qui est spécifique à Villersexel – les combats de janvier de 1871 – est associé à l'ubiquité du monument aux morts tel qu'on le retrouve dans presque toutes les communes de France.

Dans ce cas précis, le monument fonctionne sur le seul registre mémoriel ; n'entrent en jeu aucune ressource patrimoniale particulière ni aucune dimension touristique. Mais le monument inscrit dans l'espace du bourg une certaine lecture de l'histoire et de l'espace dans lequel s'est déroulée cette histoire.

Plusieurs villes françaises présentent encore des monuments liés à la guerre de 1870-71 et donnent à voir les insuffisances actuelles de cette monumentalisation.

À Marseille, dans les allées de Meilhan, se dresse un imposant monument aux morts de la guerre de 1870 (sculpteur Constant Roux, 1894). A l'époque, les monuments ne fonctionnent pas sur le registre qui s'imposera après 1918. L'inscription précise donc que les morts ont été trop nombreux pour qu'on puisse inscrire tous leurs noms. Et l'obélisque porte la liste des combats auxquels les Marseillais ont participé, et les numéros des régiments et bataillons impliqués dans ces combats. Lorsque ce monument fut érigé, il devait être un lieu de communion fort autour du souvenir de l'année terrible. Mais il se retrouva déclassé lorsque les monuments de 1914-1918 satureront l'espace marseillais, à raison d'un par « village », avec

l'énumération des noms des morts.

A Chambéry, un grand bronze martial domine la place Monge. L'inscription qui en orne le socle (« Aux Savoyards morts pour la patrie. Le Souvenir français, 1912 ») est assez sibylline et ne fait pas explicitement référence à 1870 ; les bas-reliefs initialement prévus auraient précisé le sens du monument mais ils ne furent jamais réalisés (Gardes, 1996, p. 226). La tournure plus qu'allusive de l'inscription, et la polysémie potentielle du terme *patrie*, a favorisé une appropriation ambiguë et dans les années 1990, le monument était devenu le lieu de rassemblement des Savoisiens. Mais on voit bien que ces monuments sont devenus soit de simples éléments du décor urbain, soit des lieux de ralliement sans rapport direct avec leur objet initial.

Aujourd'hui, la Direction de la Mémoire et du Patrimoine du ministère de la Défense, créée en 1999, propose des *chemins de mémoire* (Cavaignac et Deperne, in Leenhardt-Salvan, p. 12-21) ; celui consacré à la guerre de 1870 recense douze sites dont le choix demande à être décodés. Leur localisation d'abord est étonnante : quatre en Alsace-Lorraine (Woerth, Gravelotte et le musée Bartholdi à Colmar) et dans les Ardennes (Sedan), huit à Paris et en Ile-de-France (monument de Champigny, musée de l'armée, musée de la marine, musée de l'air au Bourget, musée du service de santé des armées, musée de Saint-Cyr-l'École, Arc de triomphe et Lion de Denfert). C'est-à-dire qu'aucun site n'est retenu en Franche-Comté, en Normandie ou dans la région de la Loire. Si un des sites franciliens correspond à des affrontements précédant le siège de Paris (Champigny dans le Val-de-Marne), les autres participent d'une forte dissociation spatiale. De plus, 8 sites sur 12 ne sont pas spécifiquement consacrés à la guerre de 1870, le souvenir prend donc place dans la longue histoire militaire de la France et ne sont pas directement liés à l'événement lui-même. Logiquement, cette sélection de sites effectuée par le ministère de la Défense privilégie des sites « sous contrôle », sans aucune référence à la Commune ni aux combats où s'illustrèrent les Volontaires : les 4 lieux de combat sont des

batailles de l'armée impériale, c'est-à-dire d'avant le 4 septembre 1870. On s'étonne toutefois de ne trouver aucune référence ni à Belfort qui fut en son temps un haut lieu du souvenir de 1870 ! En 2004, la revue « Passion grand Est » publie un dossier sur les « chemins de mémoire » dans lequel la même vision se retrouve (n° 27, mars-mai, p. 38-64) : six sites sont présentés, tous situés entre le nord de l'Alsace, le nord de la Lorraine et Sedan.

Il s'agit donc là d'une mémoire très historicisée, dans laquelle les monuments ont progressivement laissé la place aux musées. Le vocabulaire monumental ne paraît plus adapté pour nous parler d'une guerre qui nous est devenue bien lointaine, et le discours muséal a pris le relais. Du point de vue du marquage et de la présence du souvenir dans l'espace public, cette mutation transforme la teneur même du message, beaucoup plus dépassionné, voire aseptisé lorsqu'il s'agit de la Commune. Mais, à l'exception de la nécropole commune franco-allemande inaugurée à Saint-Privat-la-Montagne en 1985 (Roth, p. 726), la guerre de 1870 n'a pas engendré de grands mémoriaux tels ceux qui ont été promus depuis une vingtaine d'années autour des deux guerres mondiales (Caen, Péronne, Verdun...). Cette différence de traitement éclaire aussi sur le calendrier de la patrimonialisation et sur la question de la bonne distance temporelle entre l'événement et le temps optimal du souvenir.

Les monuments liés aux combats de 1870-71 n'épuisent les modalités de la mise en mémoire :

le grand lion de Bartholdi accolé au rempart de Belfort est devenu le symbole de la ville elle-même. Le nom du quartier de la Défense dans l'Ouest parisien a acquis une notoriété internationale tout en perdant toute lisibilité, car plus personne n'associe le toponyme à la tentative de sortie effectuée par les troupes gouvernementales avant que le siège se referme sur Paris. Et bien sûr, le souvenir de la guerre de 1870-71 s'est largement dissous dans le souvenir de la Commune dont les résonances politiques furent bien plus durables : il est significatif sur ce point que, dans « Les lieux de mémoire », le

seul chapitre lié à cette période ait été consacré au Mur des fédérés et non pas à Metz, à Sedan ou à tout autre lieu de combat (M. Rébérioux, in Nora, 1984, p. 619-649). Le Mur des fédérés a été un monument où la mémoire est restée très active jusqu'au centenaire de 1971, puis la fréquentation s'en est tarie, jusqu'à ce que le mur fût classé monument historique en 1983. Là aussi, la patrimonialisation institutionnalisée a en quelque sorte pris le relais de la valeur strictement mémorielle.

L'éloignement temporel n'est peut-être pas seul en cause dans cette dilution progressive de la fonction monumentale, et des facteurs propres à la guerre de 1870-71 peuvent aussi être invoqués : le statut de la guerre elle-même, faisant se succéder la guerre impériale, la guerre nationale et la Commune, fut beaucoup plus complexe que celui de 1914-18 et décourage une appropriation consensuelle (Prost, in Nora, 1984, p. 196). Les monuments édifiés surtout à partir de 1887 (Le Naour, p. 50) ont été trop tardifs pour que les rites d'adhésion puissent s'ancrer dans les habitudes, alors qu'après 1918 les monuments furent érigés dans les deux ou trois ans qui suivirent la fin de la guerre. Et le fait que les noms des soldats morts n'étaient pas inscrits sur les monuments n'a pas favorisé non plus la ferveur des familles. La défaite, les souffrances du siège de Paris, la spoliation territoriale et la figure des provinces perdues fournirent les grandes figures du souvenir de l'année terrible, plus que la guerre elle-même, assimilée à une longue suite de combats perdus.

Ce tour d'horizon pourrait s'élargir, entre autres, aux monuments liés à la campagne de France en 1814 qui, dans les départements de la Marne ou de l'Aube font l'objet d'une déshérence encore plus visible. C'est dire les limites temporelles et sémantiques du marquage spatial : on ne peut pas confier tous les souvenirs aux monuments dans l'espoir qu'ils atteindront

dès lors à une sorte d'intemporalité. La capacité des monuments à traverser le temps n'est pas infinie, et bien au contraire elle fait l'objet d'une renégociation permanente entre les acteurs, les enjeux et les formes de la monumentalisation.

### III. Les fonctions des monuments, une inscription complexe dans l'espace et dans le temps

Les monuments entretiennent avec le temps un rapport complexe. Le monument intentionnel est d'abord censé pérenniser un souvenir, c'est là sa fonction première : le monument porte témoignage de ce qui n'est plus, pour le présent et pour l'avenir. Toutefois ces trois temps ne s'articulent pas toujours de la même façon : certains monuments sont érigés pour marquer le moment présent jugé comme mémorable, par exemple la stèle que l'on installe sur un pont le jour de son inauguration, alors que d'autres

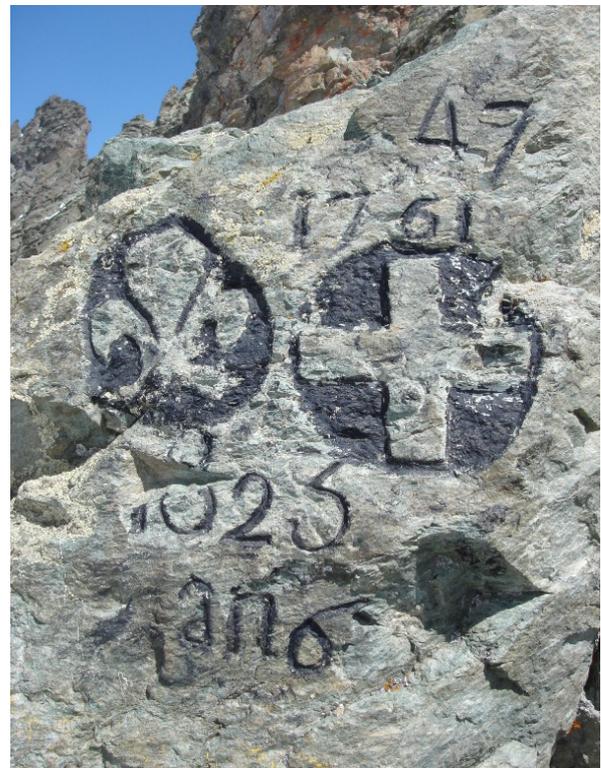


Figure 22 : Le tunnel de la Traversette a été creusé vers 1490 sous une crête adjacente au Mont Viso (Alpes du Sud). Il s'agit du plus ancien tunnel sous la crête des Alpes. Monument intentionnel par excellence, la borne frontière est un marquage fort de l'espace approprié. Dans ce cas, son redoublement (1761 et 1825) témoigne de l'importance accordée à l'ouvrage, qui est pourtant, à cette époque, déjà déconnecté des grands axes de franchissement (photo Pierre Paccard).

monuments, les mémoriaux en particulier, veulent fixer le souvenir d'un événement déjà passé. Tel est le cas des monuments érigés le long de la frontière franco-belge, à un moment où la frontière est presque entièrement défonctionnalisée (par exemple, le monument à la mémoire d'un célèbre contrebandier à Haringue, in Picouet et Renard, 2007).

Il arrive donc souvent que le monument dise ce qui n'est déjà plus au moment où on l'érige. Et son message non plus ne se positionne pas toujours à l'identique vis-à-vis du temps. L'abondante réflexion contemporaine sur la mémoire (cf. *infra* II.C) a amené les Allemands à préciser la distinction entre le monument *Denkmal*, tourné vers le passé pour le glorifier ; et le *Mahnmal* qui rappelle le passé et en tire une mise en garde pour l'avenir « dans le but de prévenir sa répétition » (J.-Y. Andrieux, 1997 ; I. Kruse, in Vincent 2008, p. 263). Le *Manhmal* incorpore un principe d'actualité bien plus impérieux que le *Denkmal*, il ne peut fonctionner que s'il est l'objet d'une appropriation toujours renouvelée, il ne peut en aucun cas devenir un objet froid. Certains ont affirmé qu'une dimension conflictuelle était même sans doute nécessaire pour qu'il continue à remplir sa fonction de monument intentionnel.

Or non seulement le message porté par le monument n'est pas éternel, mais encore le monument lui-même a comme une espérance de vie bornée. Lorsque j'avais travaillé sur les monuments qui structurent le paysage mémoriel des Glières (Haute-Savoie), je m'appuyais sur les ouvrages qui comportaient des inventaires des stèles et monuments qui depuis 1944 devaient témoigner des combats du « premier marquis de France » (L. Jourdan et *al.*, 1946 ; A.N.A.C.R., 1971). Or je devais bientôt m'apercevoir qu'un certain nombre d'entre eux n'existaient plus ; et par ailleurs j'en retrouvai quelques uns qui ne figuraient pas dans ces ouvrages (article **II.23**)... M. Sauber a montré que les stèles célébrant les multiples épisodes de l'insurrection et de la libération de Paris connaissaient bien des avanies : plusieurs dizaines de disparitions étaient constatées, souvent à l'occasion de chantiers de démolition (Sauber, 1993, p.

715-719). Certaines étaient remplacées, et le discours évoluait au gré de ces substitutions, parfois pour en édulcorer le ton, parfois pour en préciser le sens (p. 725-727).

Mais la disparition n'est pas toujours accidentelle, le refus du monument peut être aussi significatif que son appropriation : à Basovizza, commune du Karst de la province de Trieste, se dresse au milieu d'un grand parc une colonne à la mémoire de quatre nationalistes slovènes fusillés par les fascistes en 1930. Sur l'une des faces du monument, une pierre tient le compte des dix profanations enregistrées entre 1949 et 1997, et cette stèle fait partie du monument lui-même. La démolition intentionnelle a pour ainsi dire même valeur que l'érection du monument et que sa reconstruction, et contribue tout autant au marquage ou au contre-marquage de l'espace. L'attachement de la ville de Chambéry à la statue de Jean-Jacques Rousseau tient en partie au fait que, inaugurée en 1912, elle fut sciée en octobre 1913 par des conservateurs opposés à ce symbole des Lumières et qui n'admettaient pas que la ville de Chambéry fût ainsi associée au séjour du jeune genevois chez l'immorale Mme de Warens : l'épisode est resté dans l'histoire urbaine sous le nom de « guerre des statues ».

On se souvient de la démolition de la colonne Vendôme pendant la Commune. Le décret du 12 avril qui justifie cette initiative explique bien le refus, non pas tant du monument lui-même que du message qu'il inscrit dans la ville :

« *La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète : article unique - La colonne de la place Vendôme sera démolie* » (Journal Officiel de la Commune de Paris, 13 avril 1871).

Dans les jours qui suivirent, on débattit pour savoir s'il convenait de détruire la colonne entière, ou d'abattre seulement la statue de Napoléon qui la coiffait ; ou bien d'en garder au

moins le socle, ou bien de conserver la colonne mais de l'orner d'une stèle qui rappelle les idéaux pacifistes et républicains (Journal Officiel de la Commune de Paris, 19 avril 1871). La colonne est finalement abattue le 16 mai, et le compte rendu de cet événement est accompagné d'un programme monumental que propose la Commune :

« *Que le monde en soit bien convaincu, les colonnes que [la Commune] pourra ériger ne célébreront jamais quelque brigand de l'histoire mais elles perpétueront le souvenir de quelque conquête glorieuse dans le champ de la science, du travail et de la liberté* » (Journal Officiel de la Commune de Paris, 17 mai 1871).

Compte tenu de l'écrasement de la Commune dans la semaine qui suivra, ce programme restera lettre morte. Mais ces débats, ces arguments, ces justifications montrent que, même dans des conditions révolutionnaires, la démolition d'un monument n'est pas une décision que l'on prend à la légère et l'on n'imagine pas de laisser un vide à la place de la colonne détruite.

Le 30 mai 1873, six jours après l'élection de Mac Mahon à la présidence de la république, est votée une « loi relative à la reconstruction de la colonne de la place Vendôme ». Cette loi n'est malheureusement pas motivée, et l'article 1<sup>er</sup> établit simplement que : « La colonne de la place Vendôme sera reconstruite telle qu'elle existait au moment de sa destruction » (Journal Officiel de la République française, 1<sup>er</sup> juin 1873, p. 3497). Les députés qui siégeaient encore à Versailles l'approuvèrent par 486 voix contre 60, ce qui couvre un large spectre allant des républicains modérés aux bonapartistes en passant par les monarchistes. Manifestement, il ne s'agit pas alors de rétablir la gloire de l'Empire déchu mais plutôt d'effacer les traces laissées par la Commune dans le paysage parisien. Sa destruction avait modifié le sens et le statut de la colonne Vendôme, et sa reconstruction était une condition de la normalisation politique et urbaine. Il n'est pas sûr toutefois que la prise de conscience patrimoniale puisse être invoquée, car la colonne Vendôme ne fut classée monument historique que le 31 mars 1992.

Le monument intentionnel est une sorte de nœud où confluent et interagissent à chaque instant les enjeux du passé, du présent et de l'avenir ; lorsqu'il glisse vers la valeur historique ou vers la valeur d'ancienneté, son rapport au temps se simplifie, il tend à n'être plus qu'un vestige à travers lequel le présent interroge le passé. C'est dire aussi que le discours monumental n'est jamais complètement ni durablement maîtrisé : « Le monument se caractérise par le fait qu'il est laissé à sa propre capacité, volontaire ou non, à perpétuer l'histoire de la société (il est un legs à la mémoire collective) et à constituer un témoignage qui n'est qu'en partie écrit » (Le Goff, 1978, p. 38). Sans doute la capacité propre du monument peut être renforcée par des initiatives propres à lui redonner de la lisibilité. Là aussi, on avait pu voir autour du plateau des Glières que certains monuments avaient dû être dupliqués, surtout dans les années 1990, pour leur conserver une certaine intelligibilité (II.23). Car même la partie écrite est souvent codée, et l'écriture seule n'assure pas la pérennité automatique du message. Dès 1964, pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'écrasement du maquis, il a fallu lever des fonds pour restaurer les monuments commémoratifs du Vercors (Dufrêne, 1997).

On aura compris que le statut patrimonial du monument n'est pas simple ; la patrimonialisation comporte une certaine dimension consensuelle qui n'est pas toujours compatible avec le message porté par le monument. On l'a vu pour la chapelle de la rue des Mathurins ou pour le Mur des fédérés, et le calendrier de leur patrimonialisation : dans ces deux cas, le ministère de la Culture a classés monuments historiques des lieux dont le potentiel conflictuel était en grande partie éteint. **Dans cette optique, le monument est un artefact qui offre au souvenir un support matériel ; dans certains cas et dans certaines conditions, ce support s'autonomisera en tant que patrimoine, remplira sa fonction de support à la transmission tout en se substituant au souvenir lui-même et en dépassionnant le message.** Si le monument intentionnel fonctionnait selon son projet initial, il ne perdrait

jamais sa force. Mais il ne reste fonctionnel qu'aussi longtemps qu'il s'appuie sur des relais réactualisés ; il prolonge le souvenir, mais ne lui donne pas l'éternité. Le souvenir, s'il persiste grâce au monument, évolue tout de même, mute, change de signification, sans qu'on n'y puisse rien faire.

D'une certaine façon, la patrimonialisation signe la fin du monument intentionnel. Et c'est là que l'on rejoint la réflexion de Riegl, car notre époque, par l'importance très grande qu'elle accorde au patrimoine, accélère le glissement du monument intentionnel vers le monument ancien, tout en produisant à son tour de très nombreux monuments intentionnels qui répondent à l'injonction permanente du devoir de mémoire (cf. *infra*).

Les monuments sont donc avant tout les sémaphores, les porteurs de signes dont une époque se dote. Et ces sémaphores sont nécessaires pour donner du sens à l'espace. La ville, telle qu'elle apparaît dans les romans de Jean Rolin, est consubstantielle à la présence de monuments : « Vu de la fenêtre de ma chambre à l'hôtel Kuntz, l'est de Paris n'évoque rien de particulier. Entre Flandres et Italie, pas un monument ne se détache d'une masse informe, étagée sur plusieurs niveaux, de bâtiments sans style, on ne distingue pas d'autres repères que des antennes, des grues, des tours de télécommunications, comme dans la capitale d'un pays neuf, mais déjà plus très jeune » (Zones, 1995, p. 99). Sans eux, la ville n'est qu'un magma informe et fonctionnel, un lieu de production réduit à ses fonctions économiques. Le monument fonctionne comme un repère, de telle sorte que dans un roman ultérieur qui se déroule dans les mêmes quartiers, Jean Rolin institue la « tour Daewoo » comme le monument-repère imposant et dérisoire mais nécessaire pour

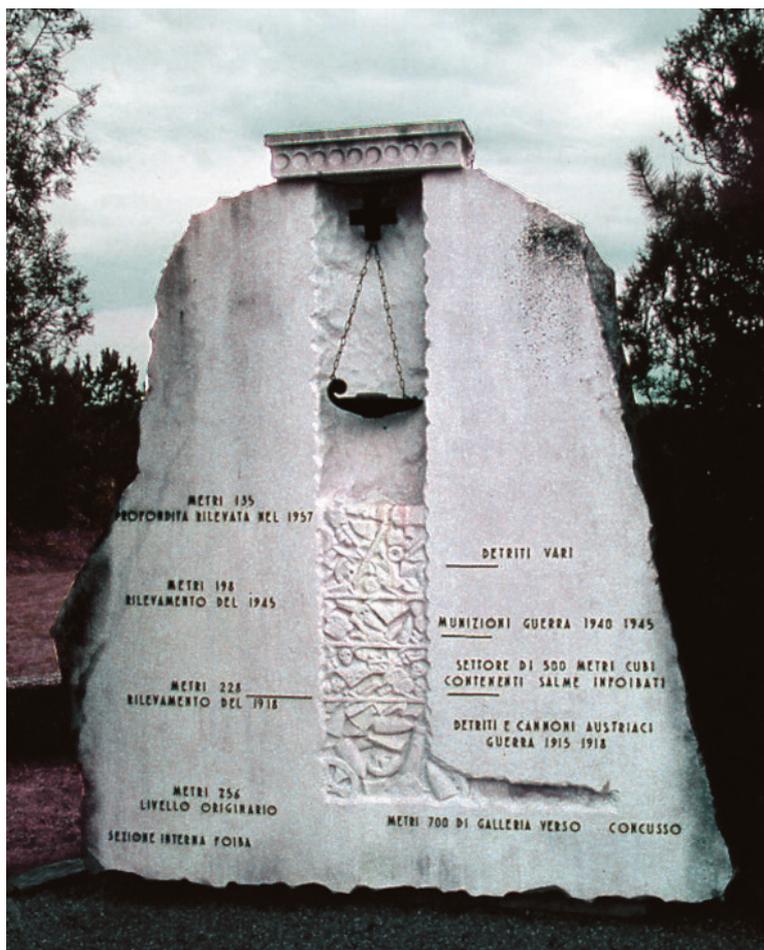


Figure 23 : L'un des monuments érigés au bord de la foiba de Basovizza (Bazovica en slovène) sur le plateau du Karst, côté italien de la frontière. Cette coupe macabre montre le gouffre tel qu'il avait été reconnu au début du 20ème siècle et les différentes strates de remplissages qui s'y sont superposées, dont une épaisse couche de restes humains. Une épaisse dalle scelle définitivement l'orifice du gouffre depuis 1957. Le monument officialise de fait un discours que des historiens ont contesté ces dernières années (septembre 2003).

donner du sens à la ville (La clôture, 2002, p. 25)

Dans les villes, les monuments sont comme des marqueurs de la centralité, et leur densité décroît régulièrement vers les faubourgs et les banlieues. Ils fonctionnent comme les éléments de la négociation entre la permanence et les changements urbains : en première évidence, ils incarnent la permanence, mais ils ont aussi pour fonction de faire admettre les changements dans l'agencement et dans les paysages urbains. Dans le cas du réaménagement de la Place du palais de Justice à Chambéry, les statues d'Antoine Favre,

de la Justice et de la Jurisprudence ont assuré la continuité alors que le décor était profondément transformé. Les monuments dénotent donc un rapport subtil au temps et à l'espace.

Sur ce point, le dernier mot restera à une note très fragmentaire mais très féconde de Pierre Gentelle : « Accès : Le haut lieu est d'autant plus remarquable que l'on y pénètre par une ouverture, un sas, une porte, un arc, bref tout *monument* qui signale au profane ou au voyageur le passage de l'ordinaire à l'exceptionnel » (1995, p. 137). Car le monument, au sens premier du terme, n'est pas en lui-même le haut lieu, ni le sanctuaire, il n'est pas une finalité en soi mais le medium qui aide à garder le souvenir présent à l'esprit. Le monument est un signe qui ne vaut pas seulement pour lui mais pour l'espace environnant.

Toutefois la remarque de P. Gentelle n'est pas universelle : des monuments sont installés au seuil de l'espace consacré, d'autres au centre,

et certains ont pu être successivement dans une situation puis dans l'autre : ainsi l'obélisque qui marquait l'entrée du temple de Louqsor est-il installé en 1836 au centre de la place de la Concorde ! Il est probable que le monument, lorsqu'il occupe la place centrale, capte une part majeure de l'attention, parfois au détriment du message qu'il est censé véhiculer. Dans les espaces protégés, les parcs nationaux sont fréquemment dotés de portes plus ou moins monumentales, qui rappellent la nature de l'espace dans lequel on s'apprête à pénétrer, et les règles particulières qu'il convient d'y observer. A proprement parler, ce sont bien des monuments.

À l'opposé, aux Glières (II.23), le monument de Gilioli est installé au centre du plateau et du dispositif mémoriel (figure 24) : sa silhouette altière et élancée marque le sens des combats pour la liberté qui se sont déroulés ici, mais, aussi réussi soit-il, le monument ne peut pas capter à lui seul toute l'attention sans quoi il manque à



Figure 24 : Au centre du plateau des Glières, en contrebas du col homonyme, le grand monument de Gilioli se dresse depuis septembre 1973. Son emplacement marque le lieu où se tenaient les rassemblements du maquis. Le monument fut choisi à l'issue d'un concours ; inauguré par A. Malraux, il a acquis à son tour une dimension patrimoniale indissociable de celle du lieu (photo septembre 2003).

sa fonction première. Le monument joue donc sur un très subtil équilibre entre sa forme, la signification dont il est porteur et son inscription dans l'espace. Et cet équilibre lui-même

est souvent éphémère, car si la forme est à peu près immuable, la façon dont la signification est reçue et la perception de l'espace environnant le monument sont en constante évolution.

## CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

Les sociétés ont entretenu des rapports très variables aux monuments, depuis la *statuomanie* qui marqua la III<sup>ème</sup> république (Agulhon, 1978), jusqu'à un goût actuel qui porte plutôt vers les œuvres des *starchitectes*. Les monuments témoignent donc pour nous de l'époque où ils ont été érigés (glissement de la valeur intentionnelle vers la valeur historique et vers la valeur d'ancienneté) et participent à la construction de la ressource touristique, qu'ils l'aient précédée ou qu'ils contribuent à la créer ou à l'enrichir. Certes, le tourisme n'est qu'une des dimensions dans lesquelles le monument est amené à évoluer mais l'on connaît des cas où les deux furent étroitement liés. Michel Marié estimait que l'espace devient « *touristique* par des processus de *monumentalisation*, de *distinction* pour être livré à la pratique des touristes » (1982, p. 19). La monumentalisation vise ici l'octroi d'un sens particulier propre à distinguer le lieu touristique de l'espace environnant.

Par exemple, Alain Czouz-Tornare a montré comment le Lion de Lucerne, érigé en 1820-1821 à la mémoire des gardes suisses morts lors de la prise des Tuileries, devint au cours du 19<sup>ème</sup> siècle l'une des principales attractions du tourisme helvétique : « Très vite cette attraction prit un rang européen. Elle dut en somme sa célébrité au tourisme européen. C'était l'étape romantique par excellence » (1997, p. 79). Le mouvement est donc réciproque : le monument jouissant d'une grande célébrité fixe la fréquentation touristique, de même que l'essor du tourisme alpin concourt à la notoriété du

monument en l'entretient. Bientôt, d'autres initiatives viennent conforter cette prééminence du Lion de Lucerne, et l'installent au centre d'un ensemble touristique, fréquenté tout autant pour le « Jardin des glaciers » (1872) que pour le Grand Panorama des Alpes (1889). Le monument, dès lors qu'il fait l'objet d'une fréquentation touristique, fixe autour de lui d'autres centres d'intérêt et concourt à créer un paysage touristique qui, dans le cas de Lucerne, s'appuie sur de multiples ressources.

**La fonction touristique du monument à un moment donné est donc fonction de sa beauté, de sa signification, de sa mise en valeur et de son environnement.** De surcroît, le monument ancre le souvenir dans une localisation donnée, exacte ou non, disputée ou non. Il oriente aussi le message mémoriel et organise un paysage autour de cette fonction mémorielle. C'est à cette dimension mémorielle que nous allons maintenant nous intéresser.

Mais le statut géographique des monuments demanderait à être encore approfondi, sur la base des grilles de lecture proposées *supra* et d'études de terrain complémentaires qui pourraient confirmer, enrichir ou amender cette approche. La mobilisation de typologies comme celle distinguant les monuments civils, militaires et religieux peut aussi permettre d'affiner la caractérisation des villes ou régions touristiques. L'attention portée aux monuments doit aussi nourrir une réflexion plus large sur la ressource touristique ; nous y reviendrons en conclusion.

## Grille de lecture pour une étude des monuments

(sur la base de l'article II.21)

### Les caractéristiques physiques du monument

Le monument a été décrit comme l'outil de communication le plus ancien, celui « où code, message et support ne font qu'un » (debray, 1999). Si le monument vise à l'incarnation d'un message et à son inscription dans l'espace, cette valeur intentionnelle s'appuie sur quatre éléments :

. **La localisation** : c'est le point qui retient d'abord l'attention du géographe tant la localisation paraît décisive quant à la signification conférée au monument : implantation dans un lieu passant ou isolé, sur un site visible de loin ou sous les feuillages d'un parc, la localisation se combine avec la forme du monument pour en déterminer l'impact visuel. Comme les autres éléments, la localisation fait l'objet d'un choix mûrement pesé pour optimiser l'impact du monument : cf. sur ce point les attermoissements qui durèrent presque 60 ans avant d'implanter sur l'Aventin le monument à la mémoire de Mazzini (Lescure, 1993).

. **La forme** : les monuments funéraires empruntent souvent au vocabulaire de la sculpture antique (colonne, obélisque, pyramide, cippes...) et les monuments aux morts des guerres sont très stéréotypés. En sollicitant des formes héritées de l'antiquité, le monument place le souvenir de l'événement dans la lignée des grands faits mémorables ; en créant une forme nouvelle, il perd le bénéfice de cette généalogie du mémorable mais insiste sur l'unicité de l'événement mis en mémoire. La recherche de formes nouvelles ou originales peut conférer aux monuments une force supplémentaire mais il ne faut pas perdre de vue la finalité réelle du monument qui doit évoquer un événement, une figure, un épisode. Plus le monument est modeste, plus il est à même de jouer ce rôle ; plus il est majestueux ou spectaculaire, plus il risque de capter l'attention pour lui-même, et de la détourner de l'objet réel de la monumentalisation.

. **L'inscription** : la présence d'une ou de plusieurs inscriptions cherche à éviter que la signification du monument soit équivoque ou incompréhensible. Très concises ou plus développées, explicites ou plus allusives, les inscriptions vieilliront plus ou moins bien et auront parfois besoin d'être complétées ou reformulées *a posteriori* pour conserver une certaine intelligibilité. Car l'inscription lapidaire est toujours très codifiée, et les codes franchissent mal l'épreuve des générations. Le monument public ne peut pas s'adresser aux seuls épigraphes, et les médiations apparaissent toujours plus nécessaires au fur et à mesure que le temps passe.

. **La date** enfin : elle est souvent inscrite sur le monument même, mais ce n'est pas toujours le cas. La signification du monument est indissolublement liée à la période où il fut érigé, et sa signification peut changer du tout au tout à quelques années d'intervalle. Pour les monuments liés aux guerres, il importe par exemple de bien distinguer ceux qui ont été initiés avant la fin de la guerre, ceux qui ont été décidés juste après et ceux qui sont venus marquer tel ou tel anniversaire.

## Les critères de l'efficacité monumentale

Trois critères nous sont apparus utiles pour construire une grille de lecture applicable aux monuments ou groupes de monuments :

. **Visibilité** : C'est le critère qui apparaît d'abord comme le plus évident car que serait un monument invisible sinon une aporie sans issue ? Or il faut relativiser cette évidence : la plupart des monuments intentionnels cherchent à marquer l'espace par leur forme élancée ou massive et par leur implantation sur un lieu dégagé. Mais d'autres privilégient plutôt l'authenticité de leur localisation, lorsqu'ils doivent marquer et conserver le souvenir du lieu précis d'un événement, même s'il s'agit d'un lieu reculé. Lorsque le projet vise à saturer l'espace de multiples monuments, tous ne peuvent pas satisfaire au principe de visibilité maximale. Des artistes contemporains, prenant acte de l'usure du projet monumental, ont cherché à installer des monuments invisibles, tel celui de Jochen Gerz **sous** la place du château de Sarrebruck (Young, 1993).

. **lisibilité** : L'inscription lapidaire est par définition assez concise. Au moment où le monument est érigé, elle est conçue pour transmettre un message, pour pérenniser un souvenir. Mais lorsqu'elle rappelle l'existence d'un personnage, d'un événement, elle ne remplit son office que si elle réveille un écho dans la mémoire de celui qui la lit. Elle ne peut pas être une explication, mais seulement une évocation qui renvoie à une connaissance antérieure. Lorsque Riegl envisage l'effacement des inscriptions (cf. infra), il vise aussi l'effacement de leur sens : c'est alors que le monument devient un simple élément du décor.

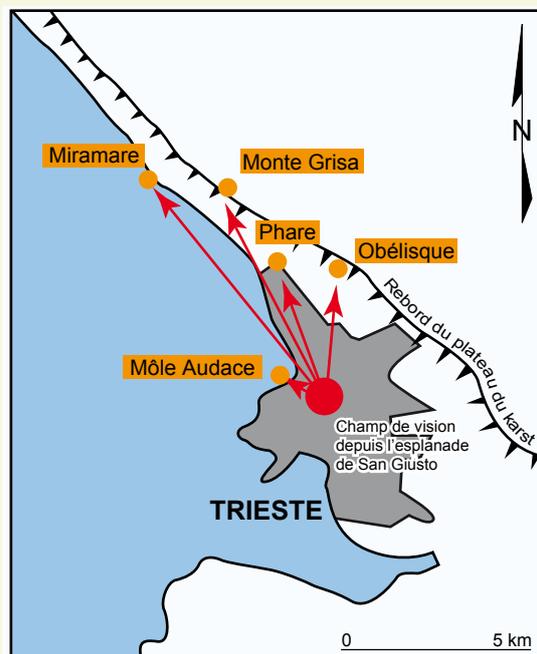


Figure 25 : A la visibilité est associée la co-visibilité des monuments entre eux. Le paysage monumental de Trieste s'organise ainsi à partir de la colline de San Giusto, point haut de la ville et du Parco della Rimembranza d'où le regard repère les signaux constitués par les différents monuments.

Figure 26 : Au-dessus des sources du Timavo (province de Trieste), l'accumulation monumentale s'organise par rapport à la route qui offre une visibilité optimale. Mais le vocabulaire monumentale n'est aujourd'hui plus lisible : pendant la guerre de 1915-1918, les soldats d'une brigade d'infanterie était surnommé « les loups de Toscane » d'où le groupe statuaire menaçant qui domine la route. Mais en l'absence de toute



inscription didactique, ce message est devenu inintelligible, le monument ne remplit plus sa fonction mémorielle, il favorise au contraire les malentendus les plus divers.

. **Continuité** : Elle est directement liée aux précédentes variables auxquelles s'est combiné le souci de conserver au monument son actualité. Le monument est rarement aussi immuable que ses inspireurs l'auraient souhaité : l'environnement évolue autour de lui, le visible est un jour caché par un bâtiment ou par un rideau végétal, les matériaux vieillissent, des dégradations volontaires sont parfois possibles... L'idéal monumental aspire à une forme d'éternité que de multiples impondérables viennent abréger. Mais le monument ne se réduit pas à son existence physique : quand le document ne nous parle plus, il finit par ne plus témoigner que d'une phase de monumentalisation elle-même fort éloignée de nous.



## CHAPITRE 6

### LES PAYSAGES MÉMORIELS

La question des interférences entre la mémoire et la géographie s'est d'abord posée lorsque, sur mon terrain de thèse, le problème se posait fréquemment de retrouver des lieux dont le souvenir s'était estompé (par exemple des grottes ermitages), dont l'existence était attestée par des sources écrites mais dont la localisation s'était perdue. Dans bien des lieux, en Provence, dans les Cévennes, personne, ni individu ni groupe n'avait pris en charge la pérennisation de souvenirs auxquels on ne savait plus dès lors quel sens accorder. En Franche-Comté, la mémoire des grottes-refuges fortifiées s'était plutôt mieux maintenue, elle avait été revivifiée à intervalles réguliers par les travaux des historiens, même si la tradition régionale avait beaucoup transformé les faits : le rappel récurrent des épisodes terribles de 1638-39 a sans doute appauvri la réalité du lien entre les populations et les cavernes. Dans certains cas, la toponymie a pu aider à fixer le souvenir (par exemple, la grotte des Biens à Pierrefontaine).

Le problème s'est également posé lorsque j'ai travaillé sur les sites naturels classés au titre de la loi de 1906 (article **L.1**), et dont certains étaient complètement oubliés, comme la fontaine de la Goutte à Sévrier ou les rochers de la Becca aux Contamines. Ces sites avaient été officiellement classés en 1909, ils avaient alors retenu l'attention des autorités et probablement de certains

relais locaux, même si les dossiers de classement de l'époque sont en général beaucoup trop elliptiques pour se faire une idée des motifs et des conditions du classement. Mais en un siècle, les pratiques avaient changé, les centres d'intérêt s'étaient déplacés et les catégories paysagères du remarquable s'étaient transformées. L'oubli s'est installé là où l'on avait voulu fixer durablement l'attention. Les mécanismes de transmission s'avèrent donc très fragiles et dépendent de la demande sociale, elle-même liée à la dynamique des paysages qui peuvent évoluer très vite dans des milieux en déprise.

Comment assurer sur le terrain la transmission de connaissances peu relayées par les canaux institutionnels ? Comment conserve-t-on la mémoire des lieux, de ce que fut leur fonction, du regard porté sur eux ? Peut-on reconstruire de la mémoire sur un site qui a traversé une phase plus ou moins longue d'oubli ? La transmission patrimoniale suppose-t-elle la continuité de la chaîne mémorielle, ou peut-elle s'accommoder d'un hiatus dès lors que la chaîne, à un moment, est solidement renouée ?

Ces questionnements rejoignent la démarche d'A. Acovitsioti-Hameau et de l'ethnologie spatiale qu'elle pratique dans les collines de la Provence intérieure (2005). On retrouve aussi la dimension sociologique qui met en avant le

rôle des groupes, leur dynamisme, leur capacité à perdurer et à projeter des messages-valeurs vers un public plus large. La question de la mémoire rejoint forcément celle du patrimoine. Et c'est là aussi que le tourisme peut rentrer en jeu car les pratiques touristiques offrent des occasions uniques de transmission.

C'est pour ces raisons que lorsque j'ai été amené à travailler en Slovénie, puis au Liban (cf. *infra*, les stèles du Nahr el-Kalb), cette question des lieux de la mémoire s'est avérée centrale dans l'appréhension de la géographie du tourisme et des patrimoines. En 2004, le Congrès des travaux historiques et scientifiques qui se tenait à Besançon proposait aux participants de s'intéresser au temps vu par les différents champs disciplinaires, et c'est à cette occasion que je m'étais intéressé au paysage mémoriel déployé autour du plateau des Glières (article **II.23**). Cette étude se plaçait dans le prolongement de l'intérêt pour les toponymes et pour les monuments : le nom même de « plateau des Glières » est un néo-toponyme né des épisodes du maquis et de leur mise en souvenir après la guerre. Et l'on a vu que le monument de Gilioli érigé en 1973 au centre du plateau avait fortement conditionné la mise en ordre de ce paysage mémoriel.

## I. Définitions, position du problème, épistémologie

La publication en 1984 du premier volume des « lieux de mémoire », sous la direction de Pierre Nora sonna le début d'une des entreprises historiographiques les plus marquantes de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Depuis plus de 25 ans, se sont multipliées les études en écho, et de nombreux pays européens ont entrepris de sonder les lieux de leur mémoire nationale et les affres qui y sont associées (par exemple M. Isnenghi pour l'Italie ou P. Reichel pour l'Allemagne).

Le succès rencontré par la notion même de lieux de mémoire s'appuyait sur des réflexions développées depuis plusieurs années. Deux textes de Pierre Nora avaient en effet marqué l'émergence de cette problématique. En

1978, dans la première édition de *La Nouvelle Histoire*<sup>1</sup>, il signait l'article « mémoire collective » et abordait un certain nombre de thèmes qu'il développerait dans les *Lieux de mémoire*. Les fonctions, les logiques de la mémoire collective y étaient comparées à celles de l'histoire, et étaient envisagés les problèmes liés à la pérennisation de cette mémoire : « La mémoire collective conserve un moment le souvenir d'une expérience intransmissible, efface et recompose à son gré, en fonction des besoins du moment, des lois de l'imaginaire et du retour du refoulé » (p. 399). Parmi les pistes qui étaient alors annoncées, Nora insistait d'emblée sur l'importance des lieux : « Il s'agirait de partir des lieux où une société quelle qu'elle soit, nation, famille, ethnie, parti, consigne volontairement ses souvenirs ou les retrouve comme une partie nécessaire de sa personnalité » (p. 401). Les souvenirs avaient donc quelque chose à voir avec l'identité collective, et les lieux, en permettant d'observer la « mise en espace » des souvenirs, pourraient nous renseigner sur certains aspects au moins de l'identité collective. Dans un article moins connu paru en 1979, il avait montré la façon dont s'étaient affrontées après-guerre les mémoires gaullistes et communistes autour d'un certain nombre de hauts lieux qui constituaient dès lors autant d'enjeux politiques et mémoriels, même en l'absence de polémiques historiographiques. Quelques années plus tard, cette démarche sera à l'origine des *Lieux de mémoire*.

Mais l'écho rencontré par « Les lieux de mémoire » allait bien au-delà des cercles historiques. A partir de la deuxième moitié des années 1980, la question de la mémoire prit une place considérable dans le débat intellectuel et dans le renouvellement des approches SHS, avec une production surabondante dont il n'est pas possible de faire ici état. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les derniers procès de la guerre (Barbie) et de la collaboration (Touvier, Papon), et de façon générale la réévaluation mémorielle de la seconde guerre mondiale ;
- la commémoration du bicentenaire de

---

<sup>1</sup> La seconde édition, publiée en 1986, ne reproduit pas ce texte.

la révolution française et les polémiques afférentes, encadrée par le millénaire capétien en 1987 et par la célébration du baptême de Clovis en 1996.

- la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale et la relecture qui s'ensuit de l'histoire de l'Europe d'après-guerre.

Les enjeux strictement historiques et mémoriels ont sans cesse interféré, et les conflits ont été innombrables avec de nombreux débordements dans les champs du politique et du judiciaire. Les événements à célébrer, les personnages, les dispositifs mémoriels, le choix des dates de commémoration ont pu indifféremment servir de supports à ces polémiques. Au-delà des prises de parole désordonnées à chaud, de nombreuses réflexions ont nourri et enrichi cet intérêt pour la mémoire dans ses multiples dimensions : ces réflexions sont logiquement venues des historiens (Joutard, Nora...) mais aussi des sociologues, anthropologues, ethnologues, politologues et philosophes (Ricoeur, Todorov...). Des « temps modernes » au « Débat », toutes les revues ont consacré plusieurs numéros spéciaux aux enjeux de la mémoire, du devoir de mémoire et des abus de la mémoire...

Mais les géographes, à quelques rares exceptions près, sont restés très en retrait sur cette question : aucun géographe n'a été sollicité pour participer aux « Lieux de mémoire », contrairement à une tradition historiographique française qui a souvent fait une place aux géographes. J.-L. Piveteau, affirmant que « tout territoire est un lieu de mémoire », semblait établir un lien ferme entre le questionnement géographique et la problématique mémorielle ; mais, il se demandait aussitôt après si « lire le territoire comme un lieu de mémoire apporte-t-il un plus ? » et n'apportait pas de réponse définitive à cette importante question (1995, p. 114). Plus récemment, dans un article original et attachant, A. Musset a cherché à explorer les lieux de la mémoire familiale et les liens étroits qu'elle entretient avec la mémoire historique (2008). Et P. Picouet et J.-P. Renard ont

consacré un chapitre de leur ouvrage sur « Les frontières mondiales » à la « mémoire collective frontalière » et à ses marqueurs spatiaux (2007). En revanche P. Claval, dans sa « Géographie culturelle », n'envisageait la mémoire que sur le plan individuel (1995, p. 63-65). Or cette irruption massive du mémoriel s'est traduite par la création de nouveaux lieux qui, pour certains, se sont fait une place notable dans la géographie du tourisme, ne serait-ce que le Puy du Fou.

Certes, les géographes français restent souvent discrets dans les débats publics, sauf sur certaines questions de géopolitique. Il n'est d'ailleurs pas dit que la bonne santé ou la légitimité d'un champ disciplinaire se mesure à sa capacité à s'exprimer dans le débat public. Mais les commémorations, la valorisation patrimoniale, l'ancrage des identités-mémoires ont nécessairement une dimension spatiale et territoriale qui doit interpeller les géographes. Et l'ouvrage de P. Nora dessine, que l'auteur l'ait voulu ou non, une géographie intellectuelle, sentimentale, affective de la France, dont les géographes sont fondés à se saisir à la fois sur le plan des représentations, des pratiques, des territoires, et de la géopolitique aussi car la mémoire a fort à voir avec le pouvoir et les contre-pouvoirs. A cet égard, on s'étonne de ne pas trouver d'article *mémoire* dans « Le dictionnaire de la géographie » d'Y. Lacoste !

Comme pour les monuments, la consultation des dictionnaires de géographie peut nous aider à comprendre la façon dont la mémoire fait sens dans notre champ disciplinaire. Dans « Les mots de la Géographie », l'article *mémoire* est deux à trois fois plus développé que l'article *monument*, ce qui est une surprise car, en première analyse, l'implication géographique du monument est plus évidente que celle de la mémoire. Ici, la mémoire est donnée pour synonyme d'*héritage* et renvoie aux deux notions par ailleurs définies de *haut lieu* et de *mythe*. La mémoire est abordée d'abord en termes de « production de l'espace géographique » en tant que stock d'informations de toutes natures ; puis à travers la notion de mémoire des lieux dont la dimension temporelle est obligatoirement envisagée. Le cycle de vie des souvenirs amène « les sociétés à créer en

permanence de nouveaux lieux de mémoire », et à les inscrire dans un cycle invention-oublis-nouvelles créations. Finalement, *mémoire* et *héritage* divergent car cette invention continue permet de s'affranchir du poids trop lourd et mortifère des mémoires héritées. La mémoire des lieux n'est pas seulement une donnée, mais se construit et se recombine sans cesse. Nous avons vu avec les monuments et nous reverrons que l'une des principales difficultés rencontrées par tout dispositif mémoriel est bien de conserver sa capacité à transmettre le souvenir. Dans cet article, la « mémoire des lieux » renvoie à l'article *haut lieu*, lui-même identifié aux lieux de mémoire. Les deux termes sont donc étroitement liés. Mais là aussi, l'implication géographique reste limitée. Quelques années plus tard, R. Marconis reprendra des positions comparables dans ses « propos d'un géographe » sur les lieux de mémoire (2002) : un intérêt de principe, mais une réticence manifeste à s'emparer du sujet.

Le dictionnaire de J. Lévy et M. Lussault (2003) n'envisage la mémoire qu'à travers une entrée mémoire sociale et le long article est confié à un historien, Patrick Garcia, ce qui en dit long sur le fait que les géographes ne se sentent pas concernés au premier chef, ou pas suffisamment compétents pour en parler. L'article, indexé dans la catégorie « champs communs » ne fait d'ailleurs pas la moindre référence à la géographie et rappelle surtout comment s'est imposée la notion de mémoire collective. Les références répétées à E. Durkheim, S. Freud, M. Halbwachs ou M. Bloch disent de façon suffisamment claire que ce n'est pas là affaire de géographes. En rupture avec le contenu de l'article, P. Garcia conclut que « la problématique mémorielle, comme celle de la patrimonialisation qui lui fait écho, ne concerne pas seulement les historiens mais bien l'ensemble des sciences sociales », qui doivent investir « la problématique mémorielle, comme celle de la patrimonialisation qui lui fait écho ». Mais rien dans l'article ne suggère comme cette prise en compte par les géographes pourrait se faire, ni

sur quelle base... C'est cette proposition que pouvons essayer de saisir ici pour comprendre le rôle de la mémoire dans le rapport des sociétés humaines aux espaces qu'elles construisent et qu'elles habitent.

Paradoxalement, cette réflexion sur la mémoire, souvent restée embryonnaire chez les géographes qui se réclament des sciences humaines et sociales, a été bien plus approfondie par des géographes qui s'intéressaient à l'environnement. Et c'est un géographe climatologue qui a sans doute porté l'attention la plus précise à la mémoire, Ch.-P. Péguy, dans une œuvre testamentaire passionnante : « L'horizontal et le vertical » (1996). Loin de s'en tenir à la seule « mémoire de la terre » qui fonde les études de paléogéographie et de paléo-environnement, il montre le rôle beaucoup plus large de la mémoire dans le fonctionnement et l'évolution des systèmes spatiaux en général. Les exemples choisis sont incisifs et pertinents ; ainsi souligne-t-il que « dans certains cas, la résurgence d'un passé contribue à une systémogénèse : le millénaire de la conversion de la Russie en 1988 s'est inséré fort à propos dans la pérestroïka » (p. 49), ce qui inscrit d'emblée la mémoire dans la pluralité des temporalités, et non pas dans un simple rapport à un passé révolu. Ch.-P. Péguy montre comment la mémoire intervient sans cesse pour recomposer à la fois le présent et le futur : « le grand enseignement que le monde attend des sciences sociales est que le temps n'est jamais ponctuel et que l'espace n'est jamais instantané » (p. 158).

Mais de façon très pertinente, il met aussi en garde contre tout fétichisme du temps et contre une lecture trop systématique de l'espace à travers la grille mémorielle : « Les différents événements qui ont pu marquer au cours des siècles l'histoire d'un pays n'ont pas toujours laissé des traces, des inscriptions, dans le territoire qu'étudie le géographe » (p. 129). Ce petit ouvrage décisif se termine par un bref lexique où sont définis l'inscription, la mémoire et le message. Autant de notions que nous avons déjà rencontrées dans le chapitre sur les monuments et que nous retrouverons ici.

## II. L'apport de Maurice Halbwachs

Le renouveau des études autour de la mémoire s'est fortement appuyé sur la redécouverte des travaux de Maurice Halbwachs sur la mémoire collective. Ses deux ouvrages fondamentaux furent réédités dans les années 1990 par Gérard Namer qui, dans « Mémoire et Société » (1987b), s'était livré à une longue exégèse de la pensée de Halbwachs et avait beaucoup fait pour la réactualiser et l'ancrer dans les débats qui se développaient alors.

A partir des années 1920, Maurice Halbwachs avait cherché à réagir contre des considérations par trop psychologiques qui réduisaient la mémoire et ses mécanismes à des phénomènes purement individuels. L'apport majeur de Halbwachs réside dans l'idée que la mémoire fonctionne surtout sous le coup de stimuli sociaux et que le triptyque classique acquisition-conservation-remémoration est un processus collectif autant qu'individuel. C'est pourquoi son étude première portait sur les « cadres collectifs de la mémoire » et qu'il cherchait à y démontrer que ces cadres étaient « précisément les instruments dont la mémoire collective se sert pour recomposer une image du passé qui s'accorde à chaque époque avec les pensées dominantes de la société » (1925, p. VIII). Halbwachs était là bien loin d'une vision simpliste de la mémoire réduite à un rôle binaire d'enregistrement et de restitution. Au contraire, l'idée de « recomposer » signifie qu'un travail permanent est à l'œuvre, et que ce travail produit de la conformité vis-à-vis des attentes implicitement ou explicitement exprimées par le corps social. La pérennisation de la mémoire collective suppose qu'elle rentre et demeure en résonance avec les représentations politiques, spirituelles, historiographiques... et qu'elle puisse les alimenter et les renforcer. Ce que P. Nora devait reformuler plus tard en rappelant que « la mémoire collective relève de la croyance qui n'assimile que ce qui la conforte elle-même » (1978, p. 399). D'autre part, la nécessité de s'accorder « à chaque époque » suppose une capacité

des dispositifs mémoriels à évoluer en fonction de ces attentes elles-mêmes évolutives.

Dans « La mémoire collective » (ouvrage posthume, 1950), Halbwachs évoquait les cadres dans lesquels se déploie cette mémoire, et le dernier des cinq chapitres était justement intitulé : « La mémoire collective et l'espace ». Dans une approche propre à intéresser tous les géographes, il y expliquait d'abord les liens dialectiques qui unissent tout groupe à l'espace qu'il habite, et l'intelligibilité particulière des lieux qui en découlait pour les membres du groupe et eux seuls. Les transformations réciproques du groupe et de l'espace aboutissent à une appropriation exclusive dont il est impossible, hors du groupe, de percevoir le sens. L'homologie entre les structures spatiales et les structures sociales, telle que la décrivait Halbwachs, annonçait la notion de territoire telle qu'elle a été développée depuis. Le droit, la société juridique, le cadastre servent « à attacher ces souvenirs aux différentes parties du sol » (1950, p. 205). Et Halbwachs de conclure : « Il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial (...) C'est sur l'espace, sur notre espace (...) que notre pensée doit se fixer pour que reparaisse telle ou telle catégorie de souvenirs » (idem, p. 209). Et le pas est bientôt franchi entre le *locus memoria* des anciens, simple procédé mnémotechnique consistant à associer par l'esprit une idée à un lieu pour mieux s'en souvenir (P. den Boer, 1993, p. 11 sq.), et les lieux de mémoire tels que nous les entendons aujourd'hui : prenant l'exemple d'un groupe religieux, plus qu'un autre soucieux de sa stabilité, Halbwachs énonçait cette proposition fondatrice : « Nous pouvons même nous figurer que la mémoire de notre groupe est aussi continue que les emplacements où il nous semble qu'elle se conserve et que, sans interruption, un même courant de pensée religieuse a passé sous ces voûtes » (1950, p. 228). Les lieux de mémoire ont pour fonction principale de produire de la stabilité et de sécuriser ainsi le groupe, de légitimer ses rapports à son espace et à son histoire, cette stabilité dût-elle se maintenir en faisant évoluer constamment le dispositif et le message mémoriels.

Quelques années plus tard, G. Bachelard

arrivait à des conclusions assez proches dans « La poétique de l'espace » et, filant la métaphore « topo-analytique » de la maison, insistait sur le paradoxe apparent d'une mémoire qui s'ancre dans l'espace mieux que dans le temps : « L'espace est tout, car le temps n'anime plus la mémoire (...) C'est par l'espace, c'est dans l'espace que nous trouvons les beaux fossiles de durée concrétisés par de longs séjours. L'inconscient séjourne. Les souvenirs sont immobiles, d'autant plus solides qu'ils sont mieux spatialisés. Localiser un souvenir dans le temps n'est qu'un souci de biographe, et ne correspond guère qu'à une sorte d'histoire externe » (p. 28).

Ces deux ouvrages de Maurice Halbwachs sont systématiquement cités par tous les auteurs qui s'intéressent à la mémoire collective, et constituent le fondement de tous leurs développements. Ses analyses peuvent être invoquées tant par les défenseurs du devoir de mémoire que par ceux qui dénoncent les abus de la mémoire. Mais la plupart de ces auteurs négligent un autre ouvrage de Halbwachs dont la portée géographique est encore bien plus grande : « La topographie légendaire des évangiles en terre sainte : étude de mémoire collective » (1941) où Halbwachs illustre, par une étude de cas géo-historique passionnante, les mécanismes développés dans les deux ouvrages plus généraux.

Maurice Halbwachs y mène une enquête minutieuse et retrace la façon dont les premiers pèlerins chrétiens à Jérusalem et en Terre sainte ont reconstitué, à partir du IV<sup>ème</sup> siècle, une topographie légendaire dans laquelle ils ont réinsufflé les différents épisodes de la vie du Christ et organisé les rites du pèlerinage. Cette construction s'étire sur de longs siècles, en fonction de la situation géopolitique, de l'évolution du dogme et des sensibilités religieuses. Par exemple, concernant le tracé de la *via dolorosa*, « on ne se mit à rechercher ce chemin à Jérusalem et à le fixer avec précision qu'après qu'en Europe les disciples de saint François eurent fait de la reproduction des souffrances de Jésus un exercice spirituel » (p. 30) ; « et c'est vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle que les localisations échelonnées sur ce parcours prirent le nom

spécial de stations » (p. 88), ce qui acheva de les fixer. Chaque étape de cette construction peut modifier à la fois le contenu du message et les modalités du dispositif mémoriel.

Halbwachs s'attache à éclairer les multiples tris qui sont opérés entre les lieux, le jeu des groupes d'acteurs dont les intérêts diffèrent, les enjeux liés aux messages que l'on souhaite faire passer... L'étude, bien antérieure aux « Lieux de mémoire » de Nora, en défriche de nombreux aspects et va beaucoup plus loin dans les mécanismes de la construction de la mémoire collective qui est presque systématiquement assise sur des lieux. Une attention constante est portée aux lieux, aux conditions de sites, aux sources, au relief tel qu'il pouvait être à l'époque du Christ et tel qu'il apparaissait à différentes époques au gré des remaniements et de l'anthropisation. Ce qui ressort de cette étude, c'est que les croyances réclament pour s'incarner des lieux qui, à leur tour, les légitimeront en leur offrant un support mémoriel tangible où seront organisés des cultes. Et Halbwachs propose, dans sa conclusion, trois trajectoires de mise en mémoire des lieux :

1. Par agrégation des souvenirs sur un lieu une fois que celui-ci est choisi et reconnu ;
2. À l'opposé, par dissociation, dédoublement, morcellement et prolifération d'un seul souvenir en des lieux différents, avec un phénomène de relais entre les anciens et les nouveaux sites : « c'est le moyen de renouveler et rajeunir une image ancienne » (p. 145).
3. Par « localisation simultanée en deux endroits éloignés » (p. 146), avec parfois le développement d'une concurrence entre eux.

Halbwachs démonte ainsi les mécanismes par lesquels une mémoire pourra s'ancre dans une mémoire préexistante et sous-jacente qui va en constituer en quelque sorte le terreau ; et l'idée de rajeunir un dispositif mémoriel est extraordinairement novatrice et désacralisatrice, surtout appliquée aux lieux de la passion.

En retour, lorsque ces innovations mémorielles se furent imposées en Terre sainte,

l'Europe et la chrétienté se couvrirent de chemins de croix qui reproduisaient plus ou moins fidèlement la disposition des lieux telle qu'elle avait été reconstituée à Jérusalem. S. Schama a montré que c'est à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle que les franciscains propagèrent ces aménagements en Piémont et en Lombardie ; en 1633, un chemin de croix est installé sur les pentes du Mont Valérien, à l'ouest de Paris, où les fidèles viendront en grand nombre (1995, p. 500-505). Au fil des siècles, le Colisée de Rome, la colline de Montmartre s'imposèrent comme des lieux de substitution où les fidèles revivaient la passion. Le paysage mémoriel s'organisait dès lors sur un principe de dissociation spatiale sur lequel nous reviendrons. De même, au tournant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, on creusa, on aménagea, on édifia des centaines de reproduction de la grotte de Lourdes.

L'ouvrage de S. Schama, s'il repose surtout sur des réflexions esthétiques et artistiques, pose clairement la question du rapport entre « Le paysage & la mémoire », et prolonge utilement les apports de M. Halbwachs sur la notion de paysage mémoriel. Il nous oblige aussi à revisiter certaines des considérations « classiques » sur les paysages, et en particulier sur la place qu'y tiennent les représentations au regard de la fonction mémorielle.

### III. Paysage et mémoire

Dans « Les mots de la Géographie », à l'article *paysage* qu'ils cosignent, R. Ferras et R. Brunet insistent sur le fait que le paysage n'est pas intentionnel : « Le paysage, normalement, n'a pas été créé pour signifier. Il est le contraire d'un monument, il n'est pas l'expression d'un projet mais le résultat d'une multiplicité d'actes (...) Dans ses représentations comme dans ses éléments matériels, le paysage est d'abord le produit de la pratique, de l'action quotidienne ; d'une pratique exercée sur le monde physique, entre la simple retouche et l'artefact intégral » (p. 338). Les quelques contre-exemples envisagés ne remettent pas en cause cette définition générale. Le paysage est par définition diachronique (« le

résultat d'une multiplicité d'actes ») alors que le monument projette dans l'espace l'instantanéité d'une volonté, ce qui caractérise son intentionnalité. Le palimpseste serait le propre du paysage, et non pas du monument.

R. Ferras et R. Brunet rejoignent par là de nombreux auteurs pour qui, ce qui compte plus que le paysage lui-même pour comprendre le paysage, c'est le regard et le discours produits à propos du paysage, par exemple dans les guides touristiques, et le processus complexe de codification, de sélection et d'appropriation sous-jacent à ce discours. A la limite, le paysage ne préexiste pas à ses représentations ; d'où la conclusion, pseudo-historique me semble-t-il, qu'en l'absence de discours, il ne peut y avoir de représentation, et donc pas de paysage. Cette conception a engendré un postulat aujourd'hui trop peu discuté : le paysage est une invention de la Renaissance, avant la Renaissance point de paysage ! Sans doute passe-t-on par pertes et profits l'ordonnancement de l'Acropole d'Athènes, les jardins de Tivoli ou même les alignements de Carnac, ou bien doit-on imaginer que les hommes qui avaient aménagé ces paysages **ne les voyaient pas** ? Compte tenu des sources disponibles, l'intérêt va d'abord à celui qui regarde le paysage bien plus qu'au paysage lui-même, la lecture du paysage « s'intéresse au lecteur et non au texte, et encore moins à l'auteur qui dans le cas du paysage est bien difficile à identifier » (A. Sgard « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? », in Burgard et Chenet, 1999, p. 24). Or il est des contre-exemples fameux à cette affirmation, y compris dans la catégorie des « paysages identitaires » : on sait ainsi que Louis XIV émit des suggestions très précises quant à l'aménagement du parc de Versailles mais aussi qu'il rédigea lui-même le livret qui indiquait la bonne façon de le visiter (M.-B. Pothe, in Bertho-Lavenir, 2004, p. 159-174). Le paysage était créé en même temps que le discours qui devait lui donner sens. Le parc et le château de Versailles, dès lors qu'ils existent, sont à la fois monuments et paysages animés d'une forte intentionnalité. Certes, le temps a passé, les arbres ont poussé, ont été arrachés, replantés, le

régime politique a changé ainsi que le mode de fréquentation, la lecture de ce paysage n'a pas pu rester à l'abri de ces transformations, mais une partie de la tension muséographique vise à retrouver le paysage voulu originellement.

Cas extrême, dira-t-on, exceptionnel ? A voir... Ne pourrait-on pas en dire autant de nombreux paysages urbains ? Mais pas seulement : dans son texte sur les paysages identitaires, A. Sgard prend ensuite l'exemple des paysages du Vercors ; or l'une des composantes de ces paysages, la composante mémorielle très présente dans tout le massif, a justement été produite à un moment donné par des acteurs connus, animés d'intentions précises et parfois contradictoires, et G. Vergnon (2002) en a bien retracé la genèse et l'évolution.

C'est pourquoi l'opposition entre paysage et monument demande à être relativisée. L'idée même de monument intentionnel suppose une indication-injonction très claire du sens que revêt le monument, de la façon dont il faut le regarder, de la distance à laquelle il faut se tenir, de son emprise visuelle (point haut, horizon dégagé, esplanade...) ; certains architectes excellent dans la formulation du sens qu'ils ont voulu donner à leur œuvre. Le monument intentionnel est un message inscrit dans l'espace. Ce qui ne l'exonère nullement des évolutions propres au monument autant qu'à son environnement : un dialogue s'installe forcément au fil du temps, d'où le message initial sort amoindri ou renforcé. Le monument est un discours en même temps qu'il est un élément objectif du paysage.

L'objectivation du paysage, que certains géographes semblent avoir désertée, reste une approche féconde pour les naturalistes, les agronomes ou les architectes qui ne rechignent pas à considérer, à décrire et à expliquer le paysage pour lui-même, sans jamais négliger pour autant la part des variables économiques ou culturelles (par exemple Lizet et Ravignan, 1987).

Mais, si l'on me permet de revenir une fois encore sur le long article *paysage* des « Mots de la Géographie », la première partie de l'article

étudie les « valeurs du paysage ». Après la valeur d'usage est envisagée la valeur marchande dont les auteurs semblent dire qu'elle apparaît ou qu'elle est apparue ultérieurement : « le paysage a pris une valeur marchande », et que le tourisme est l'activité qui confère au paysage cette valeur marchande. C'est par l'intervention des acteurs du tourisme et, le plus souvent, des aménageurs que le paysage est mis en scène à des fins marchandes : « Le paysage se fabrique, des entrepreneurs inventent tous les jours des paysages nouveaux » dans le sens où ils les mettent à disposition du regard par les artefacts que sont « routes de montagne, téléphériques et funiculaires, villages-clubs et croisières, roulotte ou péniche, hélicoptère ou ULM ». Le tourisme confère de la valeur à des paysages en même temps qu'il les invente, mais sans que cela semble en contradiction avec l'idée par ailleurs défendue que « le paysage n'a pas été créé pour signifier » (cf. *supra*).

R. Ferras et R. Brunet reconnaissent aussi au paysage une « valeur de conservation » : « Par définition, l'esthétique du paysage est conservatrice ; magnifiant ce que l'on voit dans l'état où on le voit, elle ne supporte pas que change cet état et que se transforment les paysages ». Pour que le paysage rejoigne complètement le patrimoine, on voit ici se glisser une forme d'intentionnalité visant à la conservation de ce patrimoine. Le tourisme et le souci de valorisation patrimoniale concourent à créer des paysages, comme en ont créé dans le passé les rois, les pouvoirs religieux, les urbanistes, les jardiniers... et dans une diversité infinie d'objectifs. Les visées mémorielles participent de ces motivations à créer des paysages.

A. Amato s'est attaché voilà une trentaine d'années à inventorier tous les monuments qui avaient été rapatriés en métropole après l'indépendance de l'Algérie mais il ne croyait pas à la possibilité de recréer les mêmes dispositions paysagères, et c'est pourquoi il parlait de « monuments en exil » (1979, p. 21). Dans un ouvrage passionnant, M. Baussant décrit avec un luxe de précisions le quartier du Mas-de-Mingue à Nîmes où les rapatriés ont reconstitué une sorte de modèle réduit de l'Oranais connu

sous le nom d'*Oranîmes* : autour de la statue de la Vierge de Santa Cruz qui était un lieu de pèlerinage des hauteurs d'Oran et qui constitue le foyer de ce paysage mémoriel, sont installés dans la chapelle « un carillon composé de six cloches «rapatriées» du village de Relizane, et une cloche de Mostaganem » (2002, p. 33-34), « un monument aux «morts pour la France» qui fut ramenée du village de Saint-Cloud (Oranais) » (p. 34)... Pendant le pèlerinage de l'Ascension, les rues et les différents secteurs du quartier sont rebaptisés aux noms de rues d'Oran ou de villages de l'Oranais, de telle sorte que lors de la procession, la statue de la vierge passe « devant tous les villages oranais qui chaque année délimitent le territoire retrouvée d'une Oranie fictive » (p. 100). On voit bien qu'il s'agit ici d'un paysage mémoriel de substitution à la fois structuré et éphémère, qui fonctionne sur un principe de condensation spatio-mémorielle et qui est censé compenser la perte du territoire substrat d'une mémoire pied-noire. Sans doute est-ce là un exemple extrême dont la pérennité n'est pas assurée pour des raisons à la fois démographiques et culturelles, mais il témoigne d'un projet collectif d'installer le souvenir dans le paysage d'une cité de transit, de marquer l'espace d'un signe d'appropriation fort.

Ce n'est toutefois pas un exemple unique : M. Bruneau (2000 et surtout 2003) a décrit des cas analogues en Grèce, où d'anciens sanctuaires de la région pontique ont été reconstruits et les paysages reconstitués non seulement dans la région de Thessalonique mais aussi dans divers lieux de la diaspora grecque lointaine. La fonction mémorielle s'appuie dans ce cas sur la recherche d'un certain mimétisme paysager : « Il fallait trouver en Grèce un site, pouvant rappeler le rocher et les paysages du mont Mela dans le Pont, où serait bâtie une église destinée à abriter l'icône ». Toutefois, de telles stratégies mémorielles dépendent étroitement du contexte géopolitique ; S. Dascalopoulos a montré que ces dernières années, avec l'amélioration des relations gréco-turques, les habitants de Lesbos avaient retrouvé le chemin des anciens sanctuaires et lieux de pèlerinage de la côte turque

toute proche (2008). Cette fréquentation d'anciens foyers de l'hellénisme s'accompagne d'un tourisme familial à la recherche des lieux de vie des grands-parents partis après 1924 et d'un tourisme de consommation dans les magasins turcs.

Le paysage mémoriel, dans bien des cas, résulte d'une intentionnalité avérée, souvent soutenue par les pouvoirs publics ou par des relais associatifs. C'est à ce point-là que la typologie des monuments proposée par A. Riegl prend tout son sens géographique : les monuments intentionnels engendrés par une volonté planifiée de marquer l'espace constituent des paysages créés au sens où ils sont porteurs d'une intentionnalité et vecteurs d'un discours. Ce discours réfère à l'espace lui-même, mais aussi à l'histoire, au peuplement, à la culture au sens large... Il introduit nécessairement dans le paysage une dimension identitaire qui trouvera un écho plus ou moins large, qui ne sera pas forcément consensuelle et qui à son tour orientera les perceptions.

A l'opposé, les monuments historiques ou anciens acquièrent leur caractère monumental *a posteriori* et trouvent donc leur sens dans les paysages tels qu'ils sont perçus par ceux qui les observent. Cette signification, et donc leur perception, sont bien sûr susceptibles d'évoluer. C'est pourquoi, au moins pour les paysages mémoriels et monumentaux, il paraît vain de chercher à dissocier un paysage-objet et un paysage-représenté, tant les deux dimensions interagissent à travers toute une série de filtres temporels, idéologiques, culturels... Exclure le paysage produit et l'intentionnalité qui l'a produit pour n'en étudier que la représentation reviendrait à s'empêcher d'en comprendre la véritable signification.

Et l'on peut donc définir le paysage mémoriel comme **l'ensemble du dispositif visuel, éventuellement sonore, qui tend à inscrire dans une ville ou dans une région le souvenir d'un événement ou d'un personnage. Le dispositif peut s'appuyer sur des éléments divers, durables ou éphémères, co-visibles ou disséminés dans l'espace, érigés intention-**

**nellement ou investis ultérieurement d'une fonction mémorielle. Le paysage associe une volonté des pouvoirs publics, une démarche esthétique et une réception par les publics.**

#### **IV. Le paysage mémoriel du Nahr el-Kalb**

Lorsqu'il publia en 1957 l'un des meilleurs ouvrages sur l'histoire du Liban, Philip K. Hitti choisit de commencer son exposé par l'évocation d'un site emblématique du pays tout entier : l'embouchure du Nahr el-Kalb et ses stèles, qui forment comme une synthèse de l'histoire du Liban et un paysage mémoriel d'une richesse et d'une densité inégalées : « Où peut-on trouver ailleurs pareil musée à ciel ouvert, avec des inscriptions et des sculptures des dieux et des rois, qui sont autant de souvenirs capables d'ouvrir pour le visiteur une fenêtre, certes petite, mais à travers laquelle on peut avoir un coup d'œil sur une histoire si mouvementée, si variée et si colorée ? » (1957, p. 3-4). En 2009, la Direction générale des Antiquités libanaises publia un très riche volume consacré au site du Nahr el-Kalb envisagé sous l'angle historique, archéologique, épigraphique et géologique (Maïla-Afeiche, 2009), mais envisageant peu les implications géographiques de ce paysage mémoriel exceptionnel.

A une dizaine de kilomètres au nord de Beyrouth, la route qui mène vers Tripoli se fraye un étroit chemin entre la mer et les deux promontoires escarpés qui encadrent l'embouchure du Nahr el-Kalb, ou fleuve du Chien. Ce point de passage obligé le long du rivage a revêtu de tout temps une grande importance, dont témoigne une extraordinaire collection de 22 stèles, la plupart d'entre elles gravées à même le rocher, quelques unes étant fixées contre la paroi. Il s'agit donc de monuments intentionnels par excellence, avec de surcroît une intention de juxtaposition des stèles les unes par rapport aux autres. S'échelonnant entre 1276 av. J.-C. et l'an 2000, elles inscrivent le site dans une longue durée qui n'a peut-être d'équivalent nulle part ailleurs. Les stèles du Nahr el-Kalb sont fort

connues, elles ont depuis longtemps été décrites par les voyageurs et les guides touristiques sur le Liban n'omettent jamais de les mentionner. Mais les formules toutes faites du genre « musée à ciel ouvert », « raccourci saisissant de l'histoire du Liban »<sup>2</sup>... ne rendent pas assez compte des dimensions multiples qui s'entrecroisent sur ce site et qui en font un lieu de mémoire hors du commun, consacré à la mémoire des constructions territoriales dans lesquelles s'est inscrit l'espace libanais.

Il est possible, en première approche, de distinguer au moins trois types de stèles, si on les classe selon la fonction qu'elles occupent et selon l'échelle à laquelle elles se situent :

. Les unes s'attachent au passage même du fleuve en commémorant les travaux qui en ont facilité le franchissement (stèles 2, 3, 11, 18, 20 sur le plan, c'est-à-dire au moins depuis l'empire romain jusqu'à l'empire ottoman et au-delà) (figure 27). Ces stèles-là fonctionnent à l'échelle du site, sur une problématique de transports et de continuité des réseaux.

. Les autres marquent comme une sorte de limite entre l'Afrique et l'Asie (stèles 14, 17, c'est-à-dire dans l'Antiquité égyptienne et assyrienne). L'échelle ici en jeu est celle du Proche-Orient comme lieu de contact entre grands ensembles civilisationnels. Dans ce registre, le site n'a de sens que rapporté à des territoires qui s'organisent par rapport à un axe Nord-Sud parallèle au rivage, dans la mesure où seul cet axe est tributaire du franchissement du Nahr el-Kalb. C'est pourquoi on ne trouve ici aucune stèle liées aux antiques cités phéniciennes ni aux époques des émirs, où les territoires politiques s'organisaient perpendiculairement au littoral, selon une logique de tronçons, et en général aucune stèle qui relève d'une logique proprement libanaise jusqu'au XXe siècle. Le site du Nahr el-Kalb ne rend ainsi pas compte de toute l'histoire du Liban, et présente au contraire des « trous » béants, avec une seule stèle entre la fin du IVe siècle et la mi-XIXe, alors que d'autres périodes sont surreprésentées. L'articulation des

---

<sup>2</sup> Par exemple dans Pierre PINTA, 1998, « Liban, pays des Cèdres », Genève, Guides Olizane, p. 193.

différentes échelles spatiales interagit aussi avec des occultations ou des dilatations temporelles : les périodes de féodalité et de morcellement sont absentes, on ne trouve par exemple aucun monument de l'époque croisée où le fleuve marquait pourtant la limite entre Comté de Tripoli et Royaume de Jérusalem. à l'opposé, les périodes de constructions impériales sont surreprésentées, même si « quelques autres grandes figures, comme Alexandre le Grand ou Saladin, oublièrent de nous laisser ici leur carte de visite (Hitti, p. 3-4).

Les troisièmes affectent au Nahr el-Kalb une fonction mémorielle qui opère à l'échelle du Liban, voire à l'échelle du Liban et de la Syrie, à partir du moment où se dessine une forte transmutation du sens donné au site du Nahr el-Kalb. C'est la stèle de 1860-61 (stèle 5) qui marque ce changement et que suivront les stèles 4, 9, 10, 19, 21 et 22 et le monument A. Ce changement est rendu possible par la présence des stèles antérieures, même si elles n'ont pas le

même sens, et il finit par faire du Nahr el-Kalb un site emblématique du Liban : six stèles sont ajoutées entre 1901 et 1942, et préparent ainsi le terrain à la stèle de 1946 qui célèbre, en arabe, la fin de la puissance mandataire marquée par le départ hors du Liban des armées étrangères. Cette troisième fonction contredit évidemment la deuxième, puisqu'elle postule l'unité du

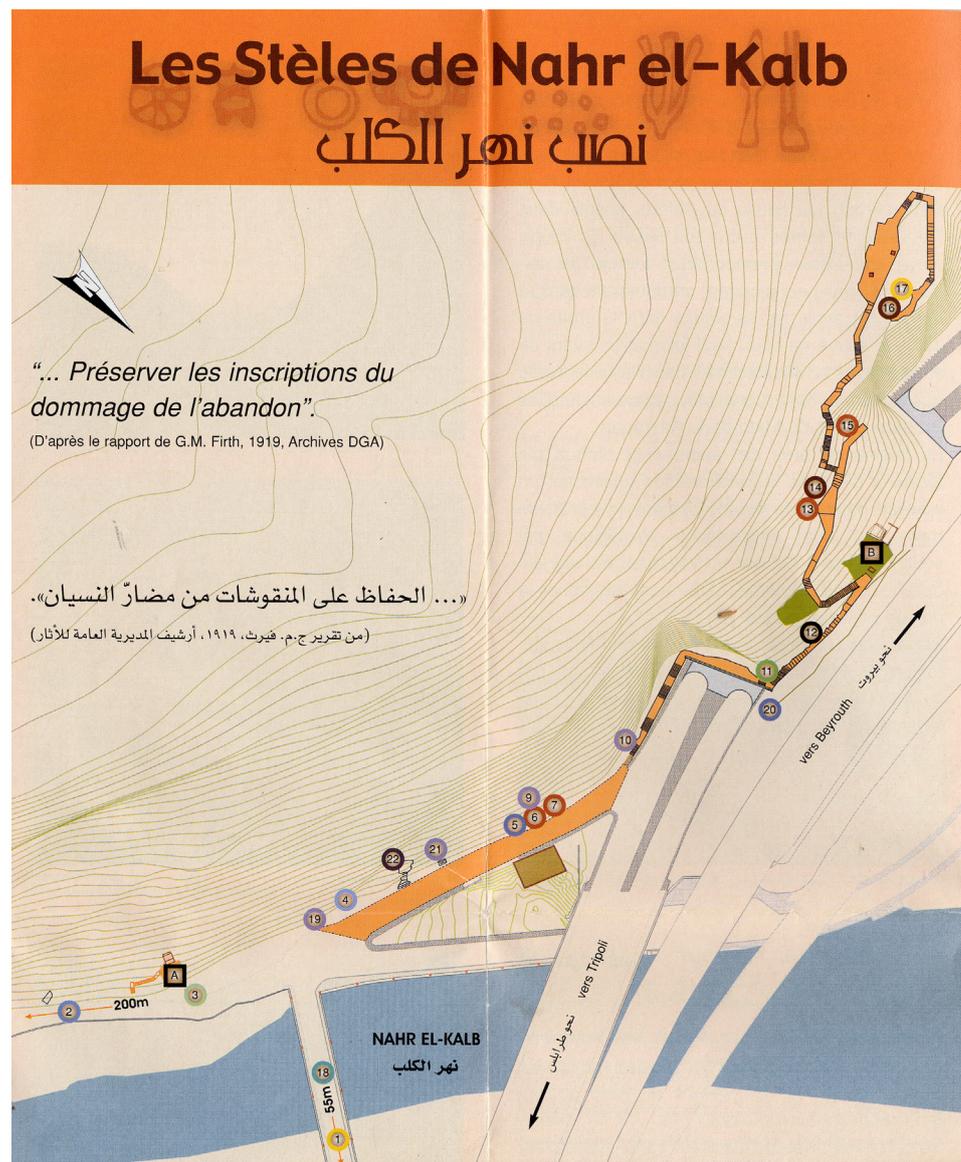


Figure 27 : Plan nahr el Kalb : La numérotation, mélangeant ordre chronologique et position des stèles les unes par rapport aux autres, a été initiée dans les années 1930 par le Guide bleu à l'usage des visiteurs du site, puis adoptée par les archéologues : 17 stèles étaient donc numérotées, les plus récentes ont été ajoutées dans le projet de réhabilitation du site en 2003, ce qui ajoute à l'apparent désordre de ces numéros (Maïla-Afeiche, 2009, p. 39 et 149). Le plan montre combien la valorisation patrimoniale du site est contrainte par la densité du réseau de voies de communication : autoroute littorale, pont ottoman, pont mamelouk plus en amont, hors-cadre (Prospectus coédité par le ministère du tourisme et la fondation nationale du patrimoine).

Liban alors que les stèles 14 et 17 marquaient une frontière séparant le Nord du Sud.

Il est remarquable que ce soit la stèle de Napoléon III (stèle 5) qui amorce cette reformulation, même si la stèle n'évoque pas explicitement le Liban. L'intervention française de 1860-61 crée en effet, avec le « Gouvernement du Mont-Liban »<sup>3</sup>, une préfiguration politique de ce que sera le Liban, en même temps qu'elle réactive les stèles du Nahr el-Kalb. Cette actualisation, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un site décrit jusqu'alors comme un site archéologique pittoresque, transcrit aussi sur le plan politique un intérêt proto-touristique pour les stèles du Nahr el-Kalb que de nombreux voyageurs ont décrites et parfois peintes. Lamartine, par exemple, dans son *Voyage en Orient*, avait remarqué en 1832 que « les flancs des rochers [étaient] couverts, en plusieurs endroits, d'inscriptions grecques, latines, syriaques, et de figures sculptées dans le roc », même s'il s'était mépris sur leur signification, les rapportant « au culte d'Adonis, pratiqué jadis dans ces contrées ». Cette notoriété proto-touristique<sup>3</sup> fut d'ailleurs l'une des conditions de l'intérêt porté au site et de sa réactivation. A partir de ce moment-là, en réactivant un site qui n'avait plus été enrichi de nouvelles stèles depuis près de 500 ans, le lieu acquiert une centralité nouvelle et se trouve investi d'une telle puissance de remémoration qu'il peut aussi prendre en charge des souvenirs qui ne lui sont pas directement associés. Le jeu d'échelle vaut ici synecdoque : la partie pour le tout, le Nahr el-Kalb pour le Liban, et cette synecdoque s'exprime à travers le souvenir des événements gravés dans la pierre. La stèle de 1860-61 initie donc une possibilité d'appropriation du territoire libanais à travers le site du Nahr el-Kalb, possibilité qui, jusqu'en 1946, n'est exploitée que par des occupants de diverses provenances :

*3 Contrairement à ce que rapportent certains auteurs, Gérard de Nerval évoque à plusieurs reprises le Nahr el-Kalb dans son Voyage en Orient (chapitre intitulé : Un prince du Liban), il en parle comme de « la limite des deux pays » druze et maronite, « véritable Rubicon qui n'est franchi que dans des circonstances graves », mais il ne décrit pas les stèles. De même, Elisée Reclus évoque le Nahr el-Kalb dans sa Géographie universelle (vol. L'Asie antérieure, 1884, p. 725) mais ne dit pas un mot des stèles. Il faudrait donc relativiser leur célébrité universelle.*

les stèles valent pour ce qu'elles commémorent et pour les prises de possession qu'elles signifient, les Libanais n'ont pas à marquer qu'ils sont là puisqu'ils y sont. Présents au Liban depuis la bataille de Dâbiq (1516), les Ottomans n'avaient pas songé à investir le site des stèles. Quarante ans après le corps expéditionnaire français de 1860, ils comblent cette lacune en apposant deux stèles sur le parapet du pont qu'ils construisent en 1901 sur le fleuve. Alors que leur domination sur le monde arabe touche à sa fin, les Ottomans viennent de comprendre la puissance légitimatrice du site. La stèle de 1946 parachève cette identification du site au Liban, et cette identification fonctionne dès lors pour les Libanais eux-mêmes, voire, pendant la guerre civile, pour une fraction d'entre eux : en effet, lorsque des troupes chrétiennes tinrent le défilé du Nahr el-Kalb, une croix et un cèdre furent gravés dans la pierre à proximité de deux stèles assyriennes. Ces gravures, assez malhabiles, ne font l'objet d'aucune exposition et seuls les visiteurs les plus attentifs les remarquent.

Le site du Nahr el-Kalb présente donc d'abord un intérêt « pédagogique » dans la mesure où il permet de bien comprendre la différence entre haut-lieu et lieu de mémoire. Haut-lieu historique, le Nahr el-Kalb n'en est pas un au sens où il ne s'y est jamais déroulé d'événement remarquable, et les stèles que l'on y trouve commémorent les prises de Damas et de Beyrouth, les combats de Damour ou de Mayssaloun... Et pourtant, il est aussi sûr que le Nahr el-Kalb est un lieu de mémoire, que les siècles ont peu à peu instauré comme tel ; et si le critère de P. Nora reste que la mémoire doit « travailler » dans ces lieux, alors l'apposition d'une stèle en 2000 par le président Lahoud montre bien que le site a gardé toute sa fonctionnalité mémorielle ! Et qu'il l'a même retrouvée intacte dans le Liban d'après la guerre civile et d'après les accords de Taëf (1989) : à la fin de mai 2000, l'armée israélienne évacuait en effet le Sud du Liban occupé depuis 1982. Alors que le pays restait au moins partiellement occupé par la Syrie, le 25 mai est devenu depuis lors fête nationale au Liban pour célébrer la Libération. La stèle apposée en 2000 fait évidemment écho à la stèle de 1946 (figure

28) et légitime la consécration de ce jour en le plaçant dans la lignée prestigieuse de tous les événements commémorés par les autres stèles. En l'absence d'une stèle sur les accords de Taëf eux-mêmes, elle désigne le seul événement lié à la guerre civile qui ait ici droit de cité et qui est désigné dès lors comme l'événement fondateur d'un nouveau Liban. Tous les autres aspects de la guerre peuvent alors être occultés, et la chronologie même de la guerre civile qui s'est déroulée de 1975 à 1990 glisse vers l'intervalle 1982-2000. Comme nous pourrions l'observer dans de nombreux paysages mémoriels, le Nahr el-Kalb est également le lieu d'où l'on peut dire l'histoire, telle que les monuments la gravent dans la pierre.

L'actualité des stèles du Nahr el-Kalb ne s'arrête d'ailleurs pas là : pendant plusieurs

années, une marque de cigarettes américaines avait installé sur le promontoire sus-jacent une gigantesque toile publicitaire visible depuis l'autoroute de Jounié qu'empruntent chaque jour des milliers de Libanais. Que ce soit pour des motifs de santé publique ou pour des raisons qui tenaient au site lui-même, la publicité suscita des protestations et finit par être décrochée. A la fin du mois de mai 2004, elle était remplacée par un non moins gigantesque portrait du président Lahoud. La puissance emblématique du site est ainsi réutilisée à des fins politiques dans un contexte de fin de mandat présidentiel qui s'annonçait problématique. Car depuis Ramsès II et Nabuchodonosor II, en passant par l'empereur Caracalla, le sultan Barcouq et le général Gouraud, les stèles racontent toujours une histoire personnalisée, mettant en avant le nom et le rôle de grands personnages ; de ce



Figure 28 : Face à face, les deux stèles les plus récentes célèbrent, l'une l'indépendance acquise en 1946, l'autre la libération du Sud Liban en 2000. La parenté entre ces deux stèles est renforcée par la parfaite similitude de forme et de dimension : inscription en arabe dans un cartouche ogival, sous la silhouette tutélaire du cèdre national, surmontée des mêmes motifs ornementaux ; l'évocation du président Lahoud en 2000 répond à celle du président Khoury en 1946. Au pied des stèles, les pannonceaux installés par le ministère du tourisme et la fondation du patrimoine traduisent les inscriptions en français et en anglais (photo Sonia Serrano, mai 2004).

point de vue aussi la stèle de 2000, citant le nom du président Lahoud<sup>4</sup> – la restauration du site se faisant par ailleurs sous son haut patronage – s’inscrit dans cette prestigieuse filiation qui est sans doute l’un des moteurs de la présence même de ces stèles en ce lieu. Il est donc bien évident que l’attachement aux stèles va bien au-delà du simple souci de leur conservation mais que l’on ne peut le comprendre qu’à travers leur éminente fonction légitimatrice.

La France et l’Angleterre l’avaient bien compris lorsque, puissances mandataires en concurrence, elles apposèrent des stèles faisant doublon pour marquer la prise de Damas, l’une en anglais, l’autre en français (toutes les stèles sont monolingues, et la légitimation

*4 La traduction du texte gravé sur la stèle est : « Le 24 mai 2000, L’aube de la libération a pointé sous le mandat de son excellence le Président de la République Emile Lahoud » (trad. Jocelyne Adjizian-Gérard).*

fonctionne aussi sur le plan linguistique), ou lorsque la France faisait rectifier une inscription anglaise qui omettait de mentionner « a french regiment of spahi and chasseurs d’Afrique » (stèle de 1918). C’est aussi ce souci de capter la légitimité attachée au site qui explique les efforts de mise en valeur récents du site sous l’égide du Ministère de la Culture et de la Fondation nationale du Patrimoine : chaque stèle est aujourd’hui accompagnée d’un écriteau expliquant en arabe, en anglais et en français le sens de ces inscriptions. Car quel serait l’intérêt du site s’il n’était pas tout simplement *lisible* ? Au-dessus de la tête nord du tunnel autoroutier, des panneaux expliquent la signification de ce « Musée en plein air qui raconte l’histoire millénaire du Liban ». On retrouve ici l’impératif de visibilité indissociable de tout monument, et à laquelle concourt le tourisme qui permet au



*Figure 29 : Dominant le site des stèles du nabr el-Kalb, le grand portrait du président Lahoud installé en mai 2004 utilise la puissance mémorielle et politique du site, associée aux grands moments de l’histoire du Liban (mai 2004).*

site de remplir son office. Mais même en tenant compte de ces efforts récents, la mise en valeur modeste du site, sans structure d'accueil, et les difficultés d'accès depuis l'autoroute du littoral, sans véritable parking, présentent toutefois un énorme décalage avec la portée historique et symbolique du site. Depuis des siècles, réapparaît donc à intervalles irréguliers, à chaque moment-clé de l'histoire de la région puis du Liban, la volonté de réactiver cette fonction d'évocation, ce qui concourt aussi à sa sacralisation historique et politique, en même temps qu'à la sacralisation de ces moments-clés eux-mêmes au seul motif qu'ils sont gravés dans la pierre du Nahr el-Kalb. Cette fonction est assurée par l'exposition de ces dispositifs mémoriels au regard de tous, le long d'un itinéraire majeur fréquenté depuis toujours : « les stèles (...) sont là pour être vues, connues et reconnues de tous » (Maïla-Afeiche, p. 38).

L'investissement mémoriel est d'autant plus puissant qu'il repose sur une tradition très ancienne, qu'il est légitimé par les inscriptions des Pharaons, des mamelouks et des Ottomans et que la présence des stèles à elle seule revêt plus d'importance que ne pourrait en avoir aucun autre événement qui, dans le contexte libanais, épouserait probablement quelque ligne de clivage politique ou confessionnelle. Il serait en effet très difficile de trouver d'autres événements de l'histoire libanaise qui aient une telle portée consensuelle. Les stèles jouent ici un rôle d'autant plus important que les travaux routiers, ferroviaires et autoroutiers ont profondément défiguré le site ; il est très difficile de s'imaginer aujourd'hui, sans le recours aux estampes anciennes, ce que pouvait être le rocher du Chien plongeant directement dans la mer. L'ancienne route a même été en partie oblitérée par les travaux de déroctage liés à la tête de tunnel de l'autoroute littorale.

Mais le Nahr el-Kalb, en tant que lieu de mémoire, ne fonctionne que parce que chaque jalon a été conservé, à l'exception toutefois de trois stèles détruites, dont une stèle égyptienne recouverte par l'inscription de 1860-61. Contrairement à d'autres contextes historiques ou politiques où la légitimité cherche à se fonder

sur l'effacement d'un passé révolu et non assumé, c'est ici la superposition des souvenirs conservés dans la pierre qui confère ancrage et légitimité à la République libanaise. La logique même de Nahr el-Kalb est radicalement contraire à l'idée de *tabula rasa* : les stèles ottomanes, les stèles du mandat sont conservées et inscrivent dans une continuité une République libanaise unitaire, sans référence aux communautés. R. Choueiri remarque même d'un point de vue formel, les stèles ont conservé des dimensions comparables à travers les millénaires, sans que l'on puisse observer aucune surenchère ou émulation pour occuper une place plus éminente dans ce paysage mémoriel (2008, 272), chacun respectant une sorte de code implicite.

Même les puissances mandataires comprirent cette réalité, Français et Anglais ajoutant plutôt que substituant leurs stèles les unes aux autres. Cette logique de continuité se marqua, en 1960, par le transfert sur le site d'un monument aux troupes françaises d'abord érigé sur la corniche de Beyrouth, face à l'hôtel *Normandie*, à la fin des années 1920, et concourut ainsi à constituer en musée lapidaire le site du Nahr el-Kalb. Dix-sept stèles furent inscrites sur la liste des monuments historiques par une décision mandataire du 5 mars 1937 ; A.-M. Maïla-Afeiche observe toutefois que cette mesure de classement ne concernait pas les deux stèles placées à l'extrémité nord du pont ottoman construit en 1901, et que les stèles ajoutées depuis 1937 n'ont pas fait l'objet d'un classement ultérieur (2009, p. 47). C'est cet empilement même de multiples strates monumentales qui confère au Nahr el-Kalb son statut particulier, qui lui vaut d'être noté sur la carte du Patrimoine libanais (1<sup>ère</sup> édition, 2002), comme le seul « Grand site » qui ne soit ni urbain ni inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Or les autres grands sites sont exclusivement liés à une période de l'histoire libanaise, ou à un contexte civilisationnel particulier : phénicien pour Byblos, romain pour Baalbek ou omeyyade pour Aanjar... La conservation de toutes les stèles du Nahr el-Kalb va à l'encontre de cette représentation tronçonnée des héritages libanais, et c'est cette

multi-stratification qui vaut au site son caractère fédérateur. En 1996, le site du Nahr el-Kalb a été déposé par l'Etat libanais sur la liste indicative du Patrimoine mondial, avec huit autres sites, les uns très confessionnels ou communautaires (le Chouf par exemple), les autres plus transversaux (îles des Palmiers au large de Tripoli)<sup>5</sup>. En 2005, les « stèles commémoratives de Nahr el-Kalb » ont été inscrites pas l'UNESCO sur le « Registre de la Mémoire du Monde », registre dans lequel figurent surtout des grands fonds d'archives et des grandes bibliothèques. La fiche descriptive du bien dans ce registre insiste sur l'authenticité des stèles qui « *relatent la vraie histoire libanaise* » : « *Ces vifs témoins doivent être sauvegardés et bien entretenus pour s'inscrire profondément et à jamais dans le Mémoire du monde* ». La gestion patrimoniale repose donc sur la valeur mémorielle du site.

Les stèles du Nahr el-Kalb indiquent combien l'étude géographique des lieux de mémoire peut être féconde en général, et en particulier au Liban où le marquage politique et religieux de l'espace sollicite l'observateur à chaque instant. Si les lieux de mémoire y semblent d'abord plus conflictuels qu'ailleurs, on comprend avec le Nahr el-Kalb qu'ils peuvent jouer un rôle beaucoup plus complexe au-delà des clivages communautaires. Ce paysage mémoriel du Nahr el-Kalb tire sa richesse du fait que s'y combinent une mémoire historique et une mémoire territorialisée, et qu'elles constituent des enjeux sans cesse réactualisés.

Le Nahr el-Kalb et le rocher du Chien qui le domine constituent avant tout un site naturel. C'est son franchissement délicat qui lui a d'abord valu son statut particulier, puis qui en a fondé la fonction historique ambivalente : à la fois limite et lien nécessaire entre des entités territoriales qui se sont succédé à des échelles très variables, 5 Parmi les neuf sites déposés sur la liste indicative le 10.07.1996 : « Ensemble du site naturel de la vallée du Nahr el Kalb avec les monuments et les sites archéologiques qui s'y trouvent ». Formulation intéressante tant les éléments constitutifs de la valeur patrimoniale s'y trouvent enchâssés les uns dans les autres. Aucun de ces neuf sites n'a jusqu'à présent été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.

depuis le Liban, le mandat français, jusqu'à de grandes constructions impériales à l'échelle sub-continentale. L'autre dimension « synthétique » du Nahr el-Kalb tient à sa temporalité très particulière, à la « multi-temporalité » à laquelle renvoie la mise en mémoire du site : l'extraordinaire dilatation temporelle, la conservation sur plusieurs millénaires de la fonction mémorielle du site ne doivent pas occulter l'existence de très longues éclipses pendant lesquelles rien ne nous prouve que la mémoire du site ait pu continuer à travailler. Peut-on en déduire que, pendant plusieurs siècles, le Nahr el-Kalb soit retourné à un relatif anonymat ? Ces réflexions posent le problème de la réversibilité ou de l'irréversibilité de la mise en mémoire. Soulignons encore le rôle sans doute décisif joué par les voyageurs dans la nouvelle vogue qu'a connue le site à partir de la mi-XIX<sup>e</sup> siècle : dans les relations complexes entre tourisme et patrimoine, c'est, à n'en pas douter, la fréquentation proto-touristique qui a ici présidé à la construction patrimoniale, avant qu'en retour, la reconnaissance de la valeur patrimoniale du site ne soit en mesure d'attirer de nombreux visiteurs. Mais l'évolution du cadre dans lequel se trouvent les stèles du Nahr el-Kalb, avec la présence de l'autoroute littorale construite dans les années 1990 juste en contrebas, rend leur visite malaisée et ne rend pas justice à la qualité du site : la fréquentation touristique est donc aujourd'hui bien en-deçà de ce que la notoriété des stèles pourrait laisser croire. Ici non plus, ce n'est pas le trop de tourisme qui pose problème, mais la compatibilité du tourisme avec d'autres aménagements jugés plus nécessaires. Il est significatif à cet égard qu'un mouvement d'opinion s'est attaché à la préservation des stèles et a pu obtenir gain de cause, mais que cette préoccupation environnementale qui préserve l'avenir a pris le pas sur le souci de maintenir l'activité touristique dans l'immédiat.

Certes, le site du Nahr el-Kalb est exceptionnel, mais sa multi-dimensionnalité spatiale, temporelle et fonctionnelle nous aide à comprendre la complexité des ressorts sur lesquels jouent les lieux de mémoire.



Figure 30 : Timbre libanais représentant le pont de Barqûq, ou vieux pont sur le Nahr el-Kalb : construit à la fin du 13ème siècle, il traverse le fleuve 400 mètres environ en amont des stèles.

## V. Structuration des paysages mémoriels

Les lieux de mémoire relèvent d'un rapport complexe entre temps et espace. En effet, ils sont des lieux deux fois marqués par le temps : le temps de l'événement d'abord, le temps de la mise en mémoire ensuite, parfois presque simultanés, parfois très dissociés. C'est cette double brisure temporelle, ou plutôt cette brisure dédoublée, qui est susceptible de conférer à l'espace un sens nouveau qui, si les circonstances s'y prêtent, lui sera à jamais attaché. En deux temps, l'événement et la mise en mémoire correspondent donc à une « bifurcation » majeure à partir de laquelle l'espace sera (ou non) investi de fonctions nouvelles, rendues tangibles par un certain nombre d'aménagements et associées à des modes de fréquentation nouveaux, parfois en association, parfois à l'exclusion des pratiques antérieures.

Parallèlement, l'espace de l'événement ne coïncide pas nécessairement avec l'espace de la commémoration qui a parfois ces propres logiques ; nous verrons que le rapport entre ces deux types d'espace dépend des stratégies de mise en mémoire des lieux. L'articulation des deux temps et des deux espaces événementiels et mémoriels présente une grande diversité de cas de figure, à la fois selon le moment où on la saisit et selon les lieux où on l'observe. Elle nous renseigne sur les représentations qu'une société donnée entretient à la fois avec son territoire et avec son histoire. En ce sens, les lieux de mémoire constituent des observatoires uniques des enjeux identitaires dont Fr. Thual (1995) avait bien perçu les aspects géopolitiques, soit que le Shah d'Iran réactive la mémoire persane en orchestrant les fêtes grandioses du 2500<sup>e</sup> anniversaire de Persépolis en 1971, soit que Slobodan Milosevic marque le point d'orgue de

la renaissance du nationalisme serbe en organisant un rassemblement aux funestes suites, le 28 juin 1989 dans Kosovo Polje...

La mise en mémoire peut intervenir aussitôt après l'événement ; les acteurs soucieux de la pérennisation du souvenir tiennent en effet cette quasi-simultanéité pour un gage efficace dans la lutte qui s'engage d'emblée contre l'oubli. Ainsi, aux Glières, à Oradour ou à Izieu, les premières initiatives pour la mise en mémoire des lieux sont attestées dès 1944-45, parfois même avant la Libération. Dans d'autres cas au contraire, plusieurs décennies passent entre l'événement lui-même et sa première mise en mémoire : à Valmy, c'est la mort de Kellermann en 1820, soit trente-huit ans après la bataille, qui initia la mise en mémoire du site avec l'inhumation du cœur du vainqueur puis la construction d'une pyramide funéraire (L. Bergès, 2001). C'est donc d'abord par l'intermédiaire d'un monument célébrant un des acteurs principaux que l'événement, qui n'a pas alors les faveurs du pouvoir en place, accède à un statut mémoriel visible. Enfin, sans qu'il y ait de motif factuel précis à invoquer, certains lieux de mémoire émergent de façon beaucoup plus tardive, parce que le contexte politique ou idéologique a évolué et qu'une relecture de l'histoire engendre ce changement de statut mémoriel : tel est le cas du champ de bataille de l'Assiette dans les Alpes piémontaises, où le premier monument est érigé en 1900, plus de cent cinquante ans après l'événement et sans qu'il y ait d'anniversaire particulier à célébrer (cf *infra*, chapitre 3.A). Cette question de l'association ou de la dissociation temporelle revêt une grande importance car on peut émettre l'hypothèse que plus la mise en mémoire du site est différée, plus pourront s'intercaler un grand nombre de filtres historiographiques, politiques ou socioculturels entre l'événement et la mise en mémoire. Et il est probable que lorsque plusieurs décennies, ou davantage, ont passé, c'est moins l'événement lui-même que son souvenir qui est mis en mémoire ! Toutefois, même lorsqu'il y a une quasi-simultanéité entre l'événement et sa mise en mémoire, nous observerons que des filtres s'intercalent ultérieurement au gré des transfor-

mations qui permettent au site de continuer à vivre. Seuls des lieux de mémoire abandonnés, fossilisés donnent à voir la version initiale de la perception de l'événement.

De façon générale, la vie des lieux de mémoire est scandée par la célébration des anniversaires qui sont autant d'occasions de remise à niveau muséographique ou monumentale : l'année 1994, cinquantième de la Libération, fut ainsi marquée par la rénovation d'un certain nombre de paysages mémoriels, ou par des phénomènes de « rattrapage » sur des lieux dont la mise en mémoire paraissait insuffisante. Mais quelle que soit la chronologie, le processus d'invention des lieux de mémoire permet de distinguer plusieurs phases, parfois très rapprochées les unes des autres, parfois séparées par de grands intervalles de temps. En nous démarquant un peu de la succession proposée par G. Namer (1987a), cinq phases au moins peuvent être proposées :

La première phase correspond à l'**identification** des lieux, ce qui dans la plupart des cas ne fait pas réellement problème. Toutefois, on sait ce que furent les interminables polémiques sur la situation réelle d'Alésia, et les hésitations qui en découlèrent sur l'emplacement pertinent du dispositif mémoriel (voir sur ce cas l'étude très complète de M. Reddé, 2003). Dans un autre ordre d'idées, la première tentative de traversée de l'Atlantique Nord par Nungesser et Coli ayant échoué en mai 1927 sans que l'on ait jamais pu retrouver les restes de *Oiseau blanc* ni des deux aviateurs, c'est à Etretat, dernier point du continent survolé, que fut érigé un monument qui est un peu l'équivalent d'un cénotaphe. Mais dans de nombreux autres cas, les débats ont porté sur la désignation du lieu qui serait le plus emblématique pour pérenniser le souvenir d'un événement : cette identification peut être conflictuelle, les mémoires partisans se reconnaissant plutôt dans tel ou tel lieu, jusqu'à ce que finalement un consensus émerge.

Telle est la fonction de la deuxième phase que l'on peut qualifier de phase **d'intronisation**. Autant la phase précédente faisait une large place aux avis des experts, historiens ou archéologues, autant cette phase d'intronisation fait plutôt

intervenir une autorité politique ou morale qui, par sa présence, par un discours, investit le lieu d'une valeur mémorielle dans laquelle la collectivité est appelée à se reconnaître. Lorsque le capitaine Anjot, chef du maquis des Glières est inhumé le 18 octobre 1944 au cimetière de Morette, la présence conjointe de l'évêque d'Annecy, du général Doyen commandant l'armée des Alpes et du préfet de la Haute-Savoie entérine le caractère officiel de cette nécropole, et le discours que prononce De Gaulle en ces lieux moins de trois semaines plus tard confirme définitivement cette intronisation.

Une fois acquise cette valeur de remémoration, la phase de **monumentalisation** va transcrire cette valeur dans le paysage. La construction d'un monument donne lieu à différentes cérémonies, telles la pose de la première pierre ou l'inauguration du monument achevé, qui vont constituer des rites fondateurs. Au-delà de l'intronisation qui reste un geste purement symbolique, la construction d'un monument signifie que la société consent des efforts matériels pour pérenniser le souvenir. Cette phase, contrairement aux deux précédentes, n'est pas unique et se subdivise souvent en la construction de plusieurs monuments successifs qui viennent s'épauler et se renforcer les uns les autres, comme on l'a vu par exemple dans le cas du Mont Valérien. Sur un plan géographique, c'est cette phase qui va signer l'inscription du souvenir dans l'espace et instituer le lieu de mémoire comme tel.

À ces phases relativement circonscrites dans le temps, succède une longue phase de **ritualisation** de la fréquentation, scandée par les dates de commémoration et par les saisons touristiques, organisée par les associations d'anciens et ou des familles que reliaient un jour les pouvoirs publics. La ritualisation s'impose sur un périmètre plus ou moins étendu, limité au monument lui-même ou élargi à tout le paysage sanctuarisé. Sans doute les rites évoluent-ils au fil des années au fur et à mesure que le paysage mémoriel lui-même s'étoffe ou se réorganise : à Verdun, le passage par les salles de cinéma et de dioramas en tous genres est venu s'ajouter aux pèlerinages obligatoires à l'ossuaire de

Douaumont ou à la tranchée des baïonnettes. Mais leur finalité reste inchangée et vise toujours à la perpétuation du souvenir.

Est-ce par un effet abusif des théories cycliques que l'on est amené à évoquer une phase de **désaffectation** ? Étant donnée la survalorisation de la mémoire qui est un des traits distinctifs de nos sociétés, il paraît difficile de trouver des lieux de mémoire tout à fait abandonnés. Toutefois, la signification de monuments organisant la mémoire des événements lointains nous apparaît de moins en moins évidente, et s'ils demeurent en tant que points de repères paysagers, ils sollicitent de moins en moins le travail de la mémoire (cf. *supra* pour les lieux de la guerre de 1870). Mais des monuments évoquant des épisodes anciens, tels ceux liés aux guerres de religion, ont conservé une puissance mémorielle à travers le message de tolérance nécessaire qu'ils expriment.

Ces différentes phases chronologiques se combinent, sur le plan spatial, avec des stratégies différentes de mise en mémoire des lieux. Th. Dufrêne avait noté la profonde différence qui existe entre les monuments aux morts de 1914-18 présents dans toutes les communes et déconnectés des lieux des combats, et les « mémoriaux de la Résistance » érigés sur les lieux mêmes des maquis, ce qui correspond à des projets mémoriels fondamentalement différents (1997, p. 365). Le plus souvent, la mise en mémoire se fait au moins à proximité des lieux de l'événement, mais il est possible de citer des cas de **dissociation spatiale complète** ; ainsi en est-il de la forêt des écrivains-combattants dans l'Hérault.

On peut aussi relever des exemples de **dissociation spatiale partielle**. Il arrive en effet qu'un lieu porteur d'une mémoire particulière soit investi d'une signification mémorielle beaucoup plus vaste englobant tous les lieux évoquant des souvenirs équivalents : le monument aux démineurs au col du Ballon d'Alsace, ou le mémorial des maquis français au Mont Mouchet, à la limite de la Lozère et de la Haute-Loire, ont ainsi une portée qui va bien au-delà des événements survenus en ces deux

## La forêt des écrivains-combattants

La forêt des écrivains-combattants est située dans le haut Languedoc, au-dessus de la station thermale de Lamalou-les-Bains (commune de Combes, Hérault). Après les graves inondations de 1930 dans le haut bassin de l'Orb, l'Association des Ecrivains Combattants et le Touring-Club de France décidèrent de parrainer le boisement de 78 hectares à la fois pour éviter la répétition de telles catastrophes et pour créer un lieu à la mémoire des écrivains morts pendant la guerre de 1914-18. La forêt, les monuments et les allées portant des noms d'écrivains sont inaugurés le 28 juin 1931, en présence des ministres de l'Agriculture et de l'Instruction publique. La dissociation joue ici à la fois sur le plan chronologique, même si au début des années 1930 on est encore en pleine phase d'édification des grands monuments du souvenir de la guerre (l'ossuaire de Douaumont fut achevé en 1932), et sur le plan spatial puisque les champs de bataille de 14-18 sont bien éloignés du massif de l'Espinouse. Cette dissociation spatiale peut s'expliquer par le fait que ces hommes de plume sont morts sur tous les points du front, et que le choix d'un lieu unique ne pouvait par définition rendre compte de cette pluralité des lieux d'affrontement. Cette dissociation est toutefois atténuée par le procédé inattendu et un peu rhétorique qui consiste à rapprocher les écrivains morts à la guerre et les dégâts occasionnés par les inondations, ainsi que l'exprime le texte de la stèle apposée à l'entrée de la forêt.

« En mémoire  
Des 560 écrivains  
morts à la guerre  
Dressés contre  
l'invasion  
L'Association  
des Ecrivains  
Combattants  
A planté ces arbres  
Dressés contre  
l'inondation »

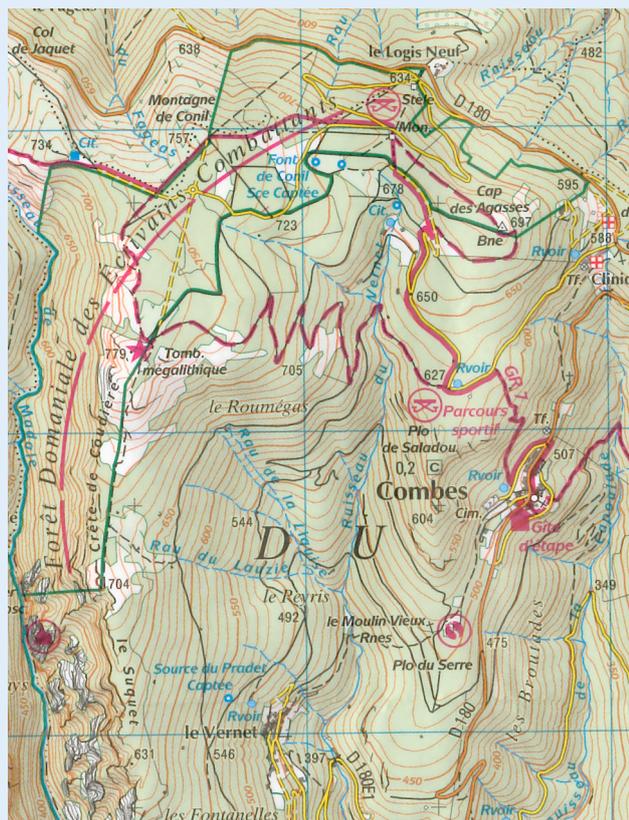
*Texte de la stèle.*

Si des monuments ont été bel et bien érigés, avec de multiples stèles et surtout une Croix de Guerre démesurée trônant au centre d'un rond-point central portant le nom de Charles Péguy, ils ne paraissent plus guère entretenus aujourd'hui. De plus, l'intention initiale a été passablement brouillée par l'ajout de stèles à la mémoire d'écrivains morts pendant la seconde guerre mondiale (Paul Nizan ou Max Jacob). Le dispositif mémoriel tient donc surtout à la forêt elle-même, inscrite à la fois dans le paysage, dans la néo-toponymie (« forêt des Ecrivains-Combattants » mentionnée sur les cartes) et dans les guides touristiques. Le souvenir ne peut s'ancrer sur une association évidente entre le lieu de l'événement et le dispositif mémoriel, comme c'est le cas à Verdun ou dans les marais de Saint-Gond, mais l'absence de concurrence mémorielle à l'entour et l'identification du lieu de mémoire à une forme vivante peuvent favoriser sa pérennisation, d'autant mieux qu'en 1952 l'Association des Ecrivains Combattants a remis la forêt à l'ONF qui en assure depuis lors la gestion.

Si des monuments ont été bel et bien érigés, avec de multiples stèles et surtout

une Croix de Guerre démesurée trônant au centre d'un rond-point central portant le nom de Charles Péguy, ils ne paraissent plus guère entretenus aujourd'hui. De plus, l'intention initiale a été passablement brouillée par l'ajout de stèles à la mémoire d'écrivains morts pendant la seconde

guerre mondiale (Paul Nizan ou Max Jacob). Le dispositif mémoriel tient donc surtout à la forêt elle-même, inscrite à la fois dans le paysage, dans la néo-toponymie (« forêt des Ecrivains-Combattants » mentionnée sur les cartes) et dans les guides touristiques. Le souvenir ne peut s'ancrer sur une association évidente entre le lieu de l'événement et le dispositif mémoriel, comme c'est le cas à Verdun ou dans les marais de Saint-Gond, mais l'absence de concurrence mémorielle à l'entour et l'identification du lieu de mémoire à une forme vivante peuvent favoriser sa pérennisation, d'autant mieux qu'en 1952 l'Association des Ecrivains Combattants a remis la forêt à l'ONF qui en assure depuis lors la gestion.



*Le dispositif mémoriel mobilise également le registre toponymique, comme en témoigne la carte 1/25.000 : la mention « Forêt domaniale des Ecrivains-combattants » est inscrite en disposition, de façon à épouser l'arrangement parcellaire, et le souligné rouge du nom attire l'attention sur son intérêt touristique. Le marquage fonctionne donc à plusieurs niveaux.*

lieux et tendent à fédérer des mémoires éparpillés sur de multiples sites. Il s'agit donc de lieux de condensation mémorielle.

Plus généralement, la stratégie de mise en mémoire table sur la valorisation des lieux qui ont vu se dérouler les événements à commémorer. Deux pôles opposés peuvent alors être identifiés. La première stratégie vise à la **saturation de l'espace**, autrement dit elle tend à superposer l'espace mémoriel à l'espace de l'événement aussi fidèlement et complètement que possible, ce qui suppose d'importants moyens mis au service de cette entreprise. Les monuments à la mémoire des Partisans dans toute l'ex-Yougoslavie, ou les multiples stèles dans les rues de Paris marquant chacun des épisodes de l'insurrection d'août 1944, ont une évidente vertu pédagogique et visent à inscrire le souvenir dans tous les points de l'espace vécu. Cette saturation peut même fonctionner sur deux échelles emboîtées : ainsi que le soulignent S. Barcellini et A. Wiewiorka, « les zones où s'installèrent les maquis sont marquées par une multitude de stèles, pancartes, mémoriaux. Leur éparpillement sur le territoire national reflète l'éparpillement des maquis (...) » (1995, p. 251). Cette forte empreinte mémorielle s'adresse à la population permanente qui s'approprie ainsi à la fois son histoire et son territoire, plus qu'aux touristes car elle n'est guère susceptible de valorisation touristique : la multiplication des signes mémoriels, leur éparpillement, leur faible visibilité rendent difficile toute tentative d'encadrement du message mémoriel, par exemple à travers une médiation muséographique.

A l'opposé, une autre stratégie, par nécessité ou par choix, opte pour la **centralisation du souvenir** en admettant une déconnection entre l'espace de l'événement et l'espace mémoriel, soit parce que c'est un moindre mal compte tenu des moyens disponibles, soit parce que c'est une façon de mieux contrôler le contenu du message mémoriel, soit enfin, lorsque le souvenir concerne préférentiellement une population minoritaire, par souci de minimiser des risques de rejet. Cette centralisation du souvenir, si elle occupe moins l'espace, s'adresse plus facilement aux touristes, se prête mieux à l'inscription dans

des circuits d'autocaristes ou de voyageurs et à une mise en valeur muséographique : telle est la raison d'être de l'écomusée des maisons comtoises à Nancray, dans le Doubs, qui ressort d'une mémoire ethnographique plus qu'historique et qui regroupe en un site unique tout l'éventail des styles architecturaux de la région. La question est alors surtout celle du choix du site sur lequel concentrer ce dispositif mémoriel, et ce choix peut être l'occasion de toutes les manipulations imaginables.

Le choix d'une stratégie ou de l'autre, saturation *vs.* centralisation, dépend de la place affectée aux dimensions informationnelles et symboliques que les promoteurs souhaitent conférer au lieu de mémoire, soit en dissociant par exemple monument et musée, soit en les associant au plus étroit (Davallon, 1988). Ce choix dépend aussi de facteurs spatiaux et chronologiques : un site ponctuel couvrant quelques hectares, comme l'est par exemple Oradour-sur-Glane, ne s'accommodera pas des mêmes modes de mise en mémoire qu'une vaste région dont les lieux de mémoire sont mis en réseau et reliés par des routes thématiques, tels le pays prétendu cathare dont les sites s'égrènent entre Béziers et l'Ariège. Le site ponctuel concentre par définition tout le dispositif mémoriel ; les sites répartis sur une vaste région engendrent une certaine dispersion. C'est à une échelle intermédiaire, comme dans le Vercors ou autour des Glières (II.23), que l'hésitation peut être la plus perceptible entre les deux stratégies, où la dispersion est difficile à pérenniser mais où la centralisation est vécue comme un appauvrissement par rapport à la réalité de l'espace de l'événement.

Sur un plan chronologique, la stratégie de saturation spatiale est le plus souvent choisie lorsque la mise en mémoire intervient très rapidement après le temps de l'événement, qu'il n'y a pas encore eu de tri entre les épisodes majeurs et secondaires et que les acteurs aspirent à pérenniser l'espace de l'événement dans toute son étendue : les monuments qui parsèment le plateau du Vercors ou les abords des Glières datent pour la plupart d'entre eux des années 1945-1950. A l'opposé, la stratégie de cen-

tralisation du souvenir s'applique plutôt à des événements dont la mise en mémoire a été très différée, pour des raisons politiques, culturelles ou historiographiques : les premiers monuments témoignant de la guerre des Cévennes ne sont érigés qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple en 1887 pour l'obélisque commémoratif du Plan de Fontmort, au-dessus de Barre-des-cévennes (Dubief et Pujol, 1992, p. 327-328). La distance temporelle est trop importante, trop de générations ont passé pour que la mémoire puisse investir et « travailler » tous les lieux dans lesquels se sont déroulés les événements ; le temps qui a passé a, de fait, procédé à un tri d'où n'émergent que quelques lieux particulièrement investis de sens.

Mais le dispositif mémoriel, tel qu'il est initialement agencé, est amené à connaître de nombreux réaménagements, aussi longtemps qu'il y aura dans la société des individus ou des groupes qui auront à cœur de perpétuer ou de réactiver le souvenir. A cet égard, les dispositifs mémoriels sont sans cesse obligés de s'adapter pour conserver un certain écho dans le contexte socio-culturel dans lequel ils s'inscrivent : les lieux de mémoire sont amenés à se transformer sans cesse pour que le message dont ils sont porteurs continue à être transmis. Les marqueurs spatiaux traduisent ainsi la multi-temporalité qui règle l'évolution des rapports entre les sociétés et leur espace environnant, et les lieux de mémoire évoluent plutôt dans un temps relativement court.

L'évolution la plus couramment observée

tend à la fois à une centralisation et à une autonomisation du dispositif mémoriel. Lorsque la saturation mémorielle de l'espace a dans un premier temps été préférée, l'éloignement croissant de l'événement peut amener à reconsidérer cette option initiale : parce qu'il est de plus en plus difficile et coûteux d'entretenir des monuments épars, parce que les acteurs se font de plus en plus rares ou leurs descendants de moins en moins concernés, parce que le message mémoriel d'abord exprimé trouve de moins en moins d'écho, vient un moment où un lieu de mémoire unique, expressément conçu à cette fin, tend à s'imposer. Là aussi, l'évolution des pratiques touristiques peut accélérer ou justifier cette mutation du paysage mémoriel : lorsque le temps est compté, la visite du Mémorial de Caen se substitue aisément à la fréquentation des plages du débarquement ou des grandes nécropoles britanniques ou américaines.

Au fur et à mesure que le temps de l'événement s'éloigne, le message mémoriel lui-même est appelé à se transformer. J. Davallon a identifié certaines de ces transformations sur les sites archéologiques (in Micoud, 1991, p. 85 à 102), mais son propos peut être élargi à d'autres types de sites. Lorsque l'événement est encore proche, les visiteurs possèdent les clés qui leur donnent la compréhension du site ; le registre est purement celui de la mémoire et de l'émotion, et les récits que nous possédons des premiers pèlerinages à Oradour-sur-Glane participent pleinement de cet état d'esprit. Le site a d'abord valeur de témoignage et sa conserva-

		TEMPS DE L'ÉVÉNEMENT ET DE LA MÉMOIRE	
		Associés	Dissociés
LIEUX DE L'ÉVÉNEMENT ET DE LA MÉMOIRE	Associés	Ruines d'Oradour-sur-Glane Vassieux en Vercors	Plateau des Glières
	Dissociés	Cimetière de Morette	« Centre de la mémoire » d'Oradour Mémorial du Vercors

tion est une priorité. Mais le message mémoriel devient de moins en moins immédiatement compréhensible au fur et à mesure que le temps passe, d'où la nécessité de recourir à des techniques de médiation de plus en plus élaborées qui visent à « faire revivre » le site : en général, il s'agit de la construction d'un musée – bien que le mot soit de moins en moins prononcé, situé à une certaine distance du lieu lui-même, et qui tend à épauler le message mémoriel par une mise en perspective historique. Cette historicisation du discours aboutit d'ailleurs à une certaine standardisation, aisément observable

sur les lieux de mémoire de la deuxième guerre mondiale en France, et en particulier dans les structures muséographiques inaugurées dans les années 1990. Cette évolution muséographique confirme aussi les propos de P. Nora sur « la fin d'une tradition de mémoire » (1984, p. XXIII) et sur la nécessité de relayer la puissance d'évocation du site par une orchestration savante de la médiation. D'un lieu conçu pour s'inscrire dans le temps long du souvenir, on est passé insensiblement à un lieu qui trouve sens dans le temps court de la visite.

## CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

Au final, on ne maîtrise jamais complètement ni les messages transmis par les monuments et les paysages mémoriels, ni leur réception, à preuve ce que M. Augé dit de Waterloo d'où la moitié des visiteurs repartiraient convaincus d'avoir arpenté le lieu d'une victoire napoléonienne. Ce n'est pourtant pas faute d'un dispositif mémoriel élaboré et pluriel, avec sept monuments intentionnels érigés entre 1817 et 1954, de multiples stèles, des bâtiments plus ou moins liés à la bataille devenus monuments historiques (Delmelle, 1976, p. 85-94) et un effort constant pour maintenir ce paysage mémoriel en bon état (Raxhon, in Watelet et Couvreur, 2000). Optimiste, Augé y voit le signe d'une mémoire active, vivante, « prête à refaire le passé, à réécrire l'histoire » (1997, p. 88).

Tant pour les toponymes que pour les dispositifs mémoriels, on a également observé l'élargissement du cercle des acteurs producteurs de marqueurs spatiaux, et en particulier les associations mais aussi les firmes privées. Cet élargissement fait écho à celui qui concerne les acteurs du patrimoine en général. H. Glevarec et G. Saez ont montré le rôle croissant des associations dans le double registre patrimonial et mémoriel, et la façon dont cette action concourt

à la consolidation des liens territoriaux : « (...) chacun cherche à affirmer l'autorité d'une mémoire en ce qu'elle donne un statut à l'identité territoriale » (2002, p. 258). De fait, cette omniprésence de la mémoire modifie l'idée même que l'on se fait du patrimoine, de moins en moins confiné à de grandes œuvres artistiques dûment estampillées, et de plus en plus ouvert aux traces diffuses des genres de vie passés, réinterprétés et valorisés dans un contexte de (re)construction des territoires. Le « petit patrimoine », le patrimoine vernaculaire, s'il ne rencontre pas toujours un grand écho touristique, est souvent mis à contribution pour renforcer le lien social et territorial autour d'une mémoire idéalisée mais dont les acteurs eux-mêmes ne sont pas forcés d'être dupes. Ces petits monuments valent plus comme éléments du modèle social qu'ils incarnent pour le présent et l'avenir que comme simples supports de remémoration.

Les marqueurs spatiaux apparaissent donc comme des réalités vivantes et non pas seulement héritées. Ils évoluent, s'enrichissent ou s'affaiblissent à travers les modes de sociabilité, à travers le tourisme et la valorisation patrimoniale, à travers leur réaffectation fonc-

tionnelle, à travers les conflits aussi qui revivifient les liens d'appropriation, et pour toutes ces raisons ils contribuent à l'identification des territoires.

Voici une quinzaine d'années, J. Bonnemaison avait attiré notre attention sur les marqueurs spatiaux dont il avait théorisé la modalité la plus significative à ses yeux, à savoir les géosymboles : « un géosymbole peut se définir comme un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles, prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité » (2001, p. 56). Il est significatif que J. Bonnemaison associait les géosymboles à la mémoire, comme deux des constituants de la vision du monde, les deux autres étant les représentations et les mythes fondateurs (2001, p. 94) ; il s'agissait alors d'une des manifestations de la culture, qu'il rattachait pour sa part à la transmission.

Ce à quoi nous voudrions nous attacher, sur la lancée des développements contenus dans cette deuxième partie, c'est à démontrer que ces géosymboles ne constituent pas seulement des héritages, au sens le plus rigoureux du patrimoine ; mais qu'ils font l'objet d'une production sans cesse réactualisée, que toute société imprime sur son espace les repères dont elle ressent la nécessité pour lui donner du sens. Nous l'avons vu avec la production toponymique, mais la création d'espaces protégés participe exactement de la même démarche : un Parc national ou une réserve naturelle sont des marqueurs forts de l'espace, même si leur appropriation est progressive et reste partielle.

Si la production monumentale ne passe plus guère par la multiplication des statues grandiloquentes, elle prend d'autres formes, et s'assure surtout des bonnes conditions de la transmission des messages mémoriels, ce qui ne suppose pas la conservation en l'état, mais l'adaptation permanente des dispositifs.

## Sources citées dans la deuxième partie

- A. ACOVITSIOTI-HAMEAU, 2005, Côté colline, pratiques et représentations de l'espace sylvopastoral en Centre-Var, Publications de l'université de Provence, 340 p.
- M. AGULHON, 1978, « La «statuomanie» et l'histoire », Ethnologie française, n° 2-3, p. 145-172.
- A. AMATO, 1979, Monuments en exil, éd. de l'Anthropos, 253 p.
- A.N.A.C.R. (Comité de Haute-Savoie), 1971, Mémorial de la Résistance en Haute-Savoie, Annecy, maison du combattant, 2<sup>e</sup> éd., 182 p.
- J.-Y. ANDRIEUX, 1997, Patrimoine et histoire, Belin, 283 p.
- M. AUGE, 1997, L'impossible Voyage, le tourisme et ses images, Payot, 189 p.
- G. BACHELARD, 1957, La poétique de l'espace, P.U.F. « Quadrige », 1989, 215 p.
- S. BARCELLINI et A. WIEVIORKA, 1995, Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France, Plon, 527 p.
- M. BAUSSANT, 2002, Pieds-noirs, mémoires d'exils, Stock, 467 p.
- C. BAYLON et P. FABRE, 1982, Les noms de lieux et de personnes, Nathan, 277 p.
- L. BERGES, 2001, Valmy, le mythe de la République, Privat, 156 p.
- X. BERNIER, 2004, « Les cols routiers dans la traversée des Alpes françaises », Collection Edytem, Cahiers de Géographie, n° 2, p. 91-102.
- C. BERTHO LAVENIR (dir.), 2004, La visite du monument, Clermont-Ferrand, P.U. Blaise Pascal, 214 p.
- M. BLOCH, 1949, Apologie pour l'histoire, ou Métier d'historien, rééd. Armand Colin, 1997, 159 p.
- P. den BOER et W. FRIJHOFF (dir.), 1993, Lieux de mémoire et identités nationales, Actes du colloque fr.-néerlandais des 11-13 mai 1992, Amsterdam University Press, 284 p.
- J. BONNEMAISON<sup>(†)</sup>, 2001, La géographie culturelle, éd. par M. Lasseur et C. Thibault, CTHS, coll. Format, 152 p.
- M. BOTTON et J.-J. CEGARRA, 1990, Le nom de marque, création et stratégies de marques, éd. McGraw-Hill, 243 p.
- D. BRAND et M. DUROUSSET, 1999, Dictionnaire thématique histoire-géographie, Sirey, 5<sup>ème</sup> éd. 482 p.
- M. BRUNEAU, 2000, « De l'icône à l'iconographie, du religieux au politique, réflexions sur l'origine byzantine d'un concept gottmanien », Annales de Géographie, n° 616, p. 563-579.
- M. BRUNEAU et K. PAPOULIDIS, 2003, « La mémoire des patries inoubliables : la construction de monuments par les réfugiés d'Asie mineure en Grèce », Vingtième siècle, n° 78, p. 35-57.
- R. BRUNET, R. FERRAS et H. THERY, 1992, Les mots de la géographie, dictionnaire critique, co-éd. Reclus-Documentation française, 470 p.
- C. BURGARD et F. CHENET (textes réunis par), 1999, Paysage et identité régionale, de pays rhônalpins en paysages, Actes du colloque de Valence, éd. la Passe du Vent, 318 p.
- M. CHEVALIER, 1997, « Un élément du patrimoine géographique français, les exonymes », Géographie et cultures, n° 23, p. 101-132.
- P. CLAVAL, 1981, « Les géographes et les réalités culturelles », in L'espace géographique, X, n° 4, p. 242-248.
- P. CLAVAL, 1995, La géographie culturelle, Nathan, 384 p.
- B. COLLIGNON, 1996, Les Inuit, ce qu'ils savent du territoire, L'Harmattan, 254 p.
- A. CZOUZ-TORNARE, 1997, « Le lion de Lucerne ou la mémoire de la prise des Tuileries au cœur des Alpes suisses », in D. J. GRANGE et D. POULOT (dir.), L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, P.U.G., p. 71-92.
- S. DASCALOPOULOS, 2008, « Frontières – une topographie mentale et réelle des lieux sacrés, le cas de l'île de Lesbos », in S. GHERVAS et F. ROSSET, Lieux d'Europe, Paris, éd. MSH, p. 149-155.
- J. DAVALLON, 1988, « Les chemins de la mémoire : réflexions pour une approche sémiotique des circuits culturels », in Patrimoine ethnologique et tourisme, à propos des circuits culturels, Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, p. 25-35.
- B. DEBARBIEUX et H. GUMUCHIAN, 1987a, « Représentations spatiales et dénomination des territoires : l'inscription toponymique des aménagements touristiques récents dans les Alpes du Nord (Savoie) » Revue de Géographie alpine, n° 2, p. 171-182.
- B. DEBARBIEUX et H. GUMUCHIAN, 1987b, « Les lieux et des noms : Pratiques, représentations et dénominations en haute montagne nord-alpine », dans Ph. Joutard et J.-O. Majastre, Imaginaires de la haute montagne, doc. d'ethnologie régionale, vol. 9, 1987, p. 149-160.

- R. DEBRAY (sous la présidence de), 1999, L'abus monumental ?, co-éd. Fayard-éditions du patrimoine, 439 p.
- J. DELMELLE, 1976, Belgique des champs de bataille, Paris-Bruxelles, éd. Rossel, 120 p.
- G. DI MEO et P. BULEON (dir.), 2005, L'espace social, lecture géographique des sociétés, Armand Colin, 302 p.
- H. DUBIEF et J. POUJOL (dir.), 1992, La France protestante : histoire et lieux de mémoire, M. Chaleil éd., 446 p.
- Th. DUFRENE, 1997, « Mémoires de la Résistance et monuments de la déportation en Rhône-Alpes », in D. J. GRANGE et D. POULOT (dir.), L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité, P.U.G., p. 363-376.
- M. DUVAL, 2007, Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène, th. Géographie, U. de Savoie, 514 p.
- H.-P. EYDOUX, 1959, Cités mortes et lieux maudits de France, Plon, 241 p.
- G. GARDES, 1994, Le monument public français, P.U.F., Que Sais-je ? n° 2900, 128 p.
- G. GARDES, 1996, Histoire monumentale des deux Savoies, Horvath, 392 p.
- GENTELLE, 1995, « Haut lieu », L'Espace géographique, n° 2, p. 135-138.
- P. GEORGE et F. VERGER (dir.), 2004, Dictionnaire de la Géographie, P.U.F., 8<sup>ème</sup> éd., 462 p.
- H. GLEVAREC et G. SAEZ, 2002, Le patrimoine saisi par les associations, La Documentation française, 412 p.
- M. HALBWACHS, 1925, Les cadres sociaux de la mémoire, Alcan, rééd. Albin Michel, 1994, 370 p.
- M. HALBWACHS, 1941, La topographie légendaire des évangiles en terre sainte : étude de mémoire collective, P.U.F. 2<sup>e</sup> éd. 1971, 173 p.
- M. HALBWACHS, 1950, La mémoire collective, P.U.F., rééd. Albin Michel, 1997, 297 p.
- Ph. K. HITTI, 1957, Lebanon in History, from the earliest times to the present, London, Macmillan & Co, 548 p.
- M. ISNENGI, 1997-98, I luoghi della memoria : simboli e miti dell'Italia unita, Rome éd. Laterza, 501 et 637 p.
- L. JOURDAN, J. HELFGOTT et P. GOLLIET, 1946, Glières, Haute-Savoie, 1<sup>ère</sup> bataille de la Résistance, éd. Association des Rescapés des Glières, 156 p.
- R. KNAFOU, 1978, Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises, Masson, 319 p.
- R. KNAFOU, M. BRUSTON, F. DEPREST, Ph. DUHAMEL, J.-C. GAY et I. SACAREAU, 1997, « Une approche géographique du tourisme », in L'espace géographique, n° 3, p. 193 à 204.
- Y. LACOSTE, 2003, De la Géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie, Armand Colin, 413 p.
- LEENHARDT-SALVAN, 2003, « Tourisme de mémoire », Les Cahiers espaces, n° 80, décembre, 124 p.
- J. LE GOFF, 1978, « Documento/monumento », Enciclopedia Einaudi, Turin, t. V, p. 38-48.
- J.-Y. LE NAOUR, 2008, Le Soldat inconnu : la guerre, la mort, la mémoire, Découvertes Gallimard n° 531, 112 p.
- J.-C. LESCURE, 1993, « Les enjeux du souvenir : le monument national à Mazzini », Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 40-2, avril-juin, p. 177-201.
- J. LEVY et M. LUSSAULT, 2003, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, 1034 p.
- B. LIZET et Fr. de RAVIGNAN, 1987, Comprendre un paysage : guide pratique de recherche, éd. INRA, 150 p.
- A.-M. MAÏLA-AFEICHE, 2009, Le site de Nahr el-Kalb, Bulletin d'Archéologie et d'Architecture Libanaises, hors-série V, 344 p.
- R. MARCONIS, 2002, « Lieux de mémoire, mémoire des lieux, propos d'un géographe », in P. CABANEL, A.-M. GRANET-ABISSET et J. GUIBAL, Montagnes, Méditerranée, Mémoire, mélanges offerts à Philippe Joutard, co-éd. Musée Dauphinois et Publications de l'Université de Provence, p. 443-452.
- M. MARIÉ, 1982, Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Librairie des Méridiens, 176 p.
- A. MICOUD (dir.), 1991, Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité, éd. CNRS, 103 p.
- A. MUSSET, 2008, « «C'est là que...» Peyruis et les *petits* hauts lieux d'une mémoire familiale », Cahiers de Géographie du Québec, vol. 52, n° 145, p. 63-79.
- G. NAMER, 1987a, La commémoration en France de 1945 à nos jours, L'Harmattan, 216 p.
- G. NAMER, 1987b, Mémoire et Société, éd. Méridiens Klincksieck, 242 p.
- P. NORA, 1978, « Mémoire collective », in J. LE GOFF, R. CHARTIER et J. REVEL, La Nouvelle Histoire, C.E.P.L., p. 398-401.

- P. NORA (Dir.), 1984-92, Les lieux de mémoire, Gallimard, 7 volumes.
- Ch.-P. PÉGUAY (avec la collaboration de M. LE BERRE et J.-P. MARCHAND), 1996, L'horizontal et le vertical : le géographe entre le passé et le devenir de la planète, Montpellier, Reclus, 176 p.
- P. PICOUET et J.-P. RENARD, 2007, Les frontières mondiales, origines et dynamiques, éd. du Temps, 159 p.
- J.-L. PIVETEAU, 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », L'Espace géographique, n° 2, p. 113-123.
- M. REDDE, 2003, Alésia, l'archéologie face à l'imaginaire, éd. Errance, 209 p.
- P. REICHEL, 1998, L'Allemagne et sa mémoire, Odile Jacob, 353 p.
- A. RIEGL, 1903, Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse, trad. fr. D. Wiczorek, Le Seuil 1984, 125 p.
- Ph. ROSSILLON (dir.), 1995, Atlas de la langue française, Bordas, 128 p.
- Ch. ROSTAING, 1980, Les noms de lieux, PUF, Que Sais-je ? n° 176 (9<sup>ème</sup> éd. mise à jour).
- Fr. ROTH, 1990, La guerre de 70, Fayard, 778 p.
- M. SAUBER, 1993, « Traces fragiles : les plaques commémoratives dans les rues de Paris », Annales Economie Sociétés Civilisations, n° 3, mai-juin, p. 715-727.
- S. SCHAMA, 1995, Le paysage & la mémoire, Le Seuil, trad. J. Kamoun 1999, 721 p.
- Fr. THUAL, 1995, Les conflits identitaires, éd. Ellipses, 192 p.
- G. VERGNON, 2002, Le Vercors, histoire et mémoire d'un maquis, Les éditions de l'atelier, 256 p.
- M.-B. VINCENT (dir.), 2008, La dénazification, Perrin, Tempus, 368 p.
- M. WATELET et P. COUVREUR (dir.), 2000, Waterloo, lieu de mémoire européenne (1815-2000), Academia Bruylant, Louvain, 202 p.
- S. WYDMUSCH (éd.), 1998, La toponymie, un patrimoine à préserver, L'Harmattan, 176 p.
- J. E. YOUNG, 1993, « Ecrire le monument : site, mémoire, critique », Annales Economie Sociétés Civilisations, n° 3, mai-juin, p. 729-743.
- E ZADORA-RIO, 2001, « Archéologie et toponymie : le divorce », Les Petits Cahiers d'Anatole, n° 8, Université de Tours, 17 p.
- J.-P. ZUANON, 1995, Chronique d'un parc oublié, du parc de la Bérarde (1913) au parc national des Ecrins (1973), RGA, coll. Ascendances, 144 p.



## **Partie III**

# **La fabrique des territoires**

Chapitre 7 : La ductilité des liens du patrimoine au territoire .....	143
Chapitre 8 : Tourisme, territoire et patrimoine en Pays de Savoie .....	159
Chapitre 9 : Territoires du patrimoine, territoires du tourisme .....	179



## CHAPITRE 7

### LA DUCTILITÉ DES LIENS DU PATRIMOINE AU TERRITOIRE

Sur le fait que tout patrimoine est le résultat d'une construction sociale et culturelle, nous nous sommes déjà expliqué (cf supra, I.A) et cela rejoignait les conclusions de nombreux auteurs. Encore convenait-il d'en tirer certaines conclusions qui me sont apparues plus particulièrement autour des gorges de l'Ardèche : tout d'abord durant l'encadrement de la thèse de Mélanie Duval, puis lorsque nous avons essayé de comprendre comment les acteurs d'un territoire pouvaient reconsidérer les ressources patrimoniales et tenter de réorganiser leur activité touristique sur cette nouvelle base : la découverte de la grotte Chauvet avait été un événement fondateur suffisamment décisif pour amorcer cette réorientation (III.29)... Ces observations rejoignaient, d'une certaine façon, celles que j'avais pu faire en Slovénie et sur lesquelles je reviendrai plus loin (III.31).

Puis l'analyse des chartes des parcs naturels régionaux a fourni de multiples occasions de vérifier combien le processus de patrimonialisation est complexe. Dans bien des cas, il consiste en une inversion de polarité, en une transformation de handicap en atout. De ce point de vue, il peut se rapprocher de la mise en tourisme. Ainsi lit-on par exemple dans la charte constitutive du PNR du massif des Bauges, parmi les éléments qui ont convaincu les élus de porter ce projet de parc : « Leur conviction d'être les gestionnaires d'un territoire exceptionnellement préservé, **conséquence finalement positive du retard de développement** qu'a pris le massif.

Aujourd'hui les élus souhaitent s'appuyer sur ces atouts pour les transformer en avantage dans le cadre d'une stratégie spécifique au massif, et respectueuse du milieu naturel » (mai 1996, p. 2). La même idée est reprise deux pages plus loin : « Durant cette période de récession, l'identité du massif s'est effritée ; les Bauges sont devenues **un massif oublié**, sans image vis-à-vis de l'extérieur, **mais par conséquent préservé**, et conservant son authenticité », p. 4.

La nature même du retard n'est pas réellement identifiée, pas plus que les points de comparaison à partir desquels ce retard est diagnostiqué. Mais l'accession au statut d'espace protégé, c'est-à-dire la reconnaissance de la valeur patrimoniale du territoire, fournit l'occasion de convertir ce retard en avantage sur le plan de la qualité de la vie, du cadre architectural et paysager...

En quoi le parc était-il alors nécessaire, puisque une certaine marginalité assurait *de facto* la conservation efficace de cette authenticité revendiquée ? La patrimonialisation institutionnalisée ne risquait-elle pas de mettre en cause ce fragile équilibre ? Non, car « si rien n'est entrepris dans les très prochaines années, l'espace aujourd'hui encore préservé et riche de son authenticité risque fort de se banaliser, et de perdre ses atouts de développement » (idem, p. 4). Cette argumentation est intéressante en associant patrimoine/authenticité/développement par opposition à banalisation/récession/perte de substance.

Si l'on se souvient la formule du « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé » (définition du PNR dans le code de l'Environnement, cf. *supra*), on voit bien que ce territoire se trouve sur une étroite ligne de crête, toujours près du point de bascule où la conversion d'un handicap en atout paraît toujours possible, mais peut-être la trajectoire inverse si l'outil de patrimonialisation n'atteint pas son objectif.

Car la protection du bien est une condition nécessaire mais non pas suffisante du patrimoine ; il y a une façon de protéger sans valoriser, sans identifier le bien ni le territoire, une façon qui ne produit pas de patrimoine, et peut-être aussi cette protection-là n'est-elle que transitoire en attendant que le temps lui-même estompe petit à petit les ressources non patrimonialisées. En ce sens, la patrimonialisation est une action (un ensemble d'actions) volontaire, assumée et construite. Le patrimoine est perçu comme une condition de la richesse d'un territoire, mais autant comme une richesse produite par la volonté réactualisée de ses habitants que comme une richesse reçue ou héritée. Il y a nécessité d'une actualisation permanente du patrimoine.

Dans plusieurs ouvrages et contributions (in Lamy, 1996, p. 247-276 et surtout 1998, chapitre 2), Guy Di Méo a mis en évidence les liens forts et croisés entre le patrimoine et le territoire. Ces liens trouvent leur source dans les différentes temporalités auxquelles se nourrit le territoire pour asseoir sa légitimité, et en particulier un corpus de souvenirs susceptibles de lui donner une épaisseur temporelle qui alimentera le mécanisme d'identification: « Source partielle de la mémoire collective, le territoire devient à son tour produit de la mémoire et du patrimoine » (1998, p. 62). Certes, G. Di Méo a le souci de ne pas enfermer le territoire dans son seul rapport à la mémoire et au patrimoine : « Le territoire se définit comme le résultat d'un processus d'élaboration permanent qui n'exclut pas le passé, mais fonctionne avant tout au présent, dans l'actualité » (p. 49). Mais « le repérage subjectif de champs symboliques, de lieux sacrés ou de lieux de mémoire » (p. 52)

apporte au territoire une dimension d'ancrage supplémentaire de laquelle le géographe ne saurait se désintéresser. G. Di Méo n'exclut d'ailleurs pas que ces liens puissent être manipulés et artificiels : « Ainsi, le patrimoine devient *idéologie territoriale* et retrouve le chemin d'une continuité humaine réelle ou illusoire » (1996, p. 252).

Mais il semble souvent que G. Di Méo postule, même de façon implicite, l'antériorité de la ressource patrimoniale, qui serait activée à un certain moment à des fins de construction ou de consolidation territoriale : l'exemple de la communauté de communes du Josbaig, dans l'ouest du Béarn, illustre à plusieurs reprises la réactivation d'un cadre spatial hérité pour faire vivre un territoire. Ces cas rejoignent la thématique de l'invention de la tradition sur laquelle nous reviendrons. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles cette relation patrimoine-territoire s'exprime presque toujours sur un versant particularisant.

Est-ce qu'il en va de même lorsque cette antériorité n'existe pas ? Le monde souterrain par exemple, avec ses ressources patrimoniales propres, oblige à repenser la nature de ces liens et à reformuler l'équation. Cela vaut pour les hauts lieux de l'art pariétal (Lascaux, Chauvet), pour les grands gisements paléontologiques (balme à Collomb en Chartreuse), pour les grandes cavernes ornées de concrétions (aven Armand, aven d'Orgnac...). Leur découverte à un moment précis et daté les invente en même temps comme des lieux du patrimoine et, potentiellement, comme des lieux touristiques. Ces découvertes obligent à ré-arbitrer des aspects de patrimoine privé (expropriations, réévaluation foncière, valorisation...) en même temps qu'elles initient une relation tout à fait nouvelle à un patrimoine commun qui ne préexistait pas et qui sera perçu de façon très différente selon le contexte : soit une appropriation locale particularisante, soit une vision universalisante de ce patrimoine.

On se souvient que les critères de classement de l'Unesco insistent à plusieurs reprises sur la « valeur universelle exceptionnelle » et

l'on a déjà discuté du caractère **exceptionnel** (cf. *supra*). Mais on aurait tort de faire passer au second plan, ou de considérer comme pure rhétorique, l'évocation du caractère **universel** du bien, c'est-à-dire le fait qu'il est susceptible d'être approprié par l'ensemble de l'humanité. Le legs est commun, il puise sa signification au-delà d'une filiation quelconque et dès lors confiscatoire.

Or dans bien des cas, le patrimoine fait aussi l'objet d'une appropriation particularisante, et les liens avec le territoire peuvent exacerber ces tendances. Les nombreuses polémiques qui ont suivi la découverte de la grotte Chauvet ont nourri ce penchant, certains acteurs n'hésitant pas à jouer sur une fibre quasi-généalogique, extrapolant une extension de la glorieuse filiation avec les camisards jusqu'aux Aurignaciens. Dans cette généalogie fantasmée, ils puisaient argument de légitimité contre les visées régulatrices de l'Etat. Ce mode d'appropriation est évidemment resté très minoritaire mais il a pu s'exprimer ainsi localement et c'est sans doute l'écueil qui guette le patrimoine dès lors qu'il est pensé dans ses liens avec un territoire précis. Michel Marié avait bien compris les contradictions en germe dans de telles approches exclusives, lorsqu'il rappelait que c'est seulement lorsque sont réunies les conditions de « la gestion du paradoxe de la modernité universalisante et de la singularité territoriale (...) qu'il peut y avoir société locale » (1982, p. 12). La présence d'une de ces deux composantes produit une société non viable, fondée sur une imposture, et cette imposture peut reposer aussi sur une vision faussée du patrimoine :

La présentation actuelle des grottes de Sare (Pyrénées-Atlantiques) illustre aussi cette forme de dérive patrimoniale : tout le discours proposé aux visiteurs tend à prouver qu'une grotte basque est forcément différente d'une autre grotte, que la préhistoire du Pays basque est nécessairement différente de la préhistoire du reste des Pyrénées. A Sare, ce différentielisme patrimonial s'appuie sur toute une batterie d'artefacts technologiques qui viennent au secours d'un discours peu fondé sur les plans historiques et ethnologiques... jusqu'à ce que les brutaux orages de mai 2007

infligent à ces installations de graves dommages et rappellent qu'une grotte de montagne est avant tout une grotte de montagne, avec la vulnérabilité propre à ce milieu.

Jacques Le Goff avait mis en garde contre l'alliance vénéneuse du « patrimoine et des passions identitaires » (1997) et contre « le caractère outrancier de certaines politiques patrimoniales » : il est impossible de « réfléchir et d'agir valablement dans le domaine du patrimoine sans tenir compte des passions qui lui sont coextensives » (p. 12-13), mais ici comme ailleurs, il y a de bonnes et de mauvaises passions... Les liens entre patrimoine, identités et territoires sont donc tout sauf neutres et froids, et le tourisme peut fournir à ces liens une vitrine privilégiée pour stabiliser la représentation souhaitée. C'est ce que montre de façon caricaturale l'exemple de Sare ; et c'est cette problématique que doit éclairer plus précisément la thèse entamée par Elsie El Dick sur le Musée National Libanais (cf. dossier scientifique).

## I. Le narcissisme des petites différences :

Cette tentative d'une lecture particularisante des patrimoines peut trouver une grille d'explication dans une notion jadis proposée par S. Freud : le **narcissisme des petites différences**. Certains commentateurs ont retrouvé cette notion à l'occasion des guerres yougoslaves, ainsi J.-F. Narodetzki dénonçait-il en ces termes ce qu'il considérait comme l'attentisme coupable des puissances pendant que se succédaient les massacres : « Ce que Freud appelait *narcissisme des petites différences* n'est-il pas tout ce qu'ont laissé subsister des décennies d'oppression stalinienne ? (...) Chaque *peuple* [n'a-t-il] pas un peu raison de donner libre cours à sa rage identitaire homogénéisante ? » (1999, p. 152). De façon extrême, l'attachement à un patrimoine mal compris peut-il tout justifier dès lors que l'identité du groupe est en jeu ?

De façon moins polémique, K.-M. Gauss dans « Voyages au bout de l'Europe » retrouvait aussi cette notion lorsqu'il décrivait les

Aroumains de Macédoine, (2003, p. 203-204) mais aussi d'autres groupes ethniques minoritaires d'Europe centrale et orientale. Le commun dénominateur de ces groupes est leur extrême fragilité face à la lame de fond de l'homogénéisation culturelle. Menacés par une disparition de plus en plus pressante, ils s'accrochent à ce qu'ils conservent de spécifique quand tout le reste a disparu, même quand les reliques de l'identité paraissent insignifiantes. Gauss insiste alors sur l'extrême importance que prennent dans ces conditions ce qu'il appelle les « différences infinitésimales » : la forme du pommeau du bâton de berger ou de l'anse du pichet de vin... « au risque de les considérer comme autant de choses primordiales » et de confondre la folklorisation avec les fondamentaux de la culture de ces groupes.

Dans son œuvre, S. Freud n'a fait que d'assez rapides allusions au « narcissisme des petites différences » (volumes, XII, XIII, XV, XVI ou XVIII de ses œuvres complètes), qu'il l'ait abordé sur le plan individuel ou sur le plan collectif. Il n'a jamais consacré à cette notion de très longs développements, mais on la retrouve dans des écrits qui s'égrènent sur plus de quinze ans, si bien qu'il devait lui accorder une certaine importance mais sans savoir forcément quelle place lui donner ; lui-même reconnaissait dans « Le malaise dans la culture » (1930, vol. XVIII) que le nom qu'il avait trouvé au narcissisme des petites différences n'était pas très explicatif. Pour autant, qu'en disait-il ?

Dans « Pour introduire le narcissisme » (1914), le narcissisme des petites différences n'apparaît pas encore, mais Freud, à la suite de Ferenczi, établit un lien entre narcissisme et état pathologique ; la maladie et la douleur amènent à un repli de la libido : « l'âme se retire au trou étroit de la molaire ».

La perception de l'individu par lui-même se réduit au point le plus sensible qui, dans cet exemple, est le plus douloureux mais qui peut être aussi celui qui procure le plus de soulagement, celui qui détourne le mieux l'attention par rapport à la douleur, celui qui nourrit la plus grande illusion par rapport à l'état réel,

d'où les relations complexes à l'hypocondrie, et éventuellement à ses déclinaisons collectives.

Cette approche permet d'établir un lien entre l'idée couramment répandue que l'attachement au patrimoine correspondrait à une phase de repli sur soi : la disparition subie d'un état antérieur perçu comme un horizon d'identification s'accompagne d'un attachement nouveau aux plus petits signes de cet ancien état. La vraie névrose ne consisterait-elle pas à croire que la réfection du four à pain peut restituer ou ressusciter l'ancienne sociabilité ? L'illusion ne porte-t-elle pas à la fois sur la signification des petites différences ET sur le refus du caractère inéluctable du temps qui s'est écoulé ?

Freud ajoute que, lorsque la rage de dent est passée, la libido peut se reporter sur d'autres objets. Transposé au champ patrimonial, il faudrait comprendre que le « narcissisme des petites différences » correspondrait à un état transitoire, lié à un moment de crise. Mais quoi après ? Ce moment de repli peut-il être suivi d'un redéploiement vers l'universel, ou bien d'un délaissement progressif de cette passion patrimoniale ?

Dans « Psychologie des masses et analyse du moi » (1921), Freud parle du mépris, de l'aversion, de l'hostilité qui opposent les Allemands du Nord aux Allemands du Sud, les Espagnols aux Portugais... Chacun regarde l'autre comme un quasi-semblable, et plus il l'admire dans un accès de narcissisme, plus il est heurté par les différences intimes que ce reflet présente dans le miroir. C'est de là que, face à l'autre, les petits détails, fussent-ils insignifiants, deviennent constitutifs de la personnalité individuelle ou collective. Ces détails sont surinvestis, au risque de réduire l'identité à ces attributs qui pourraient sembler secondaires. Le narcissisme est alors compris comme une composante de l'agressivité et l'on va retrouver cette composante dans « Le malaise dans la culture » (1930) : il est un élément de la différenciation appréhendée en opposition à l'autre.

Enfin, dans « Le tabou de la virginité » (1918), s'appuyant sur une étude de A.E. Crawley (« The mystic rose, a study of primitive

mariage », 1902) où était proposée la notion de « tabou d'isolement personnel », Freud expliquait comment l'importance exagérée accordée aux « petites différences » mine toute notion de « commune appartenance » et engendre ou légitime l'agressivité. La proposition est ici explicitement bipolaire et deux tendances s'opposent diamétralement : d'un côté le « narcissisme des petites différences » est le moteur de l'exclusion, alors que la tendance opposée se nourrit de commandements moraux.

On n'est ici plus très loin de l'assignation à résidence identitaire, qu'elle vienne d'autrui ou qu'il s'agisse d'une auto-assignation. Une fois qu'est identifiée la « petite différence » supposée décisive, une fois qu'elle est hissée au rang de constituant décisif de l'identité, chaque porteur en est responsable, et ne peut s'en décharger sans avoir à en rendre compte, surtout en des temps où l'impératif patrimonial reformule l'ancien respect des traditions. Si chacun est gardien du patrimoine, et si le patrimoine définit l'identité du groupe et/ou du territoire, on est bel et bien dans l'assignation de chacun à résidence identitaire, patrimoniale et territoriale.

On touche là du doigt une conception minimaliste d'un patrimoine associé à un repli identitaire. Le patrimoine, s'il est perçu comme la célébration et la préservation contre vents et marées de ces petits traits distinctifs, dessine une communauté fermée qui utilise le patrimoine pour se distinguer du reste du monde. Il s'agit là dans une définition identitaire et fermée du patrimoine qui, au mieux, tourne au folklore, au pire à un nationalisme, ou à un micro-nationalisme. On peut opposer à cette vision fermée du patrimoine une vision ouverte dans laquelle le patrimoine sert au contraire à communiquer, à partager avec les autres groupes : non pas à mettre en avant les différences minimales pour se distinguer de ceux avec qui l'on craint la confusion, mais à proposer le patrimoine comme un héritage commun à un groupe toujours élargi. Le patrimoine est alors compris non pas comme le Plus Petit Distinctif Identifiant, mais comme le Plus Grand Commun Unifiant, et c'est bien là que se situe le principal apport de l'UNESCO et de la notion de Patrimoine de

l'Humanité.

A ce stade, si l'on revient sur la typologie des monuments que proposait A. Riegl (cf. *supra* II.B), il serait tentant de poser l'hypothèse que le monument intentionnel s'adresse à un groupe plus restreint qui est à même d'en comprendre les codes et qui peut se sentir concerné par le message ; alors que le monument ancien sera plus aisément approprié par une large communauté qui pourra y reconnaître un pan du passé de l'humanité, dans la mesure où le temps long serait capable de dissoudre des liens de filiation et d'appartenance par trop exclusifs. Riegl avait d'ailleurs relevé que la valeur d'ancienneté lui paraissait plus universelle que les autres. Et plus le monument serait ancien, plus cette dynamique pourrait jouer, ce qui expliquerait aussi le statut particulier des patrimoines liés à la Préhistoire. Les « monuments naturels » seraient alors à ranger aux côtés des monuments anciens. Dans les faits, c'est certainement moins simple, et l'on touche peut-être ici l'une des limites de la typologie de Riegl car la valeur attachée à un monument est susceptible d'évoluer, et plus que la nature du bien, priment surtout les conditions de la patrimonialisation : structures de médiation, discours et artefacts produits et proposés aux publics, acteurs porteurs des projets et leur(s) vision(s) du territoire... Les conflits géopolitiques autour de l'archéologie dans différentes parties du monde illustrent bien la tentation particularisante et sa capacité à s'exprimer autour de vestiges très anciens et non intentionnels.

## II. Folklorisation et invention de la tradition

Le patrimoine peut ici rejoindre le tourisme : chaque bien, chaque site, chaque ressource patrimoniale peut d'ailleurs faire l'objet des deux lectures, la plus localo-locale et la plus universelle, selon les modes d'appropriation, selon la façon dont les acteurs et la société-locale s'en saisissent, selon la façon dont se présente aussi la demande. C'est vrai en particulier lorsque les acteurs du tourisme cherchent à mettre en avant une ressource spécifique susceptible de les

distinguer d'autres destinations en apparence comparables.

H. Bausinger en son temps observait déjà les relations entre folklorisme et tourisme : voyant un ébéniste de Montafon (Vorarlberg, Autriche) qui gravait la date de 1793 sur le meuble qu'il venait de fabriquer, il relevait qu'il importait finalement peu et qu'il aurait été trop simple de crier à l'imposture : parce que c'est ce que les touristes attendaient, parce que c'est à travers ces petites falsifications qu'une vraie tradition du meuble se perpétue, et qu'il y a de toute façon toutes sortes d'interactions entre l'authentique et l'artificiel : « Le folklorisme n'est donc pas un arrangement limité, une manifestation particulière à l'usage des touristes ; il fait au contraire partie intégrante de l'univers du tourisme » (1971, p. 180).

Ou comme le dit plaisamment P. Jourde dans son « Tibet sans peine », qui est aussi un récit de voyages : « L'homme a besoin de folklore comme d'oxygène. Il se déterre toujours des origines et se bricole de l'authentique avec n'importe quoi. Dans le meilleur des cas, il reste vaguement conscient du ridicule de la chose. Mais il y tient quand même. C'est plus fort que lui » (2008, p. 25). Cette perspective oblige à dépasser l'opposition parfois facile entre authentique et *authentoc*, et à considérer que le tourisme participe du processus d'invention de la tradition.

Cette notion d'invention de la tradition doit beaucoup aux travaux menés sous la direction des historiens britanniques E. Hobsbawn et T. Ranger qui l'ont surtout éclairé sur le volet politique. Les études réunies dans « L'invention de la tradition » (1983) montrent comment les traditions inventées sont utiles pour renforcer la cohésion sociale d'un groupe, pour légitimer des institutions ou pour inculquer des systèmes de valeurs. L'invention des cérémonies liées à la famille royale d'Angleterre ne nous concerne pas directement. En revanche, la contribution de P. Morgan (p. 55-116) s'attache à démontrer comment « la quête du passé gallois à l'époque romantique » a mis en jeu à la fois l'invention d'un patrimoine et la recherche d'une meilleure

attractivité touristique. Au tournant des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, la (re-)construction d'une spécificité culturelle galloise susceptible d'être avantageusement mise en scène est délibérément pensée comme un moyen de redonner de l'intérêt au Pays de Galles : « toute trace de gaieté galloise s'était évanouie, les Gallois ressemblait aux Anglais, et le voyage en pays de Galles avait perdu tout intérêt » (p. 55). Le recours à l'ethnotype (le Gallois est gai, ou tout du moins devrait l'être) apparaît comme un des ingrédients de cette invention de la tradition qui doit venir conforter des préjugés. Des concours de poésie et de musique, les *eisteddfodau*, sont alors organisés d'abord par des Gallois installés à Londres qui trouvent bientôt des relais locaux. Dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, des touristes fréquentent ces rassemblements : « les Gallois étaient encouragés à ces inventions par les touristes romantiques et les éditeurs anglais » (p. 92). Ces rassemblements poétiques prennent place dans un ensemble plus vaste : un « costume national » est créé en 1834, là aussi sous l'impulsion de touristes (p. 93), les paysages du Pays de Galles sont incorporés à cette construction mythologique qui met en avant les montagnes et qui identifie le peuple gallois à ses montagnes, dans le même processus romantique qui vaut pour les Suisses ou les Basques. L'hymne national gallois créé en 1856 comporte une strophe sur les montagnes, et nourrit cette synergie avec l'image qu'attendent les touristes, alors même que le pays va s'industrialisant et que la population est de plus en plus urbaine. La précocité de ses préoccupations donnerait d'ailleurs à réfléchir sur l'actualité du marketing territorial !

Dans cet exemple, la construction nationale, l'invention d'un patrimoine et la promotion d'une destination touristique vont de pair et aboutissent à une identification spécifique et fantasmée du pays de Galles qui ne peut fonctionner que parce que les caractéristiques sont appropriés et reçues comme authentiques.

Bien que ce ne soit pas l'objet principal de Hobsbawn *et al.*, le tourisme intervient à plusieurs reprises dans les processus d'invention de la tradition, et souvent comme un

stimulant en amont même de ces inventions. Cette invention s'attache à des lieux particuliers auxquels le tourisme avait conféré une première notoriété, comme la Rhune au Pays basque ou le lac des Quatre-Cantons en Suisse centrale, et la greffe de ces traditions a permis d'élargir le public. La présence de premiers touristes attire l'attention sur un lieu et participe à son choix pour l'organisation de cérémonies druidiques ou autres, puis le succès de ces rassemblements enrichit l'attractivité du lieu pour les touristes qui viennent désormais assister à ces cérémonies au moins autant que visiter le lieu. La nature même de la ressource touristique a changé, car ce ne sont pas seulement deux registres qui se sont additionnés, mais cette combinaison qui a donné naissance à un nouveau lieu.

Cela vaut aussi pour les colonies, en Inde ou en Afrique, dans lesquelles s'est développé un proto-tourisme qui est le fait soit de coloniaux occupant leurs loisirs, soit de métropolitains en voyage. Les traditions (ré-)inventées participent à l'attractivité touristique du lieu ou de la région, autour de coutumes données pour authentiques (costumes, danses) ou autour de sites consacrés. Ces traditions ont d'autant plus de valeur qu'on leur prête une plus grande ancienneté même si chacun la sait fictive.

Quel est le lien entre ces traditions inventées et le processus de patrimonialisation ? De nombreux auteurs ont expliqué comment le patrimoine avait glissé d'une notion privée à une notion publique, avec un sentiment d'appropriation par l'ensemble de la collectivité. Les traditions inventées activent ce processus d'appropriation, par exemple à partir du moment où l'on ouvre les portes des palais royaux pour y célébrer des cérémonies publiques (D. Cannadine in Hobsbawn et Ranger, p. 117-175). Il en est allé de même en France avec l'évolution du statut des palais nationaux (palais de Versailles, Fontainebleau, Compiègne, etc.) dont la patrimonialisation a été relativement tardive parce que ces divers bâtiments avaient conservé une affectation et une valeur d'usage, et qu'ils ne rentraient donc pas dans le domaine des monuments historiques. Fr. Bercé rappelle qu'il faut attendre 1890 pour que la République

commence à s'intéresser à Versailles, car à ce moment, le symbole royal s'est suffisamment estompé devant le monument historique (2000).

Ce mouvement de patrimonialisation des palais nationaux s'est élargi jusqu'à l'ouverture désormais rituelle de l'Élysée ou des assemblées lors des journées du Patrimoine. Ces journées constituent à proprement parler une « tradition inventée » récente qui fonctionne exactement comme celles que décrivent Hobsbawn *et al.* avec un rituel très codifié. On est là très précisément à cette charnière entre tourisme et loisirs, et c'est l'accès au patrimoine (= à ce qui est désigné comme tel) qui joue ce rôle de charnière. Ces journées du Patrimoine fabriquent du Patrimoine car tous les lieux inscrits au programme des visites sont *de facto* patrimonialisés. Si le processus de patrimonialisation suppose une forme d'adhésion et de reconnaissance sociale, l'organisation de cérémonies en tous genres participe de ce processus.

Par ailleurs, la « tradition inventée » prépare la place au retour de traditions anciennes oubliées qui revendiquent aussi d'être remises à l'honneur, au risque d'une toujours possible régression identitaire. D'où la présence surprenante de la chasse à courre revendiquée comme un patrimoine à conserver dans l'avant-projet de charte du Parc naturel régional de la vallée de Chevreuse (septembre 2009), sans que les fonctionnaires de l'Environnement en paraissent autrement choqués.

La trajectoire du Puy-du-Fou en Vendée donne très bien à voir les conditions nécessaires à la production d'un lieu de mémoire et au développement de sa fonction touristique. Sur la base des travaux très lucides de J.-B. Martin et Ch. Suaud (1992 et 1996), on comprend que la mise en scène du Puy-du-Fou s'inscrit dans la continuité d'un long travail de mise en mémoire du territoire vendéen (Martin, 1984), de telle sorte que six conditions ont permis l'émergence de ce lieu singulier :

1. Un contexte historiographique, dans une ambiance de préparation du bicentenaire de la Révolution française, qui voit s'exprimer de plus en plus clairement

au cours des années 1980 des voix pour réhabiliter l'insurrection vendéenne, en général au nom des libertés locales et de la lutte contre le totalitarisme incarné par le jacobinisme parisien.

2. Une personnalité politique du cru qui, après 1981, va transposer sa rupture avec le pouvoir politique parisien sur le terrain de l'histoire, de la culture, du bocage... Quand, entre 1986 et 1988, Ph. de Villiers se retrouve à son tour au pouvoir, sur la lancée d'ailleurs de la notoriété que lui a valu son action en Vendée, Bruxelles se substituera bientôt à Paris comme pôle affiché de la méfiance vendéenne.
3. Un site volontiers décrit comme emblématique du sort de la Vendée. La silhouette du château surtout, pour partie restauré, pour partie en ruines, permet de tirer de nombreux effets dramatiques propices à la scénographie. Mais J.-B. Martin et Ch. Suaud sont très précis lorsqu'ils affirment qu'au site du Puy-du-Fou n'est attaché le souvenir d'aucune bataille, d'aucun grand chef vendéen, d'aucun événement particulier et que c'est justement parce qu'il s'agissait d'une page blanche mémorielle que les auteurs du spectacle ont pu y greffer toutes les représentations souhaitées de la geste vendéenne (1992, p. 29). Seul un site vierge de tout souvenir particulier pouvait fédérer tous les souvenirs de l'insurrection, ce qui en dit long sur les rapports de la mémoire, du patrimoine et du territoire.
4. Un événement bien organisé, bien orchestré, utilisant toutes les ressources de la pyrotechnie, mettant en scène suffisamment de figurants pour favoriser l'appropriation et l'identification à l'histoire racontée en ces lieux. Des événements annexes, comme des étapes du Tour de France, sont encore venus renforcer au fil des années cette légitimité acquise par le Puy-du-Fou. Petit à petit, les agences de voyage et les tour-opérateurs de toutes les régions françaises ont mis à leur programme des excursions au Puy-du-

Fou, ce qui démontre à la fois l'attractivité commerciale et l'organisation touristique très efficace.

5. Une région touristique porteuse, avec un littoral densément urbanisé et mis en tourisme constituant un important réservoir de spectateurs et fournissant à l'événement une caisse de résonance.
6. La durée : ces éléments sont restés réunis sur une durée suffisamment longue pour se fondre dans le paysage culturel de la région et se constituer finalement en élément d'un patrimoine vendéen dans la lignée contre-révolutionnaire. Sans qu'il y ait pour autant expression d'une revendication régionaliste au sens propre, mais juste l'expression d'une identité politique localisée fortement contestataire... Plus aucun guide touristique, aucun itinéraire de découverte de la Vendée ne peut faire l'économie d'une minutieuse description du Puy-du-Fou.

Sans doute le schéma exposé pour le Puy-du-Fou n'est-il pas nécessairement reproductible, mais il démontre que le tourisme culturel, judicieusement utilisé, crée de la « mémoire » et confère une valeur supplémentaire aux lieux qu'il investit et contribue à la consolidation d'un territoire singulier.

### **III. Enjeux territoriaux, enjeux politiques : Le champ de bataille de l'Assiette**

Dans les Alpes piémontaises, à 2550 mètres d'altitude, sur la longue crête qui court entre la Doire ripaire au nord et le val Cluson au sud, le champ de bataille de l'Assiette peut venir éclairer cette question des rapports entre patrimoine, mémoire et territoire. Là, le 19 juillet 1747, les Franco-espagnols et les Austro-piémontais se livrèrent une féroce bataille, les derniers repoussant l'assaut des premiers et les forçant à battre en retraite à l'issue de cette journée. *A priori*, il ne s'agit donc là que d'un champ de bataille des guerres d'ancien régime

parmi les centaines et les centaines de lieux analogues qui couvrent l'Europe. Rien qui laisse supposer qu'une mémoire contemporaine puisse y trouver de quoi s'alimenter, d'autant moins qu'il ne reste que très peu de vestiges de cet épisode à peine quelques éléments de fortifications sont-ils encore visibles autour de la Tête de l'Assiette. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un lieu patrimonial, au sens où il n'y a pas réellement d'éléments matériels dont il faudrait assurer la transmission (figure 31). Par ailleurs, l'Assiette ne peut pas être réellement considérée comme un lieu touristique : la piste qui permet d'accéder au champ de bataille est étroite, pentue, non goudronnée, fort longue et il faut bien une demi-journée pour gagner le col de Fenestre depuis Suse, parcourir la crête et redescendre jusqu'à Sauze d'Oulx. Le tracé a de quoi dissuader des conducteurs peu habitués à ce genre de parcours.

Les historiens de la chose militaire ont toujours porté un grand intérêt à cette bataille,

la plus haute qui ait été livrée en Europe avant le XX<sup>e</sup> siècle. Elle a été souvent étudiée comme un exemple d'« attaque par les hauts ». La bataille de l'Assiette constitue donc un jalon majeur de l'histoire de la guerre en montagne, ne serait-ce que du fait de l'altitude à laquelle fut livré le combat et des effectifs présents au feu (environ 20.000 Français contre 7.400 Austro-piémontais). Mais le souvenir en demeura longtemps confiné dans des cercles de spécialistes<sup>1</sup>. Or, ces dernières années, la bataille de l'Assiette a acquis une nouvelle notoriété, et la plaquette de Mauro Minola publiée en 1996 est aujourd'hui en vente dans les maisons de la presse et dans les aires d'autoroute du Piémont occidental. Comment expliquer ce changement de statut mémoriel ? Comment un discours sur le territoire s'est-il greffé sur le souvenir de cette lointaine bataille ? Cette mutation s'est effectuée en trois temps :

<sup>1</sup> On peut citer, entre autres, F.-E. de VAULT, 1892, *La guerre des Alpes : guerre de la Succession d'Autriche, 1742-1748*, Berger-Levrault, 2 volumes.



Figure 31 : Sur la crête bordant au nord la tête de l'Assiette, on observe encore les restes de fortification qui permirent aux Austro-piémontais de repousser les Franco-espagnols. Ces ouvrages, certes limités, sont exceptionnels à cette altitude, mais ils ne font l'objet d'aucune valorisation patrimoniale : la mise en mémoire du champ de bataille de l'Assiette met davantage en avant le souvenir de l'événement que les lieux eux-mêmes dont la lecture reste difficile malgré la multiplication des monuments (août 2003).

### 1. Tout d'abord, comment fait-on émerger un lieu de mémoire qui n'est a priori ni un lieu touristique ni un lieu patrimonial ?

C'est là que l'on voit réapparaître les marqueurs spatiaux étudiés *supra*, et principalement les monuments qui depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle ont fait changer le statut du lieu.

Le premier monument, un obélisque altier surmonté d'un aigle situé au sommet même à 2558 mètres (figure 32), fut érigé en 1900 par le Club Alpin Italien (C.A.I.) qui fut à l'origine de telles initiatives dans tous les massifs italiens ; il portait une plaque à la gloire des « héroïques grenadiers de Sardaigne » qui s'étaient illustrés au cours de la bataille. Cette mémoire de corps subsista longtemps et en 1990 une autre plaque fut rajoutée sur la face opposée « en souvenir du pèlerinage des Grenadiers de Sardaigne » ; la signature indique que le premier régiment italien de grenadiers est encore appelé « Assietta ». Il s'agit là d'une mémoire restée dans le giron des

amicales régimentaires très actives en Italie. Si tout le corps social n'est pas concerné par ce genre de souvenirs, une minorité assume parfois ce rôle de gardien d'un souvenir qui, si les conditions s'y prêtent, pourra alors être rapidement réactivé.

Les monuments qui se sont rajoutés ces quarante dernières années peuvent être classés depuis les plus « officiels » jusqu'à ceux qui paraissent les moins « encadrés ». En 1976, une stèle fut ajoutée sur l'obélisque, juste en dessous de l'hommage aux grenadiers. Le texte en italien rappelle que :

*La section de Pignerol du C.A.I., à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, se souvient avec fierté de la bataille pour l'indépendance du vieux Piémont et de la lutte pour la libération de l'Italie nouvelle menée sur cette montagne, et honore le sacrifice des morts qui nous ont montré la voie de l'avenir.*

A 200 mètres environ au nord-est, un



Figure 32 : Au point culminant de la tête de l'Assiette, le monument érigé par le C.A.I. en 1900, surmonté d'un aigle survolant le site. En avant, à l'ouest, un petit obélisque marque le lieu où tomba le Chevalier de Belle-Isle, à la tête des troupes franco-espagnoles (août 2003).

imposant bloc de marbre gris fut installé en 1997 sur lequel est gravé le plan de la bataille dont on fêtait cette année-là le 250<sup>ème</sup> anniversaire (figure 33). D'aspect didactique, le monument décrit les principaux acteurs, les lieux-clés et les principales phases de la bataille.

Juste en face de ce bloc de marbre, six plaques hétéroclites ont été apposées contre un rocher. Deux de ces plaques sont rédigées en italien, mais les quatre autres sont en piémontais. Apposées par des communautés venues des différents horizons du Piémont, désignées par leurs toponymes piémontais, ces plaques en dessinent une géographie idéalisée que composent communes, vallées et diaspora. Une plaque apposée en 1971 porte ainsi le texte suivant :

La famille piémontaise de Cordoba, au

nom de tous les Piémontais d'Argentine, rend hommage à ceux qui combattirent à l'Assiette pour la Liberté du Piémont.

Enfin un monument récent, mais non daté, a été érigé juste en contrebas de la Tête de l'Assiette à la mémoire du Chevalier de Belle-Isle, à l'endroit même où le général français trouva la mort. La stèle, à base carrée, porte sur ses quatre faces une inscription rédigée en français, en allemand, en italien et en piémontais.

Un monument n'y aurait sans doute pas suffi, mais l'accumulation monumentale, que nous avons déjà rencontré sur les cols alpins, et leur mise en place séquencée de ces monuments tout au long du siècle et sur des registres différents, a nourri et installé dans la durée le changement de statut de l'Assiette.



Figure 33 : Grande stèle didactique mise en place en 1997, à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de la bataille. Installée sur la crête, à quelques centaines de mètres à l'est du monument de 1900, elle fait face aux plaques plus informelles rédigées en piémontais (août 2003).

## 2. Comment réécrit-on l'histoire de telle sorte que le site épouse le discours souhaité ?

Sur le monument de 1997, certaines mentions d'apparence purement informative méritent d'être relevées et décodées : on note ainsi que dans l'armée austro-piémontaise figurent, parmi de nombreuses unités, des troupes composites de « milices vaudoises, d'habitants de Pragelato et de volontaires ». Ces détails d'histoire militaire, inscrits sur ce monument récent, ont ici pour fonction de célébrer « l'unité nationale » piémontaise, étendue à des populations naguères discriminées ou fraîchement rattachées.

Le choix de la Tête de l'Assiette pour asseoir un message identitaire piémontais supposait donc une certaine réécriture de l'histoire car l'enjeu de la guerre de Succession d'Autriche n'avait pas grand chose à voir avec le Piémont lui-même dont le roi Charles-Emmanuel III avait hésité jusqu'en 1744 avant de s'allier aux Autrichiens. Le dispositif mémoriel de la Tête



de l'Assiette vise à faire apparaître le Piémont de la mi-XVIII<sup>e</sup> comme un acteur diplomatique comparable aux grands états européens de l'époque. Alors que le premier monument, élevé sous l'égide du C.A.I., mettait en avant le rôle des grenadiers sardes, plus conforme à ce qu'était en effet l'état multinational sur lequel régnait la maison de Savoie, les monuments les plus récents ont totalement gommé cet aspect et reformulé l'épisode de l'Assiette en le présentant comme le moment décisif d'une guerre patriotique menée par la nation piémontaise contre un agresseur étranger. Un ouvrage récent<sup>2</sup> parle ainsi d'une « révélation décisive pour la naissance et le devenir du Piémont moderne » (p. 16)

Les monuments et la réécriture des faits se sont accompagnés de rassemblements festifs visant à en élargir l'audience : à partir de 1968, l'association historique et folklorique « Compagnia dij Brandé » organise sur le champ de bataille, le dimanche le plus proche du 19 juillet, une grande « Festa dël Piémont » qui, en une trentaine d'années, a accompagné un profond changement de signification tant du souvenir que du lieu lui-même. La célébration du deux-cent-cinquantième anniversaire en 1997 est venue couronner ce processus de réactivation en donnant au site son visage actuel. C'est lors de ces fêtes que défilent rituellement des « groupes historiques en uniformes et équipages d'époque » (idem, p. 98) brandissant le drapeau piémontais (figure 34).

<sup>2</sup> D. GARINO (textes) et F. SACCONIER (photos), 1996, *Piemonte : le feste religiose, le manifestazioni tradizionali e le rievocazioni storiche*, Torino e provincia, éd. Priuli & Verlucca, 148 p.

*Parue dans un ouvrage récent sur « les fêtes religieuses, les manifestations traditionnelles et les évocations historiques en Piémont », cette photo prise à l'occasion d'une « fête du Piémont » organisée sur le champ de bataille illustre bien le processus d'« invention de la tradition » : le souvenir réactivé et réinterprété de l'affrontement de 1747 alimente et légitime ce genre de manifestations qui servent de caisse de résonance aux revendications régionalistes (cliché Fr. Sacconier, in D. Garigo).*

### 3. Comment affecte-t-on au lieu une signification territoriale sur le mode de la synecdoque ?

Les éléments mémoriels en revanche sont donc légion et fournissent les clés d'une lecture « idéologique » du paysage identitaire qui s'est construit en ces lieux. L'observation sur le terrain permet de reconstituer le discours qui structure cette mise en mémoire revendicative. L'Assiette est ainsi devenue sinon un haut lieu de l'identité piémontaise, tout du moins d'une revendication identitaire piémontaise.

Pour bien saisir le sens de ces multiples inscriptions, il convient d'élargir le champ d'observation à la fois en parcourant la crête sur une quinzaine de kilomètres de part et d'autre de l'Assiette et en envisageant d'autres périodes historiques. On peut ainsi relever, sur des murets en béton le long de la route qui monte du col de Fenestre à la Tête de l'Assiette, des graffitis à la peinture plus nettement revendicatifs. Si le premier est peu explicite :

*Ni Roma, ni Padania, ni Ossitania,*

une inscription plus lapidaire de la même main, quelques centaines de mètres plus loin, ne laisse aucun doute quant à la nature de la revendication :

*Piémont.*

Ainsi l'organisation des « Festa dël Piémont », l'utilisation du piémontais, la teneur des inscriptions convergent pour signifier que la Tête de l'Assiette est devenue au cours des dernières décennies le lieu d'une revendication autonome, régionaliste ou nationale. Cette revendication s'exprime ici sur un site historique censé la légitimer et lui valant une certaine audience du fait de sa fréquentation. La focalisation de cette affirmation identitaire sur ce site se renforce par l'évocation d'autres épisodes liés à la résistance antifasciste en 1944, avec plusieurs monuments en italien et en piémontais qui s'égrènent tout

au long de la crête entre les cols de Fenestre au nord-est et Basset au sud-ouest.

Si le lieu revêt donc une certaine valeur symbolique, il n'en est par pour autant très visible, et il faut l'opposer au marquage de l'espace par la Ligue du Nord qui était omniprésent sur toutes les routes d'Italie du Nord au tournant des années 1990 et 2000 et qui depuis s'est un peu estompé. Remarquons à cet égard que les lieux d'élection de la « géographie léghiste » se situent tous hors du Piémont et centrent plutôt la fantasmagorie « Padanie » sur la Lombardie et la Vénétie. C. Champeyrache rappelle que « l'importance accordée au territoire dans la définition d'un projet politique caractérise tout parti territorialiste, mais elle est d'une portée distinctive particulière dans le cadre italien » (2002). Et en élargissant encore le propos, Fr. Rampini remarque : « Le territoire est en Italie un facteur clef dans la formation de l'identité politique. Sur les racines régionales et municipales se greffent des formes d'identité historique-culturelles et une communauté d'intérêts socio-économiques »<sup>3</sup>. En réaction à la montée du discours de la Ligue, le marquage du site de l'Assiette par les régionalistes piémontais peut être interprété comme une revendication « contre-identitaire », mettant en avant un certain nombre de spécificités perçues comme typiquement piémontaises, parmi lesquelles la lutte antifasciste. Le slogan « ni Rome, ni Padanie, ni Occitanie » dessine un Piémont idéal, comme une entité historique antérieure à l'Unité italienne, non réductible au modèle nordiste ni à une quelconque définition ethnique. Le site de l'Assiette et la revendication qui s'y exprime à travers les messages mémoriels sont à ranger parmi ces « nationalismes régionaux » étudiés par B. Giblin (1999), qui jouent sur la valeur symbolique des signes d'appartenance, des lieux et des épisodes historiques, parfois sollicités.

<sup>3</sup> Frederico RAMPINI, « Come Berlusconi ha inventato il primato di Milano », *LiMes, rivista italiana di geopolitica* 4/94.

## **Conclusion**

Dans le volume 8 de la monumentale *Histoire d'Italie* dirigée par Giuseppe Galasso (et éditée par une maison turinoise), le chapitre consacrée à la guerre de Succession d'Autriche occupe une dizaine de pages : la bataille de l'Assiette y est évoquée dans une phrase longue d'à peine trois lignes<sup>4</sup>, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un fait majeur dans l'histoire politique du Piémont, et que la mise en exergue de cet épisode participe bien d'une ré-écriture mémorielle et militante de l'histoire, qui a pu s'appuyer sur la notoriété de la bataille chez

---

<sup>4</sup> « La résistance obstinée des Génois permit aux Français de leur porter secours et de lancer contre les Etats de Savoie, au milieu de 1747, une offensive qui devait se briser au col de l'Assiette (19 juillet 1747) ; une dernière volte-face, et les territoires italiens étaient libres » (p. 513). Giuseppe RICUPERATI, « Il settecento » : la guerre de succession d'Autriche (p. 504-514), in G. GALASSO (dir.) *Storia d'Italia*, vol. 8, t. 1, *Il Piemonte sabauda*, U.T.E.T. 1994.

les historiens militaires. C'est exactement ce processus que signalait B. Anderson quand il évoquait la « territorialisation de l'imaginaire » comme l'un des ressorts classiques des nationalismes (1983, p. 30), et cette territorialisation s'appuie sur la mise en exergue de hauts lieux.

La constitution de l'Assiette en lieu de mémoire à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, puis la transformation du message véhiculé à partir des années 1970 illustrent bien d'une part la dissociation temporelle qui peut exister entre l'événement et sa mise en mémoire, d'autre part la malléabilité du sens qui s'attache au lieu.

## CONCLUSIONS ET PISTES DE RECHERCHE

L'extrême polysémie du patrimoine et l'extension continue du champ patrimonial ont certainement favorisé cette ductilité des liens que le patrimoine entretient avec ses patrimoines : distendus ou resserrés, exclusifs ou diversifiés, construits par les acteurs locaux ou imposés d'en-haut, ils se présentent selon une extrême diversité et sont susceptibles d'évolutions sinon rapides, du moins radicales. Et l'on a vu que la ductilité s'accompagne souvent d'une grande ambivalence dans les intentions et dans la façon dont s'établissent ces rapports : sur un seul et même objet patrimonial, les intentions peuvent être opposées, et la question n'est pas seulement de savoir s'il faut ou non le valoriser et comment, mais aussi de s'accorder sur le message que cet objet est censé transmettre. L'objet patrimonialisé vaut par lui-même mais aussi et surtout par la façon dont il peut être transmis et reçu ; **c'est pourquoi les critères émis par l'UNESCO sont souvent interprétés, à juste titre, comme des valeurs.** Et c'est pourquoi la grille de lecture particularisme/

universalisme me paraît si importante dans la réflexion sur la question patrimoniale.

Par définition, le patrimoine se présente comme une évidence traduite en une injonction. Mais cette pseudo-évidence renvoie à un déterminisme patrimonial qui ne résiste pas à l'analyse et masque la dimension construite. Les monuments, les paysages mémoriels nous ont aidés à saisir comment ces ensembles patrimoniaux étaient bel et bien les résultats de démarches conscientes. Plus difficile serait de s'attacher aux ressources patrimoniales qui ne sont pas mises en valeur sur tel ou tel territoire et d'essayer d'expliquer les raisons de ce désintérêt ou de ce déni. Dans les années à venir, il pourrait être intéressant de prendre pour objet d'étude des programmes de patrimonialisation qui peinent à aboutir ou qui n'ont pas abouti à ce jour, comme ceux touchant au patrimoine thermal ou au patrimoine industriel dans les Pays de Savoie...



## CHAPITRE 8

### TOURISME, TERRITOIRE ET PATRIMOINE EN PAYS DE SAVOIE

Comment la patrimonialisation éclaire-t-elle à la fois l'activité touristique et à la représentation du territoire ? Comment les rapports entre ces trois domaines se renégocient-ils au fil du développement touristique et patrimonial des territoires ? Présent depuis plus de 12 ans sur les Pays de Savoie où ce problème est posé sans cesse et en tous lieux, nous avons eu à diriger de nombreux travaux d'étudiants, à conduire diverses excursions d'étudiants ou de colloques, à encadrer des stages dans presque tous les massifs (cf. dossier scientifique), et la réflexion sur cette question s'est nourrie de ces expériences et de ces rencontres.

Les temporalités jouent ici un grand rôle, car chaque registre s'inscrit dans sa propre temporalité (décision, permanence, inertie...) et ces différents calendriers ménagent la possibilité de multiples convergences et divergences, même si le mouvement d'ensemble observé va plutôt dans le sens des synergies. En effet, le tourisme de montagne est entraîné dans de grands changements, les uns choisis, les uns subis, qui modifient sous nos yeux le tableau qui s'était dessiné entre les années 1960 et 1980 et qui aboutissent à recréer de nouveaux rapports au territoire : l'interconnexion aujourd'hui systématique des domaines skiables entre eux remet en cause la géographie des espaces de pratique et la notion même de station touristique (III.27) ; les incertitudes liées au changement climatique font voir sous un jour nouveau les conséquences des hivers sans neige qui ont toujours existé,

comme le prouvent les annales météorologiques, mais dont la signification a sans cesse évolué au fur et à mesure que l'activité des sports d'hiver se structurait (III.30) ; enfin, la fermeture en 2007 de la station de sports d'hiver d'Abondance a permis de vérifier *in vivo* l'attachement des acteurs du territoire aux activités touristiques, même quand la rationalité économique imposerait plutôt l'arrêt, et a donné l'occasion de réévaluer les dynamiques territoriales dans un canton de Haute-Savoie où cet événement a réactivé le clivage entre les communes touristiques et les communes non-touristiques (III.32).

En 2009, « Le Dauphiné Libéré » lançait un grand feuilleton estival modestement intitulé « Elisez les «7 merveilles de Savoie» ». Sous la rubrique « Patrimoine », 42 sites étaient proposés aux suffrages des lecteurs, nonobstant le caractère extrêmement polysémique pris par le terme de patrimoine depuis quelques décennies (cf. supra), la liste mêlait des monuments historiques, urbains, religieux ou militaires, des grands paysages de la montagne alpine, des lieux de souvenir... Sur le plan du territoire concerné, tous ces sites se situent dans le département de la Savoie, alors que le terme même de Savoie peut être compris à différentes échelles ; sans doute les résultats auraient-ils été très différents sur l'ensemble des deux départements. Le choix éditorial de publier cette série pendant l'été visait explicitement la clientèle touristique en même temps que les habitants, de telle sorte

que les résultats de l'élection (si du moins nous devons leur accorder quelque foi) reflètent à la fois les perceptions des uns et des autres. Mais dans le même temps, il ne faudra pas s'étonner si les résultats à leur tour dessinent une carte très estivale. Chaque jour, un site faisait l'objet d'une brève présentation rappelant quelques caractéristiques, légendes, épisodes variés..., agrémentés de conseils d'accès.

L'édition du 6 septembre 2009 publie enfin les résultats tant attendus (!) :

- « 1. Le village de Bonneval-sur-Arc en haute-Maurienne ;
2. L'abbaye d'Hautecombe
3. Le lac du Bourget
4. Les Aiguilles d'Arves en Maurienne
5. Chanaz, la petite Venise savoyarde, entre lac du Bourget et Rhône
6. Le château des Ducs de Savoie à Chambéry
7. Le lac de Roselend dans le Beaufortain »

On relève tout d'abord l'extrême malléabilité de la notion de site qui s'applique tout aussi bien à des monuments historiques qu'au lac du Bourget qui s'étend sur 43 km<sup>2</sup>. Certaines formulations méritent d'être relevées car les précisions (« en Maurienne »...) indiquent que les localisations sont peut-être approximatives pour les lecteurs. Pour légitimer le classement, il est dûment rappelé que le village de Bonneval « figure au classement des « plus beaux villages de France » », et que l'abbaye de Hautecombe est « classée au titre des monuments historiques depuis 1875 ». Si bien que le choix des lecteurs peut s'appuyer sur ces indiscutables autorités.

Mais surtout, les sites élus dessinent un territoire très en décalage par rapport à l'espace touristique : pas un seul site en Tarentaise, qui est incontestablement le centre de gravité du tourisme en Savoie, mais qui se dessine en creux dès lors qu'il s'agit de désigner les Merveilles ! Pourtant, sur les 42 sites initialement proposés, 10 se situaient en Tarentaise. A l'opposé, 4 des sites élus s'alignent entre la cluse de Chambéry et le débouché du val du Bourget, à moins de 300 mètres d'altitude, ce qui peut étonner pour

une région qui met en avant son caractère éminemment montagnard.

Les « merveilles », le « patrimoine », les « plus beaux sites » offrent ainsi autant de compensations à l'écrasante domination de l'économie touristique tarine, et la haute montagne n'est véritablement représentée que par les aiguilles d'Arves, inaccessibles à la majorité des lecteurs, même si Bonneval et Roselend se déploient aussi dans des cadres montagnards.

Sans doute ne faut-il pas sur-interpréter ce qui résulte avant tout d'une opération éditoriale et commerciale ; il n'empêche qu'une certaine géographie des patrimoines de Savoie est ainsi proposée au lectorat, tel un miroir tendu aux locaux, ou une affiche offerte aux touristes.

Patrimoine, tourisme et territoire se retrouvent ici classiquement en interaction, même si de nombreux biais faussent sans doute le jeu. On notera juste que cette représentation de la Savoie reflète les efforts de rééquilibrage de l'image opérés depuis la fin des années 1990 par le conseil Général, en faveur du lac du Bourget qui recèle ici, directement ou indirectement, trois des sept sites élus (le lac *stricto sensu*, Hautecombe et Chanaz) ; mais aussi qu'elle renvoie indirectement une image assez négative de la montagne, et plus encore de la montagne aménagée qui est complètement absente de ce palmarès.

Cet épisode pourrait sembler anecdotique. Il révèle toutefois une profonde évolution des ressorts du tourisme et des représentations du territoire savoyard. Les années 1960-1980 ont marqué l'apogée et la prépondérance d'un modèle touristique qui laissait fort peu de place aux patrimoines et au territoire lui-même, sinon comme un arrière-plan pourvoyeur de folklore. Les vingt dernières années ont vu un infléchissement de ce modèle très spécialisé, même si le poids économique des sports d'hiver reste central sur le plan strictement économique. C'est cette mutation inachevée que nous voulons envisager ici à travers l'évolution générale de l'activité et quelques initiatives particulières, telle la candidature du lac d'Annecy à l'UNESCO.

## **I. La lente convergence entre tourisme et patrimoine : le cas des pays de Savoie**

Sur la base de nombreux travaux publiés ces dernières années, une équation entre tourisme, patrimoine et territoire s'est peu à peu imposée, à tel point que des observateurs trop rapides pourraient arriver à la conclusion hâtive qu'il en est partout ainsi, de toute évidence et peut-être de toute éternité. Bien sûr, il n'en est rien, et ce rapport reste complexe, parfois encore en gestation, bien souvent inachevé. Les pays de Savoie, périphrase en vogue pour désigner les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, permettent de retracer la mise en place de ces liens et d'observer leur état actuel.

### **Un tourisme qui se construit en-dehors de toute préoccupation patrimoniale**

Au moins jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, les trois piliers du tourisme savoyard sont restés le thermalisme (parfois lié aux activités balnéaires au bord des lacs), l'alpinisme (sous forme active ou contemplative) puis les sports d'hiver. De nombreux documents historiques montrent que les autorités se sont préoccupées de façon très précoce du tourisme naissant et des retombées économiques qui peuvent être les siennes. Ainsi, dès le 5 août 1787, un an après la première ascension du Mont Blanc et alors que H.-B. de Saussure venait à son tour d'en gravir la cime, l'intendant du Faucigny écrivait : « Il est à souhaiter que les découvertes que M. de Saussure pourra faire et qu'il ne manquera pas de donner au public continuent d'encourager l'étranger à visiter cette vallée [de Chamonix] : il n'y a pas de doute que la quantité qui y vient depuis quelques années n'apportent beaucoup d'argent dans cette province » (cité in Revue Savoisiennne, 1913). L'événementiel, la publicité et les recettes touristiques, les ingrédients sont déjà réunis, qui feront la fortune de ces vallées, à des degrés variables, et selon des temporalités propres à chacune d'entre elles.

Ou autre exemple, le fait qu'entre 1815 et

1860, dans une monarchie sarde assez policière, les touristes peuvent venir séjourner à Aix sans présenter de passeport, le certificat médical seul suffisant à faire foi (S. Milbach, 2008). Du coup, l'intendant de Faucigny, probablement en 1849, demande que cette disposition soit étendue aux touristes qui se rendent en vallée de Chamonix.

Le tourisme se caractérise donc par des pratiques qui ont été bien documentées depuis longtemps, par des modes de sociabilité propres au tourisme élitiste, par un certain nombre d'aménagement qui modifient déjà sensiblement l'agencement des lieux touristiques, et par des retombées socio-économiques qui établissent une grande antériorité du territoire touristique.

C'est assez précisément l'image que renvoie le travail de Jean Miège (1934), qui constitue un jalon très important, à la fois du point de vue informatif et en termes de moment de la pensée et de la pratique géographique. Cet ouvrage a gardé une grande utilité, pour peser le poids respectif de l'été et de l'hiver, de la haute et de la moyenne montagne, du thermalisme et des lacs, de la Maurienne et de la Tarentaise... dans le tourisme du début des années 1930.

Or, dans ce contexte, la préoccupation patrimoniale apparaît tout à fait marginale : quelques monuments historiques majeurs ont fait l'objet de classement après la réunion de la Savoie à La France, avant même la loi de 1887 sur les MH, au premier rang desquels l'abbaye de Hautecombe dès 1875. Ce classement consacre à la fois un haut lieu touristique vers lequel les curistes font l'excursion en bateau depuis d'Aix-les-Bains, le lieu de sépulture de la Maison de Savoie et une abbaye bénédictine.

Au tournant des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, on voit apparaître une dissociation assez marquée entre les départements de Savoie et de Haute-Savoie : si l'on compare les sites classés en vertu de la loi de 1906, la prise de conscience et l'appropriation des outils règlementaires semblent avoir été beaucoup plus précoces en Haute-Savoie. Le Faucigny en particulier émerge, avec surtout la haute vallée du Haut-Giffre (4 sites classés à Samoëns entre 1909 et 1925, 5 à Sixt) qui préfigure la carte actuelle des espaces protégés.

On observe là un souci à la fois de valoriser et de protéger ce qui fait l'attractivité touristique de la région, dans un contexte où l'exploitation hydro-électrique a été moins poussée que dans d'autres secteurs du massif alpin, d'où la conservation de nombreuses cascades qui, ailleurs, se sont raréfiées.

Dans le cas précis du Haut-Giffre, cette valorisation-protection acquiert sa signification dans l'ancienneté de la mise en tourisme, au moins depuis les années 1820, sans doute sur un mode mineur par rapport à la vallée de Chamonix ; la protection-labellisation des sites permet de surmonter, au moins en partie, ce déficit de notoriété, car il n'y a alors aucun site classé en vallée de Chamonix et donc de favoriser une certaine répartition des flux.

A l'opposé, on ne peut qu'être surpris par le fait que, dans tout le département de la Savoie, seuls deux sites sont classés entre 1906 et 1930 (les gorges du Sierroz, et le bois de Cythère à Brides), qui d'ailleurs sont étroitement liés à une activité touristique, mais qui n'en rendent compte que très imparfaitement : ni la Vanoise, ni le lac du Bourget, ni les gorges du Chéran, ni les cascades ne font l'objet d'aucun classement. L'espace touristique est considéré comme strictement fonctionnel, et pas du tout comme patrimonial. Entre tourisme et patrimoine, c'est comme si l'on ne percevait ni synergie ni concurrence, on est juste dans deux ordres de réalité qui n'ont pas grand-chose à faire ensemble.

On retrouve un lointain écho de cette réalité dans le tableau que Claude Meyzenq dressait en 1984 des Hautes-Alpes : « L'aspect monumental est certainement le point faible de nos pays (...) il n'y a vraiment rien qui puisse attirer le touriste en quête de culture régionale » (p. 765).

Quand Cl. Meyzenq déplorait l'absence de monuments, il visait surtout l'absence de monument majeur, susceptible de constituer à lui seul un pôle d'attractivité pour le département... Voilà de cela un peu plus d'un quart de siècle, on avait du mal à imaginer que ce que l'on appellera ensuite le petit patrimoine contribuait aussi à définir les ressources du territoire et peut-être à lui conférer une certaine attrac-

tivité : petites églises, cadrans solaires, villages de caractère ont depuis lors été largement mis à contribution dans ce sens...

Même la citadelle de Briançon paraissait alors mal valorisée. Et la conclusion s'imposait d'elle-même : « On ne vient dans cet espace alpin que pour la montagne » ! On pourrait bien sûr discuter de cette affirmation, mais elle rendait assez bien compte de l'opinion dominante. Les acteurs du tourisme ne s'étaient pas saisi de la dimension patrimoniale, dont ils n'avaient pas encore pris conscience... En 2008, les fortifications de Briançon et de Mont-Dauphin ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, dans un ensemble de 12 ouvrages de Vauban disséminés sur le territoire national. Un examen plus attentif resterait toutefois nécessaire pour savoir dans quelle mesure ce classement a pu changer la donne.

### **Depuis 1950, montée en puissance parallèle du tourisme et du patrimoine**

Les décennies de l'après-guerre sont marquées par le développement massif de l'activité touristique, à la fois avec les stations de sports d'hiver de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> générations, avec le développement d'infrastructures liées au tourisme balnéaire autour des lacs et l'extension du bâti qui l'accompagne. Sur cette question souvent décrite, il n'est pas utile de revenir en détail. Mais il est évident que l'espace touristique est à cette époque encore considéré comme fonctionnel bien plus que comme patrimonial. Ainsi le préfet Grimaud pronostiquait-il en 1959 que les champs de neige allaient « attirer des dizaines de milliers de touristes venant déverser des centaines de millions de francs sur les terres souvent les plus ingrates de la région » (1959, p. 84).

Mais dans le même temps, on note l'émergence de plus en plus marquée des préoccupations qui font une place plus importante à la préservation des patrimoines au sens large, c'est-à-dire qui considèrent un nombre croissant de biens comme des ressources patrimoniales, potentielles ou avérées. Il s'agit d'une part de

patrimoines liés à la faune ou à la flore des Alpes d'autre part de patrimoines liés à l'histoire, au patrimoine bâti et/ou vernaculaire.

Mais les deux types de ressources sont rarement associés, la prise de conscience se fait de façon parallèle, chacune à son allure, chacune avec ses acteurs et ses ressorts propres. Le projet un temps caressé de « Parc National Culturel » de la Vanoise ne verra jamais le jour...

Certainement les deux mouvements touristique et patrimonial s'alimentent mutuellement, au moins en partie ; les transformations liées aux aménagements touristiques suscitent ou accélèrent la prise de conscience patrimoniale et favorisent sa diffusion dans le corps social, dans le tissu associatif... Il n'est pas sûr toutefois que cette interaction ait pu aussi fonctionner dans l'autre sens à la même époque, et que les acteurs du tourisme aient réellement compris l'intérêt des mesures de protection patrimoniale...

Deux grands événements interviennent après le milieu du siècle et vont durablement changer la donne : en 1951, le massif du Mont Blanc, pour sa partie française du moins, est classé au titre des sites naturels, au-dessus de la courbe de niveau des 2.000 mètres, soit 253 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le plus grand site naturel classé à une époque où la pratique consiste plutôt à protéger des sites très ponctuels, à l'échelle de la parcelle ou du petit groupe de parcelles. On a beaucoup discuté de l'efficacité de ce classement, qui n'empêchera pas, dans les années suivantes, la construction illégale du télécabine de la Vallée Blanche, ni, plus tard, l'équipement des Grands Montets pour les sports d'hiver.

Puis en 1963, la création du premier Parc national français, le parc de la Vanoise, certes dans des circonstances très conflictuelles (Laslaz 2004, Mauz 2005-2006) mais qui allait avoir des répercussions territoriales importantes et modifier durablement l'image touristique des Alpes de Savoie. Les discussions ouvertes ces derniers mois en vue de l'application de la loi de 2006 modifient aujourd'hui ce dispositif.

Mais pendant la même période s'intensifie un développement touristique de la montagne

purement fonctionnel, qui n'a rien à voir avec ce volet patrimonial, et qui est même souvent dénoncé comme contradictoire dans les faits et dans les discours. C'est certainement dans cette phase que tourisme et patrimoine s'opposent le plus clairement, et ce moment de la relation tourisme-patrimoine a durablement marqué les mentalités qui continuent à penser ces deux catégories comme essentiellement antinomiques. Soit qu'une vision strictement économique continue à considérer la mise en valeur du patrimoine comme un pis-aller de peu d'intérêt (cf. Suchet et Raspau, 2009) ; soit qu'une sensibilité forte à l'environnement ait dressé les esprits contre tout nouvel aménagement touristique lourd, considéré comme porteur de dégradations. Les pouvoirs publics ont souvent cherché à proposer des formes de conciliation entre ces deux visions.

### **Depuis les années 1990, l'intégration progressive des préoccupations touristiques et patrimoniales**

Les Jeux Olympiques de 1992, ou même plutôt leur préparation, marque ici une charnière dont l'effet se fait encore sentir aujourd'hui. Certes l'événement est d'abord et avant tout sportif, et il vient donc valider de façon très spectaculaire les aménagements lourds qui ont été effectués depuis le Plan Neige, en se traduisant même par de nouvelles infrastructures qui viennent compléter le parc existant soit de façon spécifique (tremplins, piste de bobsleigh) soit en densifiant les équipements de sports d'hiver.

Mais le Conseil Général de la Savoie, véritable artisan de l'organisation des Jeux Olympiques, se saisit aussi de l'opportunité pour enrichir l'offre touristique présente sur le territoire. C'est en 1991 que, par l'intermédiaire de la FACIM (Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne), il obtient du ministère de la Culture le label Pays d'Art et d'Histoire pour la Maurienne et la Tarentaise (étendu en 2006 au Beaufortain et au Val d'Arly, autrement dit toute la zone montagne du département, excepté les deux PNR) et initie

plusieurs programmes de valorisation du patrimoine : les *Chemins du Baroque* d'abord (1991), réellement contemporain des J.O. et constituant leur contrepartie culturelle, puis *Pierres fortes de Savoie* (patrimoine fortifié, 1997), *Terres des Alpes* (patrimoine rural et agro-pastoral, 1999), *Archipels d'altitude* (2003) et *Voyages autour de la table* (patrimoine gastronomique, 2009).

*Archipels d'altitude* est très significatif pour notre propos, puisqu'il s'agit rien de moins que d'afficher la patrimonialisation du bâti des stations touristiques, et en particulier des si décriées stations « intégrées » des années 1960-70. Sans doute faut-il beaucoup relativiser ce mouvement qui reste assez discret, porté par quelques acteurs comme les CAUE qui se sont beaucoup démenés pour convaincre de la valeur architecturale de cet héritage et qui ont obtenu le classement, ou plus souvent l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques de certains bâtiments tenus pour emblématiques ; le tableau ci-dessous montre que dans les faits, seuls les deux immeubles de Flaine illustrent réellement la période des stations intégrées. Mais les huit biens protégés couvrent assez bien la diversité des courants architecturaux du tourisme de montagne (tableau ci-dessous).

Cette patrimonialisation du bâti touristique est complétée par d'autres mesures : le centre « historique » de la station de Courchevel (Courchevel 1850) fait l'objet d'une ZPPAUP, créée en 2004 ; et plusieurs immeubles de La Plagne, des Arcs, de Méribel, des Karellis, de Val d'Isère (la Daille) ainsi que la station d'Avoriaz dans sa totalité bénéficient du label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » décerné par le ministère de la Culture. Mais comme le dit la DRAC Rhône-Alpes elle-même, « les protections (classement ou inscription parmi les monuments historiques, Z.P.P.A.U.P.) et le label patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ne peuvent suffire auprès du grand public à sa reconnaissance en tant que patrimoine ». Ces différents classements, zonages et labels sont encore peu appropriés par le grand public et par la clientèle touristique ; ils ne sont des patrimoines que du point de vue de l'institution, et rien ne prouve qu'il y ait réellement eu appropriation socioculturelle, mais ces mesures visent aussi à contrer un discours ambiant assez hostile à l'héritage architectural des grandes urbanisations touristiques et à leur conférer une forme de légitimité qui leur a souvent été déniée.

Dans le même temps, toute une série d'autres outils visant à la protection des patrimoines et

#### **À Saint- Bon- Courchevel :**

Chalet Joliot-Curie et parcelle (architecte Pradelle, 1949), M. H. Inscr. 17.1.2005

Chalet La Goupille (architecte Chappis, 1953), M. H. Inscr. 23.1.2006

Chalet Le Petit Navire (architecte Pradelle, 1950), M. H. Inscr. 25.1.2005

Chapelle N D de l'Assomption (architecte Pradelle, 1953-59), M. H. Inscr. 17.1.2005

#### **À Val d'Isère :**

Chalet de la grande Ourse (salle à manger du restaurant), M. H. Inscr. 11.1.1994

#### **À Araches- Flaine :**

Hôtel le Flaine (architecte Breuer, 1966), façade et toiture inscrits, 29.4.1991

Immeuble le Bételgeuse (architecte M. Breuer, 1966), façade et toiture inscrits, 29.4.1991

#### **À Megève :**

Villa Le Même, M.H. Inscr. 12.7.1995.

*Etat des lieux de bâtiments touristiques reconnus comme éléments du patrimoine historique dans les Pays de Savoie (source : base de données communales, DRAC Rhône-Alpes) :*

à l'animation touristique des territoires furent mobilisés. Sur le versant « patrimoine naturel », deux Parcs Naturels Régionaux sont créés en 1995 en Chartreuse (Isère et Savoie) et dans les Bauges (Savoie et Haute-Savoie), venant s'ajouter aux 14 Réserves naturelles, les unes en périphérie du Parc National de la Vanoise, les autres en Haute-Savoie. S'y ajoutent de nombreux sites inscrits et sites classés, dont le lac du Bourget (plan d'eau et rivages).

De plus, sur une importante partie des Pays de Savoie s'appliquent la Loi Montagne et la Loi Littoral, et sur certaines communes les deux à la fois !

Sur le versant culturel, Chambéry, Albertville et Annecy affichent le label « Villes d'Art et d'Histoire » sous convention avec le Ministère de la Culture et avec la DRAC. Et sept ZPPAUP sont recensées sur l'ensemble des deux départements (Chanaz, Le Planay, Pralognan et Courchevel 1850 en Savoie ; Féternes, Pressilly et Yvoire en Haute-Savoie).

Et les deux ordres de protection, naturel et culturel, convergent souvent : la maison qu'habita Jean-Jacques Rousseau aux Charmettes avait été classée Monument Historique dès 1905, puis au titre des sites naturels dès 1933 et elle constitue de longue date un site touristique classique des environs de Chambéry, dans le registre assez typé du pèlerinage littéraire. Le cheminement a été inverse mais le résultat analogue avec le vénérable tilleul de Samoëns classé d'abord au titre des sites en 1909, alors que la place du village dans son intégralité a été inscrite à l'inventaire des Monuments historiques en 1987.

La carte publiée en 2006 des sites protégés de la région Rhône-Alpes montre aussi que de nombreux ensembles bâtis ont été inscrits ou classés au titre des sites, parmi lesquels les hameaux de la Valloirette au-dessus de Valloire, les hameaux du vallon de Champagny-le-haut...

La recherche de multiples labels apparaît aux acteurs du tourisme susceptible d'apporter un bonus en termes de notoriété et de prestige (terme dont il est toujours intéressant de rappeler la définition extraite du dictionnaire

Robert : « illusion dont les causes sont surnaturelles, magiques ; artifice séducteur »). La Savoie ne manque pourtant ni de l'un ni de l'autre, mais l'aspiration est ici plus qualitative que quantitative. On voit ainsi comment, au cours des vingt dernières années se sont tissés un certain nombre de liens forts entre tourisme, patrimoine et territoire des Pays de Savoie, ce qui ne signifie pas que les synergies fonctionnent à plein et que tous les malentendus aient été levés.

D'abord, il demeure le fait que les temporalités et, partant, les trajectoires touristiques et patrimoniales sont fréquemment dissociées ; les deux ne progressent (ou ne régressent pas) au même rythme. Et quoiqu'on en dise, tout n'est pas patrimoine ; des sites classés au début du 20<sup>ème</sup> siècle semblent avoir perdu l'intérêt, tant touristique que patrimonial, qui leur avait valu cette protection, à tel point que certains sont aujourd'hui purement et simplement oubliés ; autrement dit, aucun intérêt touristique n'est venu relayer l'intérêt patrimonial d'abord identifié...

Tous les rapports entre tourisme et patrimoine ne sont pas pertinents, certains sont très artificiels, surtout quand ils visent « l'authentique ». C'est le cas des stations intégrées qui ont choisi de se doter d'un clocher comme symbole d'une identité villageoise (exemple archétypique des Ménuires) ; c'est aussi le cas des pastiches et de l'architecture ou surtout de la décoration néo-villageoise type Arcs 1950 ; c'est aussi l'usage permanent du vocable « villages » pour désigner tout nouveau programme immobilier en station.

Par ailleurs, la valorisation patrimoniale n'est pas toujours accueillie comme une voie satisfaisante de diversification touristique, comme l'ont montré, dans le cas de la station d'Abondance, A. Suchet & M. Raspaux : les arguments recensés reprochent au tourisme culturel d'être mortifère, à l'opposé des valeurs du tourisme sportif ; de ne pas être économiquement viable ; et d'impliquer pour la population locale plus d'inconvénients que de retombées positives (2009). L'Association des élus de montagne

assume une position très proche lorsqu'elle reconnaît que « les politiques de diversification (...) sont parfois confrontées à des résistances locales liées à l'importance économique, sociale ou symbolique des sports d'hiver et du ski alpin » (Bretel et Braidy, 2007, p. 33). Au mieux les ressources patrimoniales peuvent-elles être prisées comme un complément aux ressources déjà mises en valeur, mais pas (ou pas encore ?) comme une alternative dans l'hypothèse d'une reconversion à plus ou moins long terme.

Enfin, alors que ces phénomènes sont souvent décrits au passé, tourisme et patrimoine continuent à fonctionner dans un jeu de donnant-donnant, ou de compensations et de contre-compensations. On peut citer plusieurs exemples récents : le déclassement en 2000 de la Réserve Naturelle de l'Iseran, lourdement équipée de remontées mécaniques et traversée par la route, ou les trocs « aménagement contre protection » qui se poursuivent comme dans les années 1960. Dans le massif de l'Étendard, l'autorisation accordée en 2000 par la commission UTN d'une remontée mécanique reliant les domaines skiables de Saint-Jean et Saint-Sorlin d'Arves d'un côté, et du Corbier-La Toussuire de l'autre (domaine des Sybelles) a été subordonnée au classement du massif de l'Étendard et du col du Glandon, validé en 2008. Dans le massif de la Lauzière situé entre Maurienne et Tarentaise, le processus est quasiment le même : en remplacement d'une route emportée par un glissement de terrain en 1997, la commune de Celliers obtient en juin 2006 la construction d'un télésiège le raccordant au domaine skiable de Valmorel. Dans le même temps, les communes s'engagent à faciliter le classement du massif, dossier qu'instruit depuis lors la DIREN Rhône-Alpes, en même temps que la communauté de communes œuvre à la mise en place d'un « sentier-balcon » qui permettrait aux randonneurs de faire le tour du massif en 5 ou 6 jours, avec équipement en refuges. Ainsi certaines pratiques touristiques caractérisent-elles le tourisme hivernal et ses aménagements lourds, tandis que d'autres perpétuent la vision d'un tourisme estival plus diffus et plus res-

pectueux des patrimoines et des équilibres du territoire.

Dans bien d'autres communes, les termes de l'équation seraient simples : pour un télésiège autorisé, un Arrêté de Protection de Biotope sur une zone humide, une prairie d'altitude ou une série forestière. Sur les bords du Léman, à l'est de Thonon, voisinent la réserve naturelle du delta de la Dranse et la marina de Port-Ripaille. Ainsi les mesures compensatoires continent-elles, au moins en partie à régler l'interaction tourisme/patrimoine.

## **II. Les stations-villages**

Les évolutions récentes du tourisme de montagne ont amené à reconsidérer le cadre dans lequel sont proposés les séjours. Si les grandes stations intégrées du Plan neige continuent à attirer massivement et affichent de bons taux de remplissage en période hivernale, l'offre a connu une certaine diversification par le regain d'intérêt pour les « stations-villages » qui amènent à repenser les liens entre tourisme, patrimoine et territoire : il ne s'agit pas de ressusciter la situation des années 1930 où, de fait, les stations-villages étaient seules à proposer une offre touristique, mais une situation nouvelle où les stations-villages coexistent avec les urbanisations d'altitude.

Mais au-delà des affichages du marketing touristique, il convient d'abord de préciser ce que l'on entend ici par stations-villages. Car, si la notion est très intuitive, dès lors que l'on se penche sur la question, le tableau perd de sa netteté, des interrogations se font jour et les limites ne sont rapidement plus si franches. C'est pourquoi une petite enquête bibliographique pourrait nous apporter quelques éclairages, avant que de pouvoir proposer une tentative de définition. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions chercher à apprécier la part des stations-villages dans le tourisme de montagne, et en particulier dans l'économie des sports d'hiver.

### **Les stations villages, un anachronisme ? Une survivance ?**

En 1965, la première livraison des Cahiers de Savoie se livrait à un savoureux exercice de prospective intitulé « Savoie an 2000 ». Jean Ravel, alors Commissaire au Tourisme, proposait un texte judicieusement intitulé « Un moment de bonheur dans la vie de l'homme », dans lequel il décrivait ce que pourrait être le tourisme de l'an 2000 :

*« Selon son goût, le skieur choisit les anciennes stations ou les nouvelles usines à ski. Les stations qui ont vu le jour dans les premiers quarts de siècle sont profondément transformées. Elles sont devenues des villes importantes : Chamonix a plus de 50.000 habitants, Morzine abrite 30.000 personnes toute l'année » (p. 18).*

Dès lors, la station-village ne serait plus qu'un lointain souvenir, que le flot de l'urbanisation aurait à jamais recouvert. Ce scénario s'appuie alors sur un véritable et puissant imaginaire de la modernité technique et fonctionnaliste, qui ne laissait pas de place aux héritages de la civilisation montagnarde.

A la même époque (19 et 20 février 1967), un colloque était organisé par la faculté de Droit de Grenoble sur « les stations de sports d'hiver ». Le géographe Pierre Préau, fin connaisseur des réalités du tourisme, dressait ainsi le tableau des stations :

*« Parfois, mais dans l'esprit de beaucoup ce n'est pas nécessaire, la scène est agrémentée par la présence d'un vieux village avec ses habitants quelque peu en marge de la grande kermesse du ski. Ces montagnards, lorsqu'on en parle, sont d'ailleurs représentés tour à tour sous les traits contradictoires du paysan traditionnel étranger à la vie de la station, lui servant tout au plus de garantie d'un décor pittoresque, ou bien du moniteur de ski, ou encore du commerçant et de l'hôtelier solidement établis » (p.2).*

Citation inspirée, et anticipant avec malice sur ce qui deviendra 25 ou 30 ans plus tard un atout recherché ! Si l'évolution des sociétés de montagne fit de la figure du paysan tradition-

nel un élément de plus en plus rare, certaines stations s'efforcent aujourd'hui de lui redonner vie, fût-ce sur le plan de la folklorisation.

Les deux textes de Ravel et de Préau sont contemporains d'un grand essor de l'économie des sports d'hiver, dont Rémy Knafou a montré jadis comment tout un chacun feignait de croire qu'il était illimité. Tout indiquait alors que les jours des stations-villages étaient comptés, soit que les nouvelles stations d'altitude ne vinsent bientôt les détrôner, soit qu'elles fussent amenées à s'aligner sur le modèle moderniste. Subsumer qu'elles puissent encore exister en 2010 aurait fait figure d'anachronisme, au mieux de survivance. Or elles existent encore, elles n'ont pas disparu du paysage, et c'est même leur existence tangible et réelle qui nous conduit aujourd'hui à réfléchir à leur définition et à leur place dans le système du tourisme.

### **Éléments de définition**

A nouveau, il est possible de faire appel à quelques textes, plus anciens que ceux que nous citions précédemment, des textes d'avant le plan neige, d'avant les stations intégrées et qui nous permettront de mieux comprendre l'essence même des stations-villages.

En 1926, la Chambre de commerce d'Annecy publie, sous la plume de Marius Ferrero un ouvrage toujours précieux sur le tourisme en Haute-Savoie. Que dit-on à l'époque des stations des Aravis ?

*« La Clusaz : Joli village au milieu de forêts de sapins. Station d'été abritée des vents, recommandée aux anémiés et convalescents. Centre de villégiature très recherché... Deux hôtels à la Clusaz et un aux Aravis, pourraient s'agrandir et s'améliorer. D'autres pourraient utilement se construire. L'électricité existe.*

*Grand-Bornand : Depuis longtemps, séjour recherché pour les cures de soleil et de grand air. Région réputée pour ses délicieux fromages à pâte grasse dits «Reblochons». Cinq hôtels qui demanderaient à être améliorés au point de vue hygiène. Prix modérés. Chalets et appartements meublés. Il y aurait beaucoup à faire dans cette station qui*

*se développera dès que la route du Chinailon au Reposoir lui donnera un débouché sur Cluses » (p. 97-98).*

Certes, le terme de station-village n'apparaît pas tel quel, mais que deux mots de station et de village s'entremêlent et se répondent : « Joli village... Station d'été... Centre de villégiature » paraissent trois modalités de la Clusaz juxtaposées, mais dont on n'est pas sûr qu'elles constituent un tout cohérent. Le Grand Bornand et La Clusaz apparaissent sous le double jour d'un charme certain mais aussi d'une insuffisance criante sur le plan des standards de confort et d'équipement, même si « l'électricité existe ».

Quelques années plus tard, Paul Guiton laissait de Morzine cette description plutôt flatteuse : « Morzine, en peu de temps, est devenue l'une des stations de sports d'hiver les plus lancées de la Savoie. L'équipement est tout à fait moderne. Le téléphérique du Plénay conduit déjà en altitude ; et le coureur de montagne peut, par le col de Coux, aller à Champéry en Valais », (1941, p. 129). Ces quelques lignes font l'impasse complète sur la dimension estivale, l'hiver tient la vedette et déjà l'interconnexion avec les stations du Valais apparaît comme un horizon prometteur.

Personne ne se donne donc encore la peine de définir précisément ce que nous appellerons « stations-villages » car la notion même de « stations-villages » ne prend sens qu'à partir du moment où existent d'autres types de stations, c'est-à-dire les stations d'altitude construites *ex nihilo*. C'est pourquoi cette problématique est assez largement française, et n'aurait guère de sens dans le Tyrol, où les stations sont toutes plus ou moins des villages.

Dans une des différentes typologies que proposa Pierre Préau (figure !), on peut essayer d'approcher cette notion : parmi les quatre familles de stations alors identifiées, deux groupes sont peut-être distingués. Les types 3 et 4b désignent des stations *ex nihilo*, alors que les types 1, 2 et 4a associent le siège de l'activité touristique à un noyau d'habitat préexistant. Celui-ci peut-être d'importance très variable, ce n'est pas la taille, ni la population qui défi-

nissent la « station-village », même si ce vocable est précisément réservé aux plus modestes d'entre elles : « la station-village où quelques remontées mécaniques légères et un embryon d'hébergement animent des sociétés agricoles engourdis, mais ne relancent guère la société locale ». Décidemment, le diagnostic n'était guère favorable.

Par ailleurs, la station-village n'est pas synonyme d'un positionnement particulier par rapport à la clientèle : elle peut être très huppée, comme La Clusaz, ou beaucoup plus familiale. Elle ne connote pas non plus un niveau précis de difficulté technique, si bien que les « stations-villages se distinguent surtout par leur grande diversité. C'est aussi ce qui en fait la complexité, la richesse et l'intérêt, car, en comparaison, les stations intégrées sont, par définition, beaucoup plus standardisés.

A ce stade, quatre éléments de définition d'une station-village peuvent être proposés :

. 1 **Sur le plan territorial**, l'antériorité : Le village a précédé la station, et dans de nombreux cas, l'activité touristique estivale a précédé le développement des sports d'hiver. Cette antériorité revêt une certaine importance en termes d'organisation de la société locale : le développement touristique s'est effectué dans les cadres préexistants de la collectivité locale. Cinquante ou quatre-vingts ans après, même lorsque la population s'est largement renouvelée par l'arrivée de nouveaux acteurs, cette antériorité structure encore la « station-village ».

. 2 **Sur le plan architectural**, la présence d'un bâti ancien de qualité : L'existence d'un village se traduit sur le plan du paysage bâti. L'église, d'anciens chalets, une maison forte ou un ancien relais de poste structurent l'espace bâti et confèrent une plus-value dont les stations *ex nihilo*, par définition, ne peuvent se prévaloir. La présence de ZPPAUP, à Pralognan par exemple, ou l'inscription de hameaux à l'inventaire des sites, à Champagny ou à Valloire, témoignent de la prise en compte de cette dimension patrimoniale. Bien sûr, ce bâti ancien ne nous est pas parvenu intact ; dès l'entre-deux-guerres, et plus encore depuis, des hôtels ont été

construits en lieu et place d'anciennes maisons de village, les formes et les volumes ont évolué, mais des bâtiments phares ont été conservés et sont aujourd'hui valorisés comme autant de témoignages d'une authenticité devenue valeur cardinale de la promotion touristique.

. 3 Sur le plan économique, la permanence d'une certaine poly-activité : Depuis plusieurs années, la communication touristique du Grand-Bornand se fait toute entière sous le signe de la vache de race Abondance, devenue l'étendard de la station, au centre de toutes les festivités. Cette présence d'un agropastoralisme vivant est conçue comme un gage d'authenticité qui donne du sens à la notion de « station-village ». Cette poly-activité ne se réduit d'ailleurs pas à la dimension agricole : Pralognan ou Aussois conservent une zone artisanale, Villard-de-Lans ou Abondance sont des chefs-lieux de canton et assument ainsi un certain nombre de fonctions tertiaires, marchandes ou non-marchandes. Elle signifie aussi que les stations-villages ne sont pas entièrement dédiées au tourisme, qu'une « vraie vie » avec de « vrais gens » y vivent encore (figure 35). Autant que le clocher, l'école communale ou le garage automobile sont des gages d'authenticité.

. 4 Sur le plan de la gouvernance, une certaine auto-organisation de la société locale et de l'activité touristique : Alors que les stations d'altitude ont dû leur création à l'intervention d'acteurs extérieurs, privés et publics, qui se sont assurés la maîtrise foncière et opérationnelle, la société locale a souvent été à l'origine du développement touristique : les figures du maire, du curé, de l'instituteur, ou d'un artisan revenant de son service militaire chez les chasseurs alpins sont omniprésentes dans les histoires des « stations-villages ». Dans la majorité des cas, les remontées mécaniques ont été exploitées sous le régime de la régie municipale ; lorsque les difficultés de trésorerie amènent la mairie à envisager la délégation de service public, l'événement est perçu comme une rupture majeure ; et lorsqu'à son tour le délégataire doit jeter l'éponge, le régime de la régie se remet en place presque automatiquement. La préexistence du village fait que, dans presque tous les cas, la station

jouit de l'autonomie communale, alors que dans les stations créées ex nihilo, elle est liée à un chef-lieu situé plus bas dans le versant et dont les intérêts ne sont pas toujours convergents.

Peut-être ces quatre éléments de définition ont-ils une quelconque utilité ; mais alors il faut aussitôt ajouter que, depuis la fin des années 1980 au moins, un fort brouillage s'est opéré, qui tend à réduire de plus en plus certaines des différences entre les stations-villages et les stations nouvelles d'altitude : le rhabillage des immeubles à grand renfort de bardages, la construction d'un clocher aux Ménuires, le pastiche assumé et caricatural des Arcs 1950, le slogan longtemps utilisé par la Plagne : « Une station, dix villages... », tout indique que les stations d'altitude ont cherché à capter l'imaginaire véhiculé par la notion de villages.



Figure 35 : Affiche éditée pour les 50 ans de la station de ski d'Arèches-Beaufort. La labellisation AOC du fromage en 1967 a favorisé le maintien d'une activité pastorale rémunératrice, capable de cohabiter avec le tourisme. L'affiche occulte toutefois l'hydroélectricité (trois grands barrages sur la commune) qui constitue le troisième pilier de l'économie du Beaufortain.

Val d'Isère illustre bien ce brouillage : dès l'origine les auteurs sont mal à l'aise et ne savent s'il convient de la classer comme une station d'altitude ou comme un village. Le dédoublement des années 1970 avec l'apparition de la Daille, véritable station intégrée à quelques centaines de mètres du noyau villageois fausse encore plus le jeu. Aujourd'hui, le bâti occupe tout le fond du vallon, le clocher émerge à peine au-dessus des toits, et le noyau villageois est bien difficile à identifier. Le maquillage des immeubles à grands renforts de hautes colonnes de pierre en façade contribue aussi à ce brouillage. C'est pourquoi la station-village ne peut être considérée comme un invariant, elle évolue en fonction de l'environnement touristique.

### 3. Une trajectoire touristique accidentée (figure 36)

Jusqu'aux lendemains de l'après-guerre, les stations-villages ont connu une sorte d'apogée, en l'absence de toute concurrence. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, des villages toujours

plus nombreux commencent à s'équiper, et l'étude de Jean Miège parue en 1934 propose des cartes, pages 98 et 102, qui montrent bien cette situation.

La création de Courchevel amorce un tournant décisif, et très rapidement les nouvelles stations vont prendre une avance qui ne se démentira plus. Dès 1956, Courchevel compte ainsi dix remontées mécaniques quand Pralognan n'en a que quatre malgré sa grande antériorité. A partir de 1960, les stations nées du plan neige décupleront encore cet effet de marginalisation. L'avenir des stations-villages paraît rien moins qu'assuré, et c'est là que prennent place les textes de Ravanel et de Préau que nous citons pour commencer.

Toutefois, quelles que soient les qualités fonctionnelles de ces nouvelles stations, il apparaît bientôt qu'elles ne comblent pas toutes les attentes de la clientèle, et qu'il reste de la place pour une offre plus traditionnelle ; petit à petit, on assiste ainsi à un retour en grâce des stations villages, qui ont leurs propres arguments

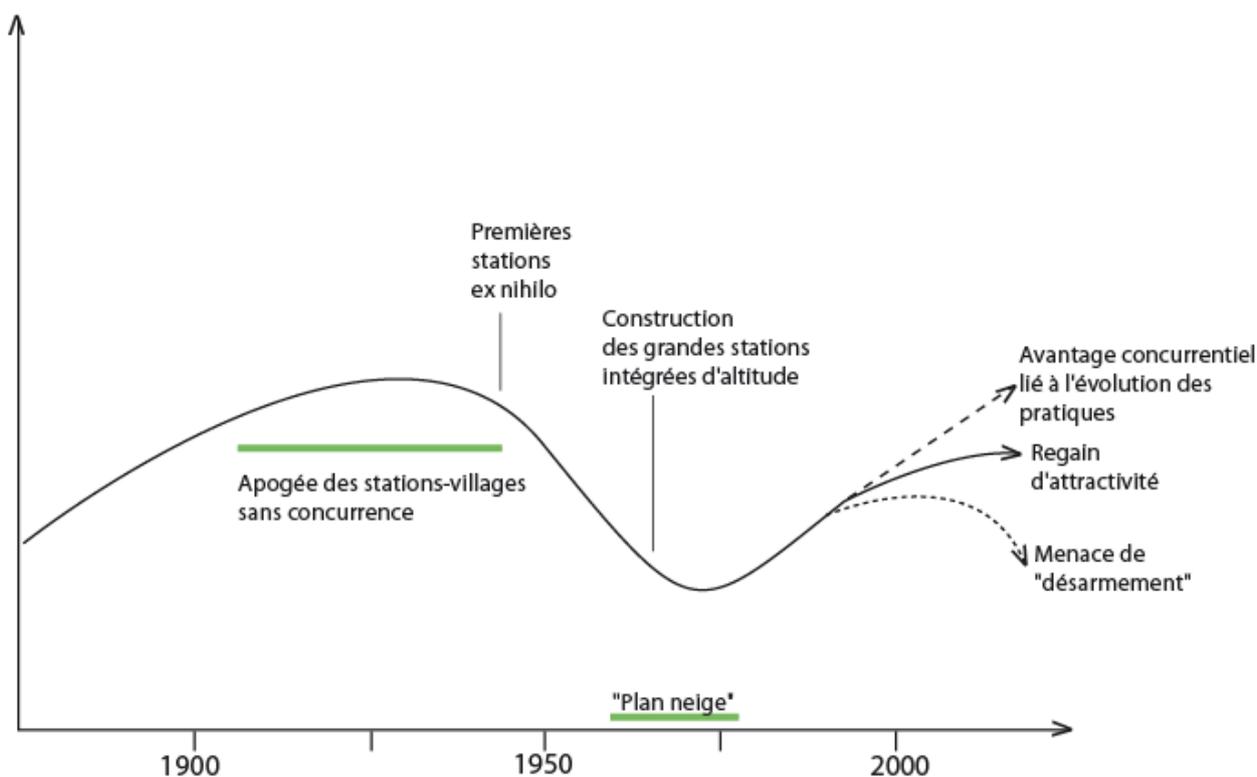


Figure 36 : Essai de représentation de la trajectoire touristique des stations-villages dans les Alpes françaises du Nord, au cours du 20<sup>ème</sup> siècle.

à faire valoir. Le matériel promotionnel et les plaquettes publicitaires illustrent ce processus, même si les jeux olympiques de 1992 marquent le triomphe des stations intégrées.

Les slogans ressassés par le marketing touristique à partir des années 1990 s'appliquent bien mieux aux stations-villages, par exemple dès lors que l'on met en avant le « ressourcement ». Le regain d'attractivité a donc été général, même si toutes les stations ne tirent pas aussi bien leur épingle du jeu : La Clusaz a ainsi connu une nouvelle jeunesse, avec le concours des nouvelles glisses et les multiples opportunités qu'offrent les combes des Aravis. A l'opposé, des stations du Queyras comme Ristolas et Aiguilles ont été amenées à désarmer récemment leurs remontées mécaniques...

Le poids des stations-villages dans l'économie touristique actuelle est donc extrêmement variable d'une région à l'autre, et il convient de ne pas le sous-estimer : sur les 324.900 lits touristiques estimés en Tarentaise en 2006, les stations-villages n'en représentaient certes que 9,4 %, mais en Maurienne, elles pesaient pour plus de 62 % des 117.900 lits !

Le statut actuel des stations-villages dépend donc de la façon dont elles arrivent à négocier un certain nombre de contradictions, et à arbitrer entre des ambitions parfois incompatibles, au titre desquelles on peut citer les contradictions entre :

- convivialité et efficacité,
- accessibilité et enneigement garanti,
- ancrage et compétitivité.

Même si certains semblent y parvenir, il n'est pas toujours possible de cumuler les avantages de la station-village et les atouts de la station d'altitude fonctionnelle !

### **Atouts, tentations et difficultés**

L'attractivité des stations-villages joue beaucoup sur la saisonnalité : en dépit de leurs efforts répétés depuis leur création et encore démultipliés ces dernières années dans un objectif de diversification, les stations d'altitude

n'ont jamais réellement réussi à faire décoller une saison d'été digne de ce nom. L'été reste la saison phare des stations-villages aux atouts plus diversifiés, à la palette d'activités plus large, au cadre plus accueillant aussi. De la même façon, les stations-villages ont un potentiel beaucoup plus important en termes d'attractivités de nouveaux habitants permanents, alors que les stations d'altitude restent désespérément vides aux inter-saisons. Les nouveaux résidents des stations-villages peuvent d'ailleurs être des acteurs majeurs du tourisme, et même lorsque ce n'est pas le cas, sont souvent très attachés à la fonction touristique de leur village d'élection.

Et même l'hiver, les stations-villages conservent un avantage indéniable pour la pratique du ski nordique, activité difficile au-dessus de 1600-1800 mètres pour des populations sédentaires peu habituées à l'effort en altitude...

Toutefois, les stations-villages ne savent pas toujours lesquels de ces atouts mettre en avant : au dos d'une plaquette promotionnelle de Sixt (Haute-Savoie), 7 logos forment un bandeau hétéroclite (figure), les uns mettant en avant des avantages fonctionnels (grand domaine skiable appelé « Grand Massif »), les autres jouant plutôt sur le registre symbolique sans craindre la redondance (« village de montagne » et « plus beau village de France »), d'autres encore privilégiant plutôt l'ancrage territorial (« Haute-Savoie Mont-Blanc »). Ce brouillage par accumulation des référents prouve cette difficulté à se positionner dans l'offre touristique, et une certaine réticence à jouer des atouts spécifiques, c'est-à-dire à se démarquer.

Ces contradictions sont également illustrées par le cas de Pralognan-le-Vanoise qui s'affirme dans la brochure de l'Office du tourisme de 2006 comme « dernière station-village de la Tarentaise ». Avec ses 8.000 lits, Pralognan se trouve entourée de trois des plus grands domaines skiables interconnectés, organisés autour de grandes stations intégrées : les Trois Vallées, Paradiski (La Plagne + Les Arcs) et l'Espace Killy (Tignes et Val d'Isère). Ce « nain au pays des géants » trouve l'isolement parfois pesant, et

à plusieurs reprises, Pralognan a cherché à relier son domaine skiable à celui de Courchevel : un premier dossier fut monté dans les années 1987-90, puis en second dossier en 2003-2006, et la question est régulièrement discutée dans les instances municipales. Bien sûr, la situation de Pralognan n'est pas alarmante, et le problème se pose plutôt en termes de croissance de l'activité.

Mais dans d'autres cas, c'est du maintien de l'activité touristique qu'il s'agit ! La peur du désarmement n'est pas toujours un vain phantasme, et les événements survenus depuis 2007 dans la station d'Abondance l'illustrent bien (article III.32). Depuis plusieurs années, la station était en proie à de grandes difficultés de trésorerie, et au printemps 2007, le conseil municipal vota la cessation d'activités du domaine de l'Essert. Aussitôt, une levée de boucliers démontra l'attachement de la société locale à l'activité des sports d'hiver. Plusieurs mois de débats s'ensuivirent, qui illustrèrent la crainte d'un déclassement au rang de chef-lieu de canton rural. L'aménagement d'un parc de loisirs appelé « Ludoffaz » et destiné aux enfants ne fut pas perçu comme une compensation satisfaisante : le passage du sportif au ludique était également vécu comme une régression. Au printemps 2008, le maire sortant, qui avait porté le dossier de la fermeture, fut sèchement battu ; et les habitants d'Abondance élurent celui qui avait depuis le début combattu cette option. Le nouveau maire se mit en quête d'un nouvel investisseur capable de faire redémarrer l'activité, le trouva, et les remontées mécaniques ré-ouvrirent à Noël 2009. Pour combien de temps ?

## **Conclusion**

Les péripéties observées à Abondance restent exceptionnelles ; elles sont toutefois symptomatiques de ce que vivent aujourd'hui les stations-villages. Les craintes autour de l'enneigement, la course aux investissements et aux kilomètres de pistes, la capacité à vendre les séjours par dizaines de milliers aux grands Tour Opérateurs d'Europe du nord pourraient dessiner un avenir assez sombre. Mais les atouts ne sont pas négli-

geables, qui tiennent à la vitalité du tissu local, à la capacité à se diversifier, à la moindre dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs...

Les incertitudes sont nombreuses, mais peut-être pas plus que celles qui planent aussi au-dessus des grandes stations d'altitude. Dans une économie des sports d'hiver qui, depuis maintenant des années, joue à se faire peur, les stations-villages conservent un certain nombre de cartes à jouer.

## **III. La candidature du lac d'Annecy au Patrimoine mondial de l'Humanité :**

Il n'est pas question ici de prononcer le moindre pronostic, de soupeser les chances d'Annecy dans une course très sélective, ni de se projeter dans un futur labellisé très aléatoire. La candidature du lac d'Annecy au Patrimoine mondial est encore à un stade d'évaluation au niveau national, et les premières expertises rendues en octobre 2009 ont abouti à un rejet d'inscrire le lac sur la liste indicative que chaque Etat dépose auprès de l'UNESCO. Autant dire qu'il passera encore de l'eau dans le Thieu avant que les rives du lac s'ornent des armoiries du précieux label.

Mais on observe là, avec le lac d'Annecy, le cas de plus en plus fréquent d'un territoire qui se projette dans l'éventualité d'une candidature, et qui semble parfois suffisante pour brandir une sorte de pré-label officieux. Autrement dit, ce qui nous intéresse ici, c'est la vision du territoire qui transparait à travers ce dossier, illustrant à sa façon le lien entre patrimoine et territoire.

. **L'historique du dossier :** Telle que nous avons pu la reconstituer, l'initiative de la candidature est d'origine associative ; à l'occasion, une divergence assez ordinaire sur la politique d'urbanisme dans des communes riveraines du lac, et des associations de riverains dénoncent le laxisme des élus dans l'attribution de terrains à construire. Un communiqué de presse de mai 2001, signé par une fédération de 12 associations, éclaire l'origine du processus de patrimonialisation. Le texte exprime une défiance

envers le personnel politique : « ne rien attendre des élus qui ne nous écoutent plus depuis longtemps ». Pour les associations signataires, il s'agit avant tout de stopper la disparition des espaces agricoles, de freiner le recul de la forêt sur les versants « pour construire toujours plus de maisons », de mettre bon ordre au respect jugé approximatif de la loi Littoral... Pour allumer un contre-feu à la hauteur de l'enjeu, les signataires réclament « le lancement de la procédure visant à obtenir le classement de l'ensemble du site au patrimoine mondial par l'UNESCO » au motif que « l'espace restreint de la cluse d'Annecy est considéré par le plus grand nombre comme un élément constitutif du patrimoine alpin, de plus en plus dégradé par le développement non maîtrisé de l'urbanisation et des infrastructures ». Il ne faut jamais sous-estimer la dimension incantatoire de tout patrimoine : quelle que soit la nature du bien, un patrimoine devient un patrimoine d'abord et avant tout parce qu'un personnage ou un groupe de pression suffisamment influent l'auront répété à l'envi, sans jamais se lasser

D'ailleurs, c'est bien ce qui arriva dans les années qui suivirent, puisque le personnel politique se réappropria l'initiative, à travers le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy qui prit en charge le portage du dossier. Le SILA n'ayant pas de compétence directe en matière d'urbanisme, il n'était pas directement impliqué dans le litige sur la consommation d'espace ; au contraire, il faisait figure d'acteur historique majeur dans la protection de la qualité des eaux du lac et jouissait donc d'une légitimité indiscutée en matière d'environnement. De plus, la structure du SILA offrait un cadre institutionnel au sein duquel préparer le dossier de candidature.

On voit par là comment le même projet de reconnaissance patrimoniale peut changer de sens selon les modalités du portage : d'un projet d'abord revendicatif bâti comme un outil d'opposition dans les jeux politiques locaux, on glisse rapidement vers une candidature beaucoup plus consensuelle, qui vise à lisser les motifs de conflit apparus sur l'utilisation d'un espace convoité. Au final, le portage est forcément fédératif,

même si les attentes des différents acteurs ne sont pas toujours les mêmes. De ce point de vue, le consensus sur le patrimoine est souvent un consensus de façade : la gouvernance par le patrimoine cherche à créer de l'adhésion à un projet de territoire présenté de telle sorte qu'il devient difficile de s'y opposer frontalement.

. **L'analyse du dossier**<sup>5</sup> : Après une première version courte présentée en mai 2008, un dossier plus étoffé est publié en juin 2009. L'argumentation, le contenu, la présentation, le message et la façon dont il est présenté nous renseignent sur la façon dont est perçue l'interaction entre patrimoine et territoire.

Le bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial est intitulé : « Le lac d'Annecy : l'eau et l'homme, acteurs d'un paysage de montagne », et cette terminologie est bien faite pour retenir au moins l'attention du géographe. Dans la suite du texte, l'homme n'apparaît en réalité que très peu, mais à ce stade de la maturation du dossier, ce titre permet surtout de laisser ouvertes toutes les possibilités quant à la catégorie du bien : naturel, culturel, paysage culturel ou bien mixte. Les porteurs du projet ne tranchent pas sur le choix le plus opportun. Cette hésitation en dit long sur le statut actuel du patrimoine, à la fois ambigu et polymorphe, et sur la meilleure stratégie à suivre pour retenir l'attention des évaluateurs ! Au fil du dossier, les trois termes qui reviendront le plus souvent sont : l'eau, le paysage et la montagne. Le dossier argue de la *valeur universelle exceptionnelle* (préférée à l'exemplarité, car d'autres lacs alpins sont déjà inscrits par l'UNESCO), de l'*authenticité* et de l'*intégrité* du bien proposé au classement.

D'emblée, le dossier prend à contre-pied l'image d'un lac haut lieu du tourisme alpin : les photos montrent une prédilection pour les vues hivernales, où la neige tapisse les pontons et les berges. La plupart des photos montrent des paysages vides d'habitants, ce qui est assez surprenant, à la fois compte tenu de la forte pression sur l'environnement qui est à l'origine même de ce dossier, et de l'intitulé du bien que l'on se propose de faire inscrire. Les photogra-

<sup>5</sup> Dossier téléchargeable sur : <http://www.sila.fr/data/document/dossier2.pdf>

phies reproduisent presque systématiquement la même composition, privilégiant la complémentarité d'un premier plan représentant la berge et le plan d'eau, et un arrière-plan de montagne fermant l'horizon : le texte argumente sur la composition de ces paysages et sur la place donnée à ces deux plans « immuables qui donnent au paysage du lac sa pérennité, qui donnent sa force au paysage » (p. 14). Entre ces deux plans s'intercale « le domaine de l'activité humaine », mais il n'est guère abordé que sous l'angle historique : les monuments sont cadrés serrés, isolés de leur environnement. Enfin, l'argument de la qualité des eaux est omniprésent et vient sans cesse à l'appui de la recevabilité du dossier.

Evidemment, il s'agit de faire apparaître l'adéquation idéale entre le cahier des charges de l'UNESCO (critères, définition des biens...) et l'argumentaire descriptif.

Les limites du bien proposé sont à la fois hydrographiques (= bassin versant, ce qui est cohérent avec le portage du dossier par le SILA), paysagères (= à peu près la ligne de reliefs dominant le lac, c'est-à-dire ce que l'œil peut embrasser depuis les bords du lac) et administratives (= communes entières, celles qui sont membres du SILA). L'autre espace classé, c'est-à-dire le PNR du Massif des Bauges, qui couvre environ la moitié du lac, est presque complètement occulté ; par exemple, il n'est même pas mentionné dans la légende de la carte qui accompagne le dossier, ce qui dénote une certaine hiérarchie et aussi un fort optimisme, car l'inscription UNESCO sera amenée à marginaliser complètement le PNR, même si en attendant cette heureuse issue, une seule mention du PNR (page 18) montre le sérieux des outils de gestion déjà en place.

. **La réception du dossier** : une première expertise, menée au cours de l'été 2009 par le « comité national des biens français du patrimoine mondial » aboutit en octobre à un premier rejet de cette candidature... Comment comprendre cet échec ? Et surtout, que nous apprend-il sur la perception patrimoniale ?

Dans ses propos cités par la presse, l'inspectrice générale de l'architecture et du patri-

moine estime que le Patrimoine mondial n'était peut-être pas le bon objectif, et qu'il faudrait peut-être réfléchir à un classement de site ou un autre outil : « il faudrait trouver la récompense adaptée au niveau français ». En effet, le lac est inscrit à l'inventaire des sites par un arrêté du 24 août 1937, ce qui constitue une protection assez faible. L'idée est donc explicite qu'il y a une sorte de hiérarchie dans les mesures de protection et donc de labellisation (on relève le terme insolite de « récompense »), et qu'il faut ajuster ses ambitions. Cette hiérarchie est forcément assez subjective, et nous avons déjà rencontré ce genre d'appréciation lorsque nous avons étudié les Opérations Grands Sites (I.6).

Cet échec nous renseigne aussi sur une dimension souvent négligée : les temps, autrement dit le tempo, de la patrimonialisation. Probablement ce dossier est-il arrivé 20 ou 25 ans trop tard. Le dossier met en avant l'excellence en matière de traitement des eaux qui a conservé au lac toute son intégrité : égout collecteur circulaire, station d'épuration pilote... Un effort et des installations qui étaient vraiment pionniers lorsque l'on commença à les mettre en place dans les années 1970 et qui ont pu faire du lac d'Annecy un cas d'école... Mais aujourd'hui, avec les lois successives sur l'eau, le lac a été en partie rattrapé par les normes en vigueur, et cette excellence ne devrait plus être exceptionnelle ! Par ailleurs, sur le plan de la maîtrise de l'urbanisation, là aussi, le dossier arrive trop tard, après plusieurs décennies de périurbanisation peu contrôlée et de conquête des versants. Le rapport d'inspection stipulait en effet que les paysages avaient été trop largement banalisés pour prétendre à la Valeur Universelle Exceptionnelle. Ces attendus en disent long sur le décalage entre les différentes représentations du territoire, de sa valeur patrimoniale, et des différents calendriers dans lesquels ces représentations évoluent, se modifient et interagissent.

Ici, le personnel politique et le mouvement associatif ont été, en leur temps, visionnaires en attaquant frontalement le problème de la qualité des eaux du lac, et ils ont surtout placé leur action dans l'optique d'une amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Mais ils

n'ont visiblement pas su transposer à temps cet avantage en valeur patrimoniale au sens collectif du terme. En avance sur le volet des politiques environnementales, la société locale a valorisé le surplus d'attractivité fourni par cet effort d'assainissement, et elle en a largement touché la plus-value foncière en couvrant les basses pentes de villas et de programmes immobiliers. Lorsque des acteurs ont souhaité mettre le holà à cette consommation d'espace, ils ont initié cette nouvelle procédure de patrimonialisation, mais ils sont arrivés trop tard au regard des critères d'inscription.

Forcément, il faut faire la part du contexte territorial particulier dans lequel ce dossier a été déposé, expertisé et évalué :

. la préparation simultanée de la candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2018. En théorie, on pourrait considérer que les deux dossiers sont complémentaires, et qu'une synergie vertueuse pourrait se mettre en place. Dans les faits, on peut aussi douter qu'une ville comme Annecy qui n'est pas une grande métropole ait les épaules assez larges pour mener les deux dossiers de front : travail technique, travail de conviction en interne auprès de la population, travail de conviction à l'extérieur pour faire avancer les candidatures... deux projets de territoire ambitieux, exigeants, soumis à expertise internationale et sollicitant de nombreux acteurs. Et avec de toute évidence un grand différentiel en termes d'adhésion, de mobilisation, à l'avantage indiscutable de la candidature J.O. On peut se demander dans quelle mesure les deux visions du territoire portées par chacun de ces dossiers

étaient réellement compatibles ? La candidature J.O. vise ouvertement à un regain d'attractivité touristique pour les stations de Haute-Savoie, alors que la candidature UNESCO repose avant tout sur la valorisation d'un cadre de vie très prisé. La dimension touristique est très peu précisée dans le dossier UNESCO, sinon à travers des rappels historiques et des legs architecturaux qui marquent le paysage. Finalement, l'échec de la candidature UNESCO ne facilitera-t-elle pas le portage de la candidature JO ?

. la communication touristique dans le cadre de la bi-départementalisation (APS). Tant que le département de la Haute-Savoie maîtrisait seul sa communication touristique, sa stratégie mettait en avant deux sites emblématiques : le mont Blanc et le lac d'Annecy. Avec la bi-départementalisation, des panneaux ont fleuri dans les deux départements avec la mention « Savoie-Mont-Blanc » (pas partout bien reçue d'ailleurs), mais le lac d'Annecy est forcément moins fédérateur qu'à l'échelle de la Haute-Savoie, ne serait-ce que parce que ce n'est qu'un des trois grands lacs du territoire savoyard.

. le fait qu'il n'y a à ce jour qu'un seul bien rhônalpin sur les 33 biens français inscrits sur la liste du Patrimoine mondial (le centre ancien de Lyon). Dans un sens, certains responsables du tourisme et des collectivités territoriales ont pu penser que cela laissait de la place pour le lac d'Annecy, même si quatre sites figurent déjà sur la liste indicative déposée par la France : la grotte Chauvet, le Mont-Blanc, la Vanoise, le massif des Ecrins, si bien qu'il n'y aura pas forcément un boulevard ouvert pour le dernier venu.

## CONCLUSION ET PISTES DE TRAVAIL

Dans les pays de Savoie, la valorisation patrimoniale est clairement venue *a posteriori*, en appui à un développement touristique déjà avéré, dans un but de diversification et de sécurisation de la ressource par rapport à de multiples aléas. C'est une histoire assez proche de celle que nous avons racontée par ailleurs à propos de l'Ardèche (III.29), à cette différence près qu'en Ardèche cette évolution était assez mono-dimensionnelle et s'appuyait essentiellement sur la Préhistoire et sur la découverte de la grotte Chauvet.

En Savoie, les patrimoines mobilisés sont apparemment plus diversifiés, et d'autres programmes pourraient voir le jour, mettant en lumière les patrimoines thermaux ou les patrimoines liés aux transports... Mais par ailleurs, on a vu le programme sur les patrimoines industriels, envisagé depuis plusieurs années, n'avait pas encore pu aboutir. Dans ce cas, la valorisation patrimoniale s'est heurtée aux représentations dominantes chez les décideurs politiques qui n'ont pas su quelle place réserver au passé industriel du département. Ces différentes pistes sont objectivement riches, surtout si on les envisage à l'échelle des pays de Savoie ; et les biens susceptibles de patrimonialisation sont plutôt bien documentés. Si cette notion a un sens, le « potentiel » patrimonial existe bel et bien mais, à ce stade, c'est bien l'implication des acteurs qui fait défaut, et la prise de conscience de la valeur patrimoniale par rapport à d'autres composantes de la valeur (valeur du sol, valeur esthétique du paysage nettoyé de ses friches...).

Sur un autre plan, la DREAL (ex DIREN) recherche depuis quelques années dans les Alpes du Nord les secteurs non encore aménagés, qui ont gardé une bonne intégrité paysagère (on dit parfois un haut degré de naturalité) et qui seraient susceptibles d'être classés au titre des sites naturels : la Lauzière (cf. *supra*), le vallon du Clou en Haute-Tarentaise, les Aravis en Haute-Savoie... La protection des patrimoines et la mise en tourisme dessinent donc un territoire de la montagne de plus en plus écartelé

entre deux extrémités : suréquipée d'un côté, surprotégée de l'autre, mais, dans les deux cas, hors du cadre commun du territoire habité et des activités économiques. Cette tension aboutit à une vision binaire du territoire, où la place laissée aux activités communes et à la « nature ordinaire » tend à se réduire. Les fonds de vallée, la Maurienne par exemple, ont été décrits comme des « gaines techniques » qui concentrent les activités de logistique, peu valorisantes en termes d'environnement. Les activités traditionnelles comme l'industrie perdurent encore, et pèsent même lourd dans l'économie régionale, mais sont de moins en moins visibles, et parfois occultées. C'est pourquoi les vallées de Savoie peinent à attirer de nouvelles populations actives, en-dehors du secteur du tourisme, ce qui peut sembler étonnant compte tenu de l'image plutôt positive dont jouit la montagne.

Dès lors, les rapports entre tourisme et patrimoine apparaissent très complexes, des plus simplistes et des plus rebattus aux plus complexes, aux plus élaborés et aux plus enrichissants, avec de multiples effets de retour, féconds ou non. Et si des synergies sont depuis à l'œuvre, on continue à observer des rapports conflictuels, des formes d'incompatibilité ou d'exclusion réciproque, impliquant différentes échelles : ces réticences se traduisent soit par des oppositions ouvertes à des mesures de protection, la dernière en date par exemple à l'occasion du classement du Mont-Thabor en 2000 (4800 ha) ; soit par des contraventions que personne ne sait résoudre, la plus connue étant illustrée par la télécabine de la Vallée blanche, construite en toute illégalité dans le site classé du Mont-Blanc.

Mais d'autres jeux d'acteurs s'élaborent progressivement : les acteurs du patrimoine sont tenus par des logiques de rentabilisation qui les transforment, de fait, en acteurs du tourisme par un cheminement implacable : protéger transmettre accueillir du public valoriser par la mise en tourisme. Et dans l'autre sens, l'acteur du tourisme est confronté à une exigence de diversification pour capter des clientèles,

pour allonger la saison, pour glaner un label... et peut alors trouver son intérêt dans la valorisation du patrimoine. On retrouve ici des logiques désormais classiques de légitimation croisée.

La convergence tourisme-patrimoine suppose donc et se traduit par :

- un travail d'inventaire : effectué sur le plan institutionnel par les Parcs et réserves, mais aussi par de multiples acteurs du tissu associatif, des sociétés savantes...
- un travail d'aménagement touristique pris en charge par les acteurs de la protection : dans les années qui ont suivi sa création, le Parc National de la Vanoise a ainsi construit pas moins de 16 refuges pour compléter l'hébergement en montagne.
- un travail de valorisation et de formation : la FACIM forme des guides-interprètes du patrimoine, les accompagnateurs en moyenne montagne se spécialisent sur tel ou tel créneau patrimonial.
- un travail de régulation administrée, avec par exemple l'OGS lancée depuis 1999 sur le cirque du fer à Cheval à Sixt.

À terme, quelle peut être la lisibilité d'un territoire où tout est tourisme et où tout prétend à être patrimoine ? Dans le département de la Savoie, l'intégralité de la Zone Montagne est aujourd'hui classée en Parc national, en Parcs naturels régionaux et/ou en Pays d'Art et d'Histoire et, pour les services du tourisme, elle est presque toute entière classée en « périmètre neige » ! Dans ces conditions, ne faut-il pas repenser les grilles d'analyse sur lesquels reposent les diagnostics territoriaux ? Mieux mettre dans la balance les énormes investissements consentis aujourd'hui encore par l'économie des sports d'hiver et les efforts mesurés relatifs à la conservation des ressources et des paysages ? Remettre en perspective l'image touristique qui demeure florissante et les difficultés rencontrés par les hauts cantons en mal d'attractivité pour de nouvelles populations résidentes ? C'est à la lumière de ces nouveaux paradoxes que les Pays de Savoie, et une grande partie des territoires de montagne, demandent maintenant à être analysés.



## CHAPITRE 9

### TERRITOIRES DU PATRIMOINE, TERRITOIRES DU TOURISME

Plusieurs études menées ces dernières années ont cherché à mieux comprendre les liens fonctionnels entre tourisme et territoire, et la pérennisation de ces liens selon les aspirations des acteurs et des sociétés locales. La présence des friches touristiques observées en montagne (III.25), mais aussi sous terre, pose la question de la façon dont est acceptée, ou n'est pas acceptée, la fin de la parenthèse touristique. Le problème se pose d'ailleurs également sur le plan environnemental, car aucune disposition ne règle le devenir de ces friches. Depuis cet article, plusieurs remontées mécaniques ont été démontées, soit par des associations, soit par des collectivités locales, et cette étude mériterait certainement d'être actualisée. Mais l'on a vu aussi que la fermeture d'une station de ski mettrait une commune face aux incertitudes que quelques décennies de tourisme avaient suspendues (III.32).

Cette confrontation des territoires à la fin du tourisme, ou tout du moins à la fin de certaines formes de tourisme a aussi été envisagée à travers le cas du tourisme souterrain (III. 26), de nombreux cantons ruraux de moyenne montagne ayant construit leur activité touristique autour d'une cavité vedette ouverte à la visite depuis longtemps. Ces exemples nous ont amené logiquement à envisager la vulnérabilité des territoires touristiques, non pas simplement comme une vulnérabilité fonctionnelle, mais aussi comme une véritable vulnérabilité territoriale. Cette vulnérabilité des territoires se caractérise par le fait qu'elle est susceptible d'affecter les liens complexes et parfois ambigus qui associent la société locale et les touristes aux lieux et aux modalités de leur séjour (III. 28).

L'introduction de la notion de vulnérabilité nous ramène du côté des patrimoines : d'un côté, l'exigence de transmission suppose justement que l'intégrité du bien soit conservée ; de l'autre, les conditions de cette conservation ne seront durablement réunies que si le bien entre en résonance avec les représentations du territoire et/ou les ressorts de l'activité touristique. Le cas de la Slovénie peut illustrer le caractère dynamique de ces arrangements et réarrangements entre territoire, tourisme et patrimoine.

#### I. L'exemple slovène

On ne reviendra pas ici sur les paysages mémoriels centrés sur Trieste et évoqués par ailleurs (II.21). Mais la Slovénie nous est apparue comme un terrain fécond dès lors que l'on essaye de comprendre comment se réorganisent le territoire et ses représentations quand le contexte politique change du tout au tout et se restructure dans le cadre d'un nouvel Etat devenu indépendant en 1991 (III.31). Dans ce cas, la question ne s'est pas posée au niveau des frontières, héritées de l'ancienne république yougoslave, de telle sorte que l'on peut observer, sans biais géopolitique « classique », quelle nouvelle signification allait revêtir cet Etat, comment allaient être réévalués les modes d'appropriation du territoire par les Slovènes désormais indépendants. Or le tourisme et le patrimoine allaient jouer un grand rôle dans ce processus. Les missions effectuées en Slovénie entre le milieu des années 1990 et 2007 ont permis d'observer comment ces changements devenaient progressivement sensibles.

Pour ce que l'état slovène n'avait aucune antériorité, il serait erroné de penser que la nation slovène n'avait pas d'histoire ; la Carniole avait au contraire constitué un vieux pays parmi les Etats de la Maison d'Autriche et une culture slovène s'était affirmée dans le cadre de l'empire d'Autriche-Hongrie puis du Royaume et de la République de Yougoslavie. L'histoire politique très mouvementée, les cadres territoriaux variés dans lesquels s'est inscrite la Slovénie au fil des siècles ont abouti à la juxtaposition et à la superposition de multiples marqueurs qui, dans leur complexité, concourent à définir aujourd'hui le territoire de la Slovénie. La bifurcation majeure de 1991 allait lui donner un tout autre sens, de nouveaux tris mémoriels allaient être opérés, de nouveaux souvenirs promus tandis que d'autres seraient occultés.

Cette mémoire slovène émerge donc à travers de nombreuses strates accumulées, généralement héritées, qui portent témoignage de l'histoire compliquée de ce carrefour de l'Europe médiane : mémoire vénitienne dans les villes du littoral, mémoire impériale de l'Autriche-Hongrie qui a légué à la Slovénie le haras de Lipica, mémoire allemande, mémoire protestante, mémoire de l'ancienne Carniole, mémoires yougoslave et communiste souvent confondues, mémoire de l'indépendance enfin qui se structure progressivement... L'analyse permet d'identifier deux pôles opposés et complémentaires autour desquels s'est organisée cette mémoire du territoire.

### **Mémoire de la frontière disputée**

Il s'agit le plus souvent d'une mémoire des conflits dont les protagonistes étaient en général extérieurs à la Slovénie. Plusieurs auteurs ont présenté la Slovénie comme un pays de frontières (*Slovenia as a borderland*, Bufon, 2002, p. 455). Ainsi, sur une vingtaine de kilomètres, l'actuelle frontière croato-slovène suit d'anciens tronçons de la muraille julienne qui pendant l'empire romain séparait l'*Italia* de la *Pannonia*.

Dans le sud de la Slovénie, plusieurs *tabors* ou églises fortifiées offraient des refuges aux

populations menacées d'abord par les invasions hongroises, puis par les incursions turques. Le *tabor* de Hrastovlje est le plus connu, pour ses fresques et ses caractères glagolitiques qui en font une attraction touristique relativement courue dans cet angle mort du territoire slovène.

Le long de la frontière italienne, les souvenirs abondent du front de l'Isonzo (Soča en slovène) et des combats qui y furent livrés entre 1915 et 1917 : champs de bataille en altitude jusqu'au-dessus de 2000 mètres, monuments commémoratifs épars depuis les fonds de vallée jusqu'aux sommets des Alpes juliennes, multiples cimetières militaires italiens, allemands, russes ou autrichiens... Kobarid (autrement dit Caporetto) et son gigantesque ossuaire surtout offrent un formidable palimpseste de signes mémoriels affrontés italiens-fascistes et yougoslaves-communistes.

À l'autre extrémité du pays, dans la petite ville de Murska Sobota, position avancée de la Slovénie dans la plaine du Danube, trône un gigantesque monument de la Libération qui rend hommage à l'armée rouge soviétique dont les avant-gardes ont participé à la libération de cette région. Dans une Yougoslavie titiste qui se faisait une grande fierté de s'être libérée seule de l'occupant, ce monument constituait une exception. La question s'est posée après 1949 et après 1991 de la pertinence à conserver ce monument, qui est finalement resté en place jusqu'à aujourd'hui et cité dans les guides touristiques comme une curiosité remarquable.

En comparaison, les combats de juin 1991 contre l'armée fédérale n'ont guère fait l'objet de traduction monumentale qui s'est limitée, semble-t-il à une stèle discrète à l'entrée de l'aérogare de Brnik-Ljubljana et un monument dans le cimetière principal de Ljubljana-Žale. La mémoire de la période yougoslave et de l'indépendance travaille plutôt sur le mode de la comparaison avant/après et sur le mode de la recherche de nouveaux horizons d'identification.

Cette identité de frontière est bien illustrée par deux monuments ponctuels qui encadrent au nord et au sud tout le territoire slovène traversé par la grande route qui liait Vienne à

Trieste : au nord de Ljubljana, dans la chaîne des Karawanken, deux obélisques dressés en 1728 marquent l'emplacement de l'ancien tunnel du Ljubelj, ouvert sous la crête en 1575 (II.15) ; à l'autre extrémité, dominant Trieste depuis le col d'Opicina, le grand obélisque de 1830 marque l'achèvement de cette portion de la route sous le règne de l'empereur François I<sup>er</sup>. Autour de ces deux jalons majeurs des anciennes limites de la Carniole se rejoignent véritablement les notions de monuments, de mémoire et d'identité d'un territoire qui assurait la continuité entre les pays autrichiens et l'Adriatique.

### L'aspiration à la centralité

Mais il serait réducteur de ne retenir de cette identité slovène que sa dimension frontalière. L'aspiration à la centralité en constitue en effet le deuxième volet. Au regard de sa non-existence politique, le territoire slovène s'est surtout défini à travers des monuments culturels et touristiques auxquels les Slovènes ont attaché depuis longtemps une grande importance. Cette centralité est surtout pensée à l'échelle de l'Europe, et permet d'éviter l'amalgame avec les Balkans, souvent vécu comme très péjoratif.

Ainsi, la petite ville d'Idrija, au sud-ouest des Alpes juliennes, fut à partir de 1490 le principal site d'extraction du mercure en Europe et devint un grand pôle scientifique et intellectuel, en particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle. La présence de savants comme Franz Anton von Steinberg qui dirigea les mines, de Balthasar Hacquet qui y était docteur et surtout du naturaliste Scopoli, les liens épistolaires qu'entretenait Scopoli avec Linné, la présence d'une importante école des mines faisaient d'Idrija un centre scientifique de grande importance, comparable à Freiberg par exemple en Allemagne du Nord.

L'ouvrage de J. W. Valvasor paru en 1689, « L'honneur du duché de Carniole » (*Die Ehre dess Hertzogthums Crain*) est perçu comme un autre monument majeur qui institue la Carniole comme un objet de connaissances savantes. Quatre volumes qui abordent des sujets aussi variés que l'histoire, la géographie, la zoologie,

la vie religieuse, les us et coutumes... font de cet ouvrage un des principaux socles de l'identité slovène, même si, écrit en allemand, il n'a jamais été traduit intégralement en slovène ! Le fait que Valvasor était *Fellow* de la *Royal Society* lui conférait une légitimité aux yeux de toute l'Europe. C'est pourquoi le personnage de Valvasor est célébré en Slovénie comme l'un des fondateurs de la nation.

La grotte de Postojna participe aussi, à sa manière, d'une centralité touristique de la Slovénie : aménagée pour la visite du futur empereur Ferdinand en 1819, la grotte d'*Adelsberg*, puis de *Postumia* puis de *Postojna*, reçut tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles des dizaines de visiteurs prestigieux et intéressés à la fois par la grotte et par ce qu'elles illustrait des magnificences de la Carniole. La visite de la grotte de Postojna par divers souverains constituait une prise de possession symbolique sur tout le pays (Shaw et Čuk, 2002). A travers l'ancienneté de l'activité touristique, c'est toute l'histoire politique de la Slovénie et de l'Europe centrale qui se lit en filigrane dans ce livre d'or de Postojna.

Mais c'est surtout à Ljubljana que se trouvent en plus grand nombre les lieux de mémoire qui témoignent de cette aspiration à la centralité politique. La Colonne illyrienne, rappelle qu'entre 1809 et 1813, Ljubljana fut la capitale des Provinces illyriennes qui englobaient la Carinthie, le Comté de Gorizia, la Carniole, l'Istrie (y compris Trieste), la Croatie, la Dalmatie et la République de Dubrovnik. L'enseignement du slovène était pour la première fois autorisé et le souvenir magnifié de cette période alimenta tout le mouvement national au XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce statut de capitale éphémère trouva un prolongement en 1821, lorsque les puissances de la Sainte-Alliance se réunirent en Congrès à Ljubljana. L'une des grandes places de Ljubljana a conservé en souvenir le nom de Place du Congrès (*Kongresni trg*), et en juin 1991 c'est depuis un balcon de la Place du Congrès que fut proclamée l'indépendance de la Slovénie.

Le rôle politique s'est doublé d'un souci d'urbanisme, et Ljubljana continue à célébrer

Jože Plečnik qui, entre 1925 et 1956, construisit une trentaine de monuments, aménagea parcs et promenades, dégagna des perspectives, et tout le centre ville porte la marque de son style unique qui marie le béton et la pierre apparente et qui multiplie les motifs d'ornementation. Les guides touristiques proposent des parcours « Plečnik » à travers la ville. Les œuvres de Plečnik confèrent à Ljubljana une unité architecturale et l'inscrivent dans l'histoire de l'architecture européenne de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

Les lieux de mémoire en Slovénie jouent toujours sur cette tension entre la dimension frontalière et l'aspiration à la centralité, entre une histoire qui n'a jamais fait place à la Slovénie et un passé qui annonce *a posteriori* ce que sera la Slovénie. La multitude des strates mémorielles est d'autant plus intéressante que la Slovénie a souvent mis en avant son homogénéité ethnique par opposition aux autres républiques yougoslaves. A cette homogénéité « horizontale » répond donc une profusion « verticale » qui laisse la place à la plus grande diversité.

Le rapport aux patrimoines d'abord, l'évolution de la géographie du tourisme sont à même de nous renseigner sur la façon dont ces représentations du territoire slovène prennent corps dans le nouvel Etat, bientôt vingt ans après son indépendance.

**En termes de stratégie patrimoniale**, les listes du Patrimoine mondial livrent des éléments intéressants : à l'heure actuelle, seules les grottes de Škocjan sont inscrites sur la liste de l'UNESCO depuis 1986, donc avant l'indépendance. Cette perte de la rivière Reka sous le plateau du Karst constitue un site naturel très spectaculaire, visité par les touristes depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais le bien, tel que délimité dans le classement UNESCO, apparaît complètement déconnecté de son environnement. M. Duval (2007) a montré comment ce bien, depuis la fin des années 1990, avait été petit à petit intégré dans une vision plus large, jusqu'à la perspective d'une inscription globale du Karst slovène.

En effet, cinq biens figurent aujourd'hui sur la liste indicative déposée par la Slovénie depuis 1994. Même si aucune de ces candidatures n'a

encore abouti, la Slovénie s'est donc très vite soucieuse de promouvoir des sites qui lui paraissent bien incarner son territoire et les valeurs que le nouvel Etat souhaitait lui attacher. En 1994 furent donc déposés les deux dossiers du « paysage culturel du Karst » et des collines de Fuzina. Le Karst éponyme est ici présenté dans la catégorie des paysages culturels avec un intérêt particulier attaché à l'histoire du peuplement, à l'architecture traditionnelle et aux aménagements agricoles en interaction avec les traits propres au Karst ; mais le bien candidat ne couvre que la partie slovène du plateau et s'arrête à la frontière italienne, ce qui nuit certainement à la cohérence du dossier mais en dit long sur la force de l'appropriation. Les collines de Fuzina, également déposées au titre des paysages culturels, désignent des alpages sur le rebord sud du Triglav, au-dessus du lac de Bohinj, et présentent un paysage caractéristique des Alpes orientales avec des villages d'estivage où l'essentiel du travail agricole et forestier se fait encore sur la base de la traction animale. Ces deux exemples illustrent un glissement net, sinon de la valeur patrimoniale de ces biens, du moins de la façon dont elle est aujourd'hui formulée : le karst éponyme est entré dans la littérature scientifique mondiale sur la base de ses spécificités hydrogéologiques et géomorphologiques. Mais il est plus aisé aujourd'hui de créer de l'acceptation et de l'intérêt autour de biens présentés comme relevant du patrimoine culturel (III.33). Le discours sur les patrimoines et sur les territoires s'adapte nécessairement à cette évolution des représentations.

En 2000, a été ajoutée sur la liste indicative le site de Franja. Tapie dans une gorge des Préalpes d'Idrija, vers le village de Cerkno, la *bolnišnica Franja* fut l'un des 120 hôpitaux clandestins de la Résistance contre les occupants italiens puis allemands. Franja illustre la continuité d'un lieu de mémoire entre la période yougoslave et la Slovénie indépendante, sans que cette dernière abolisse nécessairement la première. Franja est également un site touristique, visité par quelque 39.000 visiteurs en 2002.

Les deux dernières propositions concernent des biens sériels transnationaux qui impliquent

dès lors des échelles beaucoup plus larges dans lesquelles s'inscrit le territoire slovène : tout d'abord les mines d'Idrija depuis 2007, dans un ensemble consacré aux chemins du mercure et de l'argent à l'échelle mondiale complété par des sites au Mexique et en Espagne ; puis les vestiges palafittes du marais de Ljubljana déposés sur la liste indicative en 2010 dans un ensemble de sites palafittes disséminés dans les six pays de la chaîne alpine.

La complémentarité de ces thématiques et de ces échelles, du micro-local (Fuzina) à l'échelle monde, illustre des velléités de stratégie patrimoniale imaginative destinée à pérenniser et à actualiser le paysage mémoriel complexe décrit plus haut. On ne peut s'empêcher toutefois de remarquer que les biens inscrits sur la liste indicative dessinent une géographie très décentré sur l'ouest du pays, avec une part énorme accordée aux Alpes ou à des sites alpins (4 biens sur 5), et que cette géographie reste très calquée sur celle du tourisme international dans le pays.

Dans ses grandes lignes, la géographie du tourisme en Slovénie n'a pas fondamentalement changé depuis la période yougoslave, en ce sens où l'axe Autriche-Adriatique au sens large a continué à concentrer l'essentiel de la fréquentation internationale (carte in III.31). Historiquement, il s'agissait d'un tourisme de passage pour des Allemands ou des Autrichiens qui descendaient vers la Croatie, ou pour certains vers la Grèce. Après une profonde désorganisation entre 1991 et 1995, au cours de laquelle le nombre de visiteurs de la grotte de Postojna

passa de presque 900.000 au milieu des années 1980 à 180.000 en 1992, le redémarrage du tourisme en Croatie permit de renouer avec ce schéma hérité.

Mais dans le détail, on s'aperçoit que la géographie des sites touristiques les plus fréquentés s'est assez profondément transformée en lien avec les nouvelles représentations du territoire slovène et de ses patrimoines : certains sites « classiques » hérités de la période yougoslave ont vu leur fréquentation s'éroder, et même lorsqu'une reprise s'amorça, elle ne permit pas d'atteindre les niveaux d'avant 1991 : la grotte de Postojna plafonne encore à 548.000 visiteurs en 2008. De la même façon, le domaine de Lipica, qui prospéra sur la proximité de la frontière italienne et sur la grande réputation de l'école d'équitation de Vienne, a enregistré une chute en perdant plus des trois quarts de ses visiteurs, sans jamais plus les avoir retrouvés depuis. A l'opposé, des sites jusque là modestes ou nouvellement apparus connurent un essor dû surtout à la clientèle slovène pour qui l'accès à la Croatie est devenu plus difficile qu'il n'était auparavant (zone Euro et espace Schengen obligent) : le château de Ljubljana, dont la visite a été entièrement repensée, est devenu le deuxième site le plus fréquenté du pays et illustre bien cette tendance simultanée à la recomposition du patrimoine et à la redistribution de l'activité touristique. Ces sites sont mieux répartis sur le territoire et tranchent avec la géographie du tourisme international puisque certains se trouvent dans la moitié est du pays. Ce sont souvent des monuments historiques

qui témoignent aussi d'une réappropriation par les Slovènes de leur patrimoine culturel à travers des lieux de mémoire comme l'hôpital Franja, ou des sites urbains (châteaux, musées... : figures 37 et 38).

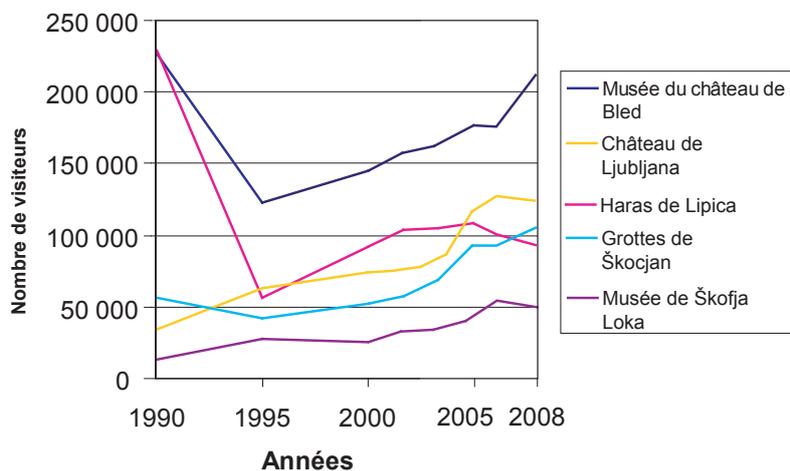


Figure 37 : Evolution du nombre de visiteurs sur cinq grands sites touristiques de slovénie.



**Principaux sites touristiques de Slovénie**

	Grotte de Postojna	Nombre d'entrées en baisse (1990 - 2008)
	Chateau de Ljubljana	Nombre d'entrées en hausse (1990 - 2008)
	Musée technique de Bistra	Entrées comptabilisées depuis 1995

**Patrimoine mondial de l'humanité - UNESCO**

	Site inscrit
	Site proposé sur liste indicative

Carniole

Limite des anciennes provinces autrichiennes

Frontières actuelles

Ville repère

Route historique Vienne / Trieste

Figure 38: Dynamique des sites touristiques en Slovénie depuis l'indépendance.

## II. Les figures territoriales du patrimoine :

A ce stade, il s'agit de mieux poser les interactions dynamiques entre :

- le tourisme, comme mode de production économique omniprésent ou omni-convoité, potentiellement vertueux au regard des exigences patrimoniales dans la mesure où les finalités du tourisme et du patrimoine peuvent se concilier ; la compatibilité n'est pas toujours avérée, mais elle constitue un but vers lequel tendent tous les discours.
- le patrimoine, comme un impératif théoriquement consensuel dont la sphère s'élargit de façon continue à de nouveaux objets ; le consensus théorique ne doit pas nous abuser, il est largement de l'ordre du discours général dominant, et se trouve en permanence contredit par les conflits qu'engendrent sa définition surtout et l'exigence de sa conservation ;
- le territoire, comme une catégorie de la pensée politique dont le rôle ne cesse de s'accroître. De plus en plus souvent, le terme est employé au pluriel, comme l'a montré, entre 2005 et 2009, l'ancienne DATAR momentanément rebaptisée DIACT, à savoir Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité **des Territoires**, avant de revenir au singulier initial. Les acteurs des campagnes électorales de 2007 ont fait un usage immodéré de la locution « nos territoires », non pas comme les anciens monarques parlaient de « leurs Etats », mais pour ne pas avoir à parler ouvertement des départements ni des régions, ni de la métropole ni de l'outre-mer. « Les territoires » permettent de parler à tout le monde d'un cadre dont on s'abstient de préciser la nature et les contours, et dans lequel chacun est censé se reconnaître.

Or, là où les historiens ou les observateurs de la société parlent du patrimoine en général, parfois comme un concept désincarné, les géographes sont amenés à replacer ces objets

patrimonialisés dans leur cadre. Et les occasions ne manquent pas pour remarquer que l'impératif patrimonial rencontre d'autant plus de réticences sur « les » territoires qu'il fait l'objet d'une acceptation unanime aussi longtemps qu'il reste abstrait. Ce décalage est la source de nombreux conflits environnementaux : l'injonction de transmission est admise tant qu'elle ne remet pas en cause les équilibres acquis par les sociétés locales, comme on le voit fréquemment autour des espaces protégés.

Entre ces trois catégories, tourisme, patrimoine et territoires, s'établissent des rapports complexes de légitimation croisée qui passent pas l'invocation de la mémoire, la mise en place de discours et la promotion d'une image touristique dont l'importance avait déjà été relevée en 1977 par J.-M. Miossec. Les renouvellement de chartes de PNR, ou la mise en place des nouvelles chartes pour les Parcs nationaux permettent d'observer ces interactions : la charte produit un discours auquel les communes de l'*aire optimale d'adhésion* vont adhérer ou refuser d'adhérer en fonction de l'image souhaitée ou redoutée, et en fonction des contentieux passés dont la mémoire peut rester vive fort longtemps : l'actuelle négociation des chartes de PN fait remonter à la surface des positions prises par les conseils municipaux voilà bientôt un demi-siècle, et il n'est pas dit qu'à la fin du processus de validation, certains n'en viennent pas à se prononcer sur des motifs qui tiennent étroitement à cette géohistoire des patrimoines !

Quant à la façon dont s'organise cette interaction, plusieurs figures peuvent être identifiées :

**L'emblème** est une catégorie commode pour analyser la place des patrimoines au sein des territoires. On appelle emblème un « être ou objet concret, consacré par la tradition comme représentatif d'une chose abstraite » (Le Robert, p. 859), l'intercession de la tradition étant ici décisive pour différencier l'emblème du symbole qui fonctionne plutôt sur la base de l'analogie. On a déjà vu le rôle que jouait la tradition dans la mobilisation du patrimoine, elle peut ici être réactivée, institutionnalisée, codifiée pour mieux remplir son office. En Slovénie, le Triglav est au

cœur du seul Parc national du pays et figure sur le drapeau (I.9) ; en Suisse, la marque commerciale « Valais » affiche la silhouette du Cervin que le tourisme et l'imagerie ont popularisée. L'emblème est immédiatement identifiable, mais il demeure une ambiguïté sur l'échelle territoriale à laquelle il fonctionne, car le Cervin est identifié à la fois la Suisse en général et le Valais qui cherche depuis une décennie à se le réapproprier.

**La synecdoque**, autrement dit le raccourci, le lieu qui à lui seul résume tout un territoire beaucoup plus vaste : le nahr el Kalb (cf. *supra*) comme résumé intelligible de l'histoire et de l'espace libanais, l'Assiette comme lieu rassemblant et incarnant toutes les aspirations des régionalistes piémontais. Au nahr el Kalb, cette fonction tient aux caractéristiques éminentes du site, tel que nous l'avons décrit et à sa dimension supra-confessionnelle, rare au Liban. Sur le champ de bataille de l'Assiette, le choix se fait plutôt par défaut, car l'identité nationale piémontaise est une notion délicate, le Piémont n'ayant jamais formé un Etat à part entière : sa capitale et ses frontières du côté de l'Italie (Lombardie ou Ligurie) ne sont pas des constructions piémontaises *sui generis* mais des héritages des Etats de la Maison de Savoie, niés d'abord dans le royaume d'Italie puis recyclés dans les régions recrées après guerre par la République italienne...

**La juxtaposition** complexe, et parfois l'union des contraires : la Slovénie. Bien sûr, le territoire ne saurait se définir seulement dans sa relation aux patrimoines et au tourisme : les frontières, l'organisation administrative et politique interne (l'absence de niveau intermédiaire entre les communes et l'Etat), l'intégration dans des organisations internationales (la Slovénie a adhéré simultanément à l'UE et à l'OTAN en 2004, puis à la zone Euro et à l'espace Schengen) sont des moteurs puissants dans le façonnement du territoire. Mais la mobilisation de multiples signes empruntés à l'histoire et à la culture, leur mise en tourisme, c'est-à-dire leur présentation aux populations locales et aux populations extérieures contribue aussi à cette identification, lui donne de la chair,

l'incorpore à l'expérience de chacun et en rend les contours plus sensibles. La grotte de Postojna saisie isolément n'apparaît que comme un vaste barnum du tourisme industriel, l'hôpital de Franja peut sembler un lieu assez morbide où sont ressassés les souvenirs les plus lugubres, le château de Bogenšperk où Valvasor composa son œuvre et en grava les estampes peut rassembler le petit cercle des inconditionnels du grand homme, mais tous ensemble, ils composent un territoire cohérent, susceptible d'être approprié dans sa complexité.

Mais ces différentes figures n'émergent pas spontanément, elles résultent d'une construction sur la longue durée pour servir toutes sortes de desseins politiques, ou autres. De nombreux historiens ont longuement analysé cet aspect décisif dans le processus de construction des nations (Anderson 1983, Thiesse 1999 ou Walter 2004 pour nous en tenir à ceux qui illustrent le mieux notre propos). Mais relié au tourisme, ce problème fait apparaître une composante de plus en plus visible, même si elle n'est pas forcément une nouveauté absolue, mais que l'on désigne comme le marketing territorial.

Le marketing territorial procède soit en innovant, soit en recyclant des images considérées comme flatteuses. La loi de 2006 sur les Parcs nationaux et les décrets d'application qui ont suivi ont introduit l'obligation d'inclure dans la charte un texte introductif visant à définir le « caractère » du parc, de son territoire et de ses patrimoines. Cette notion de « caractère » est très intéressante : selon les « principes fondamentaux applicables à l'ensemble des parcs nationaux », édictés en 2007 par le MEEDM, le « caractère » vise à définir les éléments matériels et immatériels constitutifs de la singularité de l'espace protégé et « renvoie à l'esprit des lieux, à la force séductrice de l'ensemble classé en cœur de parc national et à l'attraction qu'il exerce » ! La répétition intentionnelle séduction-attraction place d'emblée cet exercice dans un champ très proche du texte promotionnel, même si dans les faits les équipes des parcs cherchent à lui donner un contenu rationnel. Mais dans l'avant-projet de charte du Parc national des Ecrins, on est surpris de trouver dans le texte

de caractère, à deux reprises, la référence à la Provence, indéfendable sur un plan historique ou géographique : tout d'abord, le massif des Ecrins « opère la transition entre Dauphiné et Provence » et, quelques lignes plus loin, « les versants de l'Embrunais et leurs villages en balcon évoquent déjà la Provence ». Quand on leur en a fait la remarque, les responsables du parc ont benoîtement répondu que « ça correspondait à l'image que s'en faisaient les gens... ». Le guide vert Michelin consacré aux Alpes du Sud n'est-il pas sous-titré « Haute-Provence » ? Avec de telles autorités, la messe était dite !

A un autre niveau, on a vu fleurir ces dernières années des initiatives strictement commerciales portées par des « fondations » nord-américaines, visant à désigner de « nouvelles merveilles du monde », des « merveilles du monde moderne » ou des « merveilles de la nature »... Une auto-désignée « fondation des sept nouvelles merveilles » a initié plusieurs de ces projets qui ont rencontré un grand succès publicitaire. Mais en faisant appel aux « cyber-suffrages » à travers le monde et en comptant les connexions pas dizaines de millions, c'est-à-dire en validant l'idée que *vox populi, vox computeri*, et que c'est de là que vient la légitimité de ces classements éminemment discutables, ces initiatives disent clairement que chacun d'entre nous est potentiellement acteur de la patrimonialisation... De fait, la mobilisation est parfois importante, jouant sur des réseaux nationaux, diasporiques et affinitaires qui s'organisent en groupes de pression. Ces consultations se prolongent pendant plusieurs années (par exemple de 2007 à 2011 pour les merveilles de la nature), avec plusieurs phases de sélection qui, bien orchestrées, permettent de relancer à intervalles réguliers l'intérêt et la participation.

Et quelle que soit la sincérité des suffrages publiés, la cyber-consultation légitime l'élection au rang non seulement de patrimoine, mais encore de vedette mondiale du patrimoine. Elle procède aussi du phénomène de tri, inhérent à toute patrimonialisation, mais ici poussé dans son ultime logique de palmarès hyper-élitiste justifié par le nombre 7 : l'argumentaire de la « fondation » relève en effet que les sites

UNESCO sont beaucoup trop nombreux pour faire l'objet d'un affichage simple et visible. Le résultat se doit d'être très consensuel, même s'il y a des déçus, avec une soigneuse répartition des sites élus à travers les continents et les genres. De telles initiatives marquent sans doute l'aboutissement ultime de ce marketing territorial mondialisé mêlant étroitement une conception très marchandisée du patrimoine et une géographie du tourisme de masse concentré sur quelques spots planétaires. Elles dénotent toutefois d'une évolution qui, à des degrés moindres, se retrouve dans les réflexes de nombreux acteurs des territoires, dès lors que ceux-ci doivent faire preuve de leur compétitivité y compris patrimoniale.

### III. Deux projets pour un territoire : ERGC vs. Païolive en Sud-Ardèche

Dans le Sud de l'Ardèche, deux projets de territoire associant ressources patrimoniales et activité touristique se retrouvent concomitamment sur le métier depuis le début des années 2000 : d'un côté, l'idée d'un Espace de restitution de la grotte Chauvet (ERGC) a été avancée dans les semaines qui ont suivi la révélation de la découverte en janvier 1995 (extraits de presse in Malgat, p. 32). Il s'agissait, et il s'agit encore, de pallier l'impossibilité pour le grand public d'aller admirer *in situ* les peintures rupestres formidables que la caverne recelait. Paradoxalement, au fur et à mesure que la réalisation de ce projet rencontrait des obstacles qui la différaient toujours davantage, l'ERGC est devenu un véritable projet de territoire, alors qu'il avait d'abord été pensé et présenté surtout comme l'équipement touristique qui allait donner un second souffle à l'activité autour des gorges de l'Ardèche. L'implication croissante du département puis de la région a favorisé cette mutation, l'idée étant que le Sud-Ardèche devait pouvoir se restructurer autour de l'ERGC.

D'un autre côté, l'association *Païolive*, créée en février 2004, s'est donné pour buts « d'étudier, faire connaître et protéger le site de Païolive au sens large » (art. 2 des statuts) et a depuis déployé une grande activité pour que

le bois de Païolive ne soit plus seulement une grande aire de loisirs de plein air mais que la prise de conscience patrimoniale s'affirme plus nettement, à la hauteur des enjeux environnementaux. Le bois de Païolive, en effet, est inscrit depuis le 11 octobre 1934 au titre des Sites naturels sur 288 hectares et les promoteurs estiment que ce niveau de protection est notoirement insuffisant. C'est de ce constat qu'est issue l'initiative qui s'est avérée depuis lors très dynamique et soutenu par un comité de parrainage comptant plusieurs personnalités médiatiques ; là aussi, l'absence de concrétisation à ce jour n'a pas empêché le projet de continuer à mûrir, certains allant même jusqu'à se fixer comme objectif, dans le « manifeste pour Païolive », une candidature à l'UNESCO (ce qui n'est pas très original).

Une vingtaine de kilomètres seulement, à vol d'oiseau, sépare les deux sites, mais les cantons de Vallon-Pont-d'Arc avec les gorges de l'Ardèche, et des Vans autour de Païolive et du Chassezac se sont développés comme deux pôles touristiques nettement individualisés (figure 39). Si les trajectoires historiques sont assez comparables, les temporalités de la patrimonialisation et de la mise en tourisme ont rarement coïncidé, de telle sorte que les deux micro-régions apparaissent aujourd'hui assez différentes. Mais dans les deux cas, les acteurs ont ressenti une inadéquation entre les modalités de l'activité touristique, ses ressorts et ses impacts d'une part, et l'idée qu'ils se faisaient du potentiel présent sur leurs territoires respectifs : ressource inexploitée ou mal exploitée, image galvaudée ou faisant peu honneur aux singularités des destinations, souhait de porter une montée en gamme des produits proposés... Même si tous les acteurs ne mettent pas toujours les mêmes sens derrière ces mots, un certain consensus est apparu sur la nécessité de repenser les interactions tourisme-patrimoine pour produire un territoire plus conforme à leurs attentes.

Le fort portage institutionnel, par le département et par la région, et les moyens qui vont avec font que le projet d'ERGC est plus visible sur le territoire que les efforts fournis par l'association Païolive qui mobilise surtout la sphère

associative culturelle et environnementaliste. Mais au-delà de cette différence et du pronostic raisonnable selon lequel l'ERGC devrait voir le jour plus rapidement, ces deux projets de territoire méritent d'être comparés quant à leurs enjeux et à la façon dont ils se proposent d'agir sur le Sud-Ardèche.

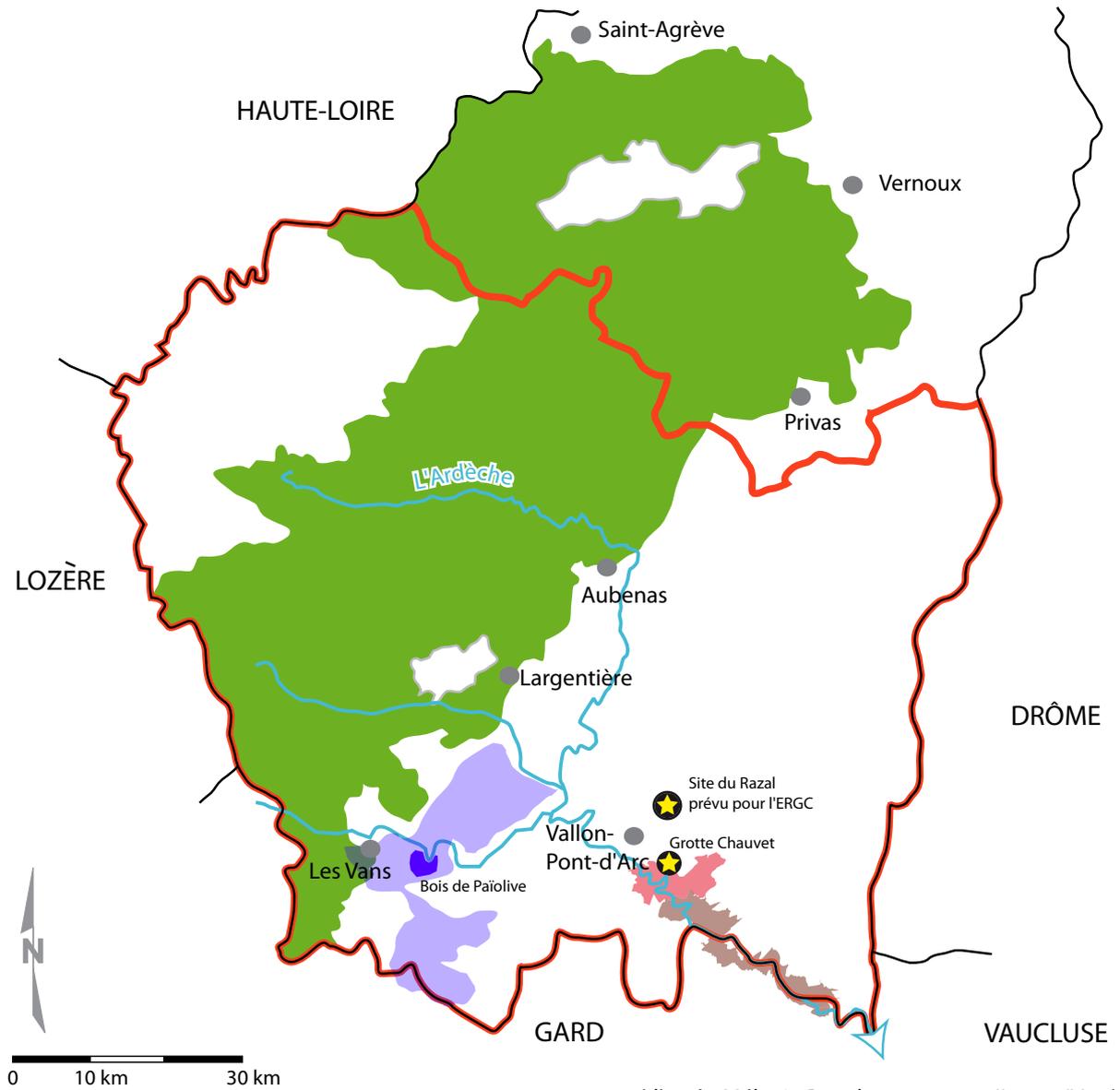
Fondamentalement, les deux projets naissent d'une frustration : pour Païolive, le fait d'être resté à l'écart d'abord du Parc national des Cévennes<sup>6</sup>, puis du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche dont les limites s'arrêtent au-dessus des Vans, a nourri le sentiment que ce territoire aux patrimoines très singuliers avait été sous-estimé. Sur la carte du Sud-Ardèche, le secteur de Païolive apparaît en effet comme un espace « en creux » sur le plan de la patrimonialisation, d'où l'idée d'un rattrapage nécessaire. Pour l'ERGC, la frustration a joué plutôt sur le plan économique : comment admettre qu'une découverte aussi majeure que la grotte Chauvet ne puisse générer que des retombées aussi insignifiantes que la vente de cartes postales, ou seulement indirectes ?

Des deux côtés, les modalités de la fréquentation touristique paraissent inadéquates, mais à l'opposé l'une de l'autre : à Païolive, c'est la sur-fréquentation qui est invoquée, la circulation automobile sur la route qui traverse le bois, l'absence d'encadrement, le côté parcs de loisirs à ciel ouvert et à entrée libre, contrairement à Montpellier-le-Vieux ou à Mourèze. L'un des initiateurs de l'association, résidant à l'ermitage Saint-Eugène, a fait écarter le sentier qui passait à proximité pour en assurer la tranquillité, illustrant ainsi les limites et les contraintes de la patrimonialisation dans un contexte de forte activité touristique, et vice-versa !

Autour de Vallon-Pont-d'Arc, la grotte Chauvet en général et l'ERGC en particulier a été envisagé comme le moyen de sortir de la mono-activité du camping-canoë-kayak qui caractérise tout le secteur amont des gorges et qui peut constituer un facteur de fragilité.

---

<sup>6</sup> Des cartes préfiguratives proposées dans les années 1970 auraient inclus le bois de Païolive dans le parc national des Cévennes. Il s'est finalement retrouvé dans la zone périphérique qui n'offre aucune protection réglementaire.



(d'après Mélanie Duval, 2007, cartes II.25 et IV.28)

Éléments de localisation	Mise en place du pays	Jeux de chevauchements
● Localité repère	○ Pays "Ardèche Méridionale", entré en vigueur en juillet 2005	■ Périmètre du parc naturel régional des Monts d'Ardèche, avril 2001
→ Cours d'eau principal	■ Site inscrit du Bois de Païolive (1934)	■ Site classé du Pont d'Arc (1982)
— Limites départementales	■ Affleurement de calcaire berriasien	■ Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (1980)

Figure 39 : Enjeux de protection et de patrimoine dans le Sud-Ardèche.

Dans un premier temps, l'éventualité d'une localisation de l'ERGC au plus près des gorges aurait même pu permettre de régler d'anciens problèmes de circulations et d'accès au Pont d'Arc ; la localisation finalement choisie aboutit à une dissociation spatiale de ces deux enjeux du problème, mais les décideurs en espèrent bien une certaine diffusion de la fréquentation touristique (tableau ci-dessous).

La toponymie a aussi à faire avec ces questions : le terme de Païolive a ainsi fait l'objet d'une extension toponymique qui trouve son aboutissement dans l'actuel processus de patrimonialisation. Dans les mentions les plus anciennes, Païolive désigne quelques sections cadastrales sur le rive droite du Chassezac (Holthof, 2008, p. 7-9). C'est le tourisme du pittoresque qui, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en étendit la signification au plateau ruiniforme de 4 ou 5 km<sup>2</sup>, situé entre Les Vans et le Chassezac, à la même époque où Montpellier-le-Vieux accédait à la notoriété. Dans la phase la plus récente, l'association Païolive a voulu « donner [au site de Païolive] une extension raisonnée »<sup>7</sup> et, de fait, a tranché avec l'acceptation généralement admise en considérant Païolive sur une

<sup>7</sup> A.A., « Qu'entendons-nous pas Païolive », *La lettre de Païolive*, n° 1, mars 2004, p. 1

assise géologique comme le vaste affleurement de calcaire berriasien entre la Beaume au nord et la Ganière au sud. Ce faisant, les initiateurs de cette démarche ont voulu dépasser le simple critère du pittoresque, donner un sens nouveau, écologique plus que géologique au sens strict, à la valeur patrimoniale du site et asseoir leur démarche sur une base plus scientifique ; d'où la publication de *Lettres* et d'un *Cahier* nourri de contributions de chercheurs venus de disciplines variées.

Mais ils ont aussi cherché à élargir la base militante de leur association à une quinzaine de communes du Sud-Ardèche et du Gard limitrophe. Face à de vastes entités que sont le Parc national des Cévennes et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, il s'agissait d'affirmer la singularité d'une région s'étendant elle-même sur quelque 13.000 hectares, sept fois plus grande donc que la Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche. L'emprise paraît alors suffisamment importante pour construire un projet de territoire autour de ressources patrimoniales tenues pour emblématiques.

Il en va tout autrement de la grotte Chauvet et de son espace de restitution. Même s'il y eut longtemps quelques flottements sur l'appellation attribuée à la caverne, elle tient son nom

	« Une association pour Païolive »	Espace de restitution de la grotte Chauvet
1. Objectif au regard de la ressource patrimoniale	Rattrapage en termes de reconnaissance patrimoniale	Rééquilibrage patrimoine culturel/patrimoine naturel
2. Objectif en termes de fréquentation touristique	Canalisation d'une fréquentation élevée, multiforme et peu encadrée	Recherche d'un regain d'attractivité sur des bases nouvelles
3. Image touristique en jeu	Image classique du Sud-Ardèche : eau et plein air.	Recherche d'une nouvelle image culturelle
4. Objet de la patrimonialisation	Site naturel « authentique » et sous-protégé	Artefact technologique se substituant à un site surprotégé
5. Emprise spatiale	Délimitation sur une base géologique/écologique	Choix discuté d'un site d'implantation pertinent
6. Portage du projet	Portage local, relais médiatique	Portage politique et institutionnel fort

Tableau : Eléments de comparaison entre les projets de territoire concernant le bois de Païolive et l'ERGC.

« définitif » d'un anthroponyme, en l'occurrence le nom d'un de ses découvreurs, de telle sorte que le problème se pose d'une tout autre façon. Si d'un côté il faut tenir compte du statut juridique de l'anthroponyme, d'un autre il n'est pas attaché à un lieu en particulier ce qui permet d'envisager des liens beaucoup plus souples à l'espace. De plus si la grotte Chauvet a bien sûr une localisation précise, celle-ci ne s'est jamais explicitement inscrite dans le paysage des grottes tel que les touristes peuvent le contempler : sans être réellement secrète, cette localisation n'a jamais été largement dévoilée (cf. article III.29) et cette incertitude entretenue auprès du grand public facilite la mobilité du projet d'Espace de restitution et sa diffusion territoriale à l'échelle du canton de Vallon Pont-d'Arc.

Ce cas de figure, plutôt exceptionnel car quasi-expérimental, est très intéressant à la fois en termes de localisation d'une infrastructure touristique ambitieuse et d'identification d'un territoire autour d'une ressource patrimoniale majeure. Au fil des années, le projet d'ERGC s'est promené sur une demi-douzaine de sites au moins (Cachat, 2007), qui ont été tour à tour révoqués pour diverses raisons. Ces derniers mois, un site semble avoir été arrêté au Razal, sur le revers du plateau entre vallon et Saint-Remèze, qui répond au cahier des charges techniques et aux souhaits exprimés par les acteurs du territoire et promoteurs du projet : situé sur

la commune de Vallon-Pont-d'Arc comme l'est la grotte elle-même (même si certains ont feint d'afficher que ce n'était pas un critère absolu), hors de tout espace bénéficiant d'une protection forte (ni Réserve naturelle, ni Site classé), suffisamment éloigné de la grotte pour éviter les problèmes de voisinage apparus entre Lascaux et sa réplique, l'Espace de restitution sera construit sur le plateau dont le paysage karstique assurera la cohérence avec le site originel (pour cette raison avaient été écartés des projets situés dans la plaine alluviale de l'Ardèche).

Les deux projets sont trop différents pour être présentés comme des concurrents directs, mais deux rapports différents du territoire au patrimoine du Sud Ardèche. En termes de ressources, les deux projets misent sur la spécificité des patrimoines. L'un n'exclut donc pas l'autre, on peut même imaginer que les deux projets puissent aboutir au sein du Pays « Ardèche méridionale » créé en juillet 2005 et parviennent en effet à redessiner le territoire sur la base de ses ressources patrimoniales variées. A terme, même si chaque sous-ensemble garde sa personnalité, on pourrait observer un glissement relatif de la composante naturaliste vers Païolive-Chassezac avec une protection plus marquée de l'environnement en même temps que le canton de Vallon-Pont-d'Arc teinterait son image d'une coloration plus culturelle.

## Conclusion et pistes de travail

Le tourisme et le patrimoine sont-ils réellement des « alibis des territoires » comme cela a pu être dit (O. Lazzarotti et Ph. Violier, 2007, p. 239), en écho à Di Méo (in Lamy 1996) ? L'alibi est compris ici comme un prétexte, ou comme une « circonstance, activité permettant de se disculper, de faire diversion, de suggérer une explication, un mobile inexact » (Dictionnaire culturel en langue française, p. 211), et donc

finalement comme les « moyens d'agir sur [les territoires] » en prenant quelques libertés avec les réalités historiques, géographiques, sociologiques... parce que la finalité justifierait ces entorses. A proprement parler, l'invention de la tradition ne repose pas sur des mensonges, elle ne fait que suggérer des pistes flatteuses dans lesquelles chacun se plaira à se reconnaître, fût-ce par procuration.

Depuis longtemps, les politiques culturelles ou éducatives ont été activées pour créer de la cohésion identitaire, à toutes les époques et dans toutes sortes de contextes. Dans un monde où le tourisme a pris une ampleur inédite touchant à tous les secteurs d'activité, ces politiques jouent logiquement sur les lieux du tourisme comme sur des leviers d'autant plus efficaces qu'ils mobilisent un discours sur le patrimoine. Mais l'Etat n'ayant plus le monopole de cette production territoriale, de multiples acteurs sont présents sur le terrain du patrimoine, au premier rang desquels les très nombreuses associations en pointe dans le processus d'appropriation : « Les associations du patrimoine défendent en effet un patrimoine inscrit localement, mais elles sont des centaines à le faire sur le territoire national avec les mêmes catégories de pensée et d'action, dont celles du *patrimoine* » (Glevarec et Saez, 2002, p. 290-291 et les auteurs identifient ici un « paradoxe territorial du patrimoine ». Le patrimoine, qui a contribué à forger l'unité territoriale des nations à travers de grandes initiatives monumentales, accompagne aujourd'hui une forme de fragmentation des territoires où le tourisme peut trouver son avantage en faisant valoir la spécificité des ressources de chaque région et micro-région.

De ce point de vue, est-il possible d'identifier dans le patrimoine une forme nouvelle de *religion civile* ? S'il n'en montre certes pas tous les aspects, il « se présente comme un credo civique commun suprapolitique et supraconfessionnel », et l'on retrouve là un des éléments de la « religion civile » telle que la définit E. Gentile (2001). Ce credo s'accompagne alors de l'« édicition d'un code de conduite éthique et sociale impératif » (idem). Peut-on poser l'hypothèse que, par « transfert de sacralité » (idem), le désinvestissement du politique aurait laissé une partie du champ libre au discours patrimonial comme pourvoyeur de nouveaux horizons

d'identification ? Et que c'est sur sa capacité à créer ou à recréer de la cohésion sociale à l'échelle locale que ce discours patrimonial a pu prospérer, au moins dans sa phase d'expansion et de redéfinition la plus récente ? Il n'est pas sûr d'ailleurs qu'il faille nécessairement crier à l'abus patrimonial, et Glevarec et Saez (2002) ont bien montré que les acteurs locaux ne sont pas dupes des discours nostalgiques stéréotypés qu'ils mettent parfois en avant, et qu'ils sont à même d'incorporer de l'historicité pour construire de la cohésion qui vaut surtout pour le temps présent.

La valeur sociale peut être activée dès lors qu'elle rejoint les représentations du territoire reçues comme légitimes ; dans le cas contraire, le processus de patrimonialisation sera vigoureusement rejeté et engendrera autant de conflits (III.33). Ces pistes demandent à être encore explorées sous bien des aspects : la thèse en cours de Justine Pasquier vise justement à éclairer la façon dont des espaces protégés qui avaient été créés dans un objectif de protection des richesses naturelles, sont amenés à moduler leur discours et leur action pour répondre aux représentations qui remontent du territoire. Et ce qui vaut pour le patrimoine religieux, étudié plus particulièrement par J. Pasquier, vaut aussi pour des éléments du patrimoine immatériel (langues, danses...) que l'on surpris de trouver de plus en plus souvent dans les chartes des parcs **naturels** régionaux : il conviendrait de voir plus précisément comment ces différents éléments patrimoniaux sont mobilisés et s'articulent entre eux pour (re)-dessiner une figure du territoire légitime aux yeux des populations. Les pistes ouvertes par P. Descola (2005) sur la nécessité de dépasser le clivage nature/culture devraient être réinterrogées dans ce contexte de façon à s'assurer qu'elles n'ouvrent pas la voie à de nouvelles formes de déterminisme ou de régression identitaire...

## Sources citées dans la troisième partie

- B. ANDERSON, 1983, L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme, La Découverte, 2002, 215 p.
- H. BAUSINGER, 1971, Volkskunde ou ethnologie allemande : de la recherche sur l'antiquité à l'analyse culturelle, Paris, éd. MSH, trad. fr. D. Lassaigue et P. Godenir, 1993,
- F. BERCE, 2000, Des monuments historiques au Patrimoine du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, Flammarion, 226 p.
- M. BUFON, 2002, « Slovenia – a European contact and Border area », in *Annales*, XII, n° 2, p. 445-472.
- P. BRETTEL et P. BRAIDY, 2007, Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne, ANEM, rapport au 23<sup>ème</sup> Congrès, rééd. 2010, 102 p.
- S. CACHAT, 2007, Processus et enjeux de localisation d'une infrastructure touristique : l'exemple de l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet, master de Géographie, Université de Savoie, 165 p.
- C. CHAMPEYRACHE, 2002, La Ligue du Nord, un séparatisme à l'italienne : racines et discours d'un parti politique, L'Harmattan, 186 p.
- M. CREPU et R. FIGUIER, 1990, Hauts lieux : une quête de racines, de sacré, de symboles, revue *Autrement*, série Mutations, n° 115, 184 p.
- P. DESCOLA, 2005, Par delà nature et culture, Paris : NRF Gallimard, 623 p.
- G. DI MEO, 1998, Géographie sociale et territoires, Nathan Université, 320 p.
- M. DUVAL, 2007, Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique : étude comparée des gorges de l'Ardèche et du Karst slovène, th. Géographie, U. de Savoie, 514 p.
- M. FERRERO, 1926, La Haute-Savoie : alpinisme, tourisme, hôtellerie, Ch. de Comm. d'Annecy, 196 p.
- S. FREUD, Œuvres complètes, P.U.F., XXI vol.
- K.-M. GAUSS, 2003, Voyages au bout de l'Europe, L'esprit des péninsules, 252 p.
- E. GENTILE, 2001, Les religions de la politique. Entre démocraties et totalitarismes, éd. fr. Le Seuil 2005, 304 p.
- B. GIBLIN, 1999, « Les nationalismes régionaux en Europe », Hérodote, n° 95, 192 p.
- H. GLEVAREC et G. SAEZ, 2002, Le patrimoine saisi par les associations, La Documentation française, 412 p.
- M. GRIMAUD, 1959, « Le département de la Savoie et le programme d'Action Régionale «Rhône-Alpes» », Revue de Savoie, 2<sup>ème</sup> trimestre, p. 83-95.
- P. GUITON, 1941, Savoie, Grenoble, Arthaud, 193 p.
- E. HOBSBAWN et T. RANGER (sous la dir. de), 1983, L'invention de la tradition, éd. fr. 2006, Amsterdam, Paris, 370 p.
- J.-F. HOLTTHOF, 2008, « Où est Païolive ? D'Albin Mazon à Maurice Lhomme », Cahiers de Païolive, n° 1, éd. association Païolive, p. 7-9.
- Pierre JOURDE, 2008, Le Tibet sans peine, Gallimard, 133 p.
- Ph. JOUTARD, 1977, La légende des Camisards, Paris, Gallimard, 439 p.
- Y. LAMY (dir.), 1996, L'alchimie du patrimoine : discours et politiques, Talence, éd. MSH Aquitaine, 532 p.
- L. LASLAZ, 2004, Vanoise, 40 ans de Parc national : bilan et perspectives, L'Harmattan, 427 p.
- O. LAZZAROTTI et Ph. VIOLIER (dir.), 2007, Tourisme et Patrimoine : un moment du Monde, Presses de l'Université d'Angers, 246 p.
- J. LE GOFF (sous la prés. de), 1997, Patrimoine et passions identitaires, Entretiens du Patrimoine, Ministère de la Culture, 445 + 16 p.
- C. MALGAT, 2009, Les enjeux territoriaux autour de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet, Univ. Savoie, Mém. Master 2, 67 p.
- M. MARIÉ, 1982, Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Librairie des Méridiens, 176 p.
- J.-C. MARTIN, 1984, « La Vendée région-mémoire. Bleus et blancs », in P. NORA (dir.), Les lieux de mémoire. La République, p. 595-617.
- J.-C. MARTIN et Ch. SUAUD, 1992, « Le Puy du Fou, l'interminable réinvention du paysan vendéen », Actes de la Recherche en Sciences sociales, n° 93, juin, p. 21-37.
- J.-C. MARTIN et Ch. SUAUD, 1996, Le Puy du Fou en Vendée : l'Histoire mise en scène, L'Harmattan, 231 p.

- I. MAUZ, 2005-2006, Histoire et mémoire du Parc national de la Vanoise, RGA, coll. Ascendances, 2 vol., 178 et 135 p.
- C. MEYZENQ, 1984, Hautes-Alpes, Ubaye, Haut-Drac, Préalpes drômoises : pays de transition entre Alpes du Nord et Alpes du Sud, éd. Ophrys, 954 p.
- J. MIEGE, 1934, La vie touristique en Savoie, éd. de l'IGA, 281 p.
- S. MILBACH, 2008, L'éveil politique de la Savoie, 1848-1853, conflits ordinaires et rivalités nouvelles, P. U. Rennes, 216 p.
- M. MINOLA, 1996, La battaglia dell'Assietta, 19 luglio 1747, Turin, ed. Gribaudo, 64 p.
- J.-M. MIOSSEC, 1977, « Frontières, espaces périphériques et tourisme », Hommes et terres du Nord, n° 2, p. 83-95.
- J.-F. NARODETZKI, 1999, Nuits serbes et brouillard occidental : introduction à la complicité de génocide, L'esprit frappeur, 205 p.
- P. NORA (Dir.), 1984-92, Les lieux de mémoire, Gallimard, 7 volumes.
- PATRIMOINE HUGUENOT D'ARDÈCHE, 1998, Chemins huguenots de l'Ardèche : itinéraires et promenades, Lyon, Réveil publications, coffret (6 vol. + 1 carte h. t.).
- M.-H. PIAULT, 1988, « Ethnologie, culture et tourisme : les conditions de production d'un itinéraire et l'expérience des *Chemins de la soie* en Cévennes », in Patrimoine ethnologique et tourisme, à propos des circuits culturels, Association Rhône-Alpes d'Anthropologie, p. 41-78.
- P. PRÉAU, 1968, « Typologie des stations de sports d'hiver », in Les stations de sports d'hiver (problèmes juridiques), Paris-La Haye, Mouton, p. 1-14.
- J. RAVANEL, 1965, « Un moment de bonheur dans la vie de l'homme », in Savoie An 2000, Les Cahiers de Savoie, n° 1, janvier-mars, p. 16-22.
- A. RIEGL, 1903, Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse, trad. fr. D. Wiczorek, Le Seuil 1984, 125 p.
- T. R. SHAW et A. ČUK, 2002, Royal and other noble visitors to Postojnska jama 1819-1945, Ljubljana, SAZU, 107 p.
- A. SUCHET et M. RASPAUX, 2009, « Le développement culturel ne fait pas l'unanimité : analyse des discours de contestation à la reconversion des stations de moyenne montagne, l'exemple d'Abondance (Haute-Savoie) », Actes du colloque « Le développement culturel : un avenir pour les territoires ? », Université de Nîmes, les 17 et 18 avril 2009. En ligne : <http://recherche.univ-montp3.fr/mte//colloque8/>
- A.-M. THIESSE, 1999, La création des identités nationales, Europe XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Paris éd. Le Seuil, 302 p.
- CI VIALA, 2005, Grottes et caches camisardes : spéléologie et mémoire huguenote, Les Presses du Languedoc, 159 p.
- M. VILLARD, 1995, « Pèlerinages ou lieux de mémoire ? Les protestants de Provence », in Provence historique, XLV, n° 182, p. 595-608.
- F. WALTER, 2004, Les figures paysagères de la nation, Paris, éd. EHESS, 524 p.

## **Conclusion**

# **Sur la ressource touristique**



## CONCLUSION

### SUR LA RESSOURCE TOURISTIQUE

Qu'est-ce qu'une ressource touristique ? Cette question de la ressource touristique s'est posée dès les premières interrogations en géographie du tourisme. Si j'exhume mon mémoire de maîtrise (1987 !), il s'ouvre sur cette citation de P. Defert : « Qu'est-ce qu'une ressource touristique ? Tout et n'importe quoi, n'importe quelle chose, pourvu qu'on lui décerne une fonction de délasserment, de divertissement ou de développement » (1972, p. 42). Il s'agissait bien de poser, exactement comme pour le patrimoine, que **ce n'était pas l'objet qui faisait la ressource touristique, mais bien sa perception, son usage et ses fonctions**. Outre la dimension subjective présente dans cette approche, cette définition lie étroitement la ressource touristique à la dimension temporelle, car si le Mont-Blanc ou les pyramides d'Égypte sont là de toute éternité, leur aptitude à fixer les fonctions susdites a été beaucoup plus évolutive : la notion même de ressource touristique croise nécessairement le lieu et le temps.

Il en va ainsi de toutes les ressources : elles ne deviennent telles que par une combinaison féconde, et plus ou moins durable, de disponibilité, d'usages et de techniques de valorisation. Ressources minérales, animales ou végétales, comme les ressources immatérielles, toute l'économie et la géographie des ressources reposent sur cette équation. La ressource n'est telle qu'à partir du moment où elle est révélée, activée et valorisée, et la récente littérature sur les ressources territoriales repose sur ces notions.

Comme d'autres ressources, la ressource touristique peut s'épuiser physiquement, si l'usage qui en est fait est consommable, ce qui renvoie à un défaut d'aménagement ou de gestion. A l'extrême, tel est le cas des cavernes qui ont été pillées de tous leurs ornements. Mais l'épuisement de la ressource rend plus souvent compte d'une obsolescence ou d'une inadéquation entre les infrastructures, les pratiques et les représentations.

Quelles sont alors les spécificités des ressources touristiques ? Comment les définir plus précisément ? Et dans quelle mesure la place croissante des patrimoines peut amener à affiner ces définitions ? Les recherches menées ces dernières années se sont centrées sur le tourisme comme activité et sur les touristes comme acteurs, sur leurs motivations, plus que sur ce qui peut fonder l'attractivité touristique elle-même.

La question m'a souvent été posée de savoir ce qui constituait le monde souterrain en ressource touristique : comment les grottes sont-elles devenues des ressources touristiques (colloque de la Rochelle en 2000, avec V. Biot) ? A quelles conditions la ressource a-t-elle pu et peut-elle encore se pérenniser (article dans le bulletin de la société Ramond, 2000, ou dans *Karstologia* n° 45) ? On sent intuitivement qu'entrent ici en jeu la perception du **beau** et la compréhension du **sens**, le tout rendu possible par des aménagements d'**accessibilité** au sens large. Est-ce que cela peut suffire pour autant ?

## I. Une notion délicate à définir :

Lorsque l'on a dit de la ressource touristique qu'il s'agit d'une construction sociale, on n'a pas énormément avancé. Quelle part prennent les lieux dans cette construction ? Pourquoi là ? Pourquoi pas ailleurs ? Excès de déterminisme d'un côté ou abus d'indétermination de l'autre, quelle place pour une conciliation de ces deux points de vue ?

J.-M. Dewailly tranche dans le seul sens qui peut, me semble-t-il, soutenir l'intérêt du géographe lorsqu'il affirme : « Il semble difficile de nier un rapport de causalité [entre le lieu et la fonction], le tout est de voir comment il s'établit et comment il fonctionne » (2006, p. 46). Car la ressource touristique, si elle existe, pose de multiples questions et amène à envisager plusieurs distinctions sur des plans différents :

1. Il faut commencer par distinguer la ressource qui motive le voyage touristique et la ressource qui fournit aux touristes le programme des activités une fois qu'ils sont sur place. Plus le niveau d'information et de préparation est élevé, plus les deux niveaux de ressource se superposent. La destination peut également être choisie sur une impression très générale et l'offre de visite se découvre ensuite et se complète au fur et à mesure. *L'impression très générale* ne caractérise pas avec précision les différentes destinations, qui restent en partie interchangeables. Plus le voyage est préparé, plus il mobilise la ressource touristique spécifique.

2. Il faut ensuite distinguer la ressource qui motive le premier voyage vers une destination, qui est liée à la curiosité et à la soif de découverte ; de la ressource qui amènera les touristes à revenir sur place une deuxième, une troisième fois ou plus... Tous les professionnels du tourisme rêvent de fidéliser leurs clientèles, à la fois pour les devises qu'ils amènent et pour les économies qu'ils peuvent réaliser dans la recherche de prospects... Ainsi la ressource touristique fonctionne-t-elle *a priori* sur un registre de la découverte et *a posteriori* sur la satisfaction et l'attachement.

3. Enfin, on distingue aussi d'une part la

ressource qui préexiste à l'activité touristique et qui est léguée par d'autres usages, que ceux-ci se soient perpétués ou non ; d'autre part la ressource créée expressément pour le tourisme ou émergée dans un second temps, qu'il s'agisse de l'offre d'hébergement ou de l'équipement culturel. La façon dont le tourisme peut se saisir d'une ressource peut réserver quelques surprises : ni le stade de France ni le viaduc de Millau (travaux en cours de Nicolas Sénit) n'ont été conçus comme des lieux de tourisme, et pourtant ils le sont devenus, parfois avant même leur inauguration. La curiosité peut être sollicitée, elle reste peu canalisable et se porte sur toutes sortes d'objets. On ne peut donc pas se satisfaire d'une vision dans laquelle la ressource préexisterait toujours au tourisme qui naîtrait d'elle, mais que dans bien des cas, c'est également le tourisme qui suscite la ressource, qui la fait émerger en tant que telle. Nous l'avons évoqué ce cas de figure dans l'évocation des stations thermales (chapitre 1C).

De ce point de vue, des objets comparables procèdent de trajectoires tout à fait différentes : le Louvre n'a pas été construit pour être un musée, et n'a pas non plus été transformé en musée au 19<sup>ème</sup> siècle pour être une ressource touristique et l'est devenu après coup, alors que le Musée des Arts premiers, par exemple, a été conçu comme un élément de l'offre touristique de Paris. Quant à la gare d'Orsay, elle a dû d'abord cesser d'être une gare avant de devenir un musée ! Les mêmes questions ont été posées à propos de la patrimonialisation, et de l'étape, nécessaire ou non, de la défonctionnalisation du bien.

Ces trois distinctions se combinent entre elles, et n'ont pas toutes les trois la même signification. Si l'on s'en tient aux ressources qui existent en amont de la mise en tourisme, P. Defert en a proposé jadis une typologie (1972) que les géographes du tourisme ont rarement reprise à leur compte pour différentes raisons : sans doute parce qu'elle reposait uniquement sur des objets, parce qu'elle proposait des néologismes assez peu euphoniques et qu'elle était exposée de façon très énumérative. P. Defert identifiait en effet quatre familles de biens susceptibles d'être mis

en tourisme : le *lithôme*, c'est-à-dire les vestiges historiques, les vieilles pierres ; le *phytôme*, ou les objets liés à la nature ; l'*hydrôme*, autrement dit ce qui a trait à l'eau sous toutes ses formes ; et l'*anthropôme* qui réunit tous les faits sociaux et culturels des sociétés présentes. Plus tard, il en ajouta un cinquième, le *mnémôme*, c'est-à-dire la ressource liée à la mémoire (1982).

A l'opposé, d'autres auteurs ont cherché à extraire radicalement la ressource du lieu dans lequel elle prend place, et lui ont en général substitué une approche qui mettait l'accent sur les aspirations des touristes eux-mêmes, c'est-à-dire, à l'opposé de l'approche par les objets, sur la subjectivité et les représentations.

La typologie de Defert est certainement réductrice et elle minimisait la complexité du système touristique ; pour autant, faut-il la jeter aux orties ou plutôt, puisque c'est bien ce qui s'est passé, n'est-il pas possible d'aller la retirer de l'ornière ? Seule, elle n'est pas satisfaisante, parce qu'elle objective trop la ressource, mais cette part d'objectivation ne peut-elle pas rentrer en composition avec d'autres angles de lecture ? Il faut considérer la ressource touristique comme l'ensemble des éléments sur lesquelles reposent l'attractivité et la fonctionnalité du système touristique.

Il convient donc d'essayer de croiser :

- la typologie des biens susceptibles d'être mis en tourisme, et sur ce plan il est possible de suivre P. Defert, qui proposait une entrée médiale mettant en avant les ressources du territoire préexistantes au tourisme et activées par et pour lui ;
- les infrastructures d'équipements touristiques (hébergement, aménagements) et de commercialisation comme piliers de la fonctionnalité ;
- les représentations liées à la destination, surtout lorsqu'elles sont complexes et parfois contradictoires, avec une part d'héritages souvent déterminante ; et
- les pratiques et les usages associés : sportifs, ludiques, conviviaux, contemplatifs, culturels...

Les quatre composantes de la ressource doivent être réunies pour que l'ensemble fonctionne. Autrement dit, ni la neige en montagne, ni l'arc de triomphe, ni le souk de Marrakech ne sont des ressources touristiques *en soi*, il a fallu les construire et les maintenir comme telles. La question de la construction de la ressource touristique rejoint parfois celle de l'invention de la tradition : le carnaval de Nice ou le costume « typique » basque ont ainsi été inventés pour la joie des touristes, et ensuite appropriés au niveau local.

Ces quatre entrées interagissent, et leur importance respective peut différer selon les cas et évoluer selon les époques, sans qu'il y ait de hiérarchie absolue et permanente.

## II. L'exemple de la montagne et des stations de sports d'hiver

Or, il semble que le tourisme de sports d'hiver, tel qu'il s'est développé, ait reposé sur une combinatoire particulièrement pauvre : phytôme/hydrôme, activités sportives et équipements spécialisés et standardisés. La notion d'activité mature souvent évoquée renverrait alors au caractère étriqué et peu évolutif de cette combinatoire.

D'où un tourisme caractérisé par

- . une forte spécificité,
- . une faible flexibilité,
- . une forte vulnérabilité et
- . une faible résilience.

Dans ce contexte, l'évolution la plus insignifiante fait figure de révolution porteuse d'un énorme potentiel de renouvellement (par exemple lorsqu'une partie de la clientèle passe du ski au *snow-board* ou aux nouvelles glisses !), ou bien au contraire elle est mal vécue parce qu'elle remet en cause ce modèle et tout ce qu'il implique (par exemple lorsque l'on passe du sportif au ludique). Ou bien elle est impossible à mettre en œuvre du fait de la nature même des lieux de destination : dès les années 1970, les stations intégrées ont cherché à renforcer leur saison d'été, et le pari est relancé à intervalles

réguliers sans qu'il puisse jamais être gagné pour toute une série de raisons liées à la conception même de ces stations.

Ce tableau vaut particulièrement pour les stations intégrées « à la française » dans la mesure où elles ont été conçues avec un haut degré de fonctionnalité spécifique à la pratique des sports d'hiver. Le tableau serait différent dans le Tyrol ou dans la plupart des stations suisses.

Car, tant sur le plan géographique que sur le plan historique, cette situation résulte d'un appauvrissement séculaire du tourisme en montagne dont les Alpes du Nord françaises. La Tarentaise en offre la caricature la plus saisissante. Mais il n'en a pas toujours été ainsi : autour de 1870, Miss Edwards voyage dans les Dolomites et en laisse une peinture flatteuse qui doit convaincre ses contemporains de la suivre dans ces régions éloignées des Alpes orientales : « Pour ceux qui aiment le dessin et la botanique, l'air pur et l'escalade, et qui désirent laisser Paris ou Londres derrière eux quand ils voyagent, les Dolomites offrent une «cour de récréation» bien plus attractives que les Alpes » (1995). En une seule phrase se retrouvent définis le moteur du voyage, à savoir le dépaysement, et les quatre pratiques majeures qui justifient alors le séjour en montagne : le dessin et la botanique sont directement issus de l'éducation à la fois mondaine et savante, l'air pur est déjà célébré par Rousseau dans la nouvelle Héloïse avant que la Faculté ne reprenne l'argument à son compte ; et par « escalade », il faut ici surtout entendre l'ascension de sommets faciles d'où l'on jouira d'un beau coup d'œil.

Quant aux sports d'hiver, ils se sont d'abord construits sur la ressource en glace : dans les années 1910-1920, une station se distingue par la superficie de sa patinoire. Puis le ski s'est substitué au patin et la focale s'est déplacée vers les champs de neige, élargissant considérablement l'espace de la pratique et resserrant encore le spectre de la ressource. Dans les années 1970, le glissement vers l'herbe échouera à s'implanter et restera marginal.

D'autres ressorts de la fréquentation touristique de la montagne ont progressivement

disparu, ou se sont concentrés sur quelques stations : ainsi la vie mondaine a peu à peu délaissé les stations de sports d'hiver, alors qu'elle alimentait la chronique de la grande presse, comme le chantait Charles Aznavour en 1960 :

*Je m'voyais déjà en photographie,  
au bras d'une star,  
l'hiver dans la neige, l'été au soleil,*

ce qui ne correspond plus guère aux représentations actuelles. Ces dernières années, il a été beaucoup insisté sur la diversification apparente des pratiques, mais dans les faits cet ensemble est resté très monolithique

Les évolutions les plus visibles semblent fragiliser le modèle plus qu'elles ne le renforcent. Lorsqu'il s'agit d'innovations techniques majeures comme la neige de culture, dans un premier temps, elles renforcent la solidité de l'activité, mais à un double prix : tout d'abord, d'un point de vue strictement comptable, le coût de fabrication de cette neige (la pose des réseaux, le coût de l'eau et de l'énergie...), et ensuite le risque de la concurrence des structures artificielles installées dans d'autres destinations touristiques (Dubai) ou auprès des foyers émetteurs de clientèles. Lors qu'il s'agit d'innovations liées aux pratiques, elles sont en général empruntées à la *street culture* (*snow-park*, nouvelles glisses, sonorisation de toute ou partie du domaine skiable) avec pour résultat la banalisation de la destination, sans pour autant lui donner plus de polyvalence (C. 36)... Quant au regain de la luge observé au début des années 2000 et auquel s'étaient intéressés les techniciens du SEATM, il semble n'avoir été qu'un feu de paille.

Cette faible résilience s'explique aussi par le flux très important de devises que le tourisme de sports d'hiver a été capable d'engendrer (cf. l'exemple d'Abondance in chapitre 3.B), ce qui ne facilite pas la reconversion, ni ne stimule l'imagination.

Le tourisme de sports d'hiver s'est souvent développé comme un tourisme « hors-sol », et il a très peu valorisé les ressources du territoire, dans leur diversité. Or, si la dimension fonction-

nelle et standardisée de l'offre touristique était largement a-territorialisée, elle s'est en revanche avérée très territorialisante : elle a secrété un fort attachement des populations qui ont conscience de leur devoir beaucoup (articles **III.28** et **III.32**).

D'où la seule question qui vaille : est-il possible d'inventer un tourisme hivernal qui repose sur une combinatoire plus large avec les mêmes retombées ? Depuis plus de dix ans, tous les acteurs se la sont posée et continuent à cogiter. Certaines pistes ont bien été avancées : valoriser l'anthropôme au-delà de la caricature, et le lithôme, qu'il soit hérité de la civilisation agro-pastorale ou lié à l'activité touristique elle-même ; construire un autre corpus de représentations qui ne soit ni celui de la mythologie de l'alpinisme qui ne fonctionne plus réellement aujourd'hui, ni celui réducteur de la glisse marchande dont on voit bien les multiples limites ; imaginer des formes dans lesquelles se rejoignent davantage l'économie de la connaissance et l'éducation à l'environnement, en faisant valoir l'extraordinaire géodiversité et la relative naturalité.

Les différents programmes lancés depuis 20 ans par la FACIM (cf. *supra* 3.B) ont sans doute préparé le terrain à une diversification de l'activité. Il en va de même pour le classement de Briançon et de Mont-Dauphin dans la liste des sites Vauban de l'UNESCO. L'idée revient toujours plus ou moins à jouer sur les différents ressorts de l'activité touristique en privilégiant la diversité des ressources patrimoniales. La désaisonnalisation ne doit pas être seulement envisagée comme l'extension à l'été de la vie dans des stations conçues pour l'hiver, mais aussi comme l'extension à l'hiver d'activités culturelles restées jusque là strictement estivales. Il semble que des stations des Dolomites aient déjà exploré ces possibilités (Daidola, p. 155). Récemment, l'Association Nationale des Elus de Montagne a aussi envisagé un « virage sanitaire » de l'offre touristique en montagne : « on pourrait privilégier un accueil à vocation sanitaire étalé tout au long de l'année, notamment auprès de clientèles ciblées comme les retraités » (Bretel et Braidy, 2007, p. 76), ce qui tend à renouer avec

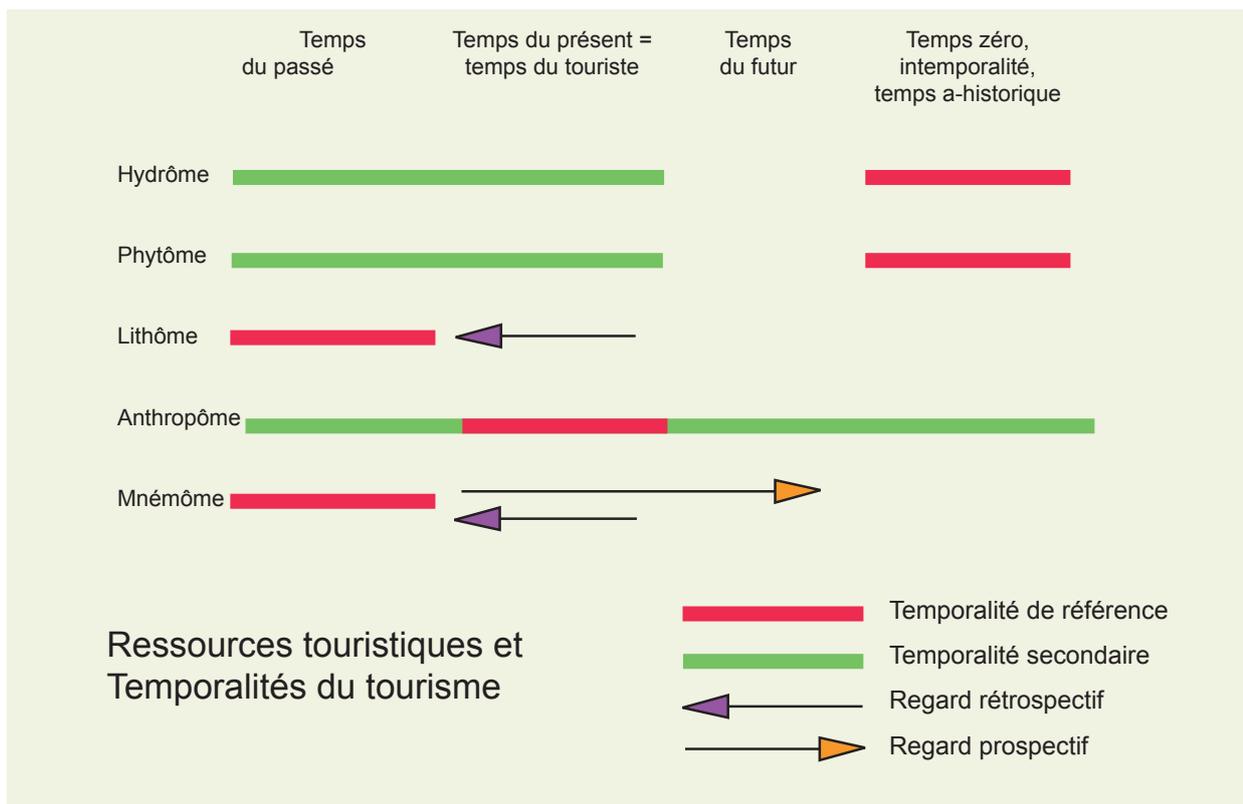
un ressort ancien du tourisme en montagne, dans le même temps où les établissements de soin continuent à fermer !!!

Il n'empêche... L'attractivité touristique générale de la montagne apparaît aujourd'hui bien plus faible qu'elle ne l'a été depuis un demi-siècle, et les mêmes élus avouent sans ambages qu'ils comptent sur les prochaines canicules pour séduire des estivants à la recherche d'un peu de fraîcheur (idem, p. 39, 40, 55 et 76) ! Des quatre composantes de la ressource touristique identifiées *supra*, ce sont les représentations de la montagne qui sont aujourd'hui le moins en adéquation avec les aspirations dominantes sur les marchés du tourisme international. La ressource touristique n'évolue pas comme un élément disjoint de la dynamique territoriale car l'attractivité résidentielle de la montagne apparaît également beaucoup plus faible que celle d'autres régions touristiques comme le littoral ou certaines régions rurales. Cette baisse de l'attractivité se combine aussi avec une montée en gamme générale des prestations qui, de fait, exclut de plus en plus certaines clientèles (voir sur ce point **C.35**).

### **III. Les temporalités de la ressource touristique** (figure page suivante)

Dans un bref article consacré au tourisme de mémoire, thème sur lequel nous reviendrons ensuite, J.-D. Urbain (2003) a proposé une réflexion intéressante sur les différentes temporalités dans lesquelles évoluent les touristes. Si l'on croise cette réflexion avec la typologie proposée par P. Defert, peut-on éclairer la question des temps du tourisme ?

L'hydrôme et le phytôme renvoient à des composantes « naturelles », au sens où le regard que le touriste porte sur elles n'envisage pas de composante liée à l'homme ni à son histoire. J.-D. Urbain donne comme exemple d'intemporalité « les pratiques vacancières de repli, insulaires », mais la contemplation d'un paysage de haute-montagne, d'une cascade, d'un littoral sauvage sur lequel les vagues viennent se briser,



*Mnémôme : Essai de représentation des temporalités de référence pour les différentes familles de ressources touristiques.*

s'inscrivent également dans une temporalité non historique car ces sites sont perçus dans leur permanence. Pour ce type de paysage, on n'imagine pas de futur qui puisse apporter la moindre transformation, et c'est aussi en cela que le regard aspire à fixer un *temps zéro*, à nier toute temporalité. Ce n'est qu'exceptionnellement, par l'intermédiaire d'une légende ou d'une œuvre littéraire par exemple, qu'hydrôme ou phytôme peuvent être reliés à une dimension passée. Dans les grottes touristiques envisagées comme des curiosités naturelles, le discours proposé aux touristes essaye souvent de briser cette intemporalité en assignant un âge aux cavernes ou aux concrétions, et il est difficile de savoir dans quelle mesure cela peut modifier la perception que les visiteurs ont de la grotte.

L'anthropôme, parmi les différentes ressources touristiques, serait celle qui répondrait le plus à la recherche d'altérité qui a tant alimenté les réflexions récentes sur le tourisme (MIT

2002 en particulier) puisqu'elle est composée de tous les modes de vie et de toutes les activités que le touriste peut observer et auxquelles il participe parfois au cours de son voyage. Le tourisme est alors un temps de partage plus ou moins abouti, plus ou moins symétrique, qui suppose que les touristes et les habitants du cru vivent à l'unisson ces expériences ; l'altérité va ici de pair avec la simultanéité, ce qui n'empêche pas le touriste d'apprécier aussi les traditions qui lui sont présentées comme inchangées et incorporant ainsi un rapport fort au passé. Une référence au passé peut apparaître, par exemple dans le cadre de défilés folkloriques qui prospèrent sur la représentation d'un passé idéalisé, mais il ne s'agit pas d'une mémoire historique, plutôt, le cas échéant, d'une mémoire ethnologique. De façon plus anecdotique, J.-D. Urbain cite aussi une composante du tourisme motivée par une projection vers le futur, autour de sites comme le Futuroscope ou la Cité de l'Espace qui ressortissent aussi à l'anthropôme.

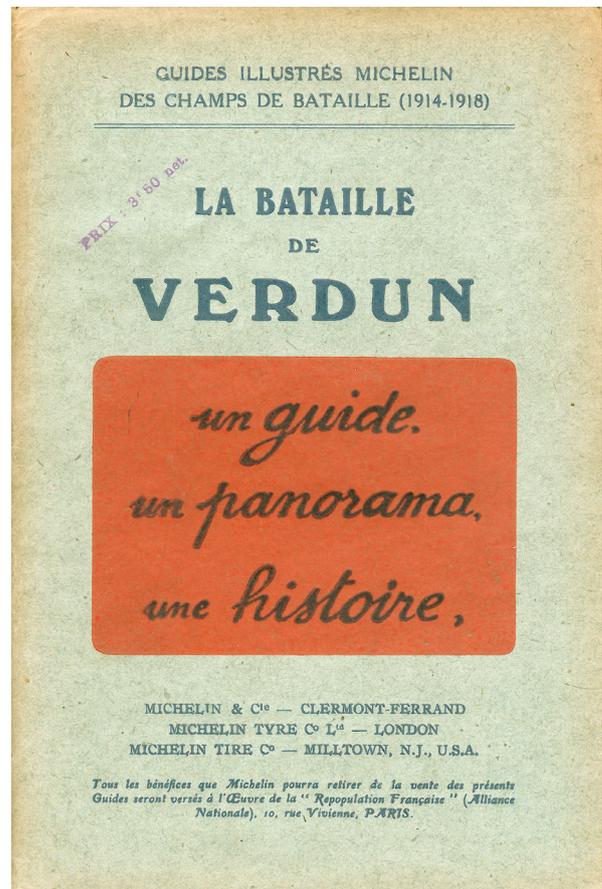
Le lithôme quant à lui s'ancrerait, presque par définition, dans le passé. Le touriste est amené à se retourner sur une époque du passé plus ou moins lointaine qui nous a légué tel monument, tel ensemble de ruines dans lequel s'incarne la valeur historique ou la valeur d'ancienneté qu'avait identifiées A. Riegl. Les vestiges artistiques, les événements historiques qui sont attachés à tel ou tel lieu sont datés, occupent un point fixe dans la chronologie et le touriste fixe sur eux un regard strictement rétrospectif. Les techniques muséographiques ou d'interprétation permettent de les replacer dans leur contexte historique. Chaque monument historique ou ancien témoigne alors d'un temps qui n'est plus (temples d'Agrigente, château de Versailles) sans qu'il y ait forcément d'implication pour le temps présent.

Le colloque qui s'est tenu au Pradel en octobre 2005 était intitulé « Cultures, territoires, sports et tourisme » (C.34) : mais l'on comprend bien que ces quatre notions réfèrent à des temporalités très différentes dont l'articulation doit être interrogée. La culture et le territoire s'inscrivent plutôt dans du temps long, ils sont accessibles à la transformation mais opposent une puissante inertie, et des composantes de résistance au changement, qui se manifestent par des vagues rapprochées de nostalgie ou de « retour aux sources ». Le tourisme ne plonge pas nécessairement dans un temps si long, mais l'histoire du tourisme dans nos régions est déjà longue. La durabilité est une des conditions de la rentabilité du lieu touristique, de la possibilité d'un retour sur investissement. Quant aux pratiques sportives, elles participent de temporalités de plus en plus brèves et discontinues, et beaucoup plus évolutives et tronçonnées. Le problème de la géographie du tourisme réside donc aussi dans la résolution de l'équation qui lie entre elles ces différentes temporalités. Le tourisme de mémoire offre de ce point de vue une configuration bien particulière.

#### IV. Le cas particulier du mnémôme : le tourisme de mémoire :

Présentant le tourisme de mémoire à travers la notion de mnémôme, P. Defert le présentait comme « le plus humain des tourisms » (1982, p. 18), parce que le plus à même de nous faire ressentir le contact avec l'épaisseur temporelle des générations qui nous ont précédés sur un site ou dans une région.

Une erreur serait de croire que le développement du tourisme de mémoire est une conséquence récente d'un tourisme de masse envahissant et prêt à faire feu de tout bois. Il est même possible qu'il s'agisse là d'une des moti-



Couverture du guide touristique édité en 1919 par la maison Michelin, illustration de l'ancienneté du tourisme de mémoire et de son immédiateté par rapport à l'événement. Le guide de la bataille de Verdun s'inscrit dans une collection d'au moins 14 titres, parus pour certains dès 1917 !

vations touristiques les plus anciennes, dans la mesure où le souvenir est un puissant moteur de la curiosité.

A preuve, l'extraordinaire collection des « Guides illustrés des champs de bataille » dont la maison Michelin commença la publication **dès 1917**, avec un premier volume sur la bataille de la Marne ! Au moins 14 guides furent édités, couvrant chacun un secteur du front : le saillant de Saint-Mihiel, Nancy, les Vosges... M. Francon (2001) souligne d'ailleurs que Michelin faisait ainsi ses débuts dans le secteur de l'édition des guides touristiques, avant d'imposer les guides régionaux, dits « guides verts », à partir de 1926. Le fascicule présentant « la bataille de Verdun », soit 112 pages richement illustrées, ne présente à peu près que des photos de ruines et proposant des itinéraires exactement comparables à ceux que l'on trouvera ensuite dans les guides régionaux. Le touriste est informé des points du front auquel il pourra accéder par automobile et la photographie de la p. 69 indique ainsi « le point extrême où l'on peut aller en voiture ».

Certaines initiatives visant à la mise en tourisme précédèrent donc la mise en mémoire des champs de bataille par l'édification de monuments, et dès 1920 le Journal des mutilés déplore : « C'est un spectacle à la fois pénible et écoeurant que celui des touristes joyeux qui débarquent en hordes bruyantes des autocars ». Selon J.-Y Le Naour, Cook avait déjà organisé des circuits sur les champs de bataille de la guerre de Sécession et, dès 1929, « deux millions d'étrangers [ont visité] les anciens champs de bataille » de 1914-1918 (2008, p. 58). Ernst Glaeser parlait alors d'une « industrie de guerre prospère ».

La publication de ces guides et leur traduction en allemand en 1929 (idem) postulaient bien que le tourisme pouvait participer du processus mémoriel, et même anticiper sur des initiatives institutionnelles : dans le guide sur Verdun, pas un seul monument n'est encore visible sur les photos ni signalé dans les textes, si bien que le tourisme doit être pris en compte dans la chronologie de la mise en mémoire et

peut interférer avec les différentes phases que nous avons essayé d'identifier *supra* (chapitres II.B et II.C). Toutefois, et pour qu'il n'y ait pas de confusion avec des activités commerciales, l'éditeur précisait en couverture : « Tous les bénéfices que Michelin pourra retirer de la vente des présents Guides seront versés à l'Œuvre de la *Repopulation Française* (Alliance Nationale) ». Et le Guide Michelin France de 1919 précisait encore à propos des champs de bataille : « Nous ne concevons pas une telle visite comme une promenade curieuse dans des régions dévastées, mais comme un véritable pèlerinage » (cité par M. Francon, 2001, p. 43).

En effet, le tourisme de mémoire a souvent présenté une dimension conflictuelle, trouvant à toutes les époques ses défenseurs et ses détracteurs : il souvent perçu comme déplacé ou de mauvais goût, et aujourd'hui encore, même les professionnels sont très attentifs au vocabulaire qu'ils emploient lorsqu'ils conduisent des groupes à Auschwitz ou à Gorée, substituant en général le terme de pèlerins à celui de touristes. A la fin de *La Peste*, Camus moque les « touristes de la passion » (les couples qui avaient été séparés pendant l'épidémie) et ceux qui se complaisent à « jouer au guide » :

*« Bien des couples et bien des familles n'avaient pas d'autre apparence que celle de promeneurs pacifiques. En effet, la plupart effectuaient des pèlerinages délicats aux lieux où ils avaient souffert »* (p. 268).

Mais tous les pays n'ont pas forcément la même appréciation de ce qui est admissible ou non. A ma connaissance, il n'existe pas en France d'ouvrage comparable à celui Marc Terrance, *Concentration Camps. A Traveler's Guide to World War II Sites*, édité à New York en 1999.

Pour replacer la question dans le champ de la ressource touristique, il est étonnant que le tourisme de mémoire ait peu retenu l'attention des géographes du tourisme. Par exemple, l'ouvrage de Daniel Clary sur le tourisme dans l'espace français (1993) se termine par un index très fourni des lieux du tourisme, comportant environ 430 noms de lieux : or, on n'y trouve aucune référence à Belfort, à Colombey, à Combourg, à Domrémy, à Ermenonville, à

Ferney, à Glières, à Oradour, à Rethondes, au Struthof, à Vassieux, à Verdun (ni à Douaumont), pour prendre des exemples dans des registres assez différents... Les deux références au Vercors ne concernent que le ski, et les dix références à la Normandie portent sur le littoral, les campagnes, les résidences secondaires...

Les centaines de lieux cités dans cet index dessinent une géographie touristique de la France qui privilégie les stations (thermales, balnéaires, de sports d'hiver) et les villes, donc très liée aux infrastructures touristiques, plus qu'aux sites, mais c'est bien cette catégorie des lieux de mémoire qui est occultée.

Dans un autre ouvrage, A. Mesplier laisse une place plus importante au tourisme de mémoire. S'il n'en dit pas un mot dans les quatre premiers chapitres consacrés aux « aspects nationaux », il passe ensuite en revue les régions françaises et l'on rencontre au fil de la lecture : les cimetières militaires du Nord et les vestiges du Mur de l'Atlantique (p. 67), les champs de bataille de l'Argonne (p. 87), les sites attachés au souvenir de Jeanne d'Arc et de Verdun (p. 94-95), les maquis des Glières et du Vercors (p. 156-157), Montségur comme « haut-lieu cathare » (p. 231) ou les plages du débarquement (p. 329). Il est significatif que cet ouvrage, contrairement à celui de D. Clary, tient du guide autant que du manuel et n'a pas de prétention théorique ni universitaire.

Le tourisme de mémoire nous en dit pourtant beaucoup sur les temporalités du tourisme et sur les rapports du tourisme au patrimoine. La limite entre lithôme et mnémôme apparaît en effet souvent ténue, et P. Defert avait envisagé cette perméabilité entre les deux catégories (1982, p. 16). Pour J.-D. Urbain, « le temps du tourisme de mémoire est le *passé* et la psychologie de son touriste est rétrospective » (2003, p. 6). Or cette vision est sans doute assez réductrice. En effet, l'intérêt pour la mémoire ne se donne jamais comme entièrement tourné vers le passé, mais au contraire la portée « pédagogique » d'un tourisme de mémoire se comprend toujours par rapport au présent et par rapport à l'avenir. Le passé ne prend ici son sens qu'à travers un regard

rétrospectif du présent vers ce passé dont on cultive le souvenir, et un regard prospectif vers un futur dont on souhaite qu'il tienne compte « des leçons du passé ». Le caractère purement rétrospectif qu'évoque J.-D. Urbain définit davantage le lithôme.

Le mnémôme au contraire postule une résonance du passé dans le présent et une tension pour pérenniser cette résonance en s'efforçant d'éviter le glissement du mémoriel vers l'historique ; dans certains cas ce glissement peut être assumé comme un pis-aller pour éviter la disparition complète du souvenir, d'où la muséification, ou la greffe de discours ou de procédés plus historiques que l'on observe sur les lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale. *A priori*, le mnémôme ne doit pas se confondre avec le lithôme, mais le temps conduit à des convergences parfois inexorables, d'abord refusées puis auxquelles certains acteurs finissent par consentir.

Dans d'autres cas, l'invention de la tradition s'appuie de manière évidente sur une réécriture du passé, et se trouve d'autant plus légitimée qu'elle parvient à ancrer ce passé réécrit dans la mémoire collective. Une partie du tourisme industriel, les écomusées ou les manifestations organisées autour des fours à pains fonctionnent sur ce principe d'orchestration de la nostalgie. La crête est alors étroite entre un mnémôme qui se nourrirait d'une mémoire re-fabriquée et un anthropôme reconstitué dans une optique très folklorisée. Le passé s'invite dans le présent des touristes ou des résidents qui, pour la plupart, n'ont pas vécu l'époque où ils auraient pu rouler dans un train à vapeur ou voir les lavandières battre le linge à la rivière. C'est aussi ce glissement du mnémôme vers l'anthropôme que l'on a pu observer dès lors que la commémoration prenait un aspect festif, en costume, comme dans le cas des fêtes du Piémont sur le champ de bataille de l'Assiette. Or l'anthropôme, tel que l'avait défini P. Defert, prend appui sur les sociétés présentes, sur les modes de vie que les touristes observent, et c'est aussi par ce biais que le temps du souvenir s'ancre dans le présent et brouille les schémas trop simples.

Mais surtout, il est probable que les catégories de passé, de présent et de futur, imperméables l'une à l'autre, soient ici trop réductrices. Le rapport au temps passe aussi par toute une série de composés auxquels le touriste est confronté et qui viennent enrichir son voyage. J. Chesneaux avait ainsi identifié des *temps interrompus*, des *temps dissociés* et des *temps suspendus* (1996, interlude III) où les chronologies se télescopent et créent l'intérêt d'un site, d'un tableau, d'un monument. C'est le propre de la mémoire que d'établir des liens entre les différentes temporalités et de fonctionner sur cette inter-temporalité qui va bien au-delà de la seule nostalgie. Les monuments peuvent être les vecteurs de cette épaisseur temporelle, permettant aux touristes de dépasser la stricte temporalité du voyage touristique et d'accéder au temps long du pays qu'ils visitent et de sa culture. Chesneaux cite l'exemple des monuments aux morts de Nouvelle-Calédonie qui ne portent que des prénoms et qui introduisent d'un seul coup à la réalité coloniale : « les Kanaks n'avaient pas d'état civil » (idem, p. 213).

La temporalité dans laquelle s'inscrit le mnémôme est donc complexe et pas exempte de contradictions. C'est là aussi l'un des points sur lesquels le mnémôme rejoint les problématiques patrimoniales où l'impératif de conservation et de transmission s'accompagne d'imbrications constantes entre passé, présent et futur.

De surcroît, il n'est pas sûr que le rapport au passé, au présent et au futur ait la même signification dans le temps du tourisme et dans le temps du quotidien, et que cette différence ne fasse pas sentir ses effets dans le domaine de l'aménagement des lieux de mémoire. Plusieurs auteurs rapprochent le tourisme de mémoire du pèlerinage, mais ce dernier s'inscrit dans un temps cyclique qui ramène chaque année les processions à dates plus ou moins fixes. Au contraire, l'évolution du paysage mémoriel au fur et à mesure que s'éloigne l'événement et que s'estompe le souvenir, renvoie à une conception plus axiale du temps.

Pourquoi le dispositif mémoriel des Glières ou du Vercors a-t-il dû évoluer pour continuer à fonctionner, alors que celui des cérémonies du 11 novembre a pu rester inchangé jusqu'à nos jours ? Ces dernières n'ont pas à fonctionner sur le plan touristique, elles s'ancrent dans l'espace-temps du quotidien qui s'accommode d'appellations aussi énigmatiques qu'un nom de rue ou qu'une pierre tombale dans un cimetière.

Le temps du tourisme, parce qu'il est justement hors du quotidien, suppose une relation particulière à d'autres modalités du temps. On peut, sur ce point, se rapprocher des différentes acceptions du temps développées par G. Simmel (1916), surtout dans l'essai intitulé « La forme de l'histoire » : dans les efforts déployés pour maintenir l'attractivité des lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale, il y a aussi le refus de passer du *temps historique* (ici, le temps du souvenir historique) au *temps ancien*, autrement dit du mnémôme au lithôme, quitte à refonder l'historicité sur de nouvelles bases muséographiques, et à en raviver du même coup l'attractivité touristique. C'est ce que donnent à voir les évolutions observables depuis les années 1990 aussi bien à Oradour qu'aux Glières (article **II.23**).

Le souvenir appartient à la catégorie des ressources patrimoniales immatérielles, avec toute la fragilité que cela implique par rapport à la définition même du patrimoine et à l'impératif de transmission. On peut même considérer que ce type de patrimoine est particulièrement fragilisé dans nos sociétés où la tradition orale, dès lors qu'elle n'est plus relayée par d'autres médias et qu'elle évolue dans une culture dominée par l'écrit, est vite oblitérée (cf. sur ce point L. J. Calvet, 1997). Le tourisme peut alors être envisagé comme un vecteur, parmi d'autres, du message mémoriel, même s'il induit nécessairement altération et simplification du message.

La valorisation touristique est devenue aujourd'hui, dans bien des cas, la condition *sine qua non* de la perpétuation du souvenir ; et si l'alternative est entre l'oubli pur et simple,

les broussailles qui couvraient le camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) lorsque je l'ai « retrouvé »<sup>1</sup> en 1992 d'une part, et, de l'autre, la fréquentation même massive d'un mémorial, alors la mise en tourisme apparaît comme une solution recevable et parfois inévitable pour la perpétuation du souvenir. La question doit alors être formulée en termes de codes de comportement des touristes. Pour être touriste, et même si la distance implique un relâchement des contraintes, on n'en reste pas moins un être social accessible aux codes s'ils sont dûment expliqués. R. Amirou souligne avec malice que « les sites résistent assez bien aux touristes, moyennement aux administratifs, mais assez peu aux spécialistes de la distraction culturelle » (2000, p. 91). C'est la transformation de sites culturels (et pas seulement des lieux de mémoire) en crypto-parcs de loisirs qui est à craindre, et montrer du doigt le tourisme en tant que tel relève sans doute du procès d'intention. Le débat sur l'opportunité du « tourisme de mémoire », sur sa bienséance, sur les dégâts qu'il peut occasionner, est finalement très proche de celui que d'aucuns ont souvent cherché à instruire quant aux effets supposés délétères du tourisme sur le patrimoine.

J. Candau relève justement que le devoir de mémoire auxquelles nos sociétés sont si attachées n'a de sens que dans la mesure où les messages mémoriels peuvent trouver des récepteurs (1996, p. 71). Or, une fois passées les obligations scolaires, le tourisme est aujourd'hui l'occasion la plus largement partagée d'accéder à un message culturel, qu'il s'agisse d'une approche naturaliste, artistique, anthropologique ou his-

<sup>1</sup> L'emploi volontairement abusif de ce verbe se justifie ici par le fait que le camp n'était alors mentionné sur aucune carte, indiqué par aucun panneau et que le terrain embroussaillé était complètement à l'abandon.

torique... Nier ce constat, c'est passer à côté d'un extraordinaire potentiel de diffusion de la connaissance. Car les nécessités mémorielles et touristiques peuvent ainsi se conforter réciproquement : la vivacité du souvenir alimente la fréquentation touristique, et la fréquentation touristique entretient en retour le souvenir.

C'est pourquoi même les acteurs les plus réticents au tourisme de mémoire finissent par y aspirer, tant il est vrai que le tourisme est aujourd'hui l'un des vecteurs les plus puissants de la transmission des patrimoines les plus divers. Ainsi, la place prise par le tourisme dans nos sociétés élargit sans cesse le périmètre des ressources touristiques dans la mesure où nos contacts au monde passent de plus en plus par l'activité touristique. Les sites touristiques n'apparaissent pas seulement par création *ex nihilo* d'infrastructures conçues à ces fins, de même qu'ils ne disparaissent pas seulement par obsolescence fonctionnelle. Le temps, autant que l'espace, est au cœur du rapport complexe et souvent fragile que les touristes établissent avec les lieux de destination : le temps du voyage et du séjour bien sûr, mais aussi le temps dans lequel le touriste lui-même s'inscrit par rapport à l'objet de sa curiosité. Le tourisme de mémoire donne à voir l'éloignement, l'effacement, mais aussi le possible rajeunissement (*rejuvenation* dixit Butler) et le ré-ancrage du souvenir ; il peut ainsi illustrer les cycles de vie des lieux touristiques en admettant le temps non seulement comme une variable externe mais comme le moteur même susceptible d'activer ou non la ressource touristique.



## PROLONGEMENTS

Chacun des chapitres s'est terminé sur l'esquisse de quelques pistes de travail relatives aux différents thèmes abordés. A ce stade, il reste à préciser les principales directions que pourront prendre nos recherches dans les années à venir. Elles sont au nombre de trois :

1. Les espaces protégés retiennent tout d'abord l'attention, car ils apparaissent comme l'illustration la plus évidente d'une patrimonialisation qui se déploie dans l'espace. Les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux offrent en eux-mêmes des objets d'étude aux multiples facettes. Ils peuvent être au cœur d'une réflexion sur les liens entre tourisme et territoire, et plusieurs T.E.R. ont été dirigés ces dernières années sur ces thématiques (par ex. Patroix, 2009). Le plus souvent, chaque espace protégé, chaque parc, chaque réserve est envisagé pour lui-même, comme un tout en soi, dont on essaie de saisir la cohésion, d'apprécier les contradictions et les limites. Parfois, des comparaisons sont effectuées.

Mais il semble que les enjeux aujourd'hui tiennent surtout à l'étude des relations que les espaces protégés entretiennent entre eux, et que cet aspect a été trop peu entrevu. Les parcs naturels régionaux par exemple sont impliqués dans des relations de complémentarité, de réseaux, mais aussi de rivalités parfois lorsque des labels prestigieux sont en jeu. La densité des espaces protégés dans certaines régions oblige à poser la question des politiques régionales : Rhône-Alpes recèle six PNR et au moins un est

en projet avancé, PACA en a cinq et deux en projets avancés, et il n'est pas toujours facile de savoir si leur répartition procède d'un essaimage bien compris ou d'une véritable logique patrimoniale... L'étude des chartes et de leurs versions successives au fil des renouvellements permettrait d'éclairer ces questions, de même que la mise en place progressive d'outils type Conservatoires régionaux des espaces naturels ou Conseil scientifique régional pour la Protection de la Nature montre bien la volonté des régions d'aboutir à une politique plus rationnelle et plus cohérente en la matière. La mutualisation des moyens ou l'harmonisation des procédures paraît plus avancée dans certaines régions comme Nord-Pas-de-Calais (trois PNR dont un qui a élaboré une charte transfrontalière avec un parc naturel belge). Or ce n'est que dans cette configuration que l'on pourra vraiment saisir les enjeux territoriaux des espaces protégés, même si l'on sait que leur périmètre dépend de facteurs liés à la politique locale au moins autant qu'aux ressources patrimoniales proprement dites.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur actuelle de la loi de 2006 permet d'observer en direct la mutation des Parcs nationaux d'abord conçus comme des outils de protection réglementaire et muant sous nos yeux en territoires de protection contractuelle. Alors que les communes aspirant à former un PNR doivent d'abord s'accorder sur une charte avant d'obtenir le label, les Parcs nationaux rédigent leurs chartes après 30 ou 40 années d'existence. Le corpus de ces chartes est en train de se constituer et leur analyse au fil

de la production fournira des enseignements précieux sur la façon dont les sociétés locales appréhendent un classement qui s'est fait le plus souvent contre leur gré.

2. L'évolution des espaces touristiques en montagne présente un observatoire d'une richesse inégalée tant le système qui s'est mis en place dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle apparaît aujourd'hui à la fois très florissant et très fragilisé. A l'issue de la saison 2006-07 qui avait été catastrophique en termes d'enneigement, les professionnels ont affiché des bilans comptables élogieux et ont conclu sans modestie que les investissements de ces vingt dernières années leur permettraient dorénavant de s'affranchir des aléas météorologiques ; c'est avec sérénité qu'ils pouvaient attendre les évolutions climatiques annoncées.

Dans les faits, la situation est évidemment beaucoup plus contrastée, et les esprits souvent plus inquiets. Le secteur tout entier n'échappera pas longtemps à une révision plus profonde des fondements sur lesquels repose l'activité. La question se pose autant sur le plan des ressources touristiques telles qu'exposées *supra* que sur le plan de l'utilisation raisonnée des ressources par le tourisme (eau, énergie, espace...). **Jusqu'à quand peut-on admettre que de la neige de culture soit produite à partir d'eau potable pour garantir l'activité de stations situées dans un Parc naturel régional ?** Le système des sports d'hiver est ainsi bâti sur de profondes contradictions devant lesquelles tous les acteurs ou presque se détournent pudiquement mais dont ne sait pas jusqu'à quand elles seront tenables.

C'est l'un des objets du programme MUST (Mutations Urbaines des Stations de Tourisme) dont le projet a été déposé à l'automne et auquel le laboratoire EDYTEM est associé. Jusqu'à présent, les recherches ont surtout porté sur des maillons faibles du système, sur des stations qui avaient déjà montré des signes de fragilité (stations de Chartreuse, Abondance en Chablais...). Sans anticiper sur les évolutions à venir, l'étude doit maintenant être étendue à des stations plus importantes, quels que soient

les critères retenus (capacité d'hébergement, nombre de remontées mécaniques, kilomètres de pistes...) de façon à préciser la nature et l'acuité de leurs vulnérabilités, mais aussi leur aptitude à se réformer. A cette fin, il nous semble que la Tarentaise, qui est au cœur de ce système et qui en est l'expression la plus parfaite, doit être au centre de ces recherches. Ainsi, il devrait être également possible de valider la notion de résilience dans l'analyse des systèmes touristiques.

3. Les processus de patrimonialisation constitueront le troisième axe des recherches à mener. Cette étape devrait être facilitée par le travail réalisée ces dernières années et qui nous ont permis de comprendre un peu mieux les rouages de ces machines compliquées : procédures, jeux d'acteurs, enjeux de territoire, poids des non-dits et des patrimoines non souhaités... Sans nous en tenir à la seule dimension des conflits, la réception des patrimoines par les populations locales mérité d'être encore précisée : qui dit le patrimoine ? Dans quels domaines la parole prétendue autorisée est-elle encore écoutée ? Ou à quelles conditions l'est-elle ?

Les contacts récemment pris en Valais doivent être prolongés par un travail de réflexion sur la possibilité d'une candidature au patrimoine mondial des réseaux de *bisses*, c'est-à-dire des canaux d'irrigation qui sillonnent les flancs des montagnes et descendent jusqu'aux vignobles et aux jardins. L'association d'une dimension matérielle (les ouvrages eux-mêmes et les paysages associés) et d'une dimension immatérielle (les savoir-faire traditionnels de gestion de l'eau, les modes de régulation sociale pour le partage de la ressource) dessine un cadre intéressant pour appréhender les phénomènes d'appropriation d'un projet qui semble très consensuel. La sélection patrimoniale sera également intéressante à observer, la candidature étant programmée pour 2014, la Confédération ayant annoncé qu'elle inscrirait à ce moment une nouvelle série de biens sur la liste indicative.

Par ailleurs, et surtout, le travail commencé au Comité National du Patrimoine souterrain pourra être, nous l'espérons, utilement poursuivi, à travers la mise en place d'un grille

d'évaluation des patrimoines souterrains plus rationnelles que celle qui a été utilisée jusqu'à présent et qui a abouti à deux échecs successifs dans les candidatures UNESCO. Il s'agit dans ce cas d'un travail collégial où les différentes

familles acteurs et les sensibilités devront s'accorder sur une vision commune de ce qui fait patrimoine, et cohérente avec les préconisations de l'UICN : un exercice de recherche appliquée qui ne devrait pas manquer d'être passionnant.

## Sources citées dans la conclusion

- R. AMIROU, 2000, Imaginaire du tourisme culturel, P.U.F., 156 p.
- P. BRETEL et P. BRAIDY, 2007, Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne, ANEM, rapport au 23<sup>ème</sup> Congrès, rééd. 2010, 102 p.
- L.-J. CALVET, 1997, La tradition orale, P.U.F., Que Sais-Je ? n° 2122, 128 p.
- J. CANDAU, 1996, Anthropologie de la mémoire, P.U.F., Que Sais-Je ? n° 3160, 128 p.
- J. CHESNEAUX, 1996, Habiter le temps. Passé, présent, futur : esquisse d'un dialogue politique, Bayard éditions, 2<sup>ème</sup> éd. 1998, 344 p.
- D. CLARY, 1993, Le tourisme dans l'espace français, Masson, 358 p.
- G. DAIDOLA, 2003, « Le développement d'un capitalisme régional », in Perspectives pour un nouveau siècle de sports d'hiver, FACIM, p. 143-157.
- P. DEFERT, 1972, « Les ressources et les activités touristiques – Essai d'intégration », Les Cahiers du Tourisme, série C, n° 19, Centre des Hautes Etudes Touristiques, Aix-en-Provence, 53 p.
- P. DEFERT, 1982, « Un nouvel ensemble de ressources touristiques : le Mnémôme », Revue de Tourisme, Berne, n° 1, p. 16-18.
- J.-M. DEWAILLY, 2006, Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos ?, L'Harmattan, 221 p.
- A. B. EDWARDS, 1995, Une Dame dans les Dolomites, Paris, éd. 10/18, 319 p.
- M. FRANÇON, 2001, Le guide vert Michelin, l'invention du tourisme culturel
- J.-Y. LE NAOUR, 2008, Le Soldat inconnu : la guerre, la mort, la mémoire, Découvertes Gallimard n° 531, 112 p.
- A. MESPLIER, 2008, Le tourisme en France, étude régionale, Bréal, 10<sup>ème</sup> éd., 367 p.
- Equipe MIT, 2002, Tourisme 1, Lieux communs, Belin, coll. Mappemonde, 320 p.
- E. PATROIX, 2009, Le Parc naturel régional du Massif des Bauges : la naissance d'un territoire ? TER Géographie, Univ. Savoie, 94 p.
- G. SIMMEL, 1916, Le problème du temps historique, Le Promeneur, 2004, 169 p.
- J.-D. URBAIN, 2003, « Tourisme de mémoire. Un travail de deuil positif », Cahier Espace n° 80, décembre, p. 5-7.